

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DES COTES-DU-NORD

Fondée le 31 Janvier 1861

BULLETINS & MÉMOIRES

NOTA. — Les Publications de la Société
ont été interrompues, par suite de la guerre, de 1914 à 1919 inclus

TOME LXII (1930)

PRIX DE LA SORBONNE
Concours général des Sociétés savantes (Année 1876)
MÉDAILLE
Exposition universelle de 1889

Les Presses Bretonnes - Saint-Brieuc

1931

SOCIÉTÉ
D'ÉMULATION
DES
COTES-DU-NORD

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DES COTES-DU-NORD

Fondée le 31 Janvier 1861

BULLETINS & MÉMOIRES

NOTA. — Les Publications de la Société
ont été interrompues, par suite de la guerre, de 1914 à 1919 inclus

TOME LXII (1930)

PRIX DE LA SORBONNE

Concours général des Sociétés savantes (Année 1876)

MÉDAILLE

Exposition universelle de 1889

Les Presses Bretonnes - Saint-Brieuc

1931

AVIS

COTISATIONS

Pour la France :

Sociétaire	30 fr. 50
* Donateur	de 30 à 50 fr. »
** Fondateur	100 fr. »

Pour l'Etranger :

La cotisation minimum est de 30 fr.

Le Bureau de la Société adresse ses remerciements très sincères aux Membres donateurs et fondateurs qui veulent bien, en versant une cotisation plus élevée, augmenter les ressources de la Société et lui permettre ainsi d'accroître ses publications.

Le Bureau recherche les 20 premiers tomes des mémoires publiés par la Société d'Emulation, et serait heureux que des propositions lui soient faites à cet égard.

La Société met en vente les volumes des mémoires qu'elle possède en multiples exemplaires. En particulier, l'*Histoire de Saint-Brieuc*, par Lamare, est cédée au prix de 20 fr. (S'adresser au Trésorier).

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES CÔTES-DU-NORD

Patronage de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux Arts
et de M. le Ministre de l'Agriculture

Membres d'honneur en vertu d'un vote de la Société

(ARTICLE 11 DU RÈGLEMENT)

Anciens Présidents de la Société :

MM. GESLIN DE BOURGOGNE, fondateur, décédé le 12 octobre 1877 (1861-1877)
ERNOUL DE LA CHENELÈRE (1877-1884) ;
LAMARE, décédé le 11 mai 1885 (1884-1885) ;
Le commandant Jules GESLIN DE BOURGOGNE (1888-1893) ;
Le colonel DE SERÉ (1885-1887) ;
VICOMTE DE LORGERIL (1893-1897) ;
VICOMTE CHARLES DE LA NOUE (1897-1901) ;
L. OLLIVIER, avocat, ancien député (1901-1903) ;
CARMESJEANNE, architecte (1903-1912) ;
DEVERRE, directeur de la Banque de France (1912-1920) ;
J. MORVAN, architecte (1920-1924) ;
VICOMTE ALAIN RAISON DU CREZONOU (1924-1926).

MM. MIOUCEC DE KERDANET, juge au Tribunal de 1^{re} instance de St-Brieuc, volontaire, lieutenant des mobiles du Finistère, tué au combat de Hay, sous Paris, le 29 novembre 1870 ;
L'abbé ONFROY-KEURMOUZOUIN, chanoine, mort au camp de Conlie, le 11 janvier 1871, victime de son dévouement ;
Mgr DAVID, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier, président d'honneur de la Société, décédé le 28 juillet 1887 ;
MM. le Général DE LA MOTTE-ROUGE, grand-croix de la Légion d'honneur, décédé le 29 janvier 1883 ;
MICAULT, Victor, ancien magistrat, vice-président de la Société, décédé le 18 août 1893 ;
FORNIER (Eugène), conseiller honoraire à la Cour d'appel de Rennes, vice-président de la Société, décédé le 1^{er} mars 1895 ;
FRABOULET, ancien magistrat, vice-président de la Société, décédé en 1897 ;
MICAULT, trésorier de la Société, décédé en 1907 ;
DU CHATELLIER (Paul), vice-président de la Société, décédé en 1911 ;
ANNE-DUPONTAL, vice-président, décédé en 1916 ;
le Comte HANSBOUET, vice-président de la Société, décédé en 1923.

Présidents d'honneur en vertu des Statuts de la Société

(ARTICLE 12 DU RÈGLEMENT)

M. le Préfet du département des Côtes-du-Nord ;
Mgr l'Evêque de Saint-Brieuc et Tréguier ;
M. le Recteur de l'Académie de Rennes.

Président honoraire en vertu d'un vote de la Société

M. le Vicomte ALAIN RAISON DU CREZONOU.

Trésorier honoraire en vertu d'un vote la Société

M. HÉBOU DE LA HÉRAUDÈRE.

DIRECTION ACTUELLE*Président :*

MM. E. CHRÉTIEN,

*Secrétaire général :*V^{ie} H. FROTER DE LA MESSELIÈRE.*Trésorier-Archiviste :*V^{ie} DE LOURMEL DU HOURMELIN.*Bibliothécaire :*

J. OGIER.

CONSEIL DE LA DIRECTION*Vice-Présidents :*Olivier DU BUIEL DE PONTBRIAND.
René COEYON.
MOTTET (C^e).
POMMERET (abbé).
C^e DE TOURREMIÈRE.*Secrétaires :*BESNIER.
MERLET, Archiviste départemental.

LISTE DES MEMBRES
de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord
1930

Les Donateurs sont indiqués par *.
Les Fondateurs sont indiqués par **.
Les Souscripteurs perpétuels par S. P.

MM. DES ABBAYES, 1, rue Jean-Jaurès, Rennes.
ACCART (Mme), 26, rue du 71^e Régiment d'Infanterie.
ALLANIC, ingénieur des Travaux publics, à Tréguier.
ANNE-DUPORTAL, rue du Rosaire, 1.
AUBERT (Frédéric), avocat, avenue du Palais.
AUBERT (O.-L.), président de la Chambre de commerce, avenue du Palais.
AUGUSTE, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Chartres (E.-et-L.).
AURIAC (D'), ancien Ministre plénipotentiaire, rue de Rohan, 15.
BAILLY, photographe, rue de la Gare, 49.
BARBIER (Pierre), villa des Pins, Toucy (Yonne).
BARUTAUD (Mlle), rue Saint-Pierre, 3.
BOUCHÉ, notaire, Rostrenen.
BAUDOT, docteur-médecin, Poutrioux.
BAZIN (William), château de Lysandré, en Plouha.
BAZIN (Mme William), née Le Pommelec, château de Lysandré, en Plouha.
BEAUFILS, homme de lettres, 16, rue Saint-Gouéno.
BELIN, ancien commissaire-priseur, rue Saint-Pierre, 7.

La Direction prie instamment les Membres de la Société de lui signaler les rectifications qu'il y aurait lieu d'apporter dans l'orthographe de leur nom, leur adresse, qualité ou profession et de lui faire parvenir leurs réclamations au sujet des irrégularités qui pourraient se produire dans la réception des publications.

- * BÉLIZAL (Louis Gouzellon, Comte DE), château des Granges, en Hénoh, par Moncontour.
 BELLAIN (DE), Yves, au Vally, Guingamp.
 BELLAMY (Mme), rue des Promenades, 11.
 BERTHO, Paul, notaire, à Paimpol.
 BESNIER, avocat, rue du Docteur-Rochard, 32.
 BIGOT, chef de division à la Préfecture des Côtes-du-Nord.
 BINET (Raphaël), photographe, rue Maréchal-Foch, 34.
 BIRD (Mlle), professeur au Collège de jeunes filles, rue des Merles prolongée.
 BLOIS (DE), capitaine, chef du service des remontes du X^e Corps, villa des Acacias, à Guingamp.
 BOERIO (Baron de), commandant en retraite, rue Cardenoual, 4.
 BOINET (Louis), négociant, à Lamballe.
 BOISFLEURY (Mme de), rue des Capucins, 5.
 ** BOISGELIN (Marquis de), château de Boisgelin, à Pléhédel.
 BOIS SAINT-SÉVÉRIN (DU), docteur, rue du Port, 30.
 * BOIS DE LA VILLERABIE (Mgr DE), archevêque de Rouen, à Rouen.
 BOLLOCH (Emile), ingénieur civil des Mines, 9, rue Madeleine.
 BOLLOT, docteur en médecine, à Morlaix.
 BONNAIRE (Etienne), 16, rue de Bagnoux, Paris-VI^e.
 * BONVALOT (Général) ancien Com^e de l'Infanterie de la 19^e Division, Saint-Brieuc.
 BOUAN DU CHEF DU BOS, château de Lévinais, en Plancoët.
 BOUCHÉ (H.), ancien avoué-licencié, notaire, à Rostrenen.
 BOUGUES, docteur en médecine, boulevard Lamartine, 30.
 BOULLÉ (James), architecte, à Perros-Guirec.
 BOULANGER, boulevard Lamartine, 18.
 BOURGIS (Mme), boulevard Lamartine, 30 bis.
 BOURY (Mme), 18, rue du 71^e Régiment d'Infanterie.
 BOUT, directeur à la Compagnie Lebon, rue St-Benoît, 1.
 BOUTIN, 15, rue du Port.
 BOUTILLIER, propriétaire, Hôtel de France, Saint-Brieuc.

- BOUTS (Maurice), à Kerespert, en Louannec, par Perros-Guirec.
 BRIEN (Mme), 2, rue du Parc.
 BROCHEN (Paul), notaire, rue des Bouchers, 7.
 BRIDIÉ, chef d'escadron de gendarmerie, 7, rue Victor-Hugo, Saint-Brieuc.
 BULLIER (Alfred), ingénieur des Arts et Manufactures, 39, boulevard Laënnec.
 CAILLÉ, notaire, 17, rue des Bouchers.
 CALAN (Charles DE LA LANDE, comte DE), avocat, 35, avenue Dauphine, Orléans.
 CALAN (Pierre DE LA LANDE, comte DE), conseiller à la Cour des Comptes, rue de la Maye, 2, à Versailles.
 CALENDINI (abbé), 5, rue Mireille, à Hyères (Var).
 CARMEJEANNE (Mlle), rue Charles-Le Maout, 16.
 CALLON, inspecteur général des Ponts et Chaussées, 88, avenue de Breteuil, Paris.
 CHARDEVEL, receveur des Finances, E. R., 24, rue du Pot-d'Argent, à Guingamp.
 CHASSIN DU GUERNY, docteur en droit, rue du Chapitre, 6, à Rennes.
 § P. * CHATEAUMINOIS, directeur-adjoint du transit du Canal de Suez, à Ismaïla (Egypte).
 CHAUVY, inspecteur des Finances, 74, avenue d'Iéna, Paris-XVI^e.
 * CHRÉTIEN (Emile), professeur honoraire, rue Jules-Simon, 6.
 CHRÉTIEN (Jean), capitaine, 6, rue Jules-Simon, à Saint-Brieuc.
 * CHRÉTIEN (Paul), général, ancien commandant du 30^e Corps d'armée, 29, rue Charles-Corbeau, à Evreux.
 CODRET, docteur, rue des Bouchers, 13.
 COTREL (Mme), 1, rue Villiers-de-l'Isle-Adam.
 COUDRAY (Abbé), vicaire à la Cathédrale, 10, rue Vicairie.
 COURSSIN (C^{te} DE), château de La Coste, Saint-Julien.
 * COUFFON (Désiré), docteur, 64, avenue Jeanne-d'Arc, à Angers.

- ** COUFFON (René), ingénieur des Arts et Manufactures, 39, avenue Mozart, Paris-XVI.
 COURSON (abbé), vicaire à Yffiniac.
 GROS (Paul), directeur des Contributions indirectes, à Chartres (E.-et-L.).
 DAGORNE (Abbé), curé-doyen, à Plouha.
 DALMAY, directeur d'assurances, rue Brizeux, 17.
 DANET, pharmacien, rue Saint-Guillaume, 24.
 DAVID, 44, rue du Docteur-Lombard, à Issy-les-Moulineaux.
 DELALANDE (Jean), consul de France à l'Ambassade de France, à Bruxelles.
 DELAPORTE, avoué, à Châteaulin (Finistère).
 DEMOULIN, 8 place Duguesclin, Saint-Brieuc.
 DERYNCK (Mlle), professeur au Collège de Jeunes Filles, St-Brieuc.
 DESPORTES (Chanoine), curé de la Cathédrale, 10, rue Vicairie.
 * DOBLE (chanoine), Wendron Vicarage, Helston Cornwall, Angleterre.
 DOBELIER, colonel en retraite, 7, rue du Château, Brest.
 DUBAIS, docteur, rue Saint-Guillaume, 27.
 DUCHÊNE, docteur vétérinaire à Pontrioux.
 DUFOURG (Augustin), directeur administrateur des Mines de Trémuson, boulevard Clémenceau, 8.
 DUFOURG (Jean), administrateur des Mines de zinc de Saint-Hippolyte-du-Fort, boulevard Clémenceau, 8.
 DURAND (René), Maître de conférences d'histoire moderne, à la Faculté des Lettres, à Dijon, rue Chabot-Charny.
 DIBOS, juge au Tribunal de commerce, boulevard Clémenceau, 35.
 DUBART, industriel, à la Ville-Berno, Saint-Brieuc.
 * DUTEMPLE (Abbé), curé de Saint-Jean, rue Pasteur, à Lamballe.
 DEVAL (Georges), Les Oudairies, La Roche-sur-Yon.
 ERYENT (Louis), industriel, rue Jules-Ferry.
 ERNAULT (Emile), professeur honoraire de la Faculté des Lettres de Poitiers, 14, place Saint-Michel.

- ETESSE (Arsène), docteur, directeur du Sanatorium départemental de Trestel, Trévou-Tréguignec.
 ETESSE (Charles), ingénieur du Service vicinal, rue Abbé-Josselin, 15.
 FAURE, architecte, rue Baratoux, 11.
 FAUVEL, professeur d'histoire au Lycée, 19, rue Duguay-Trouin.
 FENDER, professeur au Lycée, rue Chateaubriand, 4.
 FEURGARD, bibliothécaire de la ville, rue Brizeux, 42.
 FRAVAL DE COATPARQUET (Mme), rue de Brest, 31.
 * FROTIER DE LA MESSÈRIÈRE (Vicomte Henri de), rue de Brest, 19.
 FROUIN, docteur vétérinaire, chef des Services vétérinaires des Côtes-du-Nord, rue Gourrien, 2.
 GADIOU (Chanoine), directeur de Notre-Dame d'Espérance, 1, place Saint-Pierre.
 GAIMICHE (Mme), receveuse des Postes, Le Légné-Plérin.
 GAUDU (Jean), rue de Roban, 16.
 GAUDU (Georges), expert, rue Poulain-Corbion, 10.
 GAUSSON (abbé), professeur à l'École Saint-Charles.
 * GAUTHIER, château de Goaz-Froiment, en Plouézec.
 GENETAY, contrôleur principal des Contributions directes, en retraite, villa Jeanne-d'Arc, rue Coëtlogon.
 GRESLIN DE BOURGOINE (Mlle), rue Quinquaine.
 GICQUEL (Mme), villa Poulgouic, à Paimpol.
 GLÉYO (abbé) Jules, 5, rue de Madrid, Paris.
 GOUINGUENET (Charles), commissaire du Gouvernement près le Conseil de préfecture interdépartemental, 23, rue Chateaubriand, à Rennes.
 GRAND (Roger), professeur à l'École des Chartes, sénateur du Morbihan, 21, rue de Fleurus, Paris.
 GRANDJEAN, commandant en retraite, boulev. Lamartine, 34.
 GRENIÉ, docteur, boulevard Clémenceau, 2.
 GRIBEL (Colonel), boulevard Clémenceau, 29.
 * GRIVEL (Baron), château de Crénan, Le Faill.
 GROVALET, notaire honoraire, à Lamballe.
 GUÉGAN F. (abbé), recteur de Tréssignaux.

- GUÉGAN, directeur de l'Enregistrement, 12, rue Chateaubriand.
- GUÉZENEC (Oclave), négociant, à Pontrioux.
- GUDON (Adolphe), bijoutier, rue Saint-Guillaume, 18.
- * GUILLET (Colonel), rue Léo Delibes, 3 bis, Paris-XVI^e.
- GUILLO-LOHAN, commandant, rue du Bourg-Vasé, 8 bis.
- GUYON (Mme Francisque), éditeur, 6, rue Charles-Le Maout.
- GUYOT (Chanoine), aumônier du Lycée, 8, rue du Bourg-Vasé.
- GUYOT (Jules), rue des Trois-Frères-Le Goff, 40.
- HALGOUET (Vicomte Hervé du), manoir de Coëtsal, par Ste-Anne d'Auray (Morbihan).
- HAREL, 2, rue Brizeux.
- * HARMOIS, Office colonial, Galerie d'Orléans, Palais Royal, Paris-1^{er}.
- * HARSOUET (Mgr), évêque de Chartres.
- HARSOUET DE SAINT-GEORGES (V^{ic} René), château de Kerenével, en Melguen (Finistère).
- HAVARD, juge d'instruction, rue Duguay-Trouin, 33.
- HÉBERT, directeur de l'École normale d'instituteurs, rue de la Corderie, 65.
- HÉDOU DE LA HÉRAUBIÈRE, architecte, boulevard Clémenceau, 47.
- HÉLARY, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, boulevard Lamartine, 16.
- HERVÉ (Ch.), juge honoraire du Tribunal départemental des Côtes-du-Nord, 5, place du 74^e Territorial.
- * HERVICHON, entreposeur des Contributions indirectes en retraite, villa Léopoldine, rue de l'Église, à Dinard-Saint-Enogat (L.-et-V.).
- HEURTEL (Chanoine), directeur des Œuvres diocésaines, 14, rue du 71^e.
- HÉVIN, architecte, rue de Brest.
- JAMET (Abbé), supérieur de l'Établissement des Sourds Muets de Saint-Brieuc.
- Jéco, docteur en médecine à Châteaudren.

- JOURT, ingénieur agronome, directeur du Crédit agricole, rue des Promenades, 2.
- KERRAOUL (Louis DE), château de l'Isle-Havard, Matignon.
- KERGARIOU (Comtesse DE), château de la Grand'Ville, par Châteaudren.
- KERJÉGU (Mme DE), château de Bien-Assis, Erquy.
- * KÉROUARTZ (Marquis de), château des Salles, Guingamp.
- KERST, inspecteur principal des Douanes, boulevard Héroult, 9.
- KERVENOAEI (DE), directeur d'Assurances, 9, rue du Séminaire, Saint-Brieuc.
- KOENIGS, membre de l'Institut, professeur à la Sorbonne, 77, rue du Faubourg Saint-Jacques, Paris-XIV^e.
- LAIGUE (Comte de), trésorier général, à Redon.
- LABOUREUR (Mlle Adrienne), 7, rue Frédéric-Le Guyader.
- LABOUREUR (Mlle Désirée), 7, rue Frédéric-Le Guyader.
- LALLAURET, négociant, boulevard Clémenceau, 11.
- LAMARE (Mme Henri), rue de la Gare, 6.
- LANGLAMET (Alphonse), rue Charbonnerie, 20.
- LAUNAY (DE), au château de Lamballe.
- LAURENT (Yves), entrepreneur, rue Cordière, 41.
- LAURENT (Jacques), ingénieur E. C. P., avenue du Palais, 4.
- LAURENT (Just), notaire, rue du Chapitre, 7.
- * LA VIEUXVILLE (DE), château de la Vieuxville, Saint-Cast.
- LAVOLLÉE, electricien, place Glais-Bizoin, 4.
- LE BRIAN, directeur des Chemins de fer des Côtes-du-Nord, avenue du Palais, 6.
- LE BRANCHU, docteur, rue Villiers-de-l'Isle-Adam, 9.
- LE CERY, château de Mûr-de-Bretagne.
- LE CHARPENTIER, négociant, boulevard Clémenceau, 36.
- LE CLEC'H, président du Tribunal départemental des Côtes-du-Nord, 22, boulevard Gambetta.
- LECOÛ, maire de Plouvara, conseiller d'arrondissement, à Plouvara.
- LE DALL, receveur des Douanes, à Tréguier.
- LE DIUNON (Abbé), professeur au Grand Séminaire.

- * LEFÈVRE, industriel, rue du Champ-de-Mars, 28.
 LEFEUVRE, huissier, rue du Champ-de-Mars, 9.
 LE FORT (D^r René), professeur à la Faculté de Médecine de Lille, membre correspondant de l'Académie de Médecine, 53, rue Jacquemars Gielée, à Lille.
 LE FORT, architecte, boulevard de la Gare, à Guingamp.
 LE FRIEC, inspecteur général en retraite des P. T. T., ancien député, maire de Paimpol.
 LE GAC DE LANSALUT, boulevard Charner, 54 bis.
 LE GALL (Pierre), ingénieur du Service vicinal en retraite, 15, rue Renan.
 LE GALL (Julien), Instituteur, rue du Rosaire, 16.
 LE GOASTER (Eugène), architecte expert, 22, rue Alsace-Lorraine.
 LE GOASTER (Joseph), industriel, villa Ker-Yola, à Binic.
 LE GOFFIC (Charles), membre de l'Académie française, rue Beaunier, 24, Paris-14^e.
 LE GRIS DUVAL, rue du 71^e Régiment d'Infanterie, 6.
 LE GUERN, docteur, place du 74^e Territorial, 8.
 LE HIRE, agent d'assurances, rue du Port, 44.
 LE HUÉROU-KÉRUSEL (Mme), rue des Promenades, 14.
 LE HUÉROU, huissier, à Pontrieux.
 LE HUÉROU-KÉRUSEL (Abbé), recteur de Magoar.
 LE JAMTEL (Emile), négociant, ancien élève de l'École Polytechnique, 4, rue Saint-Nicolas, Guingamp.
 LE LEVREUR, directeur de la succursale de la banque De Villeneuve, villa du Cèdre, Cesson-Saint-Brieuc.
 LE LOUABN, caissier de la Caisse d'Épargne, rue de Rohan, 22.
 LE MAÎTRE (Ernest), maître de la marine en retraite, Le Manoir, à Pléhérel.
 LE MASSON (Abbé Auguste), ex-aumônier militaire titulaire, Lancieux.
 LE MARCHAND (Georges), avocat, rue Baratoux, 8.
 LE MÉE (François), rue Baratoux, 17.
 LE MÉE (Mathurin), boulevard Lamartine, 5.

- LE MÉHAUTÉ, contrôleur des Postes en retraite, 16, rue des Merles.
 LEMÈRE (Mme), rue Chateaubriand, 15.
 LE MOINE (Abbé), recteur de Saint-Gelven (C.-d.-N.)
 LE MOY, docteur ès-lettres, professeur au Lycée d'Angers, 11, rue Bonne-Nouvelle, à Angers.
 LE NORMENT, ancien notaire, 51, rue Brizeux.
 LE PÉCHOUX, instituteur, villa Kermaria, rue Coëtlogon.
 LE POMMELEC (Jacques), château du Romain, par Châtaudren.
 * LE ROY (Abbé), recteur, Saint-Michel-de-Plélan.
 LE TEXIER (Abbé), vicaire à Loudéac.
 LE VOYER, ancien notaire, à Châtaudren.
 LORÉE, pharmacien, rue des Promenades, 1.
 LORGERIL (comtesse DE), Le Légné-Plélin.
 * LORGERIL (Vicomte Alain DE), maire de Hénon, château de la Ville-Chapron, Hénon.
 LOURMEL DU HOURMELIN (Comte DE), au château du Hourmelin, en Planguenoual.
 * LOURMEL DU HOURMELIN (Vicomte DE), rue de Brest, 18 bis.
 LOYAU (Marcel), industriel, château de Ravenay, Laval.
 * LOYER (Abbé), recteur de Grâces.
 MACÉ (A.), docteur en médecine, 10, place de Verdun, à Guingamp.
 MACÉ (R.), ingénieur du Service vicinal en retraite, rue Jules-Simon, 2.
 MAFART (Jean), négociant, 13, rue Baratoux.
 MAISONNEUVE (Henry), rue de Brest, 12.
 MARCEL, ancien greffier en chef du Tribunal de 1^{re} instance, rue du Port, 23.
 MARIÉE, proviseur du Lycée de Saint-Brieuc.
 MARJOT DES CLOS, juge au Tribunal d'Avranches (Manche).
 MARTIN (Jean), Kertugal, Saint-Quay-Portrieux.
 MASQUELLIER, professeur honoraire, rue Lamennais, 1.
 MATHONNET, rue Charles-Le-Moût, 4 bis.
 MAZÈRE, directeur des P. T. T. du Morbihan, Vannes.

- MERCIER (Colonel), commandant le 71^e d'Infanterie, 38, rue du Maréchal-Foch.
- MERLET, archiviste du département des Côtes-du-Nord, rue Renan, 33.
- MESNARD, avoué, rue Lamennais, 5.
- MESNARD (Abbé Maurice), rue Lamennais, 5.
- MÉVEL, inspecteur de l'Enregistrement, boulevard Lamartine, 15.
- MINIAC (M^{me} DE), 7, rue Cordière.
- MONNIRAYE (Com' DE LA), rue Cardenoual, 8.
- MORVAN (Mme Jules), rue Poulain-Corbion, 1.
- MOTTE-COLAS (DE LA), au château de Launay-Mottais, en Pléboulle.
- MOTTEZ, capitaine de vaisseau en retraite, boulevard Clément-Ceru, 37.
- MOTTIN DE LA BALME (Comte), à Launay-Guen, par Plémet (C.-d.-N.)
- MOULINS (DE), château de la Roncière, Matignon.
- * MOUSSAYE (Marquis DE LA), Château de La Moglais, près Lamballe.
- NANTOIS (Comte DE LA GOUBLAYE DE), château de Nantois, en Pléneuf.
- NANTOIS (Abbé DE), Ecole Saint-Charles.
- NERCY (Mme DE), à Saint-Jacut-de-la-Mer.
- NEUMAGER (Docteur Victor), 5, rue Saint-Nicolas, Guingamp.
- * NICOL DE LA BELLEISSUE, au Chêne, près Moncontour-de-Bretagne.
- NICOL, commandant en retraite, rue Duguay-Trouin, 27.
- NICOLE, pharmacien, à Pontrieux.
- OGER, professeur honoraire, rue Renan, 17.
- * OLLIVIER, ancien député, membre d'honneur de la Société, château de Sainte-Marie, en Saint-Connan, par Saint-Gilles-Pligeaux.
- OUDOT (Pierre), docteur, boulevard Lamartine, 8.
- * PASQUIER (du), notaire à Châtelandren.

- PASQUIOU, docteur, cité Cadolan, à Guingamp.
- PÉCHARD, professeur à la Sorbonne, 4, avenue Georges-V, Paris-8^e.
- PÉDRON (Jules), ingénieur des Arts et Manufactures, boulevard Lamartine, 9.
- PÉRIGOIS, avocat, boulevard Lamartine, 10.
- PERRIO, président de la Société de secours aux blessés militaires, rue du Rosaire, 2.
- PERSON (abbé), recteur du Bodéo.
- PERSONNIC (Théophile), pharmacien, place du Martray.
- PETTIT (Jules), capitaine de vaisseau en retraite, rue Maréchal-Foch, 57.
- PEITJEAN (Louis), avoué-licencié, 13, rue des Promenades.
- PLANCHOL (Baronne de), rue Notre-Dame, 12.
- PLESSE, docteur, à Loudéac.
- PLESSIS (Mme DE), 6, rue Emile-Souvestre.
- * POMMERET (Abbé), docteur ès-lettres, professeur à l'école Saint-Charles.
- * PONTBRIAND (Olivier DU BREIL DE), commandant en retraite, villa Croix-du-Tertre, Cesson, Saint-Brieuc.
- PONTBRIAND (Mme la Comtesse DE), rue des Panoramas.
- PONTBRIAND (Vicomte Hubert), château de la Bruyère, Quintin.
- POULLIN, industriel, à Pontrieux.
- POUPARD (Raoul), avocat, rue du Champ-de-Mars, 6.
- POUTRIN (Mme), rue de Rohan, 15.
- PRESLES (Émile), ingénieur des Arts et Manufactures, rue Cordière, 29.
- PRESLES (Louis), ingénieur des Arts et Manufactures, boulevard Charner, 42.
- PRIGENT, docteur, rue de la Gare, 18.
- PRUD'HOMME (abbé), chapelain à Notre-Dame d'Espérance.
- PRUD'HOMME (Armand), éditeur, rue Poulain-Corbion, 12.
- QUÉRO (Mlle), rue Fardel, 29.
- QUINIO (P.), industriel, rue de Gonédie, 85.
- RABASTÉ (Abbé), au Carmel, Saint-Brieuc.

RAINAUD (Mme), directrice du Collège de jeunes filles, boulevard Hérault, 4.
 RAISON DU CLEUZIQU (Vicomte Alain), rue Vicairie, 12.
 RENAUET (Charles), médecin en chef de la Marine en retraite, villa des Cytises, à Cesson, Saint-Brieuc.
 RÉSAL (Mme), rue de Brest, 30.
 RIOCHE, avocat, conseiller général, rue des Bouchers, 19.
 RIOU, docteur, boulevard de la Marne, à Guingamp.
 RIOU (Mlle Marthe), 5, avenue de la Gare, à Guingamp.
 ROBIEU (Marquis DE), château de Robieu, par Quintin.
 ROBIN, notaire, maire de Plouha.
 DE LA ROCHEBROCHARD (C^{te} DE), 15, rue Saint-Benoît.
 ROPTIN (Abbé), recteur de La Vicomté-sur-Rance.
 ROYER, ingénieur des Arts et Manufactures, industriel, boulevard Gambetta, 10.
 RUELO, receveur des Domaines, 9, rue de l'Union, à Redon.
 SABOT, notaire à Plénée-Jugon.
 SAGONY (Docteur), Maire de Moncontour.
 SAINT-JOUAN (Vicomte Samuel DE), manoir de Périmorvan, à Pludual, par Plouha.
 SAINT-JOUAN (Le Saulnier DE), 10, rue Maréchal-Foch.
 SAINT-PIERRE (Comte DE), rue de Brest, 20.
 SAINT-PIERRE (Vicomte Antoine de Méhérenc DE), château de Beaumanoir, au Leslay, par Quintin.
 SAVINA (Joseph), sculpteur, rue Saint-André, à Tréguier.
 * SERRAND (Mgr), évêque de Saint-Brieuc et Tréguier, rue d'Orléans, 10.
 SERVAIN (Henri), maire de Saint-Brieuc, sénateur des Côtes-du-Nord, rue Renan, 8.
 SÉVEGRAND, directeur des Services agricoles du département des Côtes-du-Nord, 9, rue du 71^e Régiment d'Infanterie.
 SERWALD, expert-comptable, rue Duguay-Trouin, 17.
 SIMON, directeur du Comptoir d'Escompte, place de la Préfecture, 1.
 TACHEAU, notaire, rue des Promenades, 15.

TESSIER (Gustave), docteur, rue du Champ-de-Mars, 7.
 THOULET, chirurgien dentiste, rue de la Gare, 37.
 TOSTIVANT (Auguste), docteur, rue Maréchal-Foch, 13.
 TOSTIVANT (Pierre), percepteur, 21, rue Saint-Benoît.
 TOUCHÉ, Domaine de Kergouanton, en Trélévern.
 TOUR (C^{te} DE LA), 9, rue Saint-Yves, à Rennes.
 * TOURNEMINE (Comte DE), La Fosse-Malart, par Quintin.
 TRÉHOUE (Mgr), évêque de Vannes.
 TROCHU (Désiré), pharmacien, rue Saint-Gouéno, 9.
 FROUSSEL, pharmacien, à Pontrieux.
 URVOY (Abbé), professeur à l'Ecole Saint-Charles.
 VAUGARIN, capitaine en retraite, rue des Capucins, 10.
 VILLET-DEFRÈCHE (Jean), à Moncontour.
 VERCHILLE (Henri), ancien élève de l'école des Chartes, 52, rue de Bourgogne, Paris-8^e.
 VILLARD (René), professeur au Lycée, Champ-des-Nues.
 VILLARTAY (DE) docteur, rue Sainte-Croix, 22, à Vitré.
 VIOLETTE, docteur, inspecteur du Service départemental d'hygiène, rue Alsace-Lorraine, 21.
 VIVIER, négociant, rue du Docteur-Rochard, 37.

Membres Correspondants

MM. COLLIGNON (docteur R.), Cherbourg (Manche).
 COUTH (Léon), président d'honneur de la Société préhistorique française, Les Andelys (Eure).

Liste des Comices ayant adhéré à la Société

Comice de Saint-Brieuc.

Sociétés correspondantes

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, de Besançon.
 Académie des Sciences, Lettres et Arts, de Lyon.
 Académie de Brest.
 Académie du Var, Toulon.
 Académie royale des Lettres, Histoire et Antiquités, Stockholm.

Academy of science of saint Louis, Etats-Unis d'Amérique.
 Annales de Bretagne, Faculté des Lettres, Rennes.
 Archives départementales des Côtes-du-Nord.
 — — — du Finistère.
 Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, Rennes.
 — — — de la Loire-Inférieure.
 — — — du Morbihan.
 Archives de la Province de Québec (Canada), Hôtel du Gouvernement, à Québec.
 Association Bretonne, C^{ie} de Laigne, Buhard, Redon (Ille-et-Vilaine).
 Bibliothèque municipale de Saint-Brieuc.
 Bibliothèque des Sociétés savantes.
 Bibliothèque nationale.
 Bibliothèque de l'Université de France, à la Sorbonne.
 Commission historique du Département du Nord, à Lille.
 Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.
 Kongl. Universitets Biblioteket, Upsala, Suède.
 Musée Guimet, 30, avenue du Trocadéro, Paris.
 Museo Nacional de Montevideo.
 Numismatic and antiquarian Society, Montréal (Canada).
 Revue historique et archéologique du Maine, Le Mans.
 Revue Mabillon, Ligugé (La Vienne).
 Sociedad Geologica del Perú, à Lima.
 Société Académique de Brest.
 Société Académique de Nantes.
 Société des Antiquaires de la Morinie, Saint-Omer.
 Société des Antiquaires de l'Ouest, Poitiers.
 Société des Antiquaires de Picardie, Amiens.
 Société Archéologique de Bordeaux.
 Société Archéologique de Constantine.
 Société Archéologique du Finistère, Quimper.
 Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, Rennes.
 Société Archéologique du Midi de la France, Toulouse.
 Société Archéologique de Nantes.

Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, Saintes.
 Société Eduenne, Autun.
 Société d'Emulation de Roubaix.
 Société des Amis des Sciences et Arts de Rochechouart.
 Société française d'Archéologie, Caen.
 Société Géologique et Minéralogique de Bretagne, Rennes.
 Société d'Histoire naturelle, Toulouse.
 Société Historique et Archéologique, 5, rue de l'Orne, Hôtel Libert, Alençon.
 Société Historique et Archéologique de Saint-Malo.
 Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure, à Evreux.
 Société nationale des Antiquaires de France, Paris.
 Société neuchâteloise de Géographie, Neuchâtel, Suisse.
 Société polymathique du Morbihan, Vannes.
 Société royale Malacologique de Belgique, Bruxelles.
 Société des Sciences, Lettres et Arts de l'Aveyron, Rodez.
 Société des Lettres et Arts de Pau.
 Société Artistique et Industrielle de Cherbourg.
 Société des Sciences et Beaux-Arts de Cholet.
 Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France, Nantes.
 Université de Toulouse.

La Société d'Emulation des Côtes-du-Nord EN 1930

Cinquante-trois nouveaux membres en une année, telle est la preuve la plus frappante de vitalité de notre Société sur le point de fêter son 70^e Anniversaire.

Mais il faut mettre en face de ce beau succès la liste des pertes de l'année : M. Bourgin, architecte distingué ; Mlle Lamare, collaboratrice de son père, le savant historien de Saint-Brieuc ; M. Yves Lemière, continuateur des travaux de son père ; M. Francisque Guyon, l'un des secrétaires et l'imprimeur de notre Société.

Nous nous sommes réunis officiellement dix fois en 1930, les 15 janvier, 12 février, 19 mars, 9 avril, 14 mai, 18 et 26 juin, 9 juillet, 5 novembre et 10 décembre.

Le 15 janvier, M. le Président nous adressa ses vœux et prononça l'éloge de M. Bourgin ; M. de Pontbriand fit une agréable causerie de circonstance sur les bonbons ; M. Le Méhauté traita des transports en commun à Saint-Brieuc, du xvii^e siècle à nos jours.

Le 12 février, fut donnée communication de lettres de M. Le Bihan, instituteur à Vieuxbourg de Quintin, sur les monuments mégalithiques de cette commune et de celle de Saint-Connan, dont plusieurs n'étaient pas signalés. Une étude de M. Durand sur un duel à Lamballe, en 1788, nous donne une idée de la mentalité à cette époque. MM. Ernault et le Vicomte de Lourmel font une intéressante causerie, avec chants, sur le parler Gallo et les vieux usages de la région lamballaise. M. le Président rappela le souvenir de Mlle Lamare, collaboratrice des savants travaux de son père sur la Ville de Saint-Brieuc.

Le 19 mars, M. le Comte de Tourneville donna deux poésies

de son riche répertoire : « La Mort d'une Vierge » et « Le Portrait de la Muse ». M. de Pontbriand parla d'une sculpture microscopique dont il donnera l'histoire dans une conférence pour les victimes des inondations. L'attention des archéologues est attirée sur les fouilles du tumulus de la Motillais, en Plouhalay. A propos du Centenaire de la Prise d'Alger, M. l'abbé Pommeret rappelle que le futur Maréchal de Bourmont, alors agent des Princes en Bretagne, eut recours, en 1796, à l'officine chouanne de faux passeports de Plédran. Mme la Baronne de Planhol exhiba un superbe ornement de Lantic, provenant sans doute de la Collégiale de Notre-Dame de la Cour et confié, pour restauration, à l'ouvroir briochin des « Amis de la Beauté du Culte Divin ». — M. Boucher a fait communiquer une provision donnée en 1758, à Rostrenen, de la Chapellenie de Saint-Roch, fondée en 1487, à Dinan, par la famille Picot de Coethual, fondateur du Séminaire de Plouguernevel. M. des Abbayes termine cette séance par une causerie sur « les papillons qui volent en hiver », insectes à peu près inconnus du vulgaire, quoique nombreux, mais dont il expose une série importante tirée de sa belle collection.

Le 9 avril, M. le Président annonce la mort prématurée de M. Yves Lemièr, continuateur de la bibliographie de la Chouannerie commencée par son père. La Société continuera, si l'état de l'ouvrage le rend possible, cette publication très appréciée des historiens des provinces de l'Ouest. Mme Chrétien dit deux de ses charmantes poésies, sur « les Enfants » et « le fauteuil de grand-père ». M. Lemaitre signale la découverte de nouvelles pierres sculptées au Vieux-bourg de Pléhérel. M. Vuillième expose, dans une conférence fort intéressante, la vie, l'œuvre et l'influence de son compatriote Rabelais, influence qui s'est étendue jusqu'à notre région où certains rochers ou monuments sont attribués à Gargantua.

Le 14 mai, l'étude de M. René Couffon, sur le Collège de Tréguier, de 1325 à 1789, et autres fondations similaires bretonnes à Paris, prouve que les Cités universitaires ne sont pas

d'invention moderne. M. de Pontbriand parle des découvertes de la Motillais et de Pléhérel. L'excursion est fixée au 26 juin.

Le 18 juin sont présentés un projet de fanion de la Société, un plan du Château de Bienassis au XVIII^e siècle et des photographies des sculptures de Pléhérel. M. le Docteur Macé parle de la Numismatique en Bretagne et détermine l'identité de Quimper-Leff, atelier monétaire des Comtes de Penthievre, avec Quemper-Guézennec, sur le Leff, ce qui est plus logique que Quimperlé, en Cornouaille.

Le 26 juin, plus de 80 membres de la Société prennent part à l'excursion annuelle dont la longue caravane sillonnera jusqu'au soir les belles routes du Pays de Lamballe.

Elle traverse sans arrêt Lamballe, visité en 1908, La Poterie, Saint-Aubin-des-Bois, dont l'Abbaye du XII^e siècle n'est plus qu'un souvenir, et s'arrête seulement à l'avenue de La Hunaudaye. La distance à pied est longue, le Touring-Club et les Sociétés touristiques régionales reculant sans doute devant la difficulté d'une voie d'accès, mais quelle récompense artistique que la vue des cinq donjons géants réunis par les courtines à demi ruinées dans un cadre si pittoresque. Les poètes s'y oublient, malgré les appels stridents des cornes d'automobiles, et l'horaire est en retard d'une demi-heure quand tout le monde est enfin rassemblé. Par le Vaumadenc, Saint-Symphorien et Landébia, nous gagnons Ruca et en visitons la belle collégiale de Notre-Dame de Hirrel. M. le Recteur en exhibe les curieuses statuètes et le riche chartrier qui mériterait une étude plus complète. Nous visitons, plus loin au Nord, le Temple de Pléboulle, commanderie fondée en 1140 par le duc Conan-le-Gros, laissons sur notre gauche les ruines de Monbran et le château du Vaurouault, traversons Pléboulle et escaladons les rampes de Saint-Ayde pour gagner le Vieuxbourg de Pléhérel. L'Hôtel de la Terrasse y reçoit notre imposante troupe dans une salle à manger dominant la mer en face des Côtes de Fréhel. L'aimable accueil de M. et Mme Barbu, la succulence du menu et la beauté du site nous dispensent de faire plus ample réclame

à notre grand-halte de ce jour. Les Archéologues peuvent à loisir examiner les pierres sculptées maintes fois mentionnées à nos séances, et les artistes les belles statues anciennes de la vénérable église voisine.

Mais on ne saurait s'attarder plus longtemps, nous roulons donc vers Plévenon et la steppe rase de Fréhel pour nous arrêter au Cap, plongeant à pic dans la mer. Nous n'y verrons ni Saint-Malo, ni Chausey, ni Jersey, tant la mer est embrumée, mais le Fort La Latte profile, vers l'Orient, sa silhouette de lion endormi au raz des flots.

La longue théorie roule de nouveau vers Plévenon et Pléhel, s'enfonçant sous les futaies de la Ville-Roger, et visitera au passage l'église médiévale de Plurien. Devant nous, se profile Erquy, la Réginée gallo-romaine, mais nous obliques au sud-ouest vers le parc de Bienassis.

M. et Mme de Kerjégu nous font gracieusement les honneurs de leur seigneuriale demeure, type de conservation rare d'une grande maison-forte du XVII^e siècle, dans un cadre à la française d'une imposante étendue.

Nous sommes aussi attendus à Nantois, en Pléneuf, autre genre d'habitation, démunie de ses douves et de ses courtines, mais offrant un bel ensemble restauré avec un goût éclairé. Non moins aimable est l'accueil des Châtelains de Nantois, qui nous ont préparé un copieux goûter. Les groupes se dispersent le long des côtes boisées, jusqu'aux limites du parc d'où on domine la baie de Saint-Brieuc. Plus n'est besoin de clackson pour rassembler les excursionnistes, la pluie qui commence à tomber doucement nous arrache à ce délicieux site. M. le Président prend congé de nos aimables hôtes et nous gagnons, dans nos voitures recouvertes, au bruit monotone de l'ondée, la bourgade de Saint-René. Là, comme pour nous faire oublier cette mauvaise surprise du temps, le ciel balaye ses nuages et c'est dans la fraîcheur d'une belle après midi d'été que nous nous promettons bien, en nous quittant, de récidiver l'année prochaine.

Le 9 juillet, la Société est heureuse d'apprendre la promotion de son Président dans l'ordre de la Légion d'honneur. Les membres du Bureau s'unissent aux amis personnels de M. Chrétien, pour lui remettre, quelques jours plus tard, dans une réunion privée, une Croix choisie à son intention. M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Le Goffic, membre de la Société, à l'occasion de nos félicitations pour son admission à l'Académie Française.

Mme la Baronne de Planhol exhibe de belles broderies liturgiques. M. de Pontbriand rend compte de sa visite au tumulus en La Motillais.

Le 31 août, M. le Président reçoit officiellement la Croix de la Légion d'honneur des mains de son frère, M. le général Chrétien, défenseur de Verdun. Après une charmante réception, Mme Chrétien dit, en vers, ses remerciements pour l'aimable geste du Bureau et des amis du Président, à l'occasion de la décoration de son mari.

Le 5 novembre, la Société reprend ses séances. M. le Président fait l'éloge de M. Francisque Guyon, enlevé, le 25 juillet, à l'affection de sa famille et de ses amis. M. d'Aurillac, ministre plénipotentiaire, raconte la session des États de Bretagne, tenue à Saint-Brieuc en 1620. M. de Pontbriand produit des pièces originales de 1791 et 1792 intéressant l'administration urbaine de Saint-Brieuc et le rattachement de Cesson à cette commune.

Le 10 décembre, M. le chanoine Dutemple, curé-doyen de Lamballe, lit un compte rendu original de la députation bretonne de 1788 en faveur des Embastillés. M. le Vicomte du Cleuzion présente une bague-souvenir offerte à son bisaïeul, M. de Kerjégu, membre de cette députation. M. l'abbé Pomme-ret communique l'étude qu'il a faite, en collaboration avec M. René Couffon, sur le Chanoine Sorgniard, dit Le Made, agent de Mgr Le Mintier en Bretagne, pendant l'émigration. La séance prend fin par l'exhibition d'une épée à deux mains du XIV^e siècle, trouvée à Keribo, en Grâces, près Guingamp.

Au cours de l'année 1930, de nombreux dons furent faits à notre bibliothèque.

L'année 1931 s'annonce bien pour notre Société, qui doit fêter, le 31 janvier, son 70^e Anniversaire. De nombreux travaux sont déjà inscrits pour nos séances et l'itinéraire de l'excursion annuelle nous conduira vers l'Argouët, par le Chemin-Noë, la forêt de Lorge, la vieille ville de Saint-Léon, les gorges de Poulancre, Mûr, le lac de Guerlédan, les allées couvertes de Cannac'hléran, l'abbaye de Bonrepos, les futaies de Quénécan, les étangs des Forges et des Salles, les cimes de Guermané, Gouarec, les bords pittoresques du Blavet, le val sauvage du Doulas, Laniscat, Saint-Mayeux, Le Bodéo et Lanfains.

Le Secrétaire général,

V^{te} Frotier DE LA MESSÈLÈRE.

MÉMOIRES

Le Directoire vu de Saint-Servan

PAR UN AGENT SECRET DE MGR LE MINTIER

Avant - propos

Se rendant aux vues du général Hoche qui, au cours de l'été 1796, venait de contraindre les chouans à déposer les armes, le Directoire finit par comprendre l'intérêt, pour la pacification définitive de la Bretagne, du rétablissement du culte catholique et, dans ce but, il prit, dès la fin de l'an IV, quelques mesures d'apaisement qui n'atteignirent pas tous les résultats escomptés.

Parmi les causes qui entravèrent cette restauration religieuse, il convient de noter, non seulement l'opposition des « patriotes exclusifs » et de leurs alliés les prêtres constitutionnels, mais aussi celle d'une partie du clergé orthodoxe lui-même, divisé alors en deux camps.

On sait en effet qu'après la chute de Robespierre, la Convention avait rétabli la liberté des cultes, exigeant seulement des prêtres catholiques une simple déclaration de soumission pour exercer leur ministère. De nombreux ecclésiastiques, particulièrement dans le diocèse de Saint-Brieuc, et même dans celui de Tréguier, firent, en 1795, la déclaration exigée. Arrêté par un réveil de la persécution religieuse dans les dernières semaines de la Convention et les premiers mois du Directoire, le mouvement soumissionniste reprit avec une vigueur croissante lorsque le gouvernement, en 1796, eut renoncé à sa politique vexatoire. Les irréductibles qui, soit par crainte d'un piège, soit par attachement à la monarchie, se refusaient à toute déclaration, recevaient leur mot d'ordre des évêques réfugiés en Angleterre, et étaient surnommés les « Bastiens », du prénom de l'évêque de Vannes. Mgr Sébastien Amelot qui était au premier rang des intransigeants avec l'évêque de Tréguier, Mgr Le Mintier. (1)

(1) H. Pommeret, *L'esprit public dans le département des Côtes-du-Nord pendant la Révolution*, t. 8^e, Saint-Brieuc, 1921, p. 354 et suivantes et p. 358.

Ce dernier, voyant dans la soumission une adhésion aux décrets religieux des Assemblées révolutionnaires et notamment de la Constitution civile, et la considérant d'autre part comme un crime envers la Monarchie, interdit toute démarche à son clergé. Il lui adressa à ce sujet une importante lettre pastorale, et fit passer, en septembre, sur le continent quatre émissaires (2), dont deux seulement sont connus sous les pseudonymes de Le Made et de La Couture, avec mission de transmettre au clergé les instructions des prélats de Londres, et de le renseigner sur les événements religieux et politiques.

Trente huit lettres (3) de Le Made, que l'on a bien voulu nous communiquer, dont trente et une écrites entre le coup d'Etat du 18 fructidor et celui du 18 brumaire, éclairent singulièrement, malgré leurs lacunes, l'état d'esprit du clergé breton, et les mobiles auxquels obéissent les évêques de Londres.

Les détails qu'elles fournissent sur la situation politique, religieuse et économique des évêchés de Saint-Malo, Rennes et Saint-Brieuc, et qui viennent corroborer les documents officiels et ajouter de nouveaux traits aux tableaux qui ont déjà été tracés de cette période ; les renseignements inédits qu'elles contiennent, tel la nomination de Mgr Le Mintier en 1797, comme administrateur apostolique du diocèse de Saint-Brieuc, nous ont paru suffisamment dignes d'intérêt pour justifier leur publication. Sans doute elles reflètent quelques unes des illusions que nourrissaient alors les proscrits et qui sont trop naturelles pour nous surprendre, elles contiennent des appréciations erronées sur des hommes politiques et que l'esprit de parti explique, sans les justifier, parfois des racontars et des nouvelles déformées, mais le récit des événements dont l'auteur a été le témoin, ou qu'il a

(2) A. N. F⁷, 366p, 1. Lettre de Denoual à Armez, 3 brumaire V, « Mon indicateur a eu dernièrement une entrevue avec deux prêtres qui font partie de la commission des quatre envoyée par les évêques résidant en Angleterre ».

(3) Toutes ces lettres sont adressées à Mgr Le Mintier. Quelques unes portent à Monseigneur l'évêque de Tréguier, Thayer Street, n° 29, Manchester square, London ; d'autres la simple mention M. Augustin La Violette. Que M. l'abbé Marcel Langlois, qui a bien voulu nous signaler cette correspondance et M. Raoul Bonnet, qui nous l'a si obligeamment confiée, veuillent bien agréer ici l'expression de notre profonde gratitude.

reçu de ses informateurs, dénote un esprit honnête et souvent judicieux. Ses jugements sur la chouannerie et sur ses coryphées en particulier, ne manquent pas de piquant et contrastent singulièrement avec les déclamations simplistes des « patriotes exclusifs » sur la complicité des rebelles et du clergé réfractaire.

FIG. 1. — Libellé de l'adresse de la lettre du 10 Novembre 1797.

Le style de ces lettres est lâche et négligé. Le Made écrivant « à la hâte et toujours *currente calamo* », (4) a des redites nombreuses et des longueurs inutiles. D'autre part, il copie souvent de longs extraits des feuilles publiques, de caractère parfois tendancieux, sur des événements aujourd'hui parfaitement connus. C'est pourquoi au lieu de reproduire intégralement sa correspondance, nous avons cru préférable de n'en donner que les passages les plus saillants, de les grouper et de résumer le reste.

Quelle personnalité cache le pseudonyme Le Made? Les pré-

(4) Il s'en excuse dans sa lettre du 3 janvier 1798. « Je regrette que mes lettres ne soient pas mieux écrites, mais je ne puis écrire qu'à la hâte, toujours *currente calamo*, et dès lors il n'y a ni ordre ni choix dans les expressions. Veuillez bien excuser ces défauts, je rends les choses ainsi que je les dirais ».

cautions dont l'auteur s'est entouré, les recommandations qu'il ne cesse d'adresser au sujet de son identité et dont Mgr Le Mintier a tenu le plus grand compte, (5) rendaient le problème assez difficile à résoudre. Deux faits ressortent toutefois avec certitude de sa correspondance : il appartient au diocèse de Saint-Brieuc et il est de Lamballe.

Dans sa lettre du 10 novembre 1797, il indique en effet que son évêque est mort le 27 septembre 1796 (Mgr Regnault de Bellescize), et d'autre part dans celle du 21 novembre de la même année, il énumère les sommes qu'il a adressées à ses concitoyens : MM. Rouxel, Nivet, Duchemin, Mettris de la Salette, tous de Lamballe. Les nombreuses mentions qu'il fait de son diocèse et de sa ville natale viennent confirmer ces deux points. Ajoutons enfin qu'il se dit incidemment avoir été condamné à la déportation, et n'être ni recteur, ni vicaire.

M. Augustin la Violette.

FIG. 2. — Mention sur la lettre du 26 Avril 1800.

Après avoir vainement poursuivi, guidé par ces considérations, quelques pistes qui, à première vue, paraissaient sérieuses, nous avons été remis sur la bonne voie par une note manuscrite de l'abbé Cauret, ancien aumônier de l'Hôpital de Lamballe (6). Il y mentionne comme caché à Saint-Servan, de 1796 à 1801, l'abbé Jean-Baptiste Sorgniard, chanoine de la collégiale. Le personnage ne nous était pas inconnu, mais nous l'avions écarté à priori, car Le Made, à propos des fouilles faites à Lamballe, en juillet 1798, écrit à son sujet, le 28 août suivant : « Des recherches sont

(5) « Je vous remercie des précautions que vous prenez. Je vous prie de les continuer. Dès lors que ma personne, sous quelque nom que ce soit, ni la maison ou le lieu où je suis, ne seront indiqués, je n'ai à craindre que vous montriez mes lettres. Seulement, observez que dans votre ville il y a des espions du Directoire qui communiquent avec lui, le fait est certain. » Lettre du 2 janvier 1798.

(6) Qu'il nous soit permis d'exprimer notre reconnaissance à M. le chanoine Duimple, curé-doyen de Lamballe, qui nous l'a signalé.

faites pour découvrir l'abbé Sorgniard, à qui on en veut tout particulièrement ». Les comparaisons que nous avons pu faire de l'écriture du correspondant de l'évêque de Tréguier et de celle du chanoine de Notre-Dame, dont de nombreux spécimens existent aux Archives départementales des Côtes-du-Nord, nous ont démontré qu'ils ne font qu'un seul individu, et que cette mention impersonnelle n'était qu'un alibi destiné à tromper les autorités locales dans le cas où ses lettres auraient été saisies par la police.

Né à Lamballe, le 30 mars 1757, d'honorable homme Jean Sorgniard, marchand, et d'honorable femme Jeanne Boucouet, Jean-Baptiste devait passer presque toute sa vie, qui fut fort longue, à l'ombre du clocher de Saint-Jean, sa paroisse natale. Pourvu d'un canonicat à la Collégiale de Notre-Dame, il fut ordonné prêtre en 1781, et jusqu'à la Révolution, ainsi que l'attestent les nombreux actes de catholicité rédigés de sa main, il remplit les fonctions de vicaire bénévole à Saint-Jean.

Après le remplacement du recteur, l'abbé Pierre Millet, il refusa son concours à son successeur le curé Clériveret, et s'abstint même désormais d'assister aux offices des prêtres constitutionnels, ce qui lui valut d'être dénoncé par la municipalité de Lamballe, le 31 janvier 1792, comme suspect d'opposition à la loi, dénonciation toute platonique, car n'étant pas fonctionnaire public, il échappait à l'obligation du serment, et aux pénalités que le Directoire du Département avait de son chef établies contre les réfractaires. (7)

Le décret du 26 août 1792 apporta aux « patriotes » l'arme désirée pour briser les oppositions et assurer le monopole religieux du clergé constitutionnel. A l'issue de l'Assemblée électorale pour le renouvellement des autorités du District de Lamballe, le 15 octobre, les citoyens présents demandèrent la déportation d'une soixantaine d'insérés, dont les chanoines de la Collégiale ; le Directoire des Côtes-du-Nord, le 19, prenait un arrêté en conséquence. Comme la plupart de ses confrères, l'abbé

(7) A. D. C.-D.N. Reg. de la paroisse de Saint-Jean de Lamballe 1780-1792. L. (m5), 25, lettre de la municip. de Lamballe du 31 janvier 1792.

Sorgniard demandait son passe-port pour Jersey. Les comptes de Mgr de Cheylus, évêque de Bayeux, signalent pour la dernière fois sa présence dans l'île en août 1796. (8).

En septembre il s'embarquait pour la Bretagne. Son premier soin en arrivant fut de demander l'autorisation de séjourner à Lamballe, mais elle lui fut refusée. « Là-dessus, écrit M. l'abbé Cauret, il quitta secrètement le pays et se rendit à Paris. Puis, ne s'y trouvant pas en sûreté, il revint en Bretagne et se tint caché à Saint-Servan jusqu'au commencement de 1801. » (9) Ce voyage à Paris nous paraît peu probable.

§ I. — Premières Impressions

Entré le 8 septembre 1796 à Saint-Servan et « logé, le 9, chez une veuve bien respectable », le premier soin de Le Made est de s'enquérir de l'esprit du lieu qu'il trouve excellent.

« J'ai été surpris de le trouver aussi bon. Que l'opinion est changée! Quelle différence entre 91 et 96! A la même époque je me trouve dans le même lieu. J'avouerai que les prêtres ne sont pas absolument libres, mais on sait qu'ils travaillent, qu'ils font toute fonction. On n'ignore pas où ils se retirent ou logent ; ni eux ni leurs hôtes ne sont inquiétés. Les administrations seraient disposées à prévenir ; elles protégeraient en cas de dénonciation, la peine de mort n'aurait pas lieu, la réclusion à peine serait prononcée. Les prêtres exercent en chambre; quelle ferveur on admire chez les fidèles ! J'en suis singulièrement édifié... Je vous parle de l'endroit où je suis et de ses environs ; à la ville épiscopale mêmes dispositions, maintenant on y entre aisément...

(8) A. Lemasson, *Manuel pour l'étude de la persécution religieuse dans les Côtes-du-Nord durant la Révolution française*, 2 vol. in-8°, 1936-1938, Rennes, T. I, pp. 133, 146, 173. B. Pommerehne, *L'Esprit public*, p. 169.

(9) Arch. paroissiales de Saint-Jean. Dans la première lettre que nous possédons, datée du 21 novembre 1796, Le Made écrit en effet : « Je suis parti le 4, à midi ; le soir à 11 h. 1/2 je suis arrivé. Mon voyage a été parfaitement heureux, j'étais charmé de me porter aussi bien. Le 8, je suis entré dans Saint-Servan... » Il indique ensuite l'emploi de son temps et mentionne entre autres sa correspondance avec Paris.

« Ces semaines dernières a cessé le gouvernement militaire
 « dans cette province, plusieurs divisions du général Hoche ont
 « été licenciées. Peu de soldats acceptent leur congé, la plus
 « grande partie se rend aux frontières. L'armée de Jourdan est
 « en pleine déroute (10); il dit avoir perdu bien du monde,
 « mais n'en assigne pas le nombre. Pour le renforcer et les autres
 « armées, on ne laissera plus de troupes dans l'intérieur; on
 « va les envoyer aux frontières respectives de la république, seu-
 « lement il restera dans les places fortes une garnison suffisante.
 « Cela vient de s'exécuter dans ce pays : il vient d'arriver six
 « cents bleus pour les deux endroits et les environs, hommes
 « faibles, sans culottes et sans pain. Ces dispositions sont né-
 « cessitées par la pénurie des finances. Le Directoire exécutif s'en
 « plaint à la Convention (11) et celle-ci vient d'ordonner le
 « paiement des impôts en numéraire. De plus les ministres ont
 « ordre de réduire leurs départements à l'état de dépense du
 « temps de paix la plus profonde... Dans ce pays et dans le mien
 « il y a peu de grains, les blés ne rendent pas et ils sont très
 « chers. Pour les pommes, il n'y en a pas : ici le cidre vaut 60
 « livres et chez nous 50 livres. » (12)

Le Madé se met à l'œuvre, confie sa mission à l'abbé du Rozy, vicaire général de Saint-Malo, dont il sollicite l'appui, et établit sa liaison, entre autres avec son évêque Mgr de Bellecize (13), à qui il demande l'autorisation de séjourner à Saint-Servan, y étant mieux placé à proximité de trois postes (14) ; avec le Père de Clorivière (15) qui, sous le nom de Société du Cœur de Jésus,

(10) Jourdan, vaincu à Wurtzbourg, le 3 septembre, par l'archiduc Charles, battait en retraite vers le Rhin.

(11) Lire Conseil. Rentré depuis peu en France, Le Madé n'est guère au courant des institutions républicaines et particulièrement de la constitution de l'an III. Habituellement il appelle les Conseils, la Convention.

(12) Lettre du 21 septembre 1796.

(13) Il ne devait pas recevoir la réponse de Mgr de Bellecize, diocèse à Paris, le 30 septembre 1796.

(14) Saint-Colombé près Cancale, Saint-Erme et Saint-Cast, v. 2 ce sujet : Abbé Lemasson, Saint-Erme, centre de la correspondance des Français, Lorient, 1909.

(15) Le P. de Clorivière avait des courriers avec toute la France. Sur cette

avait organisé, en 1790, une Association sacerdotale et continuait de sa retraite de Paris à la diriger ; enfin avec deux des vicaires généraux de Saint-Brieuc, MM. de Robien et Manoir.

A tous, il expose et motive les sentiments des évêques d'Angleterre, d'Hambourg et d'Allemagne et spécifie, de leur part, l'improbation de la soumission, la défense du culte public et la conduite à tenir, à l'égard des soumissionnaires.

Au bout de quelques jours, il est déjà fixé sur l'état d'esprit du clergé et écrit à ce sujet à Mgr le Mintier, le 21 septembre.

« En arrivant et chaque jour depuis mon arrivée, j'ai vu des choses affligeantes. Des prêtres non soumissionnaires ont exalté certaines têtes et même des paroisses entières. En accusant les soumissionnaires et de schisme et d'hérésie, ils défendent aux fidèles d'avoir aucun rapport avec ces prêtres : ils ont refusé les sacrements à des moribonds qui avaient suivi ceux-ci ; ils en ont forcé d'autres à des rétractations en présence de témoins. Les soumissionnaires, disent ces prêtres fanatiques, sont plus coupables que les intrus qui se sont mariés. Oui, disait un laïc ensorcelé, Hamard (apostat, intrus, marié, couvert de crimes), Hamard est plus honnête homme que du Rozy (qui pense comme moi sur les soumissionnaires) (16). J'ai fait un exposé des décisions relatives à la soumission, ainsi que vous l'avez lu ; je vais le faire courir afin de remédier au mal. Je déplorai à ces hommes chauds parce que je les blâme ; je les rappelle aux leçons de l'Apôtre sur le différend au sujet de l'usage des viandes et du discernement des jours ; je les exhorte à la paix et à l'union en les renvoyant à la lecture du chapitre IV de saint Jacques. Déjà j'ai déplu aux premiers soumissionnaires : ils ne peuvent supporter que leur démarche vous ait déplu, et

branche de la Compagnie de Jésus, qui ne sera rétablie que plus tard. Cf. J. Terrien, Histoire du R. P. Clavière, in 8°, Paris 1893. L'abbé Cormaux, recteur de Plaintel fut l'un des premiers membres de cette Association. Vie de M. Cormaux, réédité par l'abbé Lemasson, in-8°, Saint-Brieuc, 1917, p. 46, 47.

(16) Sur Charles-François Hamard-La Chapelle, v. Abbé Lemasson : *Histoire du pays de Dinan*, 2 vol. in 8°, Saint-Brieuc 1924. Tome 1^{er}, p. 499. Il venait de se rétracter publiquement et, le 4 octobre 1796, faisait imprimer sa rétractation.

« votre jugement leur tient à cœur. J'ai toujours assuré que vous rendiez justice à la pureté de leurs intentions ; que seulement ils avaient, sans y penser et sans le vouloir, fait une démarche imprudente, prématurée, foncièrement offensive des droits du roi, de la monarchie, des propriétaires, et au-delà de leur compétence pour l'acceptation ou reprise du culte public. On me répond, on m'assure, on me prouve que le culte public a fait le plus grand bien, qu'il s'est opéré des conversions éclatantes ; que l'on ne nuisait ni aux droits du roi ni à tous autres, puis qu'à ce moment, et par ce culte, les catholiques ont été dénommés et affichés royalistes ; qu'on priaît pour le roi, qu'alors et depuis il a eu plus de partisans ; qu'on ne craignait point de s'expliquer en sa faveur, et qu'on ne cessait, que depuis l'on ne cesse de dire qu'il faut un roi, parce qu'il donnera la religion.

« Quant à la réparation des torts et dommages, il n'est aucun prêtre soumissionnaire qui ne l'ait encore poursuivie selon les règles ordinaires. Au reste, dit-on, le culte public avait corrigé bien des vices et des abus ; les dimanches et fêtes s'observaient religieusement, les vols avaient cessé, les mœurs se reformaient ; aujourd'hui tous ces avantages ont disparu, le peuple se démoralise comme par le passé. Voilà ce que m'ont représenté des prêtres honorables à tous égards et des personnes de considération. Aussi tous désirent-ils, et c'est, selon eux, le vœux public, que la solennité du culte se rétablisse...

« Dans le diocèse de Saint-Malo, le culte catholique partout est secret et les prêtres ont annoncé que, le public fut-il autorisé par la Convention sans aucune condition quelconque, ils ne se montreraient que d'après les avis et ordres des évêques, heureuse disposition qui est admirée par tout le monde.

« Mais elle n'est pas celle de votre diocèse : depuis le 8 septembre, les soumissionnaires et même les non soumissionnaires exercent publiquement à Tréguier, dans les environs de Guingamp et autres campagnes. Ils ont été pressés par les fidèles et, vu qu'on ne leur imposait aucune condition, ils ont cru devoir céder, ainsi me l'ont rendu des personnes bien res-

« pectables qui arrivent de ces différents endroits. Je ne vous dis rien de Saint-Brieuc : vous serez instruit, Monseigneur, par la lettre ci-incluse que j'écris à mon recteur (17) et que je Monsieur votre secrétaire de lui envoyer...

« Nous touchons à des moments où votre voix et celles des autres évêques auraient, à mon avis, à se faire entendre. Les prêtres vont plus que jamais être tracassés. La publicité du culte va être permise, on n'exigera rien d'eux, un très honnête commissaire du pouvoir exécutif l'assurait hier à mon hôtesse. Sous une semaine au plus tard, disait-il, ils pourront exercer et ils auraient tort de s'y refuser. On ne leur permet, ajoutait-il, que parce qu'on en sent l'indispensable nécessité. » Sous la Toussaint, prétend-on, les prêtres déportés auront la permission de rentrer en France sans aucune soumission. Voilà ce que patriotes et royalistes publient à pleine bouche. Je le crois aussi volontiers, surtout d'après les pétitions envoyées de toutes parts à ce sujet, d'après la conduite de plusieurs départements et la lettre suivante du ministre de police générale adressée aux administrations en date du 9 août dernier, la voici mot à mot :

« L'intention du gouvernement est que les lois relatives au libre exercice du culte soient exactement observées. Point de fausses mesures à cet égard : que chacun puisse librement et tranquillement se livrer au culte qui lui convient le mieux. Vous devez vous faire sur ce point un système de tolérance tel qu'aucun ministre du culte, ou aucun citoyen, n'ait à se plaindre d'avoir rencontré sur ce point le moindre obstacle, ou éprouvé la moindre gêne. En laissant à vos administrés cette latitude d'opinion religieuse, vous veillerez à ce que l'ordre public ne soit jamais troublé par l'influence des prêtres...

« Les prêtres, craignant les tracasseries et désirant assurer l'unité de conduite, m'invitent à solliciter auprès de vous et de vos confrères une décision bien authentique, qu'ils pourraient

(17) L'abbé Millet. La lettre manque. A Saint-Brieuc, conformément aux instructions des vicaires généraux, la plupart des prêtres exerçaient publiquement.

« opposer aux offres et aux prières des fidèles, si toutefois vous persévérerez à défendre la publicité du culte. Ils vous demandent sur cet objet une règle de conduite qui ne les expose point à variations et incertitudes. »

En même temps, Le Made demande à Monseigneur le Minier quelques exemplaires de la lettre de l'Evêque de Rennes contre la soumission, ou de l'instruction de Mgr de Boulogne sur le même sujet ; enfin quelques exemplaires de « l'Avis concernant l'exercice du saint ministère dans les circonstances présentes ».

Il vient en effet de recevoir les *Annales religieuses* rédigées par l'Abbé Sicard, successeur de l'Abbé de l'Epée, dont toutes les pièces, écrit-il, « sont infectées du principe condamné, savoir que la soumission aux lois de la république est permise et maintenant un devoir ». La feuille du jour renferme entre autres le fameux bref « *Pastoralis sollicitudinis* », du 5 juillet 1796, que Le Made considère comme apocryphe ; mais, écrit-il, comme il y aura des dupes, il s'agit de les mettre en garde.

Enfin il désire mettre fin aux abus qu'il constate chaque jour dans l'exercice du culte.

« Si, sous Robespierre, les fidèles étaient à tous moments menacés de mort, ces temps affreux ne sont plus. Pourquoi donc les prêtres se permettraient-ils de laisser les hosties en toutes maisons, au risque de les oublier ou de ne pouvoir aller les reprendre ce qui plusieurs fois est arrivé. D'autres en font porter dans certaines maisons, des femmes sont chargées de cette commission ; mais, ce qui pis est, des femmes donnent elles-mêmes la communion. Je me suis élevé contre ces abus ; ils me consternent, ils m'accablent de douleur, j'espère qu'ils se corrigeront. Ici, je sais que le prêtre ne fait aucune difficulté pour se servir à la messe du ministère des femmes. Ah ! faut-il donc que les femmes approchent de l'autel ! J'ai répliqué par la règle de Saint-Antoine : *melius est non celebrare quam indecenter celebrare*. »

§ II. — A la veille des Elections de l'an V

Durant cinq mois, Le Made est sans nouvelles directes de

Mgr Le Mintier. Aussi, n'ayant reçu qu'une réponse insolente aux réclamations adressées à ce sujet au S^r Etienne (Dufour) (18), agent de la correspondance des Princes qui lui sert de courrier, il prend le parti de recourir directement au duc de Bouillon (19), qui accepte de faire parvenir sa correspondance aux évêques, et promet d'éviter que leurs réponses ne soient à l'avenir confondues avec tant de lettres qui sont brûlées.

L'état d'esprit des autorités vis-à-vis du clergé est alors toujours le même : « Dans toute la Bretagne les prêtres sont en « paix. Il est d'autres provinces où ils souffrent encore beaucoup : « dans le Limousin, dans le Nivernais, à Toulouse, à Marseille, « à Arles, à Tarbes et au-dessus de Metz. Ces persécutions sont « imputées à des prêtres et moines jacobins qui sont ou dans les « corps administratifs ou dans les régiments, voilà les persé- « cuteurs les plus acharnés. Aussi je m'étonne que, le prêtre « Armez étant commissaire à notre département, les ecclésiastiques n'aient pas plus à souffrir.

« A Saint-Brieuc, les prêtres détenus en maison commune ont « tous été élargis (20). A Rennes, il y est encore resté des vieillards et des infirmes ; les jeunes se sont évadés et n'ont pas été « recherchés... Quelques-uns d'entre eux, échappés du petit « Saint-Méen et retirés entre Fougères et Vitré, font l'office public dans ces paroisses. On m'a nommé Saint-Ouen et autres « paroisses qui avoisinent La Royrie... Plusieurs églises ouvertes « dans la partie basse de ce diocèse viennent de se fermer. On « a averti les prêtres que les évêques le défendaient, ils ont obéi « sur le champ...

(18) Sur Dufour, v. : P. Delarue : *Mémoires de M. J. Dufour, Roue des pays d'Aleth*, 7^e année et tirage à part. Saint-Servan. Haize, éditeur.

(19) Philippe d'Auvergne, duc de Bouillon, fils d'un officier subalterne de la marine anglaise adopté par le dernier duc de Bouillon. Anglais de nationalité, il contracta à Jersey la correspondance des royalistes entre la France et l'Angleterre.

(20) V. : Abbé Lemasson : *Manuel pour l'étude de la Persécution religieuse dans les Côtes-du-Nord durant la révolution française*. Tome II, p. 25. Armez avait quitté Saint-Brieuc vers la mi-sept., pour Paris et venait de donner sa démission de commissaire de Directoire.

« J'apprends que, dans mon diocèse, les prêtres sont en discussion amicale sur la soumission et le culte public. Les partisans de la publicité se retranchent à dire que vous seul défendez le culte public ; que les douze évêques de Londres en leur avis unanime ne le défendent pas ; que si vous le blâmez, vous ne suivez que votre opinion particulière, et que, dans mes lettres, je n'ai suivi que votre interprétation exagérée et outrée ; que l'opinion d'un évêque, et qui surtout n'a pas de juridiction en ce diocèse, ne peut être d'aucune force ; et que, dès lors, on ne peut, sans témérité, défendre aux fidèles d'assister aux offices des soumissionnaires (21).

« Déjà, j'ai répondu à cette imputation extravagante et calomnieuse. J'ai, moi-même, écrit à l'abbé de Robien la réponse où vous me donniez l'avis raisonné des prélats de Narbonne, Montpellier, Uzès et Léon...

« J'ai entendu dire que le cardinal archevêque de Rouen venait de défendre le culte public en son diocèse, que dix-huit évêques assemblés à délibérer sur le même objet avaient porté pareille défense. En grâce, Monseigneur, veuillez bien m'assurer ces faits et autres qui y seraient relatifs, afin que j'en fasse usage.

« Vous n'avez pas oublié que nos cinq grands vicaires sont très entêtés du culte public, mais Manoïr est celui qui presse davantage...

« Je dois vous dire que les environs de Dol et les paroisses de ce diocèse voisines de ce lieu manquent de prêtres et en demandent à grands cris, mais aussi je dois prévenir que, maintenant, la garde sur les côtes et sur mer est plus vigilante que jamais. Le 10 févriier a été publié, au son du tambour, une proclamation du département par laquelle les villes et cam-

(21) Sur cette controverse entre Bastiens et Contre-Bastiens, cf. A. N. F⁷. M⁶⁹, 1. lettre de Denoual à Armez, du 3 brumaire, et brochure éponyme intitulée : *Conférence amicale entre un partisan des prêtres qui ont juré et une dévote tenant le parti de ceux qui sont restés cachés*, 24 pages, janvier 1796, sans n. d'imprimeur ; F⁷. 7197. Lettre d'Armez, du 9 févriier, et *Breve P⁶ P. P. VI* Di⁶ F. juli MDCCXVI, suivi d'observations, impr. 16 p., Paris 1796.

« pagnes sont invitées à résister aux suggestions perfides des émigrés, à maintenir la paix et la tranquillité dont elles jouissent, et à repousser les émigrés rentrants, qui ne viennent que pour troubler et dévaster.

« On a voulu prévenir contre les chouans et cela n'était pas nécessaire. Je vous assure que plus que jamais on clabaudé contre le général, plusieurs des officiers et quelques-unes de leurs bandes. On verrait avec peine le chouannage reprendre ; j'ai entendu d'honnêtes gens et bons royalistes s'en expliquer avec confiance. Cependant on veut un roi et ne parle que du frère de Louis XVI, mais on n'est indigné contre les chouans et surtout contre leur chef. Je vous rends sur ceci l'opinion et les propos publics.

« On ne parle plus ni du rappel des protestants, il a été très vivement attaqué ; ni de la vente des églises et des presbytères, le rapport en est attendu ; ni d'affaires avec le Pape, cependant il y a près de quarante mille hommes sous les armes. Ce qui occupe maintenant, ce sont d'une part les finances, elles sont dans le plus affreux délabrement, et de l'autre les cabales des Jacobins, leurs trames et forfaits à dessein de se maintenir à la Convention (22). Aujourd'hui les partis sont déclarés et s'observent ; en peu certainement il y aura choc.

« On approche des élections : elles commencent le 21 mars, et si les uns les désirent, d'autres les redoutent et tous se parent à soutenir leurs vues et projets.

« Les jacobins, outrés de voir l'opinion publique contre eux, intriguent et remuent... Si le Directoire exécutif avait rappelé et cassé ses agents qui sont frappés par le décret lancé contre les jacobins amnistiés ; si Barras pendant sa présidence du Directoire n'avait pas soutenu ces scélérats là, maintenant on ne les craindrait pas autant ; ils seraient attérés presque partout. A Paris, ils sont plus insolents que jamais ; avec les secours en argent et en hommes qu'ils ont reçu des provinces,

(22) Dans les Conseils.

« ils sont capables de tenter un coup. Le premier a manqué, la police avait prévenu, le 24 janvier a été tranquille ; mais bientôt il y aura une explosion horrible. Les jacobins de la Convention et du Directoire veulent se maintenir, ils seraient hommes à sacrifier le reste de la France...

« Les jacobins Orléanistes croient le moment heureux et se disposent à tenter leur projet. On veut dire que Barras est de ce parti ; plusieurs disent qu'il est trop monstre pour se prêter à aucun ordre de choses ; mais Sieyès est aussi anarchiste que lui et son zèle pour Orléans est connu. Cependant on compte peu sur lui, parce que sûrement il ne se déclarera que pour le parti qui aura triomphé...

« Tous ces jacobins, divisés entre eux, se réunissent contre le frère de Louis XVI, contre l'église et la noblesse. Leur but est de ne pas quitter le siège de l'autorité, voulant se soustraire à la mort dont les menace l'opinion publique dès qu'ils ne seront plus inviolables. Ils craignent d'être remplacés par des hommes à bons sentiments, se défiant que ceux-ci pourraient les perdre comme ils ont eux-mêmes sacrifié les constitutionnels et bien d'autres.

« En général, tous les jacobins sont méprisés et détestés ; cependant les Orléanistes le seraient moins que les anarchistes. Il faut avouer que le parti d'Orléans a beaucoup augmenté depuis quelques temps, et bien des gens en sont qui croient être pour le roi. On a recruté pour Louis XVIII, mais on ne dit pas que celui-ci soit le frère de Louis XVI. Ce dernier a des partisans à la Convention (23) et au Directoire...

« Le parti le plus fort est celui des républicains modérés : au moins est-il le plus nombreux ; et si toujours il ne réussit pas en ses projets, c'est parce qu'il n'est pas aussi violent que la horde des jacobins, et que plusieurs du parti sont lâches et se vendent aux circonstances. »

Ayant ainsi renseigné les évêques, Le Maje leur demande des

(23) Conseils.

directives au sujet des prêts à intérêts et des fermes des biens d'Eglise ou d'émigrés. « Vous savez, Monseigneur, qu'à Saint-Malo depuis longtemps on tolère, et même on permet, les intérêts à raison du prêt du commerce. Je n'ignore pas qu'Holden dans son analyse de la foi, que Cabassut dans la théorie du droit canon et que d'autres théologiens sont favorables à cette opinion. Elle n'a jamais été la mienne et je ne la suis pas ici-même où les chefs du diocèse, prétend-on, l'autorisent. Prêtez gratuitement, dis-je à ces rentiers, ou placez votre argent en terres, en contrat de constitution, ou bien faites société avec armateur ou négociant : voilà ce sur quoi je ne vois aucun doute, je ne puis me prêter à ce que vous placiez autrement. Autrefois, on se contentait ici pour tous prêts quelconques d'un intérêt de 5 livres pour 100 livres, hé bien (*sic*), aujourd'hui j'apprends que les plus honnêtes gens se bornent à 15, et qu'il est des prêteurs assez cruels pour exiger 25. Sans doute, est-ce bien ici la circonstance de savoir si le *periculum* dont parlent les théologiens est un titre légitime pour exiger des intérêts, mais aussi je crois cependant que cette question est résolue négativement par la très grande majorité de casuistes et des théologiens. Autant que je me le rappelle, Holden prétend que ces intérêts sont licites dès que la loi du prince les autorise ; on ne rougit pas d'invoquer les décrets de la Convention, tant l'avarice aveugle. Je crois me souvenir que Cabassut s'appuie sur un bref d'Innocent X, lequel permit aux néophytes chinois cette espèce d'intérêts, condamnant néanmoins 30 pour 100 comme prix exorbitant et au-dessus de la compensation du péril. Il est bien vrai de dire que les fortunes n'étant pas aussi fixes qu'autrefois, il peut y avoir plus de danger de perdre ; mais je m'en tiens au sens de la proposition que je crois condamnée, lequel donne ce péril comme intrinsèque au prêt. En conséquence, j'oblige de restituer les intérêts ainsi perçus, parce que je les vois radicalement usuraires et dès lors imprescriptibles. En outre, j'empêche de colloquer en cette sorte, vu que l'espèce m'en paraît usuraire. J'ai éprouvé sur cela bien des tracasseries, mais je

« me suis mis au-dessus et je ne m'en affecte pas. Les premières plaintes m'en ont été faites par des gentilshommes qui, dénués de moyens pour racheter leurs biens, sont obligés de souscrire à tel taux que l'on exige. Je connais une dame qui s'est obligée à payer dans un an quatre mille francs pour deux mille cinq cents qu'elle a reçus. Est-il possible d'être plus coquin ! on dit encore détester la République, et on en prend tous les vices qui sont favorables...

« On ne cesse de me tracasser sur les fermes des biens d'église et des émigrés. On me demande s'il est permis d'en demander aux autorités constituées qui régissent ces biens ou aux acquéreurs. On me demande de plus encore s'il est des conditions auxquelles on pourrait accepter. Ces deux questions se sont agitées avec chaleur, et chacun a suivi sa première opinion.

« Je n'ai pas osé dire bien affirmativement tout ce que j'en pense. Seulement, il me paraît incontestable que l'on doit éviter avec soin pareils baux et fermes, dût-on payer un peu plus à de légitimes propriétaires. Je crois encore que l'on ne peut être tenu de les éviter, au point de ne pas en demander ou accepter, en cas de ne pouvoir en trouver d'autres. Mais alors, quelles précautions doit-on prendre pour ne pas coopérer positivement au mal des usurpateurs ou des acquéreurs ? Voilà ce qui m'embarrasse ! Suffira-t-il de ne payer qu'après sommations ou demandes en justice ? Je le croirais assez volontiers, c'est ménager les intérêts du propriétaire autant qu'ils est possible. Si dans ce cas j'exige pareille résistance, à quoi condamnerai-je les fermiers qui, pouvant avoir d'autres logements ou terres, auront préféré de prendre les biens de l'église ou des émigrés (24) ? »

§ III. — Le 18 Fructidor

On sait combien le règne des « honnêtes gens » élus en ger-

(24) Lettre du 13 février 1797. Tout ce paragraphe est extrait des lettres des 13 et 17 février 1797.

minal fut éphémère, interrompu par le coup d'état du 18 fructidor. Le Made semble l'avoir prévu, car, dès le 11 septembre, il écrit :

« Par ma lettre du 6 de ce mois, laquelle j'ai remise à Monsieur Blondel, autrement Prigent (25), je vous annonçais que l'attaque du Directoire ne pouvait être différée plus tard que le 5. Tout annonçait une commotion bien violente, cependant tout s'est passé sans effusion de sang, il n'y a pas eu de combat. Les députés ont été saisis sans bruit et sans résistance ; leur garde les a abandonnés et les gens du Directoire les ont menés comme des agneaux au Temple. Vous avouerais-je que j'avais prévu plus de tapage. Je croyais que les républicains enlevés avaient un parti plus puissant et même que celui-ci devait avoir l'avantage. Pendant trois jours, Paris a eu l'aspect d'une ville en état de siège. Dès le 6 au soir l'ordre s'est rétabli, et, le 7 au soir, les Parisiens avaient oublié les événements précédents, tant ils sont insoucians ou tant ils sont bien disposés en faveur de la scène qui se prépare ». (Le Made croit à l'avènement de d'Orléans sous quinze jours.)

« Imaginez-vous la stupeur où nous ont jeté ces nouvelles : il est impossible de vous la bien dire. Les plus hardis ont été déconcertés, atterrés ; les femmes étaient éplorées, jetaient les hauts cris, tombaient en faiblesse, ont perdu la tête et ne reviennent pas. Les jacobins en riaient, mais leur air n'était pas triomphant. Leur premier soin a été de caponner la garnison ; celle-ci s'est contentée de promettre, a bu beaucoup et n'a rien fait de plus. Le commandant, insolent jacobin, vient d'être cassé par son chef ; il menaçait et avait insulté plusieurs habitants. Les jeunes gens sont bien décidés à contenir les jacobins. Le municipal, qui restait seul, vient de s'adjoindre des hommes de probité : leur vigueur et celle du nouveau commandant assurent la paix en ce lieu.

« En plusieurs villes, à Dinan, à Lamballe, les terroristes ont

(25) Sur Prigent, v. : Abbé Lemasson : *Saint-Brieuc, centre de la correspondance des princes*, loc. cit.

« fouillé pour trouver des prêtres et des émigrés ; ils n'en ont pu prendre. Mais à Dol, MM. Porchet et Faligan (26) sont emprisonnés et poursuivis criminellement. Ils ont répondu en dignes ecclésiastiques, ils ont maintenu la qualité d'intrus aux curés constitutionnels, celle de vols aux acquisitions de biens nationaux, etc...

« A Dinan, les terroristes ont placardé les murs de peines de mort contre tous émigrés non rayés définitivement, contre tous les prêtres non soumis par serment de haine à la royauté, contre toutes personnes qui recèleraient prêtres ou émigrés ; il faut dire que Dinan excelle en horreurs...

« Je n'ai point à vous dire que les prêtres sont cachés. A Rennes, dimanche dernier, aucun prêtre n'a paru dans les églises ; et à Saint-Brieuc les soumissionnaires ont laissé fermer Saint-Michel.

« Je pense que vous ne laisserez passer aucun prêtre ; la rigueur des circonstances me semble l'indiquer, il faut attendre. Je n'ai point à vous demander d'instructions sur les événements qui se préparent ; il n'y a point de prêtre qui ne sache que d'Orléans est usurpateur et voleur. Si l'on ne pouvait déclarer soumission à la République, on ne peut pas plus promettre fidélité à Orléans...

« Je veux vous avertir de propos bien déplacés, bien périeux à vous-mêmes et aux prêtres : Parmi ceux qui rentrent, il est des imbéciles ou des gens de mauvaise foi qui ne cessent de crier comme vous, disant que vous êtes seul à vous opposer à la soumission, que tous les autres prélats entendent et ordonnent qu'on la déclare. Ces propos se sont tenus à des prêtres, à d'honnêtes laïcs, à des personnes de vertu. Je sais qu'ils se répandent ; qu'on en prend occasion de soulever contre vous et vous accuser d'intolérance, de fanatisme, de soulèvement à la révolte. Je sais encore pourquoi l'on parle plus de vous que de vos confrères, ceux-ci ne se mêlant point des

(26) V. Delarue : *En août-novembre des chouans du district de Dol* - l'abbé Nicolas François Faligan, 1755-1813, Rennes 1910.

« départs et vous seul ayant à parler à tous les partants. Mais,
« ne vous serait-il pas aisé d'afficher chez vous une règle de con-
« duite, signée de tous vos confrères, que vous feriez lire de
« tous ceux qui vont chez vous et notamment des partants ?
« Par là, ces derniers, en arrivant dans notre province, détrui-
« raient d'un seul mot la prévention inspirée contre vous ; les
« gens crédules se dissuaderaient et se tairaient. »

§ IV. — L'Administration
du diocèse de Saint-Brieuc en 1797

Les propos précédents étaient particulièrement tenus par le clergé briochin. Mgr de Bellescize étant décédé le 20 septembre 1796, M. de Robien, prévenu quatre jours après, convoqua immédiatement les chanoines et capitulants qui nommèrent cinq grands vicaires, lesquels prirent en mains la direction du clergé orthodoxe, sans que l'insinuation de l'acte les nommant ait naturellement été possible. C'étaient MM. de Robien, de la Noue, Limon l'aîné chanoine de Quintin, Trécherel recteur d'Yffiniac et Manoïr chanoine de Saint-Guillaume, tous partisans du culte public, non opposés à la soumission, et peu disposés, comme nous venons de le voir, à tenir compte des directives de Mgr Le Mintier.

Les choses en étaient là, lorsqu'en octobre 1797, l'évêque de Tréguier reçut un rescrit de Rome l'invitant à administrer le diocèse de Saint-Brieuc.

Connaissant les sentiments des grands vicaires, il jugea prudent de les faire sonder sur cette éventualité avant de leur communiquer officiellement ses pouvoirs. Le Made, sachant bien que l'opposition, si elle se manifestait, viendrait principalement de Manoïr, prit le très habile parti de se confier seulement à lui ; et, sur sa réponse du 3 novembre « qu'il n'y avait aucun de ses confrères qui ne désirât être gouverné par un prélat nommé par le Saint-Père, et qu'ils ne cessaient tous de faire des vœux pour que ce bonheur leur arrivât », il lui fit parvenir par sa sœur l'original du rescrit, en le priant d'en faire une copie certifiée.



FIG. 5. — Mgr. Le Mintier

L'obligation imposée aux prêtres par la loi du 19 fructidor (5 septembre) de jurer haine à la royauté venait en effet opportunément de mettre fin à l'irritante controverse entre *Bastiens* et *Contre-Bastiens*. Les soumissionnistes de Saint-Brieuc, plutôt que de prêter un serment qu'ils jugeaient contraire à l'Évangile, avaient déjà cessé toute fonction publique, et ne célébraient plus la messe qu'en cachette. Aussi l'abbé Manoir, le 9 novembre, en envoyant à Le Made la copie réclamée, ne manqua pas de protester de son respect pour l'évêque et de son obéissance sans réserve. « Accoutumé à gouverner, et l'ayant fait jusqu'à présent « avec un zèle et des lumières peu communes, dans des temps « aussi difficiles que ceux où nous vivons, nous espérons « qu'avec la grâce de Dieu, ce digne prélat dirigera de loin et « fera parvenir, jusque dans les sombres retraites des confes- « seurs de la foi, la consolation, la patience et la paix ». Il déclarait que, dès le moment où Monseigneur « voudrait faire connaître et user des nouveaux pouvoirs, les grands vicaires, nommés par le chapitre séant à Saint-Brieuc, se feraient un devoir de cesser l'exercice des leurs, et de donner à leurs confrères, les ecclésiastiques du diocèse, l'exemple de l'obéissance et de la soumission aux chefs ».

En transmettant le 13 novembre cette lettre à Mgr le Mintier, le Made lui écrivait : « Je suis persuadé que tout le diocèse sera « très enchanté de savoir que vous gouvernez... Les soumis- « sionnaires se sont plaints de ne pas connaître les intentions et « jugements de nos prélats ; les non-soumissionnaires étaient « prévenus contre les chanoines et les vicaires généraux qu'ils « ont élus, parce que tous étaient partisans de la soumission et « du culte public. Le refus du serment de haine à la royauté et « la clôture des églises les ayant tous réunis, ils seront tous très « aises d'avoir à leur tête un prélat, et surtout vous, Monseigneur, « que tous estiment, honorent et respectent. C'est le moyen de « prévenir les divisions à la suite, et d'assurer dans le diocèse « l'union et la paix. Je vous avouerai que nos vicaires généraux « étaient bien peu considérés, qu'on ne craignait pas de les con- « trarier, parce qu'ils étaient soumissionnaires ou partisans de

« la soumission. S'ils ordonnaient des choses pressantes ou très utiles, les non-soumissionnaires, obligés d'obéir, imputaient leurs ordres à esprit de vengeance ou de parti ; et les fidèles à l'instant adoptaient pareil sentiment... Je dois aussi vous observer que, parmi les prêtres qui exerçaient publiquement, il y en avait un certain nombre qui, sans avoir signé ni déclaré soumission, s'étaient concertés avec l'agent national ou le commissaire de la municipalité ; l'un d'eux, en cas d'inquiétude, aurait répondu pour le prêtre, et celui-ci, par là, se serait mis hors d'embarras. Cette soumission implicite a fait beaucoup de bruit. Des prêtres l'ont désavouée, mais les municipaux ont assuré le fait ; et je sais que, le prêtre disant à la paroisse ne point avoir fait de soumission, des municipalités interpellées ont répondu : Pourriez-vous croire que nous voudrions manquer à la loi et exposer nos personnes ! le département ne faisait point d'autres recherches. Ceci s'est pratiqué jusqu'à Pâques dernier ou même la Pentecôte. C'est à ce dernier terme que, l'opinion de l'assemblée se déclarant contre la soumission, les départements ne l'ont pas exigée impérieusement. »

§ V. — Octobre 97 - Janvier 98

Après le coup d'état du 18 fructidor, les administrations départementales et les municipalités sont remplacées, souvent peu aisément. Les nouveaux membres, représentants d'une minorité audacieuse, sentent bien ne pas avoir la confiance et se montrent tout d'abord plutôt réservés. Les provinces et en particulier la Bretagne, sont calmes, écoutons Le Made :

« Le Directoire toujours atroce et ses ministres scélérats publient souvent des arrêtés bien violents ; les jacobins à l'assemblée accueillent des pétitions bien sanguinaires ; néanmoins l'esprit général en France est pour la modération et la douceur... S'il y a des prêtres arrêtés, on n'ose pas en massacrer, on sait que l'opinion publique les protège et on se

« contente d'aboyer ; on irait même jusqu'à les mordre, mais on craindrait de les déchirer (27).

« Le dimanche 26 novembre, le tribunal criminel de Saint-Brieuc ayant condamné à mort un prêtre de Mûr qui était porté sur deux listes d'émigrés, le département s'est porté pacificateur et le prêtre a été condamné à la prison (28), jusqu'à la paix...

« Les nouvelles administrations, quoique très patriotes puisqu'elles ne sont composées que de jacobins et d'acquéreurs, sentent bien ne pas avoir la confiance, ou plutôt, se voyant méprisées, elles craignent d'offenser ayant à croire qu'elles se feraient égorgées. Ici et dans la ville voisine (29), des terroristes, nommés par le Directoire, refusent les places de la municipalité, disant qu'ils savent déplaire et que, pouvant avoir en peu du changement, il faut assurer sa vie. Aussi sommes-nous dans la plus parfaite tranquillité, et je n'entends pas dire qu'il y ait du trouble dans aucune partie de la province. Cependant, il faut être sur ses gardes : les mauvais sujets des campagnes se plaisent à dénoncer, parce qu'ils n'ont plus rien à craindre, et, à force d'argent ou de boire, les bleus sont lancés contre les prêtres. Encore à jeun ceux-ci ont-ils honte de leur ivresse...

« L'on me dit que Monsieur Denis (30), recteur de Saint-Caradec, ayant été trouvé par des bleus à dire la messe, a été massacré en l'endroit ainsi que son répondant, Monsieur

(27) Lettre du 10 novembre 1797.

(28) Lettre du 10 décembre 1797. — Le fait ainsi présenté est inexact. Il s'agit de Sébastien Guillemain, 64 ans, ex-vicaire de Plouvéz-Quintin, arrêté à Courcé (canton de Mûr), le 19 brumaire (9 novembre). La Commission militaire présidée par Champoux, le condamna à la détention le 6 frimaire (26 novembre), et demanda au Directoire un arrêté de déportation. Le Département, vu son âge et ses infirmités, le fera conduire à l'Hospice de Saint-Brieuc, le 14 février 1798 (A. N., F7, 7347, Rapport de Champoux. — A. D. C.-du-N., L. 168, f. 77).

(29) Saint-Malo.

(30) Confusion ou faux bruit, aucun prêtre de ce nom n'a été fusillé en Fan VI à Saint-Caradec.

« Emery, prêtre de Langourla (31), vient d'être conduit à la prison de Saint-Brieuc, dénoncé comme chef de chouans, et c'est une imposture, mais il déplait à Broons et est riche, voilà ses crimes. Monsieur Tréguy (32), surpris en Trégomeur, s'est évadé de sa garde qui se soulait au cabaret.

« Enfin, à Saint-Brieuc, a été saisi un jeune homme de Dinan. On lui a pris plusieurs lettres, dont une compromet dangeusement une dame de Guingamp, et un ordre du jour de M. de Rochecotte relatif à la levée en masse des royalistes (33). Ce jeune homme a été arrêté dans les recherches faites à l'effet de découvrir les voleurs qui ont enlevé la boutique de Desury orfèvre, lequel perd au moins dix mille francs. Monsieur Bernard, demeurant à Uzel, vient d'être mis en la basse fosse de la même prison comme royaliste suspect (34).

« A Rennes, Beaugeard (35), commissaire du département, a fait fouiller le 30 octobre ; plusieurs prêtres ont été surpris et cinq mis à Saint-Méen. De ce nombre était l'abbé de la Gré-

(31) François-Marie Hémorey, 62 ans, fut arrêté en octobre 1796 et incarcéré successivement à Saint-Brieuc, puis aux Carmélites de Guingamp. A. D. C.-du-N. L. (m5), 118 ; 1 L., 168, ff. 75, 76.

(32) Laurent Tréguy, d'Étables, ex-chapelain de la Cathédrale de St-Brieuc, déporté rentré, fut arrêté, par le cantonnement d'Étables, dans la nuit du 21 brumaire (11 novembre) à la sortie du bourg. Conduit le lendemain par deux soldats chez l'adjoint Lesnard, il profita de l'affluence des curieux qui y pénétrèrent après lui, pour se mêler à la foule et s'évader en escaladant le mur du jardin (A. N., F7, 7343. Rapport du commandant du cantonnement, 22 brum. VI).

(33) C'était un jeune déserteur nommé Deviller, qui voyageait avec un passeport au nom de Paul Cren, cultivateur à Plouménévent. Il fut arrêté le 5 frimaire (25 novembre). La Dame Tavignon-Monfort, de Guingamp, compromise par lui, fut également arrêtée les jours suivants. A. D. C.-du-N., 1 L., 168, ff. 51, 53.

(34) Joseph Bernard, dit Toulon, ex-président de la municipalité cantonale d'Uzel, destitué après le 18 fructidor et ex-chef de chouans amnistié en l'an IV, fut arrêté le 13 frimaire VI (4 décembre) ainsi qu'un certain nombre d'autres chefs, convaincus de correspondance avec les rebelles et condamnés le 16 pluviôse VI, par le Conseil de guerre de la 13^e division à la détention jusqu'à la paix. — A. D. C.-du-N., 1 L., 168, f. 58. — A. N. C.-du-N., Fr., c III, 12.)

(35) Pierre-Jean-Baptiste Beaugeard, ancien conventionnel régicide, qui, après avoir siégé dans les rangs de la Montagne, devint, en 1798, Mre élu aux Anciens et abandonner les fonctions publiques après le 18 brumaire. Député sous les Cent jours en 1815, il fut hanni pendant la deuxième Restauration et revint de Belgique à Vitré après la révolution de juillet.

« zillonaie ; mais, à l'instant où l'on a proclamé la paix de l'Empereur, le peuple de Rennes a demandé impérativement la sortie ; le département, quoique scélérat, n'a pas osé refuser, et tous les prêtres ont été élargis...

« A Dol, M. Faligan est toujours en prison. Parce que le jury de Saint-Servan acquittait tous les prêtres, on a voulu molester celui-ci.

« A Nantes ont dû, dit-on, être fusillés quatre prêtres et quatre émigrés...

« Toute la France est mécontente. Les changements dans les administrations, la réintégration des conventionnels dans toutes les places, l'effervescence des jacobins à l'assemblée, les arrêtés violents du Directoire étonnent, effraient, et annoncent la terreur ; cependant personne n'ose ni parler ni agir. On se console dans l'espérance d'un changement très prochain, on s'en croit très assuré, et désormais il ne peut plus tarder : Depuis le 18 fructidor, toutes les lettres confirment la prochaine explosion du parti d'Orléans. »

Le 10 décembre, Le Made envoie à Mgr Le Mintier de volumineux extraits du *Journal du Concile national de France*, commencé le 15 août et terminé le 12 novembre. « Vous verrez partout que les jureurs sont des hypocrites, des imposteurs et des incorrigibles. On se dispose à les condamner par eux-mêmes, en démontrant les contradictions et les mensonges qui sans doute leur ont échappé. En même temps, on relèvera les fausses citations, les principes erronés, et les accusations calomnieuses qu'ils ont employés ; dès maintenant, on y travaille et bientôt on fera imprimer... Nous allons former à Paris un bureau qui correspondra dans les provinces ; et, afin d'éviter la surveillance des postes et de la police, nous nous servirons de la voie des diligences pour transmettre nos feuilles et les répandre. Nous commencerons en janvier prochain ; alors tous les bureaux de correspondance seront assurés.

« Ce qui nous gêne principalement, c'est le serment de haine à la royauté ; Nous en démontrerions aisément l'iniquité ;

« mais est-il à propos de le faire ? Sans doute on ne doit pas
 « se permettre de faire un mal, à dessein même de procurer un
 « bien. Ce serment, fut-il encore plus inique, ne retardera ni
 « les philosophes honnêtes, ni les chrétiens relâchés ; le désir
 « et le motif de remédier au mal politique les feraient mépriser
 « ce mal moral. Mais il y a eu, il y aura encore beaucoup de
 « campagnards à bonne conscience qui n'y voient aucun mal,
 « qui ne peuvent y en croire, qui répéteront ce serment ainsi
 « qu'ils l'ont fait en cette année, persuadés que n'ayant en vue
 « que le bien, ils ne doivent pas y faire mal ; ainsi le pensaient-
 « ils d'après avis et décisions même de prêtres instruits. Si nous
 « ne parlons point, ces hommes iront aux assemblées et avec
 « bonne foi ; si nous parlons, les assemblées seront à la merci
 « des jacobins. Que faire dans cette alternative ? Si nous étions
 « consultés, il n'y a point de difficultés, nous aurions à dire la
 « plus pure vérité ; n'étant pas consultés, devons-nous prévenir
 « et éclairer l'opinion ?... Aidez-nous de vos avis ; je vous
 « avouerai que, sur cette question, je me déciderai volontiers
 « pour la négative (36).

Le Madé demande également quelle conduite il doit tenir envers les chrétiens observant les décadi.

« Le Clerc, député d'Angers (37), vient de faire un rapport
 « sur les institutions civiles. Après avoir établi que l'assemblée
 « respecte tous les cultes et ne prétend en blesser aucun, il
 « établit que, dans toute la république, le calendrier de Fabre
 « et de Romme (calendrier exécrablement impie où les noms de
 « fleurs, de légumes, d'animaux, d'instruments aratoires sont
 « substitués à ceux des fêtes et des saints) et les jours de décadi
 « où il y a repos seront respectés et observés. Déjà, quelques
 « feuilles traitent ce rapport de rêve philosophique. J'ajouterai

(36) Lettre du 21 novembre 1797.

(37) Leclerc, député du Maine-et-Loire, avait prononcé, le 9 fructidor V, à la tribune des Cloquenceis, un discours sur « l'existence et l'utilité d'une religion civile en France », tendant à faire déclarer la Théophilantropie religion d'Etat. *Bibl. N.*, Le 43/122.

« que le philosophe rêveur est un impie, et toute la France le
 « connaît pour tel. On veut respecter tous les cultes, et on en
 « établit un national auquel on veut soumettre tous les autres ;
 « qu'est-ce donc que la liberté des cultes ? Les jacobins de
 « l'assemblée sont francs, ils disent qu'il faut abolir le romain,
 « aussi tout tend-il à cette fin.

« Chollet et Duhot (38) veulent également prescrire l'observa-
 « tion du décadi. La clôture des boutiques est en elle-même
 « chose indifférente, qui ne peut devenir un signe d'apostasie
 « que par la détermination ou l'exigence formelle de l'autorité
 « qui commande. Mais, combien est-il de gens qui, pour mé-
 « nager leurs bourses, iront au lieu de rassemblement ? Ne s'y
 « passerait-il rien qui fut choquant ou pour la religion ou pour
 « les bonnes mœurs, serait-il possible de les excuser de péché
 « mortel ? je ne puis le croire, et je crains bien que, sur cet
 « objet, il n'y ait division entre nous. Aidez-nous de vos avis. En
 « même temps, vous parleriez des dimanches ; et je dois vous
 « prévenir que les fidèles n'ayant plus de lieu pour se réunir,
 « disent à peine les prières pour la messe. J'exige que, dimanche
 « et fêtes, on passe environ trois heures en œuvres pieuses. »

Les événements extérieurs passionnent l'opinion, principalement les victoires de Bonaparte et la paix de l'Empereur, dont la ratification doit avoir lieu prochainement à Rastadt.

« Je ne vous parle point du traité de paix avec l'Empereur,
 « vous en connaissez les conditions. La plupart des royalistes
 « sont mécontents, beaucoup de patriotes le sont également. Les
 « premiers voient avec peine que notre roi soit abandonné par
 « sa famille et ses puissants alliés et on ne leur en veut pas de
 « bien ; ils se demandent où nous en sommes et que va faire
 « le roi. Pour les républicains, les uns voient des avantages pour
 « la république, d'autres s'obstinent à crier contre l'empereur
 « et suspectent les négociations. Ils se désolent que les troupes

(38) Duhot (député du Nord) avait proposé, le 3 frimaire VI, de déclarer la décade obligatoire. Son rapport devait aboutir à la loi du 13 fructidor VI. Cf. A. Aulard : *Hist. politique de la Révolution française*, t. 29, Paris 1905, pp. 667-668.

« restent dans leur même position, le Directoire l'ayant or-
« donné jusqu'à la conclusion de la paix avec les Electeurs ; et
« voilà, disent les royalistes, le seul avantage que nous procure
« cette paix ; au moins les bleus ne sont pas à nous molester et
« à nous égorger. »

Mais, de tous les événements extérieurs, celui qui passionne le plus les Bretons est le projet d'une descente en Angleterre, projet sur lequel Le Made essaye quotidiennement de se renseigner.

« Il y a ordre du Directoire, écrit-il le 10 novembre, de réunir
« sur les côtes de l'Océan une armée de cent mille hommes qui
« s'appellera l'armée d'Angleterre ; soixante mille hommes se-
« ront répartis en Bretagne. Dût-on perdre quatre-vingt mille
« hommes, si vingt mille peuvent atterrir, avec les insurrections
« du dedans, on s'assure de culbuter toute l'Angleterre. Bona-
« parte est nommé général en chef ; mais, parce qu'il va se
« rendre comme président de la délégation française à Rastadt,
« le général Desaix a ordre de se rendre incontinent à Rennes.
« Il n'y est pas encore, et même on ne l'y attend pas. Tous les
« vaisseaux désarment à Brest ; il est vrai que pour la descente
« on ne veut que des bateaux plats, des chaloupes et autres bâ-
« timents ouverts... »

« Cependant, on a peine à croire que l'expédition ait lieu : la
« république ne manque point de soldats, mais elle manque de
« matelots ; et elle sait que ceux-ci ont les bleus en horreur. De
« plus, elle manque de vaisseaux et d'agrès, et l'expédition
« d'Hédouville pour Saint-Domingue est encore très douteuse ;
« enfin elle manque de fonds. »

Cependant, à la fin de décembre, de grands mouvements de troupe ont lieu en Bretagne et le 28 de ce dernier mois Le Made écrit :

« J'apprends par voie bien sûre qu'hier on a arrêté, par ordre
« du Directoire, cent-dix bâtiments dans ce port et les voisins.
« On pense que c'est pour embarquer plus de 6.000 hommes
« qu'on attend. On annonce qu'il va descendre en Bretagne
« 50 bataillons (39). Dinan a des ordres pour en recevoir quatre,

(39) Les troupes ne pourront jamais être rassemblées, et sur la division en-

« et samedi dernier est arrivé dans ma ville un régiment pour
« garnison. Les officiers ont fait visite aux nobles et aux bour-
« geois honnêtes, déclarant qu'à la mine ils connaissaient les
« jacobins, et que sous trois semaines ils les feraient danser.
« L'état major et tous les officiers témoignent le plus
« profond mépris pour les terroristes et les acquéreurs ; la mu-
« sique du régiment est ordonnée pour toutes fêtes ou circons-
« tances qui réunissent une honnête société (40).

L'on était d'ailleurs en cette fin d'année, bien peu porté aux fêtes, car en décembre, sous l'impulsion de Merlin et des Jacobins triomphants, les mesures de terreur reprennent et 1797 se termine dans la crainte et l'attente. Qui l'emportera des terroristes ou des modérés que représentent alors, aux yeux de l'opinion, Barras et Bonaparte ? Ces deux derniers prendront-ils le pouvoir et le garderont-ils pour eux, ou placeront-ils sur le trône un prétendant, et lequel ? L'inquiétude ressort de la correspondance adressée à l'évêque de Tréguier.

« On voit la terreur s'organiser selon les désirs et conseils de
« Sièyès. Pour tout dire, en un seul mot, il suffira de remarquer
« que l'assemblée actuelle est divisée en deux partis ; que les
« jacobins modérés et constitutionnels sont bien inférieurs en
« nombre au parti des furieux ; que Sièyès est le conseil et l'âme
« de ce dernier (41) ; et que, pour marquer son triomphe, ce
« parti l'a élu président. A quoi donc n'avons-nous pas à nous
« attendre, si cette cohorte infernale n'est pas entravée dans
« ses opérations !

« De toutes parts, il parvient à l'assemblée des pétitions ten-
« dant à poursuivre les réfractaires ; mais ces pétitions sont sol-
« licitées par les jacobins mêmes de l'assemblée, c'est une vieille

voyée en Irlande, en 1798, seul le général Humbert avec un millier d'hommes débarquera dans l'île.

(40) Post-scriptum du 28 décembre à la lettre du 20 décembre.

(41) Sièyès, qui n'entra au Directoire qu'en 1799, n'est jamais rien d'un terroriste, et appartenait au contraire au parti que Le Made, mal informé, appelle les Jacobins constitutionnels. L'horreur qu'il éprouve pour l'apostasie de l'ancien chanoine de Tréguier et de Chartres inspire sans doute ce jugement erroné.

« tactique qui ne s'oublie pas. Surtout c'est du Midi que
« viennent ces pétitions : peut-être n'y a-t-il pas dix jacobins dans
« les départements de Toulouse, de Cahors, de Pamiers, de Pé-
« rigueux, etc., qui n'en aient signé... Actuellement on ne dit
« plus à Paris jacobins ou furieux, on les appelle les abominés,
« Merlin est avec eux.

« Nous venons d'éprouver en ce lieu de grands changements,
« enfin les anciens municipaux ont dû céder à la violence. Beau-
« geard, commissaire de Rennes, scélérat infernal, et Labbé de
« cet endroit, athée et membre du gouvernement, ont obtenu
« que le général Houlan vienne avec sa troupe installer les mu-
« nicipalités des deux villes. Il y est venu et tout s'est passé
« sans bruit. Ici les municipaux sortants, dénoncés par les ja-
« cobins du lieu, ont consigné sur le registre leur protestation,
« en ont fait la lecture à toute la cohorte qui installait la nou-
« velle (municipalité). Celle-ci, comme le général et sa troupe,
« ont admiré la fermeté de ces Messieurs. Trois jacobins sont ici
« en place, mais ils ne peuvent se compléter, leurs semblables
« n'osent accepter ; l'endroit est aussi tranquille qu'auparavant,
« et je n'y prévois aucun trouble, soit parce que les municipaux
« intrus craignent et ont protesté ne vouloir gêner personne, soit
« parce que les chefs de la garde nationale sont aussi bons qu'on
« puisse le désirer. On ne voulait point aller à cette élection,
« mais assuré qu'il n'y aurait aucun serment à prêter, j'ai fait
« savoir que les honnêtes gens étaient obligés d'y paraître et
« tous les jacobins ont eu le nez cassé.

« Dans la ville voisine, trois effrénés patriotes ont été mis en
« place. Duhamel, ex-intrus, ayant femme et enfants, aujour-
« d'hui cabaretier, s'était proposé pour quatrième. Ses collègues,
« l'ayant su, ont déclaré qu'ils étaient prêts à se démettre plutôt
« que de le recevoir. Alors le général lui a dit : Retire-toi coquin,
« tu n'es qu'un faux patriote, tu es un monstre. Si tu n'as pas
« été fidèle au serment que tu avais fait à la religion, comment
« le serais-tu à la république ? Duhamel (42), en se retirant, a

(42) Lettre du 16 déc. 1797 ; Alexandre-Béné Duhamel, docteur en théologie de

« crié qu'il ne voulait pas siéger en pareille municipalité. Les
« nouveaux administrateurs ne peuvent se compléter. Le général
« est parti, sa suite était voleuse, mutine et tapageuse. Les gre-
« nadiers insultaient publiquement les femmes et les jeunes
« gens. Il y a eu des coups de sabre distribués, six grenadiers au
« moins sont ensablés et autant à l'hôpital...

« La furtur anti-religieuse va se déployer avec acharnement.
« Pour moi, je suis résolu de rester ici tant que mes hôtessees vou-
« dront m'y souffrir ; et si elles craignent, je chercherai gîte
« ailleurs. J'ai, dans la ville voisine, de très proches parents qui
« ne me savent pas en ce pays, qui sont effrénés républicains et
« qui seront très aises de m'avoir. Où pourrais-je être plus en
« sûreté que chez les scélérats ? Néanmoins, ils m'aiment et je
« suis sûr de tous leurs égards envers moi...

« Dans mon département, les prisons du chef-lieu regorgent
« de prêtres, de chouans, de personnes suspectes ou compromises
« par des lettres interceptées (43). La municipalité de mon en-
« droit vient d'être changée pour la seconde fois (44). Elle ne
« doit plus l'être, le choix est parfaitement jacobin. On va ren-
« voyer de l'hôpital les religieuses que j'avais eu tant de peine
« à placer, c'est un vrai malheur, elles y faisaient bien le vrai
« bien...

« Partout l'ouvrage manque ; cependant, ici, toujours il y en
« a pour quelques ouvriers : huit corsaires neufs viennent en-
« core de sortir. Mais, en hiver, l'ouvrage toujours diminue,

l'université d'Angers, chapelain de la cathédrale de Saint-Malo, devint curé constitutionnel de Saint-Malo, le 12 mai 1797. Il déposa ses lettres de prêtrise, le 5 pluviôse an II, et se maria le 8. Son second fils, Jean-Marie-Constant, né à Saint-Malo, le 5 février 1797, professeur à l'École Polytechnique, est mort à Paris, en 1872, membre de l'Académie des sciences.

(43) Sur ces arrestations préventives ordonnées par le commissaire Pouthier, d'accord avec l'autorité militaire, cf. A. D. C.-de-N., 1 L. 168, ff. 34 à 70, *passim*.

(44) Destituée le 21 fructidor V, la municipalité cantonale de Lamballe subissait une deuxième épuración le 29 frimaire VI ; Lamarre-Pellibon était nommé président, Genty et Le Bot, agent et adjoint de la commune de Lamballe. Le 28 nivôse, Mareschal recevait sa commission de commissaire du Directoire consti-
cutif (A. C. Lamballe, Reg. délib. de la mun. cantonale, ff. 117, 121, 130).

« aussi la misère augmente. Les vols de nuit et sur les routes
« se multiplient, seulement on ne tue pas dans cette province.
« Nous payons le pain et la viande aux mêmes prix qu'en 1788 ;
« le cidre va de 29 à 33 livres dans la province...

« Barras est aujourd'hui réputé le sauveur de la France, et Bonaparte est attendu avec impatience. Les abominés craignent
« qu'ils ne leur portent un coup mortel; mais cette crainte me
« paraît exagérée : Barras et Bonaparte, bien considérés, sont
« deux monstres à peu près équivalents à Siéyès. »

§ VI. (Janvier-Avril). — La préparation des Elections de l'An VI

Pendant les trois premiers mois de l'année 1798, les évêques de Londres semblent s'attendre à l'avènement prochain soit d'un infant d'Espagne, soit de l'Archiduc Charles d'Autriche, mariés l'un ou l'autre pour la circonstance avec Madame Royalé, soit plutôt de Louis XVIII. Aux renseignements demandés sur les négociations espagnoles, favorisées par l'évêque d'Autun, ministre des Affaires étrangères, et menées par Cabarrus, beau-père de Tallien, Le Made répond le 2 janvier : « Tout annonce que la
« faction espagnole domine pour le moment ; et, parce que les
« Orléanistes n'ont plus d'argent et dès lors ne peuvent se rappeler à la vie; parce que Cabarrus apporte beaucoup de numéraire, tout présage que cette faction va éclater bientôt. Réussira-t-elle? Le temps nous l'apprendra... Tallien a été bien
« certainement Orléaniste, l'est-il encore? Je ne sais pas. Il lui
« faut de l'argent, il est fou de sa femme et elle dépenserait des
« millions. L'Orléanisme ne peut plus rien lui donner, il lui
« aura fallu se jeter dans un autre parti et il paraît assez naturel qu'il soit agent de la faction d'Espagne, elle paie bien... »

Mais, peu après, le 3 février, Le Made écrit que Cabarrus a reçu l'ordre de regagner l'Espagne et que le parti de l'archiduc Charles est le plus fort, étant appuyé par l'armée du Rhin et l'armée d'Italie. Son succès semble dépendre de l'influence de

l'Empereur sur les Electeurs et des sacrifices que ceux-ci consentiront dans les négociations engagées.

Quant à Louis XVIII, « on bavarde qu'il a été insouciant à
« Coblenz, qu'en France il ne se mêlait de rien, qu'il paraît ne
« rien entendre à la politique, qu'il n'est pas aimé, et que de
« toutes parts l'on est prévenu contre la famille Bourbon. »

D'ailleurs, après toutes ces intrigues annoncées et déjouées sans cesse, Le Made devient sceptique, pour le moment du moins, et le 2 mars il écrit à Mgr le Mintier :

« Oserais-je vous proposer mes réflexions? Je ne peux croire
« que le Directoire veuille se donner un maître : l'ambition
« personnelle pourrait y porter chacun des directeurs, la crainte
« d'être à la suite dupes ou victimes les en empêchera. Chacun
« d'eux se sait couvert de crimes et de sang; il sait avoir une
« multitude d'ennemis, il craindrait un ordre de choses qui l'exposerait à vis d'eux. Si la France avait un chef, celui-ci s'entourerait de gens honnêtes et voudraient-ils frayer avec des
« monstres? Je pense que le Directoire berne tous les partis,
« qu'ils les excite, les éloigne ou les écrase selon les intérêts du
« moment. Je pense que le Directoire ne veut que la République, mais qu'il veut y assurer sa domination et sa puissance. Je pense enfin que, pour y réussir, il voudrait écarter
« tout homme suspecté de royalisme quelconque : voilà son grand ennemi. Mais, parce qu'il désire la confiance, il tentera d'éloigner les hommes de sang et de pillage, sachant bien
« que toute la France applaudirait à pareille mesure... Vous
« verrez enfin que la Réveillère, Reubell et Barras se feront assurer le Directoriat à vie. »

D'une façon générale, pendant ce premier trimestre, la Bretagne est tranquille, si l'on en croit Le Made, et l'on cherche à exalter la population par des fêtes. « Aujourd'hui (9 janvier) « décade, vingt-cinq polissons au plus y assistaient et ce sont
« toujours les mêmes. On vient de planter auprès de l'église
« un arbre de la Liberté, le premier était mort; ainsi cela se
« fait-il en tous endroits où ces arbres ont été sans feuilles. »

L'anniversaire de la mort de Louis XVI ayant été choisi pour célébrer la paix de l'Empereur, le 21 janvier 1798 revêt une grande pompe.

« L'an dernier nous avons vu la fête du 21 janvier se cacher dans la salle de la municipalité, encore les officiers publics auraient-ils voulu faire croire qu'ils abhorraient cette fête, tant ils avaient honte d'y assister. Cette année, partout on lui a donné le plus grand éclat. Le ministre de l'intérieur et celui de la police ont donné des ordres rigoureux et ils auront été bien observés. En ces endroits-ci, tout s'est fait en grand ap pareil. Ici, les soldats de la garnison ont été traités par les jacobins qui payaient un écu. Entre soldats, jacobins et patriotes, il y avait cent cinquante couverts, le nombre de la garnison et des polissons n'est donc pas considérable; mais dans la ville voisine, il y avait sept à huit cents couverts; à la vérité, beaucoup de peureux s'étaient cotisés. On y a fait des horreurs afin d'électriser les esprits, ils n'ont été que plus refroidis. Les attributs de la royauté, une crosse et une mitre ont été brûlés; cette fête, m'écrivit le curé, a retracé les usages du paganisme. Ce même jour, on célébrait les victoires de Bonaparte, sa statue a été encensée. Sur les portes de la ville était en transparent : « Tremblez, tyrans des mers, votre « throne est ébranlé. » (sic).

Pendant les prêtres sont toujours poursuivis, et les fouilles continuent comme pendant la Terreur.

« La semaine dernière, a été fusillé à Saint-Brieuc Monsieur du Mouiroir (45) des environs de Guingamp; sa sœur a dû payer 800 livres par accommodement et sera incarcérée pendant un an. Dimanche y a été guillotiné un prêtre bas-breton de votre diocèse, accusé d'avoir tué un jureur, et ayant été

(45) Lils : du Mogaer, Guy-Yves, né à Plooua et domicilié à Pontic, émigré, rentré et rayé provisoirement, fut arrêté chez sa sœur, Mme de Kerdaniel, à Saint-Laurent, près de Pédernec, le 29 frimaire et condamné à mort par la Commission militaire le 8 nivôse (28 décembre). Cf. H. Pommeret : *L'Esprit public... op. cit.*, p. 417.

« trouvé chargé des saintes huiles dans une poche et d'un paquet de cartouches dans l'autre, on ne me le nomme pas... (46)

« Aujourd'hui, écrit Le Made à la date du 2 mars, les prisons sont insuffisantes, on en établit de nouvelles, Robespierre est ressuscité. Les victimes y sont amoncelées, état et âge n'ont pas été épargnés.

« A Saint-Brieuc, il y a près de quatre cents prisonniers ensemble : femmes, vieillards, enfants, laboureurs. Armez, l'athée, n'a voulu exempter qui que ce soit (47). Les paroisses qui avoisinent Moncontour et Quintin, les environs et la ville de Guingamp, sont les pays où l'on a le plus fouillé.

« Mon lieu natal n'a pas été vexé, la municipalité, quoique jacobite, ne veut pas faire de mal. Un jeune gentilhomme, qui n'est pas de l'endroit, et un médecin ont été conduits enchaînés à Saint-Brieuc (48). Taburet a été relâché, mais M. de la Villéon n'est pas sorti, une demoiselle Le Vicomte est poursuivie parce qu'elle a écrit imprudemment en Suisse (49). La garnison se dit excédée de fatigues et de courses inutiles : les jacoquins n'osent aller à la chasse, d'où vient que les prêtres sont tranquilles. Plusieurs y sont dénoncés, spéciale-

(46) C'était le prêtre Pierre Corbel, natif de Saint-Nicodème, canton de Duault, émigré rentré, 36 ans, du diocèse de Quimper, et non de Tréguier. Arrêté chez son frère, à Languelen, en Locarn, le 5 nivôse an VI, condamné à mort par la Commission militaire le 16 nivôse, il fut guillotiné le lendemain, samedi 7 janvier. A. N., F 7, 7316. Jugement de Pierre Corbel. — A. Lemasson : *Les Actes des prêtres insermentés du diocèse de Saint-Brieuc, Saint-Brieuc, 1927*, in 8°, p. 229-235. Le jugement est muet sur le meurtre d'un jureur, qui paraît un racontar que l'accusation n'a pas retenu.

(47) Armez était totalement étranger à ces mesures, dues au zèle du commissaire du Directoire Pouhaër. Depuis l'année précédente il habitait Paris.

(48) Taburet, médecin de Lamballe, qui soigna la Roussie dans sa maladie à la Guyomarais.

(49) M. de la Villéon fut arrêté le 31 brumaire et relâché peu après. Son habitation était voisine de l'endroit où Duriquet avait arrêté la diligence, le 12, et pillé les dépêches. (A. D. C.-du-N., 1 L., 168, ff. 38, 40, 45). Mlle Le Vicomte de la Villegourio, de Morieux, avait trois frères émigrés, un autre docteur et le cinquième parmi les chouans. On soupçonnait ces deux derniers d'avoir une part au vol de la diligence. Charles, le docteur, fut arrêté le 21 décembre. (Cf. 1 L., 166, f. 69 et Trib. criminel, Basse 101). Il avait épousé, le 13 fructidor VI (1^{er} septembre) précédent, à Lamballe, Marie-Anne Taburet, fille du médecin.

« ment entre autres MM. de Pledélic (50), de Trégomar (51),
« de Saint-Rieul (52) et Briosne (53). C'est l'intrus de Jugon
« qui leur a attiré cette persécution (54)...

« Dans la nuit du 4 au 5 mars cependant, a été saisi dans
« son lit M. Sallet, curé de Quintenic, dénoncé par des paroissiens
« qu'on croyait honnête. La municipalité de Lamballe
« l'avait fait prévenir par sa servante qui a été prise (55).

« Dans la partie bretonne du département, les prêtres sont
« absolument invisibles : on les croit en souterrain. Dernière-
« ment on a jugé plusieurs hommes, et ils sont condamnés à
« la détention jusqu'à la paix. Un entre autres, M. Bernard de
« Moncontour, après sentence de fusillade, ensuite de déportation,
« restera dans la prison jusqu'au dit terme, payera mille
« écus d'amende, et l'impression de 600 exemplaires de son
« jugement...

« A Rennes, la surveillance est excessivement dangereuse.
« Beaugeard, commissaire du gouvernement est un autre Sottin
« et tous les jours il lance des mandats d'arrêt. Les prêtres ne
« peuvent plus paraître, même la nuit; les malades souffrent
« presque sans secours et la messe ne peut plus se dire que la
« nuit et à la dérochée. La Théophilantropie vient de s'y établir
« dans l'église du Calvaire, les sectaires sont peu nombreux jus-
« qu'à présent. (Le) Coz et Lanjuinais (56) font triste figure et
« paraissent absolument déconcertés : le premier comptait être
« archevêque de Paris, l'autre de Rennes. Ils attendaient ces

(50) Louis-Armand Minet, sur ce personnage cf. A. Lemasson : *Histoire du Pays de Dinan*, T. II, p. 98 et *Manuel*, T. II, p. 77.

(51) Jean Brézel, cf. *Manuel II*, p. 210.

(52) Joseph Marc : *Ibidem*, p. 77.

(53) Jean-Baptiste Briosne : *Ibidem*.

(54) Louis Le Mée, curé constitutionnel de Jugon. Lettre du 3 mars.

(55) Lettre du 17 mars. Sur cette affaire cf. *Manuel II*, pp. 57, 66, 67.

(56) L'abbé Lanjuinais, frère du conventionnel, et vicaire épiscopal de Le Coz, évêque métropolitain d'Ille-et-Vilaine, et comme lui une des lumières de l'Église constitutionnelle.

« intrusions en récompense de services qu'ils ont rendus au
« Concile, comme président et premier secrétaire. »

Le projet de descente en Angleterre continue à passionner l'opinion, mais, malgré les préparatifs, bien peu de gens y croient encore.

« On croit bien difficilement à l'exécution de ce projet, et sans
« doute vous aurez su les plaisanteries et les plans ridicules dont
« ont parlé les feuilles. On abandonne le projet de faire nager
« entre deux eaux la troupe armée, les provisions et l'artillerie.
« Maintenant on parle d'un plan proposé par Prinnet, de Dijon,
« ce plan est encore un mystère. Les vieux marins craignent
« bien que les héros de France ne les noient avec eux, ils pen-
« sent que l'expédition se terminera par une baignade à
« mort (57). »

Cependant, le 26 février, arrivent à Saint-Malo trois ingénieurs pour établir une ligne télégraphique de Brest jusqu'à Ostende, une seconde étant prévue de Brest à Paris par Rennes et le 1^{er} mars le ministre de la marine, en personne, vient presser les ouvrages et la levée des marins.

On construit en effet à Saint-Servan des canonnières de 60 pieds de longueur, portant à l'avant un canon de 24 et à l'arrière un sabord pour descendre les pièces de campagne, chaque canonnière pouvant porter deux bateaux plats de 58 pieds de longueur et contenir 200 hommes de débarquement. Les armateurs, eux, refusent leurs bateaux parce que le Directoire leur devant déjà beaucoup, ils ne veulent pas s'exposer à tout perdre, malgré un prix de louage de 5 livres par tonneau et par mois, et un engagement de 6 mois.

Il ne semble pas d'ailleurs que l'enthousiasme, même des patriotes, soit bien grand, et la souscription pour la descente ne recueille aucun don, pas plus d'ailleurs que celle pour l'entretien des routes. « A peine avons-nous du pain, disent les uns : nous payons assez, disent les autres; on nous écrase, disent les riches; tout le monde s'excuse à merveille. » (58).

(57) Lettre du 3 mars 1798.

(58) Lettre du 17 mars.

La lutte contre la papauté inquiète les prêtres, mais les nouvelles reçues en Bretagne sont assez brèves et souvent contradictoires. « Vous aurez su que l'insurrection gagne les États du Pape, que Cività Vecchia est en pleine révolte. A Rome, Bonaparte, frère du général, a fomenté des troubles. Il fait un très grand éloge du ministre de Toscane et du fameux Azara, ministre d'Espagne, qui ne veut laisser au pape que les clefs du Paradis. En vous nommant tous ces polissons, c'est assez vous expliquer la fin qu'ils se proposent en cette insurrection. »

Par dessus tout, ce sont les élections prochaines qui préoccupent l'opinion.

« Nous approchons des élections; je ne puis cette année bien calculer leur état et leur suite, mais seulement je doute qu'elles soient favorables aux jacobins. Ils sont aussi détestés que jamais, et leurs efforts à entraver les élections préviennent encore plus contre eux... »

« En mon département, les jacobins et toutes les administrations de la ville épiscopale (Saint-Brieuc) ne s'occupent plus que d'elles : le club, composé de tous ces scélérats, est très nombreux et très actif : il a des émissaires en tous les cantons, pour violenter les assemblées et proscrire les élections. On vient de dénoncer au Directoire ces abus effrayants, on s'attend à la clôture du club et à la poursuite des chefs ; de plus on se ligue pour résister à ces violences et les élections y seront anti-terroristes; on veut même réélire les députés et les administrateurs cassés à la journée de fructidor. On craint du tapage et on présume qu'il y en aura certainement (59)... »

« Il me semble que les élections pour les municipalités seront, en général, assez bonnes; je veux dire qu'on choisira des républicains honnêtes, mais je crois que le choix de l'Assemblée sera bien influencé par les menaces ou la violence des jacobins. Des assemblées électorales se tiendront dans les endroits

(59) Lettres du 2 janvier 1798 et du 2 mars 1798.

« les plus patriotes. En Bretagne : Dol, Nantes, Vannes, Brest et Guingamp (60) sont désignés, et je suis étonné que ce dernier lieu soit préféré à Lamballe, Broons, Loudéac ou même Dinan.

« En Rennes, Nantes, Vannes et Saint-Brieuc, on fait la guerre aux chouans et à leurs partisans, c'est un prétexte pour effrayer les honnêtes gens et les éloigner des assemblées, au moins empêcher leur influence. (61)

« Déjà les jacobins ont préparé des moyens éluoires : l'Assemblée actuelle vérifiera les élections des nouveaux députés, et sans doute n'admettra que qui lui plaira. Je tiens d'hommes bien instruits que le Directoire veut tenir un juste milieu entre la royauté et l'anarchie.

« Les Cinq-Cents n'ont jamais été plus exaltés, et, dans ce moment, ils viennent de se transférer au Palais-Bourbon. »

§ VII. — Août-Octobre 1798

Les candidats gouvernementaux furent, comme l'on sait, élus pour la plupart, et Le Made peut écrire : « Les choix de Saint-Brieuc ont été parfaitement accueillis par l'assemblée. Ils sont purement républicains, a dit le rapporteur, on a éloigné tout ce qui tient à chouans ou à nobles. »

Les persécutions contre les prêtres réfractaires reprennent aussitôt, et cent francs de gratification ayant été promis à ceux qui feraient prendre un ecclésiastique, les dénonciations affluent. Près de Dinan, le curé de Tinténiac, M. Frin, est massacré (62). M. Le Coq, curé de Saint-Juvat, est surpris et emprisonné, ainsi que le recteur de Merléac et M. Le Yannais de Hénon. A Saint-Brieuc, M. Joannin, le recteur de Lancieux, etc., etc. Le Made lui-même est activement recherché (63).

(60) Bruit sans fondement. Comme l'année précédente l'Assemblée électorale se rendra à Saint-Brieuc.

(61) Lettre du 3 février 1798.

(62) Sur Pierre Laurent Frin et son assassinat, v. : Abbé Lemasson : *Les actes des prêtres insoumis du diocèse de Saint-Brieuc*, 1927, p. 221.

(63) Louis Le Coq fut arrêté à Saint-Maden, le 23 septembre, par les soins du

« Depuis la veille de la fête Dieu jusqu'à la Saint-Jean, ce pays a éprouvé des secousses assez violentes. Le 6 juin, à deux heures de l'après-midi, le commandant, ex charlatan et crapuleux jacobin, appela les municipaux, leur remit une liste des maisons à fouiller et des personnes à rechercher, et leur enjoignit de partir à l'instant avec les détachements de bleus qu'il avait ordonnés. Visites et fouilles se firent sans que personne put être prévenu (64). Leur résultat a été la saisie d'un seul prêtre, M. Porcher de Dol, lequel, après quatre jours de prison, a été élargi par ordre du département, vu qu'il n'est pas fonctionnaire public et qu'il est sexagénaire. Jour et nuit, gardes, patrouilles et postes ont été redoublés. Tantôt on voulait saisir des chouans, des émigrés, des princes ou gens de grande qualité, descendus pour sonder l'esprit public et tenter quelques projets ; tantôt il fallait rechercher les Danois, Suédois et autres étrangers espions et voulant brûler les canonnières. Tant de fracas, à mon avis, n'avait d'autre but que de couvrir la crainte des Anglais. Ils paraissent en force, et on calculait que, la nuit, ils auraient mis à terre des hommes décidés pour mettre le feu à la marine. Tous les soirs, auberges et cabarets étaient fouillés rigoureusement, les

chef de bataillon Mallat, commandant temporaire de la place de Dinan (A. D. C.-du-N., t. I, 54, f. 25). Ce jacobin qui sera mêlé, au moment du Consulat à vie, à la manifestation contre Bonaparte appelée le Complot des Libellés, avait organisé une bande de « mouches » qui commît dans la région dinanaise de nombreux assassinats, notamment celui de l'abbé Frin. L'arrestation du recteur de Lancieux, Jean Ponnic, le 25 août, fut son œuvre ; Jean-François Le Vannais, prêtre de Hénon, avait été arrêté en avril. René-Gilles Jouannin, assermenté rétracté d'Étables, le fut le 20 juillet. C'est aussi vers cette époque que fut arrêté François-Florimond Le Mée, recteur de Ménéac et non de Merléac, comme l'écrit Le Mado, originaire de Piélan-le-Grand et caché à Tréfontal et à Plouasne, de 93 à 95. Cf. A. Le Masson, *Les Actes des prêtres assermentés du diocèse de Saint-Brieuc*, Saint-Brieuc, 1910, 1920, t. I, pp. 282, 286, 326, 327. *Histoire du pays de Dinan*, op. cit., II, pp. 291, 360, 512. *Manuel*, t. II, p. 83. Sur les exploits de Mallat et de ses « mouches ». Voir A. D. C.-du-N., t. I, 166, 168, t. I, 54 *passim* et A. N. F. 7, 7232.

(64) Sur ces fouilles, v. J. Haize, *Une commune bretonne pendant la Révolution : Saint-Servan*, Saint-Servan, 1907, p. 133. Probablement Le Mado était-il caché chez Prudence Oulroy, veuve Gouyon.

« commandants passaient les nuits à courir. Actuellement ils dorment, et tout est aussi bien gardé. Dans une des premières nuits, le commandant de la ville voisine fut frotté d'importance. Une troupe de gens armés fit reculer la patrouille ; et le commandant, ayant voulu résister, fut accablé de coups et eut peine à se retirer. Quelle était cette troupe ? Il a prétendu que c'étaient des chouans, et, comme tous les autres jacobins, sans en voir nulle part, il en voit partout. Cette troupe, formée d'habitants du pays, est une bande de voleurs qui, depuis un an ou quinze mois, désolent le Clos Poulet et pille les maisons de campagne...

« Ici, on a eu surtout en vue de rechercher un prêtre chouan qui correspond avec les évêques émigrés, qui est enragé contre la république et le directoire ; mais, de toutes parts, il s'est élevé des voix qui l'ont dit hors de France, et maintenant on n'en parle plus...

« A Dol, on a saisi deux filles de la Sagesse, l'une de Rault (65), l'autre de Miniac, chez lesquelles on a trouvé obstensoir et ciboire. Le Jury de St-Servan les a acquittées sur le champ et les Dolois, dépités de pareil jugement, ont saisi M. Villemarie, chanoine et l'ont envoyé sur le champ à Rennes. » (66).

Dol, Dinan et Lamballe paraissent d'ailleurs les villes les plus exaltées. A Dol, filles et femmes sont obligées de porter la cocarde sous peine de détention. Lamballe s'illustre par son civisme, une colonne mobile d'habitants roule jour et nuit. La garnison de Lamballe saisit le recteur de Landehen (67) perclus d'infirmités et l'amène dans une charrette au pied de l'arbre de la Liberté où il est accablé d'outrages, jusqu'à ce que, par commisération, son ancien ami Gallet, juré et municipal, le conduise à l'Hôtel-

(65) Roz, soit Rozlandrieux soit Roz-sur-Coesnon.

(66) Lettre du 28 juin.

(67) Marc-Toussaint Le Rouillé. Il fut arrêté le 20 messidor (3 juillet 1798) à la métairie de la Casotte, propriété de Madame de Foranz, de Lamballe, qui lui donna asile, par un détachement du 3^e bataillon de la 8^e demi-brigade. Il souffrit « à trois à la jambe » (sic). Proc.-verb. du conseil du détachement, du 2 messidor. A. D. C.-du-N., I, (102), sans cote.

Dieu en attendant son transfert à la prison de Saint-Brieuc. Des recherches sont faites sans succès pour découvrir l'abbé Scrognerd, à qui l'on en veut tout particulièrement. A Rennes, toutes les semaines il y a des fouilles, mais on ne surprend personne. Dans le Morbihan, il y a beaucoup d'agitation, notamment à Vannes et à Pontivy :

« Le club de Vannes a été fermé par ordre du Directoire, les clubistes ne se croient pas battus, le département les défend. Ce club, comme celui de Saint-Brieuc, avait des affiliés dans tous les endroits; et les clubistes sont des mouchards bien dangereux. Aussi les dénonciations, les visites, les fouilles, les arrestations sont-elles sans nombre. On a dû saisir chez une dame, derrière une tapisserie, la correspondance des chouans; à l'instant grand bruit et le cri « aux armes », beaucoup de gentilshommes de tous âges et de tous sexes ont été encachottés... A Pontivy, tout y est en alarme : les anciens chouans y sont devenus patriotes et dénoncent leurs agents et bienfaiteurs ; les anciens patriotes sont devenus chouans, et de là naît une fusillade habituelle. La ville de Pontivy est pavée de scélérats, tous ceux des environs s'y sont réfugiés. Les gendarmes y sont des monstres, les jacobins y sont égarés, les honnêtes gens y sont comme dans un enfer. Tout le pays est couvert de marins et de soldats déserteurs, il n'y a ni jour ni nuit qu'il ne se commette des vols et des meurtres, tout cela s'impute aux chouans. » (68)

Certes, il y a des chouans dans le Morbihan, mais Le Made ne croit pas à leurs succès et prétend qu'ils sont exécrés de la population. « Ils sont détestés et on se rappelle avec horreur leurs tueries, leurs vols, et leur libertinage. Presque partout, ils ont laissé des dettes considérables, et il serait bien difficile qu'en reprenant ils gagnent la confiance... »

« Le Département de Saint-Brieuc est toujours agité. N'oubliez pas que, dans la ville épiscopale, il y a un club, lequel

(68) Lettre du 28 juil.

« est très nombreux et a des affiliés en toutes municipalités; dès lors, ne vous étonnez plus des vexations. Le département est mol et n'ose lui résister, il craindrait d'offenser Armez. Le directoire vient de fermer encore plusieurs clubs à Saint-Omer, à Dijon, à Toulouse, etc., mais celui de Saint-Brieuc, bien que dénoncé, ne le sera pas, l'athée sanguinaire Armez en est le protecteur (69). Je n'ai point à vous dire ce qui se passe dans la recherche des prêtres, des chouans, des émigrés et des royalistes. Est-il possible de fouiller sans piller? Aussi, les jacobins appauvris sont-ils devenus riches et des bleus, animés par la boisson, ne respectent-ils rien...

« Une chose bien étonnante, c'est que dans tous les autres endroits on épie les prêtres pour les saisir, et ceux de la ville de Saint-Brieuc, qui ne sont pas sortis, paraissent, se promènent et on ne leur dit rien. On veut ménager l'esprit public; il est toujours en faveur du catholicisme, et, si l'on continuait à vexer les prêtres, on aigrirait les esprits, et ils ne sont déjà que très irrités par les circonstances.

« Le jour de la Fête-Dieu, Briosne, Saint-Rieul (70) et le curé de Henansal (71) fidèles contre tous avis à leur système de célébrer en champs, prés et bois, ont attiré sur plusieurs paroisses un orage bien violent. La veille, s'étaient réunis à Lamballe plusieurs détachements de gendarmes, de troupes et de jacobins de Saint-Brieuc ; sans doute, la nombreuse canaille de Lamballe ne manqua pas de s'y réunir. Le matin, tout partit avec fracas pour cerner le bois de Coron. Trois fois on avait averti ces messieurs de ce qui se passait, et ils croyaient

(69) L'ex-abbé Armez « panthéiste libéral et trembleur » comme l'appelle Ch. Le Goffic (*La Chouannerie*, in-16, Paris, 1930, p. 22), n'avait rien non plus d'un terroriste sanguinaire. Le club de Saint-Brieuc, de son vrai nom *Cercle constitutionnel*, était avant tout un comité électoral et tenait rarement séances. Avec le concours de ses affidés il avait organisé les élections de l'an VI au profit exclusif de ses membres et de leurs amis. Peut-être, son animosité, n'était pas cependant parvenu à faire élire député son ami Armez. Cf. *L'Esprit public*, op. cit., pp. 43, 44. Sur Armez, v. L. Dubreuil - Nicolas Armez, in-20, Paris, 1912.

(70) Julien Le Parc, curé de Saint-Rieul.

(71) Jacques Gautier, curé de Henansal.

« à une fausse alerte. Lorsque la seconde personne recevait la
 « communion, une décharge se fit, plusieurs personnes furent
 « blessées. A l'instant, la horde fondit sur l'assemblée, le prêtre
 « se déshabilla bien lestement, s'échappa, ne put être atteint,
 « et depuis est bien caché. Mais la force armée saisit tout
 « ce qu'elle put arrêter, se porta dans plusieurs fermes qui ont
 « été dévastées, brisa les meubles, prit argent et effets, but le
 « cidre, mit le reste à courir, emmena voitures et bestiaux à
 « Lamballe. Pendant la route, plusieurs personnes, donnant
 « de l'argent aux soldats, eurent la liberté de s'en retourner.
 « Cent trente-deux arrivèrent à Lamballe... le lundi suivant
 « il n'y restaient que les frères Marguerite de Hénansal, et un
 « homme qui, forcé de conduire une colonne, l'avait égarée.
 « Quant aux prêtres, ils ne paraissent plus : pendant huit jours,
 « gendarmes et détachements ont fouillé nuit et jour les cam-
 « pagnes adjacentes et n'ont pu les trouver (72). En décem-
 « bre, je leur avais prédit cet orage; à l'Ascension, j'avais réitéré
 « mes instances, mais j'avais trop peur, disait-on; je voulais
 « justifier ma conduite, et, comme tous les autres, laisser dépré-
 « rir la religion. Ce pays était le seul de la France où l'on offi-
 « cial publiquement, et ces Messieurs disaient, avec complai-
 « sance qu'il aurait été la pépinière du catholicisme. Il faut
 « avouer qu'ils avaient un grand zèle; mais, s'ils voulaient
 « exposer leurs personnes, ils n'auraient pas dû exposer des
 « paroisses à dévastation et des choses saintes à profanation,
 « plus obest quam prodest indiscreta religio...

« Dans la même semaine, Duviquier ou Dufiquet, chef de
 « bande, fut attaqué à la Mirlitantouille dans les landes de Fan-
 « ton, au-dessus de Moncontour. Les gendarmes et les bleus le
 « manquèrent, la décharge de sa bande renversa quatre gen-
 « darmes et six volontaires; le commandant de la troupe deman-
 « da à un pâtre s'il avait vu passer beaucoup de monde. « Tout
 « à l'heure, répondit-il, il y en avait à courir par là. Voyez

(72) Sur cette affaire, dite du bois de Coron, v. A. Lemasson : *Manuel*, loc. cit., T. II, pp. 58 et 59.

« dans ce champ là-bas, il y en a un couché. » Duviquier y fut
 « saisi endormi, et, cinq jours après il a été guillotiné à Saint-
 « Brieuc. Qu'est-ce que ce Duviquier? Je ne puis le dire avec
 « certitude. Je sais que depuis huit mois il faisait beaucoup de
 « bruit. Il vidait au nom du roi les caisses des impôts, il pillait
 « les acquéreurs de biens nationaux; il mettait également à con-
 « tribution les riches et tous propriétaires légitimes. Il se reti-
 « rait particulièrement dans la partie de Loudéac et de Pontivy.
 « Il avait une troupe de soixante hommes, tous déserteurs ou
 « anciens chouans en fuite. Lui-même était déserteur d'un régi-
 « ment républicain, et paraissait protéger les royalistes; néan-
 « moins, je crois qu'il était plutôt chef de voleurs que de chouans.
 « On est à la suite de sa bande, elle s'est retirée dans la forêt
 « de Loudéac. Les paroisses de Plémy, Plouguenast et Plessala
 « sont condamnées à une contribution de 35.000 livres. Obser-
 « vez que pour faits de meurtres ou de vols d'effets publics, les
 « paroisses sont responsables des délits (73).

Les emprisonnements continuent sans cesse, et les prisons
 regorgent malgré de nombreuses évasions. A Rennes, 22 pri-
 sonniers sortent en une nuit, 25 en une autre dont le fameux
 Cœur de Lion et son camarade Augustin Boitou.

A Guingamp, les détenus sont dans la plus affreuse misère.
 Ils ont pour geolier un intrus nommé Richard (74), qui est à la
 fois leur fournisseur et leur cuisinier. « Pouvaient-ils être jamais
 « en pires mains? mais pareil choix honore le patriotisme du
 « département. »

Au milieu de mai, les prisons de Saint-Brieuc renferment

(73) Lettre du 25 juin. Sur Duviquier et sur cette affaire, v. H. Pommeret : *Les Drame de la Mirlitantouille, Mémoires de la Société d'Emulation de C. du N.*, T. LIX, pp. 19 et suiv.

(74) Confusion, semble-t-il, avec le prêtre François-Marie Derrien, de Guingamp, qui accepta d'être le geolier de ses confrères. Prêtre habitué avant 1792, vicaire communal à Notre-Dame, puis abdicataire, il fut élu membre de la municipalité cantonale en l'an VI. Boulé le qualifie de « caractère exalté ». Pendant son passage à la municipalité, il se signala par son zèle à faire observer le raps décadair sur les Guingampais. Cf. Lemasson, *Manuel*, T. II, pp. 227 et 228 et 229. Arch. dip. C. du N., 1. 1025, 227.

encore trois cents prisonniers, dont cent malades atteints de fièvre « maligne et putride ».

« Lorsqu'ils sont à l'extrémité, l'on permet de les transporter à l'hôpital où ils sont très bien soignés. La supérieure est une Villeberno, peu estimée, parce qu'elle est entachée de soumission et du serment de liberté; ses compagnes y ont tous jours été très opposées. Elles viennent de succomber aux fatigues, elles sont travaillées par la maladie de la prison, maladie qui devient épidémique dans la ville et les environs. Dans toutes les parties de la province, il y a des fièvres putrides, bilieuses, malignes; heureusement elles ne sont pas mortelles... »

« Je parlais à l'instant des hôpitaux. Vous n'ignorez pas qu'on leur a enlevé tous leurs fonds, qu'ils sont vendus et que Madame Nation se chargeait de pourvoir amplement à leurs besoins. Presque tous sont encore sans ressources, et tous les jours on demande des secours à l'assemblée pour eux. Les jacobins du Conseil avouent eux-mêmes l'utilité de ces maisons et leur extrême pénurie. Depuis quatre mois, plus de trois cents hôpitaux ont été évacués, les moyens de subsistances y manquant absolument. Les pauvres n'y vivaient que de pommes de terre, rarement ils avaient du pain, et l'on ne pouvait donner de bouillon aux mourants. En mon diocèse, ces maisons ne souffrent pas encore beaucoup. La piété des fidèles soutient celles qui ne sont pas pourvues, mais j'entrevois un ralentissement prochain. Des administrateurs estimés viennent d'être remplacés par des misérables. Ceux-ci ne parlent point encore de changement, mais il me paraît difficile que des jacobins ne molestent pas des religieuses catholiques; la crainte de nuire aux maisons pourra contenir les administrateurs. Si cependant on y propose des innovations désagréables, je suis persuadé qu'à l'instant cesseront les aumônes; et que, par défaut de celles-ci, les maisons seront évacuées.

« D'ailleurs, on établit pour receveurs des jacobins ruinés. On craint déjà qu'ils ne se substituent aux pauvres, et on

« exige que les dons restent entre les mains des supérieures. Pareille défense choquera, déplaira, et provoquera des orages. Jusqu'à présent on ne propose pas de jureurs aux hôpitaux, mais aussi l'on défend d'admettre des réfractaires. (75) »

Plus que jamais, on parle d'inquiéter les hospitalières rentrées en leurs maisons; et les départements, pour tolérer les religieuses, se disposent à en exiger le serment de haine ou autres promesses équivalentes, que toutes sont d'ailleurs résolues à refuser.

« Toutes les maisons occupées par d'autres sont en grande partie des lieux de prostitution, jugez de là comme y sont les pauvres. Les directrices mêmes donnent l'exemple du plus affreux libertinage, chaque maison suffirait à se remplir de bâtards, et cependant il faut de la place pour bien d'autres. Non, jamais les mœurs n'ont été plus dépravées. Les villes ne gardent plus aucune décence, des femmes et des jeunes filles, estimées jusqu'ici, racrochent le soir à leur porte. La corruption gagne les campagnes, on ne rougit plus et les bâtards se multiplient. D'où vient cette dépravation? La licence des républicains, la difficulté de la confession, en voilà les sources principales. Le culte public, en facilitant les instructions, peut être l'unique remède à ces maux; et, parce que ce débordement est utile à la république, ne nous attendons pas à ce qu'elle permette cette publicité...

« Les mariages vont être plus rares que jamais. En Basse-Bretagne surtout, on vient de voir se marier les jeunes gens de 15 à 20 ans parce qu'il croyaient éviter, par là, la conscription militaire (76), mais elle ne tombe que sur les cinq années de 20 à 25 ans. Ceux qui sont soumis à ces réquisitions oseront-ils se marier? Non sans doute, ils aimeront mieux souffrir seuls qu'à avoir à partager les inquiétudes d'une

(75) Lettre du 12 mai 1798.

(76) Le décret du 25 août 1793 ordonnant la levée en masse, ne soumettait à l'enrôlement que les célibataires et veufs sans enfants de 15 à 25 ans. La loi de conscription du 21 septembre 1798 imposait le service militaire aux jeunes gens de 20 à 25 ans.

« femme. D'un autre côté, les municipalités jacobines ou exal-
 « tées se proposent d'obliger les parties à assister à la décade,
 « à se donner leur consentement au pied de l'arbre de la Liberté
 « ou devant les statues d'un Rousseau, d'un Marat, de la Li-
 « berté, du Fanatisme, de la Raison, etc. (77). Maintenant on
 « parle de tout ceci très sérieusement, quoique ni l'assemblée,
 « ni le Directoire, ni le Ministère, ni les Départements n'en
 « aient encore dit un mot : Il est impossible de tolérer un sem-
 « blable mode de mariage, quelques-uns vont à outrance, pré-
 « tendant qu'une fois ainsi faits, on ne devrait jamais les bénir.
 « Oublient-ils que les mariages bizouillés par les intrus ont été
 « réhabilités par des prêtres catholiques? Point de crime irré-
 « missible, et sûrement il y a des moyens de pénitence. En tout
 « ceci, l'avis des chefs est bien désiré. »

On cherche également à rendre l'assistance à la décade obli-
 gatoire pour les enfants, sans grand succès d'ailleurs.

« En ce pays, on ne tracasse pas les petites écoles, on ne dit
 « même rien encore aux pensionnats; mais, presque dans tous
 « les autres cantons de la province, on poursuit avec rigueur
 « l'exécution de la loi. La plupart des religieuses en avaient
 « prévenu la publication et combien sont aujourd'hui dans la
 « misère! Quelques maîtres d'école et de pension s'y présentent
 « sans élèves ou enfants, ceux-ci déclarant qu'ils n'assistent pas
 « à la décade; cette déclaration sauve les maîtres! »

A Saint-Servan, où l'on semble d'ailleurs être tolérant, la
 décade ne paraît pas être très populaire, surtout lorsqu'elle
 vient supprimer le marché au poisson. Le crieur publiant un
 jour cette suppression se vit ainsi apostropher par une pois-
 sarde « hé bien (*sic*) l'entendez-vous, l'animal? il veut com-
 « mander à la marée. Dis à ton Directoire de mettre en prison
 « la mer si elle donne du poisson à d'autres jours; elle s'en
 « moquera bien et nous aussi! ». Les crieurs ne furent pas pour
 le Directoire ni pour le crieur.

D'ailleurs, il n'y a pas que la décade d'impopulaire, la crise

(77) Lettre du 6 octobre 1798.

monétaire et les impôts rendent la vie chaque jour plus diffi-
 cile, les biens nationaux ne trouvent pas preneurs. A ce sujet,
 Le Mado fait une remarque curieuse sur la vente des presbytères.

« Je vous avais annoncé que, dernièrement encore, les pres-
 « bytères avaient été, par les deux Conseils, exceptés des ventes
 « de biens ecclésiastiques. Malgré cette déclaration si solen-
 « nelle, les départements annoncent la vente d'une quantité de
 « presbytères. Seulement, je remarque que les presbytères des
 « paroisses, qui sont chef-lieu de canton, ne sont pas mis en
 « vente, et, sur cela, je me rappelle le mot d'un patriote de
 « 1791. « Savez-vous, me disait-il, pourquoi l'on réunit autant
 « de paroisses en un canton? C'est pour détruire ces paroisses,
 « les réunir à l'église de la paroisse cantonale, et, par là, dimi-
 « nuer les frais du culte. » Je ne serais pas surpris de voir au
 « premier jour la vente des églises paroissiales, en exceptant
 « celle du chef-lieu de canton! (78) »

Les troupes sont aux frontières et l'armée de Bonaparte part
 pour l'Égypte. Il ne reste plus en Bretagne que trois mille hom-
 mes et la descente en Angleterre paraît définitivement aban-
 donnée. Personne n'y pense plus et cependant l'on poursuit
 encore quelques travaux, entre autres les fameuses canonnières.

« Quelle dépense pour ces canonnières! A Saint-Malo, la coque
 « coûte 11.000 livres, à Grandville, 17.000 livres, à Cherbourg,
 « 19.000 livres. Voici la troisième fois qu'on en change les
 « mats et les voiles. Il n'y aura pas de bateau plat qui ne
 « revienne à 25.000 livres. A la paix, je vous assure le meil-
 « leur pour trois louis; et, la construction en est si vicieuse,
 « qu'un vent un peu fort les fera capoter. Il paraît avéré qu'on
 « veut stationner ces canonnières le long des côtes, soit pour
 « les défendre (et un boulet de 4 en les traversant les ferait
 « couler), soit pour empêcher toute communication. Ces ba-
 « teaux porteraient 16 marins et 50 soldats; on demande com-
 « ment ils pourront s'y souffrir et surtout s'y coucher (79) ».

(78) *Ibidem*.

(79) Lettre du 17 août 1798.

Bref, pendant ce semestre, malgré les persécutions dont les prêtres sont l'objet, Le Made déclare que la Bretagne est tranquille, mais que toute la province est mécontente, quoique le Directoire ait été autorisé par l'Assemblée à ne pas faire de levée de troupes en Bretagne. C'est que la situation économique est désastreuse. « Partout on est mécontent, les impôts sont excessifs, il ne peuvent se payer. Près de 500 millions sont arriérés, Paris en doit au moins 20 pour sa part. Plus de commerce ni d'ouvrage. L'Assemblée veut réviser les marchés des fournisseurs et ceux-ci n'avancent plus. Les biens nationaux ne se vendent plus, il faut payer comptant et on craint un retour sur les bons marchés. Les impôts sur les patentes, sur le timbre, etc., sont augmentés et étendus ; le tabac va fournir aussi, les droits aux barrières sont renchérissés. Sur quoi va-t-on prendre ? L'impôt sur le sel a été rejeté, on pense que les voitures et les chevaux, les hôtels et les laquais, fourniront un nouvel impôt. Il semble que les finances doivent écrouler la république. Tout le monde rampe sous Merlin, lui seul est à l'ouvrage. Reubell est mourant, Barras est plongé dans la crapule, La Reveillère ne s'occupe que de Théophilantropie, Treilhard est jacobin très neuf et bien d'être en politique (80) ».

§ VIII. — Juin-Juillet 1799

La correspondance présente ici une lacune de 8 mois. Entre temps, Siéyès, revenu de son ambassade à Berlin, est parvenu à se faire élire directeur en remplacement de Reubell, sorti par le sort après les élections de germinal VII et il travaille sourdement à détruire le gouvernement discrédité par ses coups d'Etat. Pour la seconde fois, l'Europe tout entière est en guerre contre la République et la chouannerie s'est rallumée. Tournant le mécontentement des Conseils contre ses collègues, il a, avec l'aide du fameux « Boulay de Nancy » (plus connu sous

(80) Lettre du 27 août 1798.

le nom de Boulay de la Meurthe), contraint Merlin et la Reveillère à céder leur place, le premier à « l'ivrogne Roger-Ducos de Bayonne », son futur complice, le second au « spadassin Moulins ».

On reprochait à Merlin, écrit Le Made, ses minuties et son incapacité dans les grandes choses, à la Reveillère son entêtement à établir une religion absurde, dont il se portait le souverain pontife. A la suite de ces changements, les prêtres semblent, suivant l'auteur, avoir été moins pourchassés, malgré l'importance sans cesse croissante des colonnes mobiles dirigées contre les chouans qui s'agitent de nouveau.

« La culbute du Directoire occupe les patriotes, les événements les consternent, la crainte leur fait désirer et même rechercher des protecteurs, aussi ne semblent-ils plus occupés ni des prêtres, ni des émigrés ; on ne parle d'aucune dénonciation... »

« On parle de la liberté et de la publicité du culte; on dit que le comité des réformes s'en occupe, et va proposer aux français un nouveau serment qui ne pourra répugner à la conscience de personne. Je m'inscris en faux contre ce projet, et ne crains pas d'être démenti. Toute faction qui triomphe doit être mielleuse dans les premiers instants, afin de sonder et d'amener l'opinion publique. »

« Les départements insurgés de l'Ouest sont maintenant exemptés de réquisitions ou de conscriptions. Les jeunes gens y sont employés aux colonnes mobiles qui sont remises partout en activité. En ce pays, on ne les craint pas, et, quoique toujours sur pied, elles n'ont fait autre prise que celle d'un mendiant sans passeport. Aux environs de Lamballe, tous les jours il y a des fouilles sérieuses; le frère du directeur Moulins y est commandant, c'est assez dire. Dernièrement, on a saisi quatre chouans près de Broons et le recteur de Ménez, échappé de l'hôpital de Guingamp. On parle de le fusiller, ainsi que deux prêtres de Moncontour échappés de la maison d'arrêt (81). »

(81) Jacques Gaudin de Moncontour et François Le Vannais de Hénon qui, avec

« A Rennes se trouvent quatre généraux. Ils préparent une
 « expédition sur Fougères et Vitré, Châteaubriant et Pontivy,
 « qui sont les quatre points de réunion de chouans qui prennent
 « actuellement le nom de mécontents. Dubuisson, condamné à
 « mort comme chouan, échappé de la Tour-le-Bât en habit de
 « femme, commande près de Vitré le corps de 1.200 hommes
 « qui a enlevé 96.000 livres en or et plusieurs mille francs en
 « argent. C'est le premier emploi de sa liberté. Le frère du Direc-
 « teur Moulins, courant après lui, n'a jamais osé l'attaquer
 « dans son retranchement, il lui était moins dangereux de
 « fusiller des hommes qui travaillaient dans les champs. Toutes
 « les troupes sont excédées et découragées; les officiers en don-
 « nent l'exemple; ils crient en pleine rue contre la république
 « et ses agents.

« La plupart des mécontents sont des chouans non soumis et
 « persécutés, des émigrés, des déserteurs républicains qui, tous
 « unis par haine contre la république, lui nuisent étonnamment en
 « vidant les caisses des receveurs et en pillant les convois d'ar-
 « gent. Je suis fâché qu'ils se permettent de piller les particu-
 « liers; ils n'ont aucun égard pour les personnes et leurs opi-
 « nions. En mon pays, ils pillent les fermiers les plus hon-
 « nêtes, ailleurs, ils mettent indistinctement à contribution, et,
 « après avoir pillé les habitations, ils exigent des billets por-
 « tant obligation de fournir telle somme sous quinze ou
 « vingt jours. Ainsi vient-on de le faire en plusieurs endroits
 « et notamment à Moustouerlan, près Pontivy. Ces faits sont
 « certains et ne peuvent déceler que des voleurs. Maintenant on
 « ne respecte plus les voyageurs; on leur prend argent et mon-
 « tres. Il est vrai que tout cela se fait avec la plus grande hon-
 « nêteté, mais on n'en est pas moins dépouillé. Cependant, ces
 « mécontents ont l'impudence d'écrire sur les chemins et les

trois autres prêtres s'étaient levés, au moyen d'une corde de 11 mètres, de la maison d'arrêt des Carcéfelles de Guingamp, la nuit du 26 au 27 avril 1799 (Arch. dép. C-du-N., L. (m5), 132). On n'avait pu les retrouver. Quant au recteur de Ménéac, François-Florimond Le Mée, repris au village de la Catédre en Ménéac, il fut condamné à la déportation à l'île de Ré, le 25 messidor 7. A. N., F. 7, 7696

« arbres ou de répandre dans les villes et villages : nous n'en
 « voulons ni aux bleus ni aux blancs, mais nous voulons nos
 « champs et punir les dénonçants... On se plaint qu'ils sont
 « partout en grand nombre, j'en doute très fort; il me semble
 « que pour paraître nombreux ils imitent la manœuvre des
 « bleus qui sont sans cesse en mouvement. Je ne crois pas qu'ils
 « s'étendent au delà de Guingamp (82) ».

La situation économique est toujours des plus mauvaises. Les acquéreurs de biens nationaux essayent de les revendre, mais, malgré les affiches portant « biens patrimoniaux », personne ne se présente (83).

§ IX. — Avril-Août 1800

Nouvelle lacune dans la correspondance de Le Made du 15 juillet 1799 au 26 avril 1800. Elle nous prive malheureusement des impressions ressenties à Saint-Servan lors du coup d'Etat du 18 brumaire et pendant les premiers mois du Consulat. Les nouvelles reçues en avril semblent souvent contradictoires.

« Il paraît que le gouvernement veut cacher ses projets en
 « faisant circuler des nouvelles qui se détruisent, et cette con-
 « duite, si conforme à la politique et au caractère de Buona-
 « parte, qui ne veut pas être pénétré, laisse cependant entrevoir
 « des embarras... On ne paie plus aujourd'hui que les trou-
 « pes; on en a si grand besoin qu'on est obligé de les caresser,
 « néanmoins, elles sont bien ennuyées de la guerre; la désér-
 « tion et la maladie enlèvent beaucoup d'hommes aux armées.
 « On ne paye point la marine; ni officiers, ni bureaux, ni ma-
 « rins ne reçoivent rien; les ouvriers sont forcés de travailler
 « ou mis aux fers sur les vaisseaux. Voilà ce qui multiplie les
 « banqueroutes dans ce pays; toujours avancer et ne rien tou-
 « cher...

« En Bretagne, on ne lève pas « en masse » les jeunes gens,

(82) Lettre du 4 juillet 1799

(83) Lettre du 6 juillet 1799

« seulement on les assemble par villes ou par cantons. Ils ti-
 « rent au sort, et, aussitôt, ils sont signalés et attachés à telle
 « compagnie. Maintenant, on fait ainsi tirer à Saint-Brieuc;
 « de tous ceux qui ont été pris, tout au plus un neuvième se
 « rend à la garnison. Il y a plus : les jeunes gens pris à Loudéac,
 « à Uzel, à Quintin et dans les environs de ces endroits ont tous
 « disparu du pays, aussi menace-t-on les familles d'exiger d'el-
 « les des hommes valables ou, si elles n'en ont pas le moyen, les
 « municipalités sont responsables. Dinan doit fournir quarante
 « hommes : par sa population, jugez de la quantité qu'on peut
 « lever ailleurs. On veut dire que ces jeunes gens passent aux
 « mécontents. Il est vrai que les environs de Lamballe sont
 « habituellement alarmés, que les courriers et diligences ne
 « peuvent y passer sans danger, que tous voyageurs, indistinc-
 « tement, y ont à craindre; mais aussi l'on continue d'y arrêter
 « des gens du pays et non des étrangers. Plusieurs ont été saisis
 « sur le fait ou sur soupçons violents, et néanmoins on accuse
 « toujours les mécontents (84) ».

La loi du 28 pluviôse an VIII plaçant à la tête de chacun des départements de la république un préfet chargé seul de l'administration, la nouvelle organisation entra aussitôt en vigueur et parait avoir été bien accueillie.

« Le samedi saint, Bouley de Pontivy se rendit à sa pré-
 « fecture de Saint-Brieuc; la ville témoigna toute joie, le départe-
 « ment était infernal. Avant Loudéac, les gendarmes qui l'es-
 « cortaient, voyant cinq cavaliers crièrent « qui vive! ». Ces
 « cavaliers, effrayés, ne répondant point, les gendarmes tirè-
 « rent, un des cinq resta sur place, les autres s'enfuirent. Le
 « mort a été trouvé muni de papiers en bonne forme, c'est un
 « officier de mécontents. Après Loudéac, la voiture de Bouley
 « fut criblée de balles, sa fille seule a été blessée, mais légè-
 « rement. Sur le champ, il a envoyé des grenadiers en ces can-
 « tons, il y aura fusillade; les mécontents ne cédant pas en cette

(84) Lettre du 26 avril 1799.

« partie. C'est, dit-on, Pierrôt du Morbihan, dit la Vendée, qui
 « les y commande... (85)

« Bouley est descendu à l'hôtel de Madame Chappedelaine qui
 « est à solliciter en vain la radiation de son frère. Il a surtout
 « accueilli Jacob, lui a proposé sa fille à baptiser, a assisté aux
 « offices de la cathédrale; jugez si ce voleur de crosse se bouffit,
 « il se croit au moment de convertir tout son diocèse.

« De là joie, Saint-Brieuc a passé à la tristesse et à l'inquié-
 « tude. Bouley l'ayant su a expédié des cartes de sûreté pour
 « tous les réfractaires des villes et campagnes, a promis de répa-
 « rer Saint-Michel aux frais de la République, invitant néan-
 « moins à se réunir à Jacob et à ses sectaires, qui sont, dit-il,
 « les ministres de paix. J'ignore la formulé de ces passes, elles
 « ne sont données que pour préserver d'accidents. Je sais que
 « peu de prêtres en ont refusé, que surtout leurs parents et
 « hôtes en ont accepté pour les couvrir de dangers.

« Pendant les fêtes, les prêtres de Saint-Brieuc ont admis une
 « affluence dans leurs maisons. M. Manoir est le seul qui ne
 « reçoive que six à huit personnes. Dans les campagnes, la
 « foule est immense. Je n'y connais que deux églises ouvertes :
 « Plédéfiac et Plémy. Dans les villes, il n'y a que la collégiale
 « de Quintin où les fidèles continuent à s'assembler sans pré-
 « tres...

« A Lamballe, le vénérable pasteur est réellement désiré (86),
 « sa prudence le préservera de certains risques et il aura moins
 « à craindre les jacobins laïcs que les prêtres et moines jureurs,
 « mais ces derniers ne lui pourront rien, surtout si l'adminis-
 « tration est confiée aux hommes de tête que l'on assure devoir
 « être placés sous peu. Le curé de Saint-Martin (87) est aussi

(85) Sur le préfet Bouley et l'agression dont il fut l'objet, v. R. Durand - Le département des Côtes-du-Nord sous le Consulat et l'Empire, T. I, pp. 22 et suiv. Le Made semble très peu au courant de l'organisation de la chouannerie et fait un seul individu de Pierrôt du Morbihan, alias Saint-Régent, et de la Vendée (Morcier), qui tous deux opèrent aux environs de Loudéac.

(86) Abbé Pierre Millet, recteur de Saint-Jean.

(87) Abbé Jean Barcé.

« désiré que le recteur de Saint-Jean; il n'a pas plus à craindre,
 « même moins, sa famille le protégera efficacement. Tous les
 « recteurs et curés des environs sont demandés à cris et à force;
 « vous pouvez l'assurer à tous ces messieurs : Andel, Meslin,
 « Planguenoual, Maroué, Saint-Aaron, La Poterie ; tous seront
 « accueillis avec transport. Si je nomme ces paroisses, bien
 « d'autres, telles que Pommeret, Hillion, Bréhand, Quessoy,
 « Ifiniac, etc., forment les mêmes vœux; Quintin est impatient
 « de revoir son doyen...

« A Rennes, le préfet, Monsieur Borie, est un homme qui veut
 « le bien; trois membres de son conseil le veulent autant que
 « lui, mais le quatrième tracassera : c'est l'intrus (Le) Coz, en
 « qui Bonaparte a voulu honorer le titre, de métropolitain, et c'est
 « assez dire. Seulement une voix ne l'emporte pas sur quatre,
 « voilà qui me rassure pour ce département...

« A Saint-Malo, la nouvelle administration est très bien com-
 « posée. Ainsi qu'à Saint-Servan, on y soulève le peuple pour
 « obliger les prêtres à prendre les églises. Dans la partie de
 « Vannes et en Basse-Bretagne, les prêtres commencent à se
 « recacher, ils craignent. Des mécontents reviennent, Georges
 « et la Vendée sont dans le pays, et les colonnes mobiles de gre-
 « nadiers et chasseurs courent habituellement les campagnes et
 « menacent les prêtres.

« A Dol, Monsieur de Launay, vicaire général, veut contrain-
 « dre ses prêtres à faire l'office public. Ceux-ci veulent obéir aux
 « évêques, mais il leur répond que les novellistes d'outre-mer
 « n'ont fait que mentir, qu'ils font dire aux évêques ce qu'ils
 « ne trouvent que dans leur tête, qu'il n'y a plus à croire ces
 « peureux zéloteurs du secret, et qu'il est temps de respirer
 « l'air. »

Cette reprise du culte public ne paraît pas seulement désirée
 à Dol et les instructions des évêques de Londres semblent à cette
 époque témoigner d'un certain flottement, si l'on en juge par
 les dernières lettres de Le Made (88).

(88) Lettres des 4, 5, 6 (sur une même feuille), 10, 16, 19 (même feuille) et
 enfin 25 août.

« Vous me disiez, dans votre lettre du 4 juillet, que les neuf
 « prêtres envoyés par vous avaient le bec bien fait, et qu'ils ne
 « délinqueraient en rien. Hé bien, à peine Monsieur de Pa-
 « ramé (89) a-t-il paru qu'il a demandé une carte de sûreté et
 « qu'il a exercé dans son église. Qu'en conclure? disent ses
 « partisans. Qu'on nous trompe, et que ces cartes, ainsi que
 « la publicité, sont le vœu bien prononcé des chefs. Ce Mon-
 « sieur qui arrive, qui connaît leurs instructions, qui a toujours
 « été si régulier, voudrait-il autoriser le scandale, les divisions
 « et la désobéissance? Aussi, dit tante Rose, Augustin est fou-
 « droyant dans ses lettres, mais se relâche dans ses instruc-
 « tions verbales. De plus, vous avez dû écrire à Monsieur Manoir,
 « en date du 2 juillet, que vous approuviez ce qu'il a fait. De
 « là que s'ensuit-il? Que maintenant on presse d'entrer dans les
 « églises, que les cartes sont irrépréhensibles et ne peuvent être
 « refusées que par des exaltés, que la promesse n'a rien de sédi-
 « tieux.

« Monsieur Briosne a répandu dans le diocèse, et jusque dans
 « Saint-Malo, copie d'une lettre de notre si respectable rec-
 « teur (90), lequel écrit, en date du 18 juillet, que vous et vos
 « collègues permettez le culte non solennel dans les églises,
 « c'est-à-dire messe basse, catéchisme renforcé, le tout sans
 « chant.

« On m'a parlé de cette lettre et de celle de Monsieur Manoir,
 « je me suis bien gardé de nier l'une ni l'autre; seulement j'ai
 « répondu que si votre lettre de permission était du 2 juillet,
 « vous m'en aviez signé une deux jours après où vous me
 « disiez : « Il est prouvé aujourd'hui qu'il n'y a que sept arche-
 « vêques et évêques qui aient eu la faiblesse de ne pas s'opposer
 « à la promesse de soumission, à la promesse de fidélité, aux
 « cartes de sûreté et à la reprise du culte public. Tout le reste,
 « qui forme incontestablement le corps épiscopal, s'est pro-
 « noncé contre. »

(89) Abbé Gilles-Jean Georges.

(90) P. Millet, recteur de Saint-Jean de Lamballe.

La situation économique est toujours grave : « Dans l'hiver « dernier, les campagnes ont été si pillées par les deux partis « qu'elles craignent d'être ruinées. Il n'y a ni cidre, ni sarra- « zin; les bleds blancs ont souffert par la sécheresse, et les fro- « ments sont safranés et charbonés. Mon pays natal est aujourd'hui l'unique ressource de Brest et de Lorient où le pain « vaut 12 sols la livre. Ici le vieux froment est à 28 livres la « perrée, le nouveau à 23 livres... »

Quant au régime politique futur, jusque dans la dernière lettre qui nous soit parvenue, datée du 25 août 1800, Le Made croit à l'avènement du roi et conserve toutes ses illusions, qu'il entretient d'ailleurs, semble-t-il, par des témoignages assez peu sérieux.

« Voici un fait bien intéressant, qui m'est assuré par des té- « moins oculaires et irréprochables. Le château de Versailles « était occupé par des Invalides, on vient de les en retirer, sur- « tout de la partie que le roi habitait. De plus, il sort de Paris « des voitures chargées de meubles précieux, lesquels sont dis- « tribués et établis dans les appartements occupés par le roi et la « reine. Ces témoins ont vu les meubles, ont parlé aux tapissiers « qui garnissent les appartements, assurent que la chambre « du roi a son lit ordinaire et est couverte de fleurs de lys comme « par le passé. Le gardien du château leur dit avec naïveté que « les ordres étaient donnés pour que tout fut prêt pour y loger « le roi. Ce gardien est un vénérable vieillard qui pleurait en « parlant de Louis XVI. Depuis 35 ans, il est habituellement au « château.

« Je crois à ce rapport, il m'est assuré par des gens inca- « pables de manquer à la vérité. Mais pour quel roi se prépare « le château? le gardien ne le dit pas. Il répéta que Buonaparte « avait donné les ordres les plus formels, qu'il faisait veiller à « leur exécution et que l'envoi des meubles ne se faisait que « de nuit. Maintenant est-ce le Consul-roi qui veut s'y loger? « Il n'y aurait pas à le croire d'après les propos et la joie du « gardien. »

On croit facilement ce que l'on souhaite. Mais les événements ne tarderont pas à détruire les dernières illusions de Le Made-Sorgniard. Sa mission devenait d'ailleurs sans objet, le culte public, mais sans solennité ni chants, reprenait partout dans le diocèse de Saint-Brieuc avec l'approbation des vicaires généraux. Au début de 1801, on recommence à chanter la grand-messe et les vêpres dans les églises et, le 27 février, les vicaires généraux de Saint-Brieuc, se rendant au vœu général des fidèles, publiaient une ordonnance portant interdiction de célébrer désormais dans les maisons particulières, et prescrivant la solennité et la publicité de tous les offices, et enfin réglant provisoirement l'administration des paroisses (91).

Pendant que Bonaparte négociait avec le Pape le Concordat, Mgr Le Mintier mourait à Londres le 21 avril 1801. L'abbé Sorgniard reparaissait à Lamballe et, le 1^{er} juillet 1802, dix-huit mois après son retour, il se décidait enfin à faire sa déclaration de soumission devant le préfet Boullé (92).

Ecclésiastique modeste et sans ambition, il ne chercha pas à obtenir un emploi dans la nouvelle organisation religieuse qui s'élaborait, et reprit auprès de l'abbé Millet, ses fonctions de vicaire bénévole, signant aux registres de catholicité « prêtre de cette paroisse ».

Sous la Restauration, le Préfet le signale parmi les individus susceptibles d'être proposés pour la décoration du Lys, prodiguée à cette époque, mais il ne paraît pas l'avoir reçue. Mgr Le Groing de la Romagère, qui n'ignorait rien de son passé, le nomma vicaire général en 1833. Vicaire capitulaire à la mort de ce prélat en 1841, il en remplit les fonctions plusieurs mois. La nomination de Mgr Le Mée en 1842 lui rendit sa liberté, dont il profita pour revenir à Lamballe, où il est mort le 5 mai 1845, âgé de 88 ans.

(91) A. parois. de Saint-Jean de Lamballe. Ordonnance du 27 février 1801, signée de Lanoue.

(92) A. Lemasson. Manuel, op. cit., T. II, p. 186.

Le Collège de Tréguier à Paris

Sous l'impulsion donnée par les croisades aux beaux-arts, aux lettres et aux sciences, l'Université de Paris prit un rapide essor. Dès le milieu du ^{xiii}^e siècle, les trois facultés en laquelle elle venait d'être partagée rayonnaient d'un vif éclat et étaient universellement fréquentées. Les écoles de la rue du Fouarre, entre autres, nouvellement édifiées à l'emplacement des vignobles du clos Garlande (1), acquirent vite une grande renommée rappelée par le Dante et Rabelais.

Pour permettre à leurs compatriotes moins fortunés de profiter des bienfaits de cet enseignement, de généreux donateurs fondèrent des bourses, et bientôt s'éleva entre la montagne Sainte-Geneviève et la Seine une vaste cité universitaire dont chaque maison, à l'origine simple hôtel, servit à abriter les boursiers d'une même fondation, d'où le nom de collège qui leur fut donné.

Rappelons pour mémoire, parmi les plus célèbres, celui fondé vers 1250 par Robert Sorbon, chapelain de Saint-Louis, qui, ayant eu la généreuse pensée d'hospitaliser quelques pauvres clercs, étudiants en théologie, obtint à cet effet de Blanche de Castille une maison située vis-à-vis du Palais des Thermes (2) en la rue Coupe-Gueule, domaine qu'il ne cessa d'agrandir jusqu'à sa mort et qui fut appelé depuis la Sorbonne.

Les fondations bretonnes ne furent ni les dernières, ni les moins nombreuses. En 1317, Galeran Nicolas créa cinq bourses

(1) Le clos Garlande, couvert de vignes, tira son nom de ses propriétaires, les seigneurs de Garlande. Il fut loti dans les premières années du ^{xiii}^e siècle et l'une des rues qui y furent tracées prit le nom de rue Garlande aujourd'hui rue Galande.

(2) Aujourd'hui incorporé à l'Hôtel de Clugny.

Gilles-Pommerit (6), chantre de Tréguier, prieur de Houdan, chanoine de Notre-Dame de Paris et conseiller au parlement, ordonnait, entre autres dispositions, que l'une des maisons qu'il avait achetées de Pierre de Couvers ou de Guillaume Natin, ou telle autre qui paraîtrait plus propice à ses exécuteurs, fut aménagée pour recueillir à perpétuité huit pauvres écoliers du diocèse de Tréguier dont l'entretien serait assuré par des bourses d'abord médiocres, mais augmentant ensuite avec les revenus affectés à cet effet, fondation faite pour le salut de son âme, et de celles de ses parents, amis et bienfaiteurs.

Le testateur ordonnait en outre que ses plus proches parents fussent de préférence au nombre des boursiers, à la condition d'être pauvres et aptes aux études; et il désignait en particulier parmi les premiers bénéficiaires ses neveux Yves de Coatmohan, qui demeurait avec lui; Nicolas de Coatmohan, quand il aurait quitté la bourse dont il jouissait au Collège de Navarre; enfin Yves de la Boessière. Il leur demandait, ainsi d'ailleurs qu'à tous ceux qui seraient admis à l'avenir dans cette maison des écoliers, d'en augmenter plus tard les revenus, s'ils le pouvaient.

Il priait l'évêque de Tréguier (7) de délivrer le peu qu'il lui devait pour être employé au soutien et à l'amélioration de la fondation, « étant dans la confiance que le dit évêque voudrait bien contribuer à la perfection de cet établissement, ainsi qu'ils en avaient souvent conféré ensemble ».

Il donnait pour augmenter les revenus de la fondation la maison qu'il venait de faire reconstruire devant l'hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem, avec les maisons voisines, mais en laissant la jouissance pendant deux ans à son neveu et principal héritier Guillaume de Coatmohan, qu'il nommait et établissait « maître et gouverneur de la fondation ».

Pour assurer le soutien des pauvres écoliers et de leurs succes-

(6) Aujourd'hui Saint-Gilles-le-Vicomte.

(7) Pierre de l'Isle, évêque de Tréguier de 1123 à 1177.

seurs, il légua les cens, rentes et revenus qu'il avait achetés d'Eonnet des Landes dans la ville de Paris, ainsi que les terres et vignes qu'il avait acquises du même à Saint-Lazare et qu'il possédait par indivis avec son ami Eonet de Kerambert, archidiacre de Léon. Il donnait en outre certaines terres achetées à Herbeville ; ses vignes situées à Suresnes et ses saussaies d'Ivry ; la maison qu'il possédait à Sèvres avec ses dépendances et tous les héritages qu'il avait en ce lieu ; ses vignes à Vanves et à Châtillon ; 118 livres tournois dues par le Seigneur d'Avaugour ; 28 livres tournois dues par la dame d'Avaugour ; 433 livres tournois dues par l'évêque de Saint-Brieuc ; 20 livres parisis dues par Guillaume d'Avaugour, 8 livres dues par Berthe de Bourgneuf ; 135 septiers de blé, mesure de Sologne, faisant partie des 150 que son frère Gaultier avait reçus ou devait recevoir du Seigneur d'Avaugour ; enfin l'usufruit des meubles de Sèvres et d'Herbeville et la moitié des biens meubles de son prieuré d'Houdan.

Il ordonnait que l'institution et la destitution des écoliers fussent faites par le maître de l'Hôtel-Dieu de Paris et par Guillaume son neveu pendant sa vie, puis, après la mort de ce dernier, par le parent qu'il aurait désigné à son tour parmi les écoliers ou, s'il ne s'en trouvait pas, par son parent le plus proche ou le plus notable. Il légua à diverses personnes de nombreux livres, demandant qu'après leur mort ils en fassent retour aux écoliers.

Il nommait enfin comme exécuteurs testamentaires ses neveux Guillaume et Yves, Pierre, évêque de Tréguier, Eonet de Kerambert archidiacre de Léon, et Guillaume Riou archidiacre de Tréguier.

Par codicille du 20 avril, il affectait spécialement la maison en face de Saint-Jean de Latran à l'établissement des écoliers (8) ; et, quelques jours après, avant le 29 avril, le bon chantre de Tréguier s'engageait comme nous l'apprend un acte du samedi avant

(8) Il y avait en réalité quatre maisons, v. Annexe I.

la chaire de Saint-Pierre (17 janvier 1326) par lequel Jean du Chatel, commissaire de l'évêque de Paris pour les causes testamentaires, reconnaissait que Guillaume de Coatmohan, chantre de Tréguier et conseiller de Charles IV le Bel, roi de France et de Navarre, lui avait rendu bon et fidèle compte de l'exécution du testament de son oncle.

La maison où fut installé le collège venait d'être reconstruite en 1317 par Guillaume, à l'emplacement de deux maisons provenant de Saint-Jean-de-Latran qu'il avait échangées de Margot Langlaiche, dite la Poulaillère, contre celle où il habitait sur le parvis Notre-Dame vis-à-vis la porte de l'Hôtel-Dieu. Particulièrement

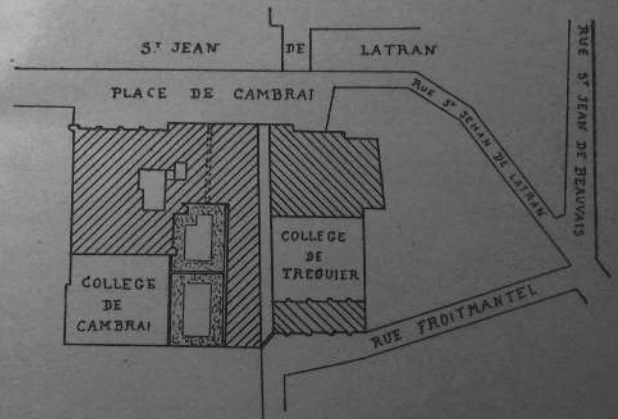


FIG. 2. — Emplacement du Collège de Tréguier (d'après Henry)

bien située pour sa destination, en plein quartier des écoles, elle était édiflée « en une grande place cernée de murailles devant la grande porte de la commanderie de Saint-Jean de Jérusalem, dite

Saint-Jean de Latran, et donnait d'autre endroit sur le chemin menant du petit pont à Sainte-Geneviève, enfin sur le bois de cette dernière abbaye ».

Jusqu'en 1380, date de la mort de Geffroy de Coatmohan, évêque de Dol, et patron du collège, celui-ci, qui avait pris le nom de Collège de Tréguier, ou *Collegium Ossissismorum*, semble avoir fonctionné normalement; mais ensuite, les héritiers de Geffroy, soit par ignorance de leurs prérogatives, soit à cause de leur éloignement, ayant paru s'en désintéresser, un certain désordre régna, comme le montrent plusieurs actes de 1380 et 1384 concernant notamment Olivier Donyou, dont nous parlerons plus loin.

En 1411, le nombre des boursiers était tombé à six et l'anarchie était telle que Jean le Beau, procureur de la Nation de France en l'Université de Paris (9), et les autres députés de la dite Nation, durent intervenir dans le gouvernement du collège de Tréguier; et, « mus par charité », crurent bon « pour l'honneur et l'utilité de cette Maison » de lui donner des statuts sans toutefois préjudicier aux desseins et aux droits du testateur et de ses héritiers.

Ces statuts fort sages et en même temps fort curieux réglaient avec minutie la réorganisation et l'administration future du collège.

Ils indiquaient tout d'abord que, suivant la volonté du testateur, le collège comprendrait à l'avenir six étudiants séculiers, nés dans le diocèse de Tréguier, qui recevraient 2 sols parisis par semaine; et ordonnaient que ces écoliers choisissent parmi eux, dans un délai maximum de quinze jours à dater de la publication des statuts, un sujet idoine et capable, qui fut au moins maître es arts ou licencié dans une des facultés supérieures de l'Université, pour être maître ou principal du collège. La confirmation était réservée à la Nation de France et l'élu obligé d'accepter, sous peine de 8 sols parisis d'amende à moins de motif légitime.

Les devoirs de ce principal étaient de conserver et défendre

(9) Les étudiants de l'Université de Paris étaient alors répartis, suivant leurs provinces d'origine, en quatre groupes ou Nations : France, Picardie, Normandie et Allemagne. Les écoliers bretons, comme ceux de toute la province de Tours relevaient de la première.

les droits et les biens du collège; de faire l'inventaire annuel des meubles; d'observer les statuts et de les faire observer des boursiers qui lui devaient d'ailleurs respect et obéissance; enfin de maintenir la discipline. Il recevait pour ses peines, outre une bourse ordinaire, la somme de deux francs par an et avait le choix des chambres, les autres étant distribuées par ordre d'ancienneté.

Les articles suivants prescrivaient que tous les ans le principal et les boursiers devaient choisir l'un d'eux comme procureur pour faire toutes les recettes et régler les dépenses du collège, poursuivre les affaires et rendre compte de sa procure. Celui qui était ainsi désigné était tenu d'accepter sous peine d'une amende de huit sols parisis.

Enfin, chaque écolier devait à tour de rôle, pendant une semaine, exercer la prépositure, c'est-à-dire acheter les choses nécessaires à la vie commune et rendre compte à la fin de sa mission, en présence des autres, des dépenses qu'il avait faites.

Le principal et les boursiers devaient manger en commun et, après les grâces, prier Dieu pour l'âme de leur fondateur en récitant notamment le *De Profundis* avec l'*Oraison*.

Nul ne pouvait être admis si le principal et la majeure partie des boursiers ne le jugeait digne de profiter des études et si le candidat n'était au moins tonsuré et médiocrement instruit des principes de la grammaire. A son entrée, le boursier devait jurer d'observer les statuts; et, dans l'espace d'un mois, choisir la faculté où il voulait étudier.

Celui qui commençait par la grammaire avait le droit d'étudier trois ans sans plus; et, si au bout de ce temps il n'était jugé capable d'étudier dans une autre faculté, il était obligatoirement privé de sa bourse, à moins de maladie ou cause légitime ayant motivé l'arrêt de ses études.

Celui qui commençait par une étude plus élevée dans la faculté des arts était tenu de prendre licence en l'espace de cinq ans et l'étudiant en médecine devait gravir ses degrés dans les temps prescrits par les statuts de cette faculté (10). Pour le droit canon,

(10) A cette époque les médecins ou « mires » n'avaient pas encore d'écoles. Ils se réunissaient dans l'église Sainte-Geneviève des Ardens ou quelquefois à

le degré de bachelier devait être obtenu en cinq ans et celui de licencié en onze ans.

Enfin, pour la théologie, le candidat devait professer un cours au bout de huit ans et les sentences en douze ans.

Pour qu'on puisse juger de leurs progrès, les écoliers devaient soutenir un examen sur les matières qu'ils étudiaient le vendredi de chaque semaine, à l'exception de la semaine précédant Noël et de celles précédant et suivant Pâques.

Tout écolier, absent trois mois sans la permission du principal ou plus longtemps sans la permission du patron, était privé de sa bourse ainsi que tout écolier venant à jouir de 30 livres de revenus en patrimoine ou de 40 livres en bénéfice. Les députés de la Nation de France se réservaient, le cas échéant, de modifier les statuts; ils n'en eurent pas besoin avant longtemps.

• • •

L'année suivante en effet, aux boursiers de Guillaume de Coatmohan vinrent s'adjoindre ceux créés par Olivier Donyou. Celui-ci, boursier du collège en 1380, devenu docteur en décrets et régent en l'Université de Paris, ordonna par testament du 30 août 1412, reçu par Jean Prud'homme et son confrère, notaires à Paris, que sur les biens les plus apparents de sa succession fussent fondées, en l'endroit que ses exécuteurs testamentaires jugeraient convenable, et le plus tôt possible après son décès, six bourses perpétuelles en l'Université de Paris, pour des clercs natifs du diocèse de Tréguier, à choisir avant tous autres parmi ses parents les plus proches, à condition qu'ils fussent enclins aux études, écoliers qui recevraient trois sols parisis par semaine, sans plus, et ne sauraient jouir de leurs bourses que six ans accomplis. Il désignait Thomas Donyou, son frère, et Yves Thomas, son clerc, leur vie durant, parmi les premiers bénéfi-

Notre-Dame autour des grands bénitiers de pierre placés sous les tours. Ce n'est que dans la seconde moitié du x^e siècle qu'ils acquirent deux maisons, rue de la Bôcherie, pour tenir leurs assemblées (v. Berty, *op. cit.* p. 37).

ciaires et leur octroyait exceptionnellement six sols parisis par semaine jusqu'à leur mort. Il instituait enfin Jean François notaire, Jean Colin l'aîné, Jean Colin le jeune, Thomas Donyou et Yves de la Motte ses exécuteurs testamentaires.

Il mourut peu après; et un procès éclata aussitôt entre Thomas Donyou et Plantée Donyou, veuve de Pierre Sohier, frère et sœur d'Olivier, d'une part, et les autres exécuteurs. Les premiers prétendaient que les biens non affectés à la fondation devaient leur revenir, les seconds affirmaient au contraire que les legs étaient insuffisants pour l'établissement de six écoliers; et, qu'en conséquence, les biens autres que les legs spécifiés à Thomas et Plantée devaient y être affectés.

Un accord intervint, confirmé par sentence du Châtelet du 5 décembre 1412, par lequel Thomas et Plantée renonçaient à tous les legs particuliers et à tous les biens meubles qu'Olivier Donyou possédait au diocèse de Paris et au pays de France, fors le duché de Bretagne, moyennant une rente de 32 livres parisis et cent écus d'or à la couronne. Il était également convenu que Jean François, le jeune, clerc du lignage du fondateur, serait admis pendant six ans à la place de Thomas et que ce dernier et sa sœur seraient patrons et collateurs du collège à fonder.

Provisoirement, les boursiers furent placés au Collège de Tréguier et ils y demeurèrent. Le 7 novembre 1415, en effet, l'official de Paris, à la requête des exécuteurs du testament d'Olivier Donyou, les déchargea de l'établissement des six écoliers et nomma, pour ce, à leur place Jean Maulon, archidiacre de Tréguier et conseiller au parlement, Mathieu Pierre, maître ès arts, Jean André, dit du Leudé, bachelier en droit, Thomas Donyou « avec tout pouvoirs de réformer, visiter, corriger et punir les écoliers tant présents que futurs; leur donner règlement et statuts; leur assigner résidence; attribuer à cette fondation les biens qu'ils jugeraient à propos; vendre, alléner, acheter, amortir, et généralement faire toutes opérations », à charge d'en rendre compte à l'official ou au commissaire nommé par l'évêque de Paris.

Ces exécuteurs délivrèrent au Collège de Tréguier les biens d'Olivier Donyou à condition d'assurer la fondation.

Peu après, le 28 octobre 1416, Messire Chrestien de Hauterive, évêque de Tréguier, léguait à son tour aux écoliers du collège, pour l'augmentation de leurs bourses, une maison située à Paris, rue des Petits-Champs, près l'église Sainte-Honorée, à charge de faire dire par l'un d'eux, tous les vendredis, une messe pour le repos de son âme en la chapelle Saint-Yves et à condition que sa sœur Jacqueline ait l'usufruit de la maison (11).

À partir de cette époque, le Collège de Tréguier fut, au xv^e siècle, des plus prospères et les procureurs s'acquittèrent avec zèle de leur tâche comme le montrent les différents comptes qui nous sont parvenus. La maison de la rue des Petits-Champs fut, entre autres, échangée en 1458 contre une rente de dix livres parisis.

Des Coatmohan, le patronage du collège était passé à leurs héritiers, les Keranrais, seigneurs de Guernanchanay, en Plouaret. Cette dernière seigneurie était en 1476 et 1479 aux mains de vénérable messire Henry de Keranrais d'où elle passa à sa sœur Marie de Keranrais, épouse de Jean le Gualès, s^r de Kervervault (12). Leur fille et héritière, Marie le Gualès, épouse de Guillaume de la Lande, semble s'être particulièrement occupée de ses prérogatives ; et, par acte passé le 8 mars 1501 à La Roche-Derrien, devant de Kernechriou et Couanevenec passes, elle institua son fils cadet Vincent procureur spécial, « afin de choisir, créer, nommer et appointer en ladite université de Paris, un ou plusieurs vicaires, suivant qu'il verraît l'avoir à faire, afin de visiter et réformer le dit collège et les y demeurant, en la forme qu'il se trouvera expédient et nécessaire, ce ou ces vicaires devant besoigner et vaquer en la présence dudit Vincent et non autrement ». Il ne semble pas que des réformes bien sérieuses aient été alors apportées.

(11) Chrestien de Hauterive, du diocèse de Tournay, évêque de Tréguier de 1408 à 1417.

(12) Nous croyons qu'Henry et Marie de Keranrais étaient enfants d'Yvon et d'Abette Le Roux, comme le laisse supposer une charte malheureusement en très mauvais état et presque totalement effacée.



FIG. 3. — La Chapelle Saint-Yves en 1793

De la Maison de la Lande, Constance, fille aînée de Guillaume de la Lande et d'Anne de Lesmais, héritière de Guernanchanay par le décès, sans hoirs, de ses frères Guy et Yves, porta cette terre et le patronage du collège à son mari Michel du Cosker, frère d'Yves, s' de Rosambo, tous deux enfants d'Alain et d'Amicie Tronson de Penfenteuniou.

• •

Sur ces entrefaites, le Collège de Léon vint s'unir à celui de

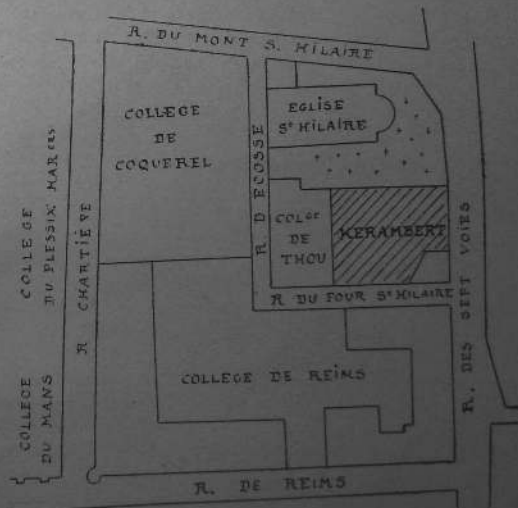


FIG. 4. — Emplacement du Collège de Kerambert

Tréguier. Fondé, comme nous l'avons vu, par Eonnet de Kerambert, à une date qu'il est malheureusement impossible de fixer avec certitude à cause de la disparition ancienne des vieux titres

de cet établissement (13), il donnait d'une part sur la rue des Sept-Voyes où était sa principale entrée et d'autre part sur la rue d'Ecosse autrement rue du Four Saint-Hilaire, juste en face du collège de Reims.

Par la négligence de ses administrateurs, ses biens et revenus se trouvaient entièrement dissipés au milieu du xvi^e siècle ; et, la maison étant elle-même tombée en ruines, le principal et les boursiers en vendirent les matériaux et s'en partagèrent le prix, si bien qu'il ne restait plus que l'emplacement en 1575.

Laurent de Kergroades, touché de cette situation, et voulant conserver une fondation faite par ses ancêtres, se détermina à rattacher ce qui restait du Collège de Léon à celui de Tréguier (14)

Un accord fut conclu à ce sujet le 25 avril 1575 devant Marin Dubois et Jacques Chapelain, notaires au Chatelet, entre François du Parc S^r du Plessix, procureur de Laurent, et le procureur des boursiers du Collège de Tréguier. Ce dernier s'engageait à admettre au Collège un étudiant qui prendrait le nom de boursier de Kerambert et à faire célébrer chaque année, en la chapelle St-Yves, le jour de la Saint-Laurent, un service solennel à l'intention du fondateur, de ses parents et de ses amis vivants et trépassés. Les boursiers promettaient d'assister en corps à ce service et de fournir les ornements, livres et luminaires nécessaires. Il était entendu en outre que, si les revenus du terrain du Collège de Léon venaient à dépasser un jour 200 livres tournois, le procureur et les boursiers du Collège de Tréguier prendraient un second boursier de Kerambert.

Malgré l'opposition de messire Florent de Bez, maître ès arts, se disant principal du Collège de Kerambert, l'union des deux collèges fut confirmée par sentence rendue le 19 novembre 1575, par M^r Antoine du Vivier, chancelier de l'Eglise et Université de Paris, et par arrêts du parlement, des 17 avril et 22 juin 1576.

(13) Mais date évidemment très voisine de la fondation du Collège de Tréguier.

(14) Laurent de Kergroades, fils de François et de Jeanne Provost de Kerambert, devint seigneur de Kergroades par la mort de son cousin François dont il épousa la veuve, Marie de Boisdon, fille de Perceval et d'Allette de Plunquellac, par dispense spéciale du Souverain Pontife.

Le collège était alors à son apogée et quelques années plus tard, en 1608, ses revenus s'augmentèrent encore par la vente d'une maison dite « à l'Ymaige de Sainte-Catherine », située au coin de la rue du Fouarre et de la rue de la Buscherie, vente faite aux écoles de Médecine « pour y bastir un magnifique théâtre anatomique ». L'ère de la décadence allait cependant bientôt commencer.

La démolition des Collèges de Tréguier et de Cambrai ayant en effet été décidée pour la construction du Collège royal de France, il fut procédé, le 15 avril 1610, à l'estimation des dommages-intérêts par Jean Fontaine et Louis Marchand, maîtres des œuvres de maçonnerie et charpentiers du Roi, assistés de Claude Bellefaux, juré du Roi aux œuvres de maçonnerie, et de François Autissier, maître maçon, bachelier au dit art.

Le curieux procès verbal de cet expertise nous a été conservé (15) et nous montre le collège formé de bâtiments hétéroclites, bizarrement enclavés les uns dans les autres. Dans le collège proprement dit, par exemple, Hervé Dumesnil, libraire, était installé depuis dix ans avec sa famille et tenait boutique au rez-de-chaussée, tandis que plusieurs boursiers avaient leurs chambres dans une maison adjacente, « à l'enseigne de la Salamandre », rue Saint-Jean-de-Latran. Il en était de même pour une maison appartenant également au collège, « à l'enseigne l'Etoile d'Or », rue Froidmantel, et pour la maison « du Lys Royal », rue Saint-Jean-de-Latran où boursiers et locataires menageaient dans le plus grand désordre. On fut d'accord sur le chiffre de 24.850 livres de dommages et intérêts, étant bien spécifié, d'autre part, qu'après la construction du Collège de France, le principal et les boursiers du Collège de Tréguier présents et à venir y auraient leur résidence perpétuelle ; et, qu'à cet effet, Sa Majesté s'enga-

(15) A. N., S. 6581 publié *in extenso* par Berty, loc. cit. p. 206. Copie également Bibl. Nat., f. fr. 23078, fol. 66.

geait à faire ériger dans le Collège Royal un grand corps de bâtiment, sur la face arrière duquel il y aurait deux logis séparés, l'un pour les boursiers de Tréguier, l'autre pour ceux de Cambrai. En attendant, les écoliers de Tréguier recevraient une rente annuelle de 400 livres pour subvenir à leur logement.

Cet accord fut soumis, le 28 juin 1610, à l'approbation du Roi par le Cardinal du Perron, grand aumônier de France, et le collège fut aussitôt jeté à bas. Alain du Cosquer, s^r de Kersaliou, procureur d'Yves, son frère, le ratifia seulement le 16 avril 1612, l'évêque de Tréguier, Adrien d'Amboise, ayant dans l'intervalle revendiqué le patronage du collège, prétention dont il fut débouté par sentence du 9 novembre 1611.



FIG. 5. — Le Collège Royal et la place de Cambrai jusqu'à St-Benoit
(GRAVURE ANCIENNE - COLLECTION DE L'AUTEUR).

Après appel de l'évêque, les descendants de Laurent de Kergroades furent définitivement maintenus collateurs de la fondation de Kerambert par acte du 5 décembre 1616 ; et Yves de Cosquer de celle de Coatmohan, le 14 janvier 1617 (16).

(16) En 1622, la petite fille d'Yves du Cosquer, Mathurine de Baude épouse de M^e François Lotel, Marquis de Brye, était fondatrice du collège et nommait à

Malgré les promesses royales, les boursiers, en 1650, n'étaient toujours pas logés ; et, depuis 1647, ne touchaient même plus les 400 livres promises. Ils ne vivaient pas ensemble ; et seul celui faisant fonction de procureur occupait une chambre dans l'un des immeubles appartenant au collège, chambre où étaient conservés les titres.

En 1682, le désordre était à son comble, il n'y avait plus que quatre boursiers, deux de Tréguier et deux de Léon, qui prétendaient avoir seuls le droit de nomination ; quant au principal, messire Mathurin Giequel, curé de Poissy, il n'appartenait même pas au diocèse de Tréguier. Aussi, le 5 septembre de cette dernière année, messire Jean-Baptiste d'Autecourt, chanoine de St-Augustin et chancelier de l'Université, fut-il chargé de réformer le Collège de Tréguier.

Il fut alors décidé que les anciens statuts seraient strictement appliqués et, notamment, que tous les boursiers devraient être du diocèse de Tréguier ; que le principal serait nommé par l'évêque de ce diocèse et devait être prêtre et gradué en l'Université de Paris ; que le procureur serait élu par les boursiers en présence du chancelier de Sainte-Geneviève et devrait être âgé de 25 ans au moins ; que désormais les boursiers seraient tenus de vivre en commun sous la conduite et autorité du principal ; que les bourses seraient de 100 livres pour les boursiers et de 200 livres pour le principal ; que trois messes, par semaine seraient dites en la chapelle Saint-Yves, pour les fondateurs, et que deux services annuels y seraient célébrés, l'un pour Guillaume de Coatmohan, le 20 avril de chaque année, l'autre pour Laurent de Kergroades, la veille la Saint-Laurent. Enfin il fut convenu qu'au cas où il n'y aurait plus de parents du fondateur, la présentation reviendrait à l'évêque de Tréguier.

Ces statuts nouveaux furent publiés le 19 septembre 1682 ; mais quelques jours auparavant, le 5 septembre, Monseigneur de

ce titre, le 11 août, Messire Abraham Jacob procureur. Elle n'eut pas d'enfant, et en avril 1677 le patronage était passé à son héritier Sébastien de Robien, fils de Christophe et de Marie le Vicomte, arrière petit-fils de Pierre du Cosquer, frère puiné d'Yves.

Baglion de Saillant, évêque de Tréguier (17), ayant nommé principal messire Grolleau, le s^r de Robien fit opposition à cette nomination réclamant le patronage comme descendant de la famille de Guillaume de Coatmohan. Après procès et appel, il y eut transaction et il fut stipulé que la présentation appartenait alternativement à l'évêque et au s^r de Robien.

Le 4 juin 1683, comme il n'existait plus de parent d'Olivier Donyou, la présentation de cette fondation fut également dévolue à l'évêque de Tréguier.

Le s^r Grolleau ne fut pas un administrateur remarquable et, bien qu'en 1691 le collège ait perçu de fortes indemnités pour la démolition de maisons lui appartenant lors de l'élargissement de la rue Saint-Jean-de-Latran, l'établissement était criblé de dettes en 1720. Des contestations violentes s'élevèrent entre les boursiers et leur principal ; ceux-ci une fois de plus ne vivaient pas en commun.

Devant cette situation, le chancelier de l'Université intervint à nouveau. Il fut décidé de placer les biens du collège sous séquestre, de supprimer le principal, de réduire les bourses à 60 livres et de n'en maintenir provisoirement qu'une par fondation, ce qui fut confirmé par un arrêt du Parlement du 6 septembre 1726.

Grâce à ces mesures et à l'administration diligente du séquestre, la situation put être rapidement rétablie, notamment grâce à l'aliénation de la ferme de Coatmohan, à Sèvres, qui fut enclavée en 1748 dans le parc de Bellevue. Mais, pour éviter le retour de parcelles incidents, l'évêque de Tréguier, M. de Robien et Mme du Houchin, fondatrice de Kerambert, furent d'accord pour envisager l'union du Collège de Tréguier à celui de Louis Le Grand, ancien Collège de Clermont.

Cette union fut sanctionnée par acte du 22 juin 1764. Il était

(17) François-Ignace de Baglion de Saillant, évêque de Tréguier de 1679 à 1686.



Fig. 6. — L'Ancien Collège Louis Le Grand
[VUE PRISE AU COIN DES RUES PROMENTEL ET SAINT-JACQUES].

stipulé que, sur les revenus du collège, il serait prélevé annuellement 700 livres pour les trois bourses, dont 300 livres de suite et 400 livres lorsque le roi aurait payé l'indemnité de logement promise lors de la démolition de l'ancien collège.

Dès le 5 juillet, le bureau d'administration établit une seconde bourse par fondation.

A dater de cette époque, l'histoire du Collège de Tréguier se confond avec celle de Louis Le Grand (18). Néanmoins, jusqu'à la révolution, les revenus des fondations furent administrés distinctement et les droits de présentation respectés ainsi que les charges. Seules, les messes hebdomadaires prévues à la fondation de Chrestien de Hauterive, furent réduites à six annuelles, le 27 avril 1767.

Par arrêt du Conseil du Roi du 1^{er} décembre 1766, le souverain accorda une rente de 22 muids de froment en assiette des 400 livres promises. Aussi, peu à peu, le nombre des boursiers pût-il être augmenté, la répartition des bourses ayant été fixée par délibération du 15 juin 1767 à 1/3 pour la fondation d'Olivier Donyou, et 2/3 pour celle de Guillaume de Coatmohan.

Le 19 mars 1780, la participation du Collège de Tréguier fut portée à 1.000 livres. Elle était de 2520 livres en 1789, ce qui permettait l'entretien de 20 bourses de 126 livres (19). C'était plus que n'en avaient stipulé les fondateurs, cinq siècles plus tôt.

Aujourd'hui, cédant aux exigences de l'urbanisme et aux nécessités de l'hygiène, le vieux quartier des écoles disparaît peu à peu.

Les abords de l'ancien Collège de Tréguier sont cependant encore reconnaissables et d'un aspect des plus pittoresques (20).

(18) Sur l'histoire de ce collège, v. : G. Dupont-Ferrier : *Du Collège de Clermont au Lycée Louis-le-Grand*, Paris, de Boccard, 1932.

(19) V. Annexe II.

(20) Ils disparaissent chaque jour et pendant que nous écrivons ces lignes, l'on édifie derrière le Collège de France les laboratoires qui lui faisaient défaut depuis tant d'années.

Tout un ensemble de vieilles mesures se blottit à l'ouest du Collège de France comme naguère La Salamandre, le Lys Royal et l'Etoile-d'Or se pressaient contre son devancier ; et, si la rue du Mont-Saint-Hilaire a troqué son nom contre celui de Lanneau, la rue Saint-Jean de Beauvais célèbre par ses Collèges de Presle et de Beauvais, ainsi que par les Ecoles de Décret, la rue Charretière illustrée par les Collèges de Coqueret et du Mans, enfin la rue d'Ecosse ont conservé toujours les leurs.

Par contre l'ancienne place Saint-Jean-de-Latran a été complètement transformée. Après les Collèges de Tréguier et de Cambray, le fier donjon de l'Hôpital a été rasé à son tour lors du percement de la rue des Ecoles et seul, le long de « la grant rue Saint-Jacques », sur un tertre gazonné, à l'emplacement de l'ancien cimetière Saint-Benoît, la statue du Dante rappelle encore cet âge disparu. Aucune inscription ne mentionne le Collège de Tréguier ; puissent ces quelques pages aider à en perpétuer le souvenir.

R. COUFFON.

ANNEXE I

Etat des titres et pièces servant à établir la propriété de la maison du Collège de Tréguier (A. N. M. 193) (21)

1° Acte en parchemin par lequel Simon Ratisancte, grand prieur de France, baille à Guillaume de Quoetmohan une maison avec jardin située devant la porte de l'hôpital Saint-Jean de Jérusalem moyennant dix livres de cens et rente annuelle et perpétuelle, daté du mercredi après la fête de Saint-Barnabé, apôtre, l'an 1318 (14 juin).

2° Le mardi avant la fête de l'Assomption, 9 août 1323, concession faite par Henry de Neufchatel, commandeur præceptorum de l'hôpital Saint-Jean de Jérusalem, d'une grange et ses appartenances situées devant la maison de l'hôpital, contiguës à la maison et jardin précédents, moyennant soixante sols parisis de cens et rente. (Acte ratifié le 14 février 1323 par Simon Ratisancte.)

3° Grosse en parchemin d'un contrat passé le 22 mars 1323/1324 par lequel Margot Langlaiche Poulailière vend à Guillaume de Coetmohan une maison située rue Thomas-d'Acre, devant l'hôpital Saint-Jean, contiguë à la maison et jardin de l'acquéreur. A ce contrat est attaché un contrat de vente faite le mardi veille de la Madeleine, 21 juillet 1310, par Sensitive La Cornue, tisserande et Hélène La Cornue sa sœur, au profit de Jean Langlais Poulailier et Maguerite sa femme.

4° Contrat passé le mercredi après Pâques closes, 30 avril 1318, d'une maison devant Saint-Jean, au coin de la rue Froidmantel, par Jean Le Douay, tavernier, et Jeanne sa femme à Jean Claret, clerc écrivain, et à Isabelle sa femme ; lesquels requrent 20 livres

(21) Le même dossier contient un curieux nécrologe du collège de Tréguier que nous avons publié ailleurs : Un catalogue des évêques de Tréguier. *Mémoires Société d'Emulation*, 1909, art. Christian de Hauteville.

parisis des exécuteurs testamentaires de Guillaume de Coetmohan.

5^e Vente, le 1^{er} novembre 1301, par Pierre dit Buffetier, anglais, et Alix sa femme, d'une maison sise à Paris, outre le petit pont et d'une portion du jardin attenant à la maison des écoliers du Cardinal Jean de Cholet.

ANNEXE II

Etat des boursiers du Collège de Tréguier en 1789
(A. N. M. 193)

1^{re} FONDATION DE KOETMOHAN

a) *Nomination de l'Evêque de Tréguier*

Pierre Morice 2^e année de droit.
Joseph-Vincent-Pierre-Marie de Kerdern de
Trobriland 4^e année de droit.
Jacques-Pierre Toudic 2^e année de droit.
Guillaume Kerroignant en physique.
René-Joseph Urvoy 2^e année de théologie.
Yves-Marie Toullic en logique.

b) *Nomination de Monsieur de Robien*

Joseph-François Brumot en logique.
Louis-Jean Gallois 4^e année de droit.
Joseph-Joachim-Marie Le Gualès 3^e année de droit.
Marc-Antoine-Bertrand-Marie de Boisboissel. 6^e année de droit.
Bertrand-Marie-Emilien de Trolong du Hal-
goët 7^e année de droit.
Arnaud-Marie-Thomé de Kéridec 7^e année de droit.

2^e FONDATION DONYOU

Joseph-Marie-Rolland de Cheffontaines ... en licence.
Claude-Anne Couffon de Kerdellech 2^e année de théologie.
Yves-Anne Bastiou 1^{re} année de théologie.

Louis-Rose-Julien Le Clerc en rhétorique.
Joseph-Louis Pitot du Helles en logique.
..... Fetou de Villeblanche 6^e année de droit.

3^e FONDATION DE KEREMBERT

René-Michel Le Gris 4^e année de théologie.
Charles-Louis-Mathurin-Marie Fercocq

Note sur quelques Lichens nouveaux DU MASSIF ARMORICAIN

PAR

H. DES ABBAYES

Licencié ès sciences.

La vieille Armorique, qui a déjà réservé tant de surprises aux lichénologues, n'a pas encore dit son dernier mot, ni livré tout le secret de ses richesses aux observateurs, hélas, si peu nombreux, qui s'occupent de ces plantes inférieures.

Il me fut donné, au cours de mes excursions, d'être favorisé par la chance et de découvrir une espèce inédite, deux variétés inédites, et un lichen nouveau pour la France. Ce sont ces quatre lichens qui font l'objet de cette étude.

TELOSCHYSTES BIORETI sp. nov.

DESCRIPTION. — *Thallus cinereus, vel cinereo-albidus, sub-erectus latus et altus usque ad circa, 3 cm., dense coespitosus, maxime ramosus et intricatus; laciniis compressis et canaliculatis, vel subteretibus, avilosis, rugosis et passim granulato-sorediosis præcipue in margine et apicibus; sorediis subconcoloribus vel leviter æruginosis; axillis compressis et plerumque dilatatis usque ad circa 3 millim.; apicibus ramosis, ramusculis brevibus, compressis et obtusis, sordide soredioso-granulatis.*

Apothecia ignota.

Reactio chimica nulla.

Structure anatomique. — *Lacinia utrinque corticatae vel raro subtus cortice destitutae; stratum corticale hyphis parallelis longitudinaliter dispositis et conglutinatis constitutum, circa 30 ad 50 μ crassum; stratum gonidiale plerumque interruptum et in pagina infera thalli non nunquam deficiens; medulla hyphis discretis et intricatis composita.*

Planche I : Coupe transversale d'une laciniure thalline en son milieu.

Planche II : 1. — Aspect général de la plante (échantillon d'herbier aplati).

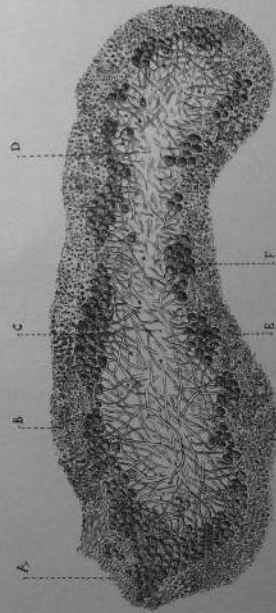
HABITAT. — Côtes-du-Nord : Vallée maritime du Moulin-Roland, près de Morieux, sur des rochers de la rive droite; assez abondant sur certains, mais localisé.

DISCUSSION. — J'ai découvert cette espèce en février 1929 et en ai soumis des échantillons au D^r Zahlbruckner, de Vienne (Autriche), en lui demandant si ce n'était pas une forme très cendrée du *Teloschystes flavicans* de G. Voici sa réponse : « Structura anatomica thalli non contradicit generi *anaptychia*. Sporis non visis, planta tamen incerta et habitus non omnino quadrat ».

J'ai envoyé une autre part de ce lichen au D^r Bouly de Lesdain, de Dunkerque, et dans sa lettre du 16 février 1930 il m'a répondu : « J'ai examiné les nombreux exemplaires de *Tel. flavicans* que je possède et n'ai rien trouvé qui soit identique à ce que vous m'avez envoyé. Il y a bien quelques formes décolorées, mais elles ont un tout autre aspect. La couleur grise se rapproche de celle du *Tel. intricatus* et du *Tel. brevior* où elle est normale, mais votre lichen ne peut en rien s'y rapporter. Votre trouvaille est très intéressante, mais, comme les apothécies manquent, il est bien difficile de se prononcer. C'est bien je pense un *Teloschystes* que vous pouvez toujours décrire comme une nouvelle espèce, en ajoutant toutefois que seule la découverte des apothécies permettrait d'affirmer qu'il ne s'agit pas d'une variété du *Tel. flavicans*. »

J'ai, par ailleurs, consulté au laboratoire de l'Université Catholiques d'Angers les deux collections considérables de l'abbé Harmand et de O.-J. Richard, je n'y ai rien vu qui puisse s'y rapporter.

Deux ans après sa découverte, ayant épuisé les renseignements à ma portée et ayant consulté deux célébrités mondiales de la



TELOSCHYSTES BIORRETI H. des Abb., nova spec. — Coupe transversale d'une laciniure en son milieu (gros. 130 diam.)

A. — Soredie marginale. E. — Couche corticale inférieure.
B. — Couche corticale supérieure. F. — Couche gonidiale inférieure.
C. — Couche gonidiale supérieure. D. — Médulle.

science lichénologique, je m'en décide à décrire ce *Teloschistes* comme nouveau.

Il se rapproche beaucoup du *Teloschistes intricatus* Schar. qui du reste existe près de la Bretagne : sur la côte sud de l'Angleterre (*Leighton, Crombie*), ce qui pourrait faire supposer que cette espèce puisse se trouver chez nous ; mais il s'en éloigne par :

1°) son manque total de villosité. (Le *Tel. intricatus*, même dans ses variétés les plus dépourvues de poils, a toujours quelques parties velues.)

2°) par son aspect plus nouveau.

3°) par la présence de nombreuses sorédies granulées qui saillent surtout les extrémités du thalle et lui donnent un aspect coralloïde rappelant un peu, mais en plus fin, celui de *Ramalina pollinaria*. (Le *Tel. intricatus*, du moins dans les exemplaires que j'ai pu examiner, en est complètement dépourvu, et aucun auteur descriptif n'en signale chez lui la présence).

J'ai rapporté cette espèce au genre *Teloschistes* plutôt qu'au genre *Anaptychia*, parce que :

1°) son aspect extérieur est bien celui d'un *Teloschistes*. (Le D^r Zahlbruckner, en effet, tout en disant que « *Structura anatomica thalli non contradicit generi Anaptychiae* », ajoute « *sed habitus non omnino quadrat* »).

2°) les modifications anatomiques : manque partiel de cortex inférieur, et raréfaction correspondante des glomérules gonidiaux sur la même face, ne sont pas constantes comme cela se passe dans le genre *Anaptychia* ; et le plus grand nombre des laciniures est normalement cortiqué comme dans le genre *Teloschistes*.

3°) les *Anaptychia* ont toujours plus ou moins des cils marginaux ou une villosité sur la face supérieure ; et mon espèce en est totalement dépourvue.

J'ai dédié cette espèce à celui qui m'a initié à l'étude des lichens, M. l'abbé Bioret, et qui est toujours d'une si grande complaisance lorsqu'il s'agit de faire dans ses riches collections des

recherches et des comparaisons d'échantillons. Qu'il reçoive à cette occasion toute ma gratitude.

Bibliographie

- H. DES ABBAYES : Lichenes armoricani spectabiles exsiccati. 1929, N° 63, *Teloschystes Bioreti* (exsiccata en cours de publication et comprenant actuellement 80 N°s).
- LEIGHTON : The lichen flora of Great Britain, 3rd édition, 1879, page 133, *Physcia intricata*.
- CROMBIE : British lichens, part. I, 1894, page 301, *Physcia intricata*.
- Abbé HARMAND : Lichens de France, fasc. III, 1907, page 444, *Teloschystes intricatus*.

PARMELIA RETICULATA Tayl., var. subincrassata nova.

DESCRIPTION. — *Thallus minus latus quam in typo, circa in maximo 10 cm. ; laciniis angustioribus et brevioribus, circa 5 ad 10 millim. latis (in typo circa 1 ad 2 cm.), nudis in apicibus, et saepe infuscatis et nitidis prope marginem, breviter nigro-ciliatis et crenulatis ; in medio incrassatus et sorediis gibbosis granulatis creberrimis onustus.*

Cortex reticulatus ut in typo, sed rimosus et saepe fractus.

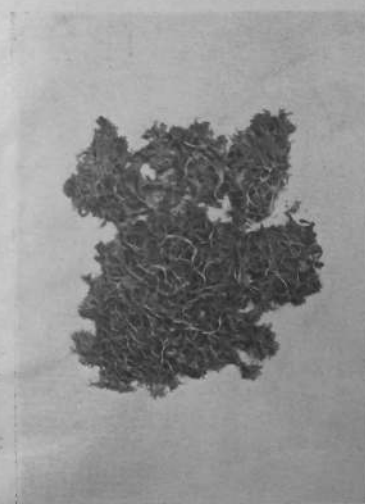
Reactio chimica sicut in typo.

Planche II : 2. — Aspect général de la plante.

HABITAT. — Rochers quartziteux modérément éclairés de la vallée de Poulancre, près de Saint-Gilles-Vieux-Marché, Côtes-du-Nord ; directement appliqué sur la pierre et non sur les mousses ; abondant dans la partie Nord-Ouest.

Rochers des coteaux du Gouët, à Saint-Julien, Côtes-du-Nord.

DISCUSSION. — Le D^r Bouly de Lesdain à qui j'ai soumis un échantillon de ce lichen m'a répondu : « *Parmelia reticulata* Tayl. forma ».



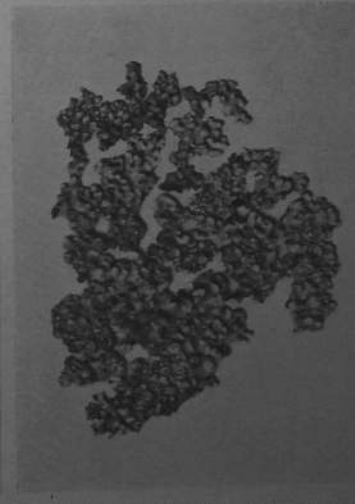
1. — *TELOSCHYSTES BIORETI* H. des Abb., nova spec. (échantillon d'herbier aplati).



2. — *PARMELIA RETICULATA* Tayl. var. *SUBINCRASSATA*, nova.



3. — *PARMELIA CAEVIGATA* Ach. var. *PUSTULATA*, nova.



4. — *PARMELIA CAEVIGATA* Ach. var. *PUSTULATA*, nova.

Weddell, Lichens de l'île d'Yeu, page 264, signale au *Parmelia perforata* Ach. (*Parm. reticulata* Tayl.) une subvar. nova : *incrassata*, qu'il définit ainsi : « *Thallus subcrustaceus, sordide albescens, sorediis onustus et passim rimosus* ». Cette description convient partiellement à mon lichen et le nom qu'il donne, « *incrassata* », en définit bien l'aspect ; mais, cependant, le terme « *subcrustaceus* » ne peut lui convenir, car s'il est épaissi et ridé, on ne peut tout de même pas l'assimiler à une « presque-croûte », qui, elle, se détache toujours difficilement du support.

Par ailleurs, mon lichen porte des cils à la marge, mais ne peut être rapporté à la var. *ciliosa* Hue (*Parm. perforata* var. *ciliosa*, Viaud-Grand-Marais) qui, elle, a des lobes de largeur normale et ne porte pas de grosses sorédies au centre, lui donnant un aspect épais et raboteux. (Exemplaires authentiques de *ciliosa* V.-G.-M. vus dans son herbier au Muséum de Nantes). Je le nomme var. *subincrassata* pour marquer le passage qu'il fait vers la var. *incrassata* de Weddell, dont je n'ai pu, malheureusement, voir un exemplaire, mais qui, d'après la description, devrait avoir un aspect analogue à celui du *Physcia astroidea* Clem. var. *caricæ* Clem.

Cette forme est très constante là où je l'ai observée, et quoique le type y existe elle n'y est point mélangée, car elle croît sur la roche nue, plutôt dans les anfractuosités, à l'abri des surplombs de rochers, ce qui fait qu'elle doit ne recevoir que peu d'eau directement, tandis que le type y croît sur les rochers moussus plus ou moins humides.

En résumé, la var. *subincrassata* se sépare très nettement du type par ses dimensions moindres dans toutes ses parties, par la présence constante de cils, par le bord de ses lobes souvent très finement et peu profondément crénelés, par son aspect épaissi du fait de son cortex ridé et craquelé, et de la présence de nombreuses sorédies granuleuses et proéminentes dans le centre du thalle, ne ressemblant en rien aux sorédies globuleuses de l'extrémité des lobules de la var. *sorediifera*.

L'aspect général rappellerait assez un intermédiaire entre le *Parm. saxatilis* et le *Parm. pilosella*.

NOTE. — Le *Parm. reticulata* Tayl. est ce que depuis l'abbé Hue on nommait, en Europe, *Parm. cetrata*. Dans une étude parue en 1924, E. du Rietz a montré que le *Parm. cetrata* Ach. était purement exotique et distinct de ce qu'en Europe on nommait ainsi. Il a donc rendu aux exemplaires européens le nom de *reticulata* Tayl., qui avait été relégué dans les synonymes, et gardé le nom de *cetrata* pour l'espèce exotique.

Bibliographie

- H. DES ABBAYES : Lichens Armorici spectaciles exsiccati, N° 65, *Parm. reticulata* var. *subincrassata* nova ; N° 30, *Parm. reticulata* Tayl. (sub nom. *cetrata* Ach.).
 Abbé HARMAND : Lichens de France, Fasc. IV, 1909, page 569, *Parm. cetrata*.
 DU RIETZ : Flechtensystematisch Studien IV, Botaniska Notiser, 1924, Lund 1924, page 330.
 VIAUD-GRAND-MARAIS : Note sur les *Parmelia* et *Physcia* de l'Ouest. Nantes. Bull. de la Soc. des Sciences Nat. de l'Ouest, 1892, page 156, *Parm. perforata* forme *ciliosa*.
 WEDDELL : Lichens de l'Île d'Yeu, Mémoires de la Soc. des Sciences Nat. de Cherbourg, 1875, page 264. *Parm. perforata* subvar. *incrassata*.

PARMELIA LEVIGATA Ach., var. *pustulata* nova.

DESCRIPTION. — *Thallus albidus et nitidusculus sicut typus, sed minus latus, lobis brevioribus et angustioribus, fere non discretis, saltem in medio; sorediis numerosis globosis albidis et tenuiter farinaceis non solum in apice loborum, sed etiam super laciniis et in margine eorum dispositis. Facies thalli non est levigatus, sed incrassatus et pustulatus.*

Apothecia 2 millim. ad 7 millim. lata, disco nitido clarobadio, margine revoluta super discum, crenulata et farinaceo-sorediosa.

Reactio chimica : K + Lut, CaCl + Erythr.

Planche II : 4. — Echantillon stérile.

3. — Echantillon fertile.

HABITAT. — Côtes-du-Nord : sur un mur de pierres sèches situé sur une lande nue entre Kérity et Plouézec (distance de la mer : environ 700 mètres). Exposition ouest très ensoleillée, très appliqué sur la pierre nue. Assez abondant mais la plupart du temps en petits thalles. Fertile.

DISCUSSION. — Au premier coup d'œil, cette forme se rapproche beaucoup d'une forme analogue corticiicole du *Parmelia revoluta* et n'a pas du tout l'habitat et l'aspect du *Parmelia laevigata* type. En effet, celui-ci se trouve toujours en Bretagne dans des endroits ombragés : soit tronc des arbres dans les forêts (station très rare), soit plus communément sur les pentes nord et moussues de rochers dans les localités accidentées (Monts d'Arrée, Montagne Noire en Finistère ; quartzites des Vallées de Poulancre et de Laniscat dans les Côtes-du-Nord, etc.) Il y croît en larges thalles sur les mousses et non sur la roche nue et ses lobes sont bien déliés quoique souvent imbriqués. Il porte souvent des sorédies globuleuses terminant ses lobules thallins et très rarement des sorédies superficielles. L'ensemble paraît nu et lisse.

Au contraire, la var. *pustulata* croît sur la roche nue, en plein soleil, et est très adhérente au support. Les lobes sont très rapprochés au centre et souvent soudés, mais ne chevauchent pas les uns sur les autres. Ils sont très courts à la périphérie quoique cependant bien visibles. Le thalle est couvert de pustules sorédiées de différentes grosseurs, finement pulvérolentes et très saillantes sur le thalle. C'est ce qui lui donne son aspect très particulier.

Je l'avais d'abord rapporté au *Parmelia revoluta* Flk., mais le D^r Bouly de Lesdain a corrigé mon erreur. En effet, s'il a une certaine ressemblance avec lui, il s'en éloigne par : sa couleur blanche (le *Parm. revoluta* est ordinairement plus ou moins verdâtre, au moins dans ses sorédies), par ses lobes non

roulés en dessous, par ses sorédies qui sont nettes et bien délimitées, plus finement pulvérulentes que dans *Parm. revoluta*, où elles sont plus granuleuses et répandues en poussière sur les lobes.

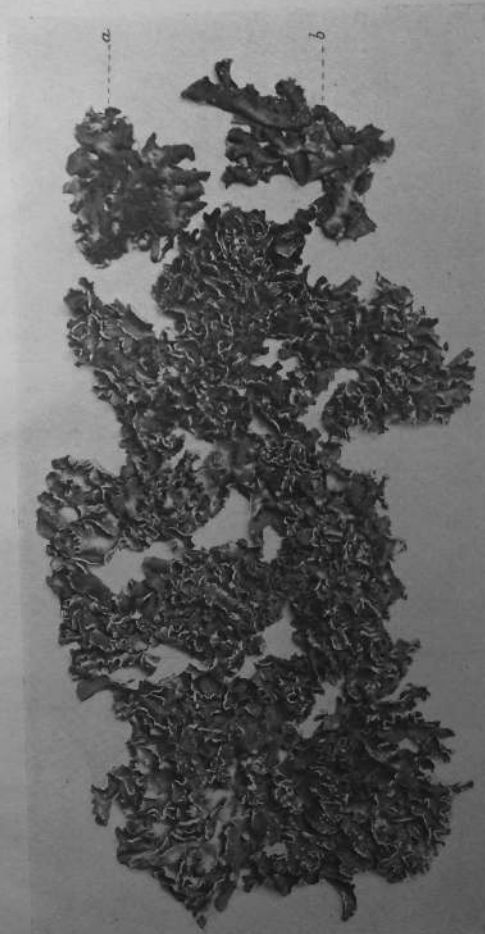
Cette forme est sans passage au type dans la localité où je l'ai observée et localisée dans les parties du mur les plus exposées à la lumière. J'ai, du reste, trouvé un thalle typique de *Parm. laevigata* sur le même mur mais abrité par une grosse touffe de bruyère, par conséquent, dans une station ombragée (1). Les deux formes coexistent donc mais ne poussent pas dans les mêmes conditions : le type à l'ombre, la var. *pustulata* en plein soleil.

C'est peut-être même là la cause déterminante de la variation. Cette lande a été, il y a quelques années, plantée de bois de pins avec comme sous-bois des ajoncs et des bruyères. Le *Parm. laevigata* devait y exister à l'état typique. Maintenant, l'espèce y serait à l'état résiduel ; elle aurait réussi à s'y maintenir tant bien que mal et n'étant plus dans ses conditions normales de vie, la lumière intense, l'insolation et l'air marin aidant, elle aurait produit ces thalles en quelque sorte monstrueux, alors que les thalles abrités par les bruyères et les ajoncs sont restés normaux.

Un fait cependant remarquable chez cette forme de *Parm. laevigata* c'est qu'elle fructifie assez volontiers. J'en ai, en effet, récolté plusieurs échantillons fertiles à apothécies bien développées, mais vides de spores, fait probablement imputable à la saison sèche, ma récolte ayant été faite en juillet. C'est la première fois que cette espèce est signalée fertile en France (2).

(1) Chose curieuse, ce thalle de *Parm. laevigata* type ne donne point la réaction érythrine avec CaCl, mais seulement un peu jaune ; ce n'est que sur les sorédies que la réaction se produit et encore très légèrement et très évanescence. Il faut K CaCl pour avoir cette réaction sur le thalle. Les échantillons de *laevigata* récoltés plus à l'intérieur de la Bretagne donnent tous CaCl + rose. Ce *Parm. laevigata* type récolté non loin de la mer semblerait donc se rapprocher des échantillons d'Angleterre, car tous les auteurs anglais signalent pour cette espèce CaCl — et K CaCl + rose.

(2) Dans le Bulletin de la Société des Sciences Naturelles de l'Ouest, 1926 :



STICTINA INTRICATA Del. var. THOUARSI Del.
Premier échantillon de cette espèce récolté en France (Forêt du Cranou, Finistère).

a. — Dessous d'une partie du thalle ne présentant pas de pseudocypelles.
b. — Dessous d'une partie du thalle bien garni de pseudocypelles.

Il est du reste à remarquer, du moins dans nos régions de l'Ouest, que chez les *Parmelia* qui fructifient rarement, ce sont en général les thalles les plus sorédiés et les plus dissociés qui portent plus volontiers des apothécies. La chose est très remarquable pour *Parm. dubia* Schaer., *sulcata* Tayl., *revoluta* Fik. Ainsi le *Parm. laevigata* ne ferait pas exception à cette règle.

Bibliographie

- H. DES ABBAYES : Lichens Armoricani spectabiles exsiccati, N° 68, *Parm. laevigata* var. *pustulata* nova ; N° 29, *Parm. laevigata*.
- H. DES ABBAYES : Lichens récoltés en Loire-Inférieure, Vendée et Maine-et-Loire (Nantes, Bull. Soc. Sciences Nat. Ouest, 4^e série, T. IV, 1924, et T. VI, 1926).
- Abbé HARMAND : Lichens de France, fascic. IV, 1909, page 524, *Parm. laevigata* ; page 526, *Parm. revoluta*.

STICTINA INTRICATA Del. var. *Thouarsii* Del.

DESCRIPTION. — (Crombie : British Lichens, part. 1, page 366). *Thallus somewhat expanded, rigid, glabrous, sinuato-lobed, lurid-brown, or pale-brown ; beneath tomentose, blackish-brown, paler at the circumference, with white pseudocyphellae ; lobes short and broad, sprinkled on the surface, and especially on the margins, with simple, or verrucose or coralloid corallo-white soredia. Apothecia not seen rightly developed.*

Planche III : Aspect général de la plante : a) dessous de lobes sans pseudocyphelles ; b) dessous de lobes munis de pseudocyphelles.

HABITAT. — Forêt du Cranou (Finistère), tronc d'un chêne de

« Lichens récoltés en Loire-Inférieure, Vendée et Maine-et-Loire », j'ai signalé un *Parm. laevigata* fertile ; mais depuis je me suis aperçu que ce n'était que *Parm. revoluta* comme du reste tous les échantillons nommés *laevigata* dans ce catalogue.

haute futaie à environ six mètres du sol, près de Saint-Conval. Un seul échantillon faisant environ 15 cent. de diamètre. Stérile. Nouveau pour la France.

DISCUSSION. — Cette description convient presque complètement à mon échantillon. Un seul caractère semble varier : « lobes short and broad » ne s'y applique qu'imparfaitement. En effet, si les lobes ne sont pas très longs (environ 1 cent. 5), leur largeur n'est que de six à sept millimètres dans la plupart et n'atteint qu'exceptionnellement 1 cent. Par ailleurs, tous les autres caractères sont vérifiés.

B. Lyngé dans un travail publié en 1921 (1) : « Studies of Lichens Flora of Norway » signale en Norvège deux formes du *Stictina Thouarsii* qu'il considère comme une unité distincte du *St. intricata*.

a) Var. *ecyphellata* Hawas. *Thallus pseudocyphellis destitutus vel parcissime solum cyphellatus, margine et lamina sorediosus.*

b) Form. *aberrans* Hawas. *Thallus margine et lamina sorediis isidiiformibus numerosis, usque confluentibus instructus.*

Et il ajoute : « Norwegian specimens have shorter and broader, « lacinae than those depicted in Delise *Sticta* (tab. VII, fig. 29). » Mon spécimen présente : d'une part, des lobes bien garnis en dessous de pseudocyphelles parmi lesquelles on peut voir quelques taches plus enfoncées et presque urcéolées qui pourraient être de vraies cyphelles, et, d'autre part, des lobes qui en sont complètement dépourvus. La var. *ecyphellata* ne lui convient donc pas parfaitement.

La forme *aberrans* non plus car s'il possède des sorédies blanches sur la surface et le bord des lobes, celles de la surface ne sont pas du tout confluentes.

Comme les spécimens anglais, ceux de Norvège ont les lobes larges et courts. Mon lichen se classe donc un peu à part de ces formes et par ses lobes étroits se rapprocherait du *Stictina intricata* type.

(1) Renseignements communiqués par M. Bouly de Lesdain.

Lyngé fait de plus remarquer que cette espèce est uniquement atlantique en Norvège. Il en est de même en Angleterre, Ecosse et Irlande ; le fait de la trouver non loin de la mer en France confirme sa remarque.

En dehors de ces pays d'Europe, ce *Stictina* est connu sous sa forme typique ou sous différentes variétés : à Ténériffe, Cap de Bonne-Espérance, Patagonie, Nouvelle-Zélande, Ile Maurice, La Réunion.

La découverte de ce *Stictina* en France souligne encore par un fait de plus la grande analogie des flores lichéniques des Iles Britanniques et de la Bretagne.

Bibliographie

CROMBIE : British Lichens, part. I, 1894, page 266.

Abbé HUE : Lichens Extra-Europæi (Nouvelles archives du Muséum, Paris, 1901, page 91).

LYNGÉ : Studies on the lichen Flora of Norway (Vidensk. Skrift. Math. Naturw. Kl. 1921, Nr. 7, page 112).

NYLANDER : Synopsis methodica Lichenum, Paris 1858, page 334.

NOTE. — Cette étude était déjà rédigée lorsque le Dr Piquenard de Quimper, en réponse à la lettre que je lui adressais, lui signalant ce lichen à Cranou, m'a écrit ce qui suit : « Je viens de consulter mon herbier et de constater que cette « espèce y est représentée par un superbe échantillon (10 cm. x 10 cm.), recueilli par moi, à Cranou, le 16 mars 1897, c'est-à-dire il y a plus de 33 ans, et que j'avais placé dans la chemise de St. Dufouret le prenant pour une forme « plus foncée et moins découpée. A cette époque-là, il y en avait une station « aux abords du vallon et je ne serais pas étonné de le retrouver sur les arbres « de la coupe qui va avoir lieu ».

Persuadé donc que je retrouverai ce *Stictina* en nombre, je suis retourné à Cranou, le 31 décembre 1930, et ai eu la satisfaction d'en récolter un lot assez important. Cette espèce paraîtra donc dans le 5^e fascicule des « Lichens Armoricani Spectabiles exsiccati », qui est actuellement en préparation.

Rennes, janvier 1931.

PROCÈS - VERBAL
de la députation des trois ordres des neufs évêchés
de la Province de Bretagne

août-septembre 1788.

Le 7 mai 1788, les ministres Brienne et Lamoignon, pour couper court à la résistance égoïste et tracassière des Parlements qui s'opposaient à tout essai de réformes, publièrent les fameux édits qui parurent comme un coup d'Etat. Quarante-sept grands bailliages étaient créés pour remplacer les anciens Parlements et rapprocher la justice des justiciables. Les Parlements, diminués en nombre, étaient réduits à juger en appel certaines contestations; l'enregistrement des lois leur était enlevé et remis, pour tout le royaume, à une *Cour plénière* nommée par le roi.

C'était, dans l'ensemble, une très louable réforme qui faisait cesser bien des abus. Mais les contemporains ne se placèrent pas à ce point de vue pour la juger. Ils n'y virent qu'un expédient pour soustraire les édits d'impôts et d'emprunts au contrôle gênant des Parlements. Ceux-ci étaient populaires, parce qu'on les regardait comme le seul contrepoids à l'omnipotence royale, « les intermédiaires, en l'absence des Etats Généraux, entre le Souverain et ses peuples. » En Bretagne particulièrement, le Parlement était considéré comme le défenseur naturel des libertés que la province avait réservées en se donnant à la France et qu'il avait toujours fait respecter des rois.

Aussi l'émotion fut-elle grande quand on apprit la publication des édits de mai. A Rennes, le 10 mai, l'intendant de Molleville et le commandant de Thiard furent obligés de se faire

aider de la force armée pour imposer au Parlement l'enregistrement des édits. Dans les jours suivants, le Parlement, malgré les défenses, voulut se réunir; il fut, par la force encore, expulsé du Palais. Mais la foule prit parti pour les magistrats; ce fut un commencement d'émeute. Dans la nuit du 1^{er} au 2 juin, le Premier Président, de Catuëlan, et quelques autres membres du Parlement furent arrêtés.

Cette mesure mit le comble à l'émotion. Les chapitres, les municipalités, l'ordre des avocats et des procureurs, tous les corps politiques et judiciaires, toutes les juridictions se hâtèrent de protester.

Chez nous, à Lamballe, dès le 24 mai, le maire, Micault de Mainville, faisait à l'assemblée de ville un discours alarmiste, où il s'élevait contre « les ministres ennemis de l'Etat qui... semblent avoir conjuré la perte de la magistrature. ...Le Parlement de notre province, ajoutait-il, a partagé la persécution; il vient d'être contraint à main armée d'abandonner le temple de la justice; des soldats remplissent aujourd'hui le Palais de Rennes et profanent le sanctuaire respectable où nos magistrats veillaient à la sûreté publique. Tous les tribunaux inférieurs ont cessé leurs fonctions; tout ordre est renversé; l'épouvante et la terreur ont frappé tous les cœurs. Dans cette crise violente, tous les ordres de l'Etat, tous les corps réclament la justice du roi. La noblesse, les villes, les tribunaux de justice font des protestations et témoignent la part qu'ils prennent au malheur de la patrie. Ne soyons pas les derniers, Messieurs, à nous montrer citoyens. »

Ce discours du maire fit une grosse impression; et, séance tenante, on rédigea une adresse au roi dans laquelle on disait : « Sire, permettez à une portion de vos sujets de vous exprimer sa douleur. Nous perdons nos lois, nos droits, nos magistrats; le cours de la justice est interrompu ; la consternation est générale... » (1).

Pareille attitude fut adoptée par de nombreuses assemblées

(1) Archives municipales.

de villes de Bretagne. De tous côtés, des protestations, plus ou moins modérées, furent rédigées pour être remises au roi, mais la plupart n'arrivèrent pas à leur adresse. La noblesse de la province pensa que son dévouement au pays et à la monarchie lui donnait le droit d'élever la voix à son tour. Plus de 1.200 gentilshommes se réunirent et rédigèrent un mémoire des griefs de la province. Douze d'entre eux furent désignés pour aller le présenter au roi. Louis XVI refusa de les recevoir; et, le 14 juillet 1788, ils furent arrêtés et enfermés à la Bastille (2). Alors, ce fut dans toute la Bretagne une immense agitation; partout on se réunissait et l'on protestait.

À la fin du mois de juillet, une assemblée des trois ordres du diocèse se tint à Saint-Brieuc; elle nomma ses députés qui devaient s'adjoindre à ceux des autres diocèses — en tout 53 députés — pour aller représenter au roi « le tableau des droits et des griefs de la province ». Dans la liste de ces députés, relevons quelques noms pour le diocèse de Saint-Brieuc. Pour l'ordre du clergé, je trouve l'abbé de la Goublaye de Nantois, chanoine grand-chantre du chapitre de la cathédrale de Saint-Brieuc, qui devait, après la tourmente révolutionnaire, devenir Vicaire général, et l'abbé Micault de Soulleville, doyen des chanoines de la Collégiale de Lamballe, qui bientôt donnera l'exemple du serment schismatique et sera le grand pontife, dans les cérémonies de la Révolution naissante à Lamballe. Dans l'ordre de la noblesse, je relève les noms d'un de la Moussaye, d'un de Lescouët, d'un de Saint-Pierre et d'un de Lorgénil. Enfin, pour représenter le tiers, je citerai deux noms : Montjaret de Kerjégu de Moncontour, et Le Dissez de Pénanrui, sénéchal de Lamballe qui, tous deux, devaient bientôt sourire au mouvement révolutionnaire.

(2) Les 12 « embastillés » étaient : le vicomte de la Houssaye, de Talhouët, de Boisbandry, de Kersalatin de Mir, de Lachière, de la Bourdonnaye, de Comblès, de la Brintonaye, du Bouëtier, de Lesguern, de la Nouë, de Caraleuc.

Nous avons donné cette liste des « embastillés », d'après Geslin de Bourgogne et Barthélemy, *Études sur la Révolution en Bretagne*, p. 5, note, lorsque nous avons constaté que cette liste ne correspondait pas avec celle de A. Gobin : *Les Sociétés de pensée et la Révolution en Bretagne*, qui indique (I, 110-111) : de Guer, de Trémargat, de Bédé, de Clé, de La Prugle, de Carné, de Montloc, de Beudellèvre, des Néumères, de la Roussie, de la Féronnière et de Chéillon.

Les députés des trois ordres de la province étaient réunis à Rennes le 1^{er} août 1788 (3), et ils décidaient « de persister dans les réclamations et protestations faites séparément jusqu'à ce jour par tous les corps et communautés de la province, et de rédiger incessamment un mémoire pour être présenté au roi par la députation, et de solliciter de sa justice le rétablissement de la constitution du royaume, la conservation des droits, franchises et libertés de la province de Bretagne, le rappel du Parlement et de la Chambre des Comptes, le retrait des édits, la liberté des détenus, la levée des lettres de cachets expédiées contre divers citoyens, la cessation de la disgrâce de plusieurs personnes distinguées, la prochaine convocation des Etats de cette province et des Etats Généraux du royaume. »

Dimanche 3 août. — « Il a été unanimement arrêté par tous les membres de l'assemblée de n'obtempérer à aucun ordre par écrit ou verbal tendant à arrêter l'effet de la députation, de n'en point donner de reçus, et de ne céder qu'à la force, leur étant expressément recommandé par leurs commettants qu'aucune menace, aucun péril ne puissent arrêter l'activité de leur zèle. »

Lundi 4 août. — « Les députés des trois ordres, réunis au lieu ordinaire de leurs séances, ont arrêté... qu'il sera écrit par la députation une lettre à chacun des gentilshommes et citoyens qui sont tombés en disgrâce pour avoir donné à la province des témoignages de zèle et d'attachement... »

Ainsi munis de pleins pouvoirs, avec mandat impératif, les 53 députés partirent pour Paris. Ils y étaient et tenaient séance le 17 août 1788. Ils vont poursuivre l'objet de leur mission avec une tenace persévérance; mais aussi ils vont se heurter à bien des tergiversations et bien des lenteurs. Suivons-les au jour le jour.

Dimanche 17 août. — « Les députés des trois ordres s'étant réunis à Paris, il a été donné lecture du projet de mémoire pour

(3) Ici commence l'analyse ou la reproduction du procès-verbal manuscrit des 53.

être présenté au roi. D'après laquelle lecture les députés ont été d'avis que, les circonstances ayant changé depuis leur dernière assemblée tenue à Rennes, il est nécessaire de faire quelques changements au mémoire proposé, et ils ont chargé les commissaires nommés pour la rédaction de ce mémoire d'y faire les corrections que nécessitent les circonstances. »

Une semaine se passe sans qu'il y ait de réunion des députés. Sans doute on prépare le mémoire à remettre au roi.

Samedi 23 août. — « Les députés des trois ordres, réunis au lieu de leur précédente assemblée, convaincus qu'il est très instant de constater leur démarche, ont unanimement arrêté d'écrire à M. de Villedeuil une lettre signée de tous les membres de la députation pour obtenir une audience du roi; de prier MM. les députés des Etats en cour (4) de remettre cette lettre, d'y demander une réponse et de solliciter une conférence de M. le Principal Ministre et de M. de Villedeuil avant que la députation soit admise à l'audience du roi.

« Les députés ont arrêté de plus que, par six commissaires de la députation, il sera écrit à Mgr le duc de Penthièvre, gouverneur de la province de Bretagne, afin de le prier d'interposer ses bons offices auprès de Sa Majesté pour le maintien des droits, franchises et libertés de cette province. »

Voici la lettre écrite par la députation à M. de Villedeuil :

« MONSIEUR,

« Les trois ordres de la province de Bretagne nous ont députés pour porter au pied du trône leurs respectueuses réclamations. Elles ont pour objet : le retrait des nouveaux édits, le retour des magistrats à leurs fonctions et le rétablissement de l'ordre ancien. Nous sommes encore chargés de solliciter la liberté des 12 gentilshommes bretons détenus à la Bastille, et la révocation des ordres rigoureux qui ont frappé plusieurs citoyens. Il est de notre devoir de remplir les intentions de nos

(4) Les députés en cour étaient une délégation des députés des Etats de Bretagne qui demeurait en permanence à Versailles.

commettants, et, pleins de confiance dans la justice et dans la bonté du roi, nous vous prions, Monsieur, de vouloir bien nous obtenir une audience de Sa Majesté.

« Nous sommes avec respect... »

Ainsi parlaient au Ministre ces fiers Bretons!

Dimanche 24 août. — Réunion des députés. On a reçu de Rennes le mémoire à présenter au roi. Il est unanimement adopté. Puis les députés décident « de prier MM. les députés des Etats en cour de se rendre dès aujourd'hui à Versailles, pour remettre à M. de Villedeuil la lettre qui lui a été écrite par la députation. »

Lundi 25 août. — « Les députés des trois ordres, réunis au lieu ordinaire de leurs séances, MM. les députés des Etats ont rendu compte des démarches qu'ils ont fait (*sic*) hier, vis-à-vis de M. de Villedeuil, et de M. le principal ministre.

« D'après lequel rapport les députés des trois ordres ont prié MM. les députés des Etats d'agréer leurs remerciements et ont arrêté de se présenter demain mardi à l'audience de M. de Villedeuil et mercredi à celle de M. le Principal Ministre, en qualité de députés des trois ordres de la province de Bretagne. »

Mais nos députés étaient loin encore de voir leur espoir réalisé. Cependant, leur ténacité est plus forte que les refus qui les accueillent

Mardi 26 août. — « Les députés des trois ordres ont arrêté qu'il serait écrit de suite à M. de Villedeuil, pour le prier d'indiquer le jour auquel il donnera l'audience qu'il avait promise pour aujourd'hui, promesse que les circonstances l'ont empêché d'effectuer. »

Mercredi 27 août. — « Les députés des trois ordres, réunis au lieu de leurs séances..., ont arrêté qu'il sera fait des instances auprès des ministres pour obtenir la liberté de M. l'abbé Raymond, conseiller au présidial de Quimper, et de M. Rojou, avocat militant au même siège, détenus à la citadelle de Port-Louis. »

Sur ces entrefaites, une grosse nouvelle s'est répandue dans le public et a été acclamée par l'opinion comme la promesse et l'espérance de jours meilleurs, je veux dire le retour de Necker aux affaires. Nos députés bretons ne sont pas les derniers à s'en réjouir.

« Les députés ont de même unanimement arrêté qu'il sera écrit à M. Necker, ministre des finances, pour lui témoigner leur satisfaction et leur confiance, que la lettre sera inscrite à la suite de la présente, et que MM. les députés et procureur général syndic des Etats seront priés de la remettre et de demander à M. Necker une audience pour la députation des trois ordres. »

Voici la lettre adressée à Necker :

« MONSIEUR,

« Le vœu général vous rappelait depuis longtemps à la tête de l'administration des finances. Déjà la confiance renaît, le calme se prépare et la nation se livre avec transport aux plus flatteuses espérances. Députés des trois ordres de Bretagne, interprètes d'une province dont vous connaissez les malheurs, nous nous reposons, Monsieur, avec tranquillité sur vos lumières et vos vertus. Nous sommes avec respect... »

Jeudi 28 août. — « Les députés des trois ordres, réunis au lieu ordinaire de leurs séances, MM. les députés et procureur général syndic des Etats ont fait le rapport de l'audience qu'ils eurent hier de M. Necker, ministre des finances. D'après lequel rapport les députés des trois ordres ont remercié MM. les députés et procureur général-syndic des Etats et ont arrêté de suspendre pendant quelques jours leurs démarches auprès de M. Necker, qui a déclaré que, malgré son désir d'être utile à la province, il ne peut se livrer en ce moment à d'autres opérations que celles relatives aux finances. »

Obligés d'attendre, nos députés n'entendent pas pour autant perdre leur temps pendant ces jours. Necker ne pouvant les recevoir, ils se retournent vers Villedeuil.

Le procès-verbal continue : « Considérant aussi que les gran-

des occupations de M. de Villedeuil qui ont retardé l'audience qu'il avait promise ne doivent pas ralentir les instances des députés, ils ont arrêté d'écrire de suite à M. de Villedeuil pour solliciter de nouveau de la manière la plus pressante l'élargissement des 12 gentilshommes et autres citoyens détenus, ainsi que la révocation de toutes les lettres de cachet. »

Voici la lettre écrite à Villedeuil. Le retour de Necker a sans doute enhardi nos députés et les a remplis d'espoir ; le ton s'élève, et il semble que l'on perçoive déjà un peu d'humeur :

« MONSIEUR,

« Vous avez bien voulu nous promettre une audience. D'importantes occupations l'ont sans doute retardée. Chargés de porter au pied du trône les réclamations d'une grande province contre les infractions faites à ses droits, nous attendons avec la plus vive impatience le moment de les faire valoir. Mais, Monsieur, il ne faut qu'un instant pour procurer la liberté aux douze gentilshommes détenus à la Bastille, et à tous les citoyens qui gémissent sous le poids de l'autorité. Un mot du roi suffit; obtenez-le, Monsieur, ce mot favorable, de la justice et de la bonté de son cœur. Qu'il serait flatteur pour nous de pouvoir annoncer à nos compatriotes que c'est à vos bons offices que ce bienfait du roi est dû. »

Vendredi 29 août. — « Les députés des trois ordres, réunis au lieu ordinaire de leurs assemblées, instruits que M. le duc de Penthièvre est disposé à leur donner audience, ont arrêté de se présenter aujourd'hui à l'audience de ce prince et de le prier de vouloir bien appuyer auprès du roi leurs justes réclamations. »

Une nouvelle porte s'ouvrait donc à nos députés; mais en même temps une autre se fermait.

« MM. les députés et procureur général-syndic des Etats ont rendu compte d'une conférence particulière que M. l'évêque de Dol (5) eut hier avec M. Necker, et ont dit que ce ministre lui

(5) C'était Mgr de Berzé, le dernier évêque de Dol, qui devait être victime de l'équipée de Quiberon.

avait annoncé que, connaissant les intentions du roi, quelque sensible qu'il fût aux sentiments exprimés dans la lettre qui lui avait été écrite par les députés, il ne pouvait ni leur répondre ni leur donner audience en qualité de députés; que ce ministre avait paru désirer qu'ils retournassent en Bretagne, et qu'il avait fait pressentir qu'ils pourraient à ce prix obtenir la liberté des 12 gentilshommes détenus à la Bastille.

« Ils ont ajouté que M. l'évêque de Dol avait répondu à M. Necker que la liberté des 12 gentilshommes détenus, quoique le plus pressant, n'était pas le seul objet de la mission des députés des trois ordres, qu'ils étaient chargés de présenter au roi un mémoire par lequel ils réclamaient, au nom de la Province, le retrait des édits, le rappel du Parlement et de la Chambre des Comptes, le maintien de la Constitution et la révocation de tous ordres rigoureux. »

Le roi, Necker et Villedeuil connaissaient mal nos Bretons s'ils pensaient les congédier aussi facilement. Le procès-verbal continue :

« D'après lequel rapport les députés des trois ordres ont unanimement adressé leurs remerciements à M. l'évêque de Dol, et ont de même unanimement déclaré qu'ils ne peuvent se départir un instant de la qualité de députés des trois ordres de la province de Bretagne; ni se dispenser de porter au pied du trône les justes réclamations de cette province contre les infractions faites à ses droits; qu'ils doivent, en conséquence, continuer de redoubler leurs instances pour obtenir audience du roi et des ministres; que ce serait faire injure aux 12 gentilshommes détenus à la Bastille que d'oublier les intérêts de la province pour accélérer le moment de leur liberté.

« Par toutes ces considérations, les députés des trois ordres ont unanimement arrêté de prier MM. les députés et procureur général-syndic des Etats de se rendre demain à Versailles pour demander à M. de Villedeuil l'audience qu'il avait promise et une réponse aux différentes lettres des députés des trois ordres, et pour lui déclarer qu'ils persistent dans la ferme résolution de

ne point retourner en Bretagne avant d'avoir obtenu du roi une audience et justice. »

Samedi 30 août. — Rien de saillant au procès-verbal. On écrit à Rennes pour rendre compte des événements.

Dimanche 31 août. — Journée décisive. « Les députés des trois ordres réunis au lieu ordinaire de leurs séances, MM. les députés et procureur général syndic des États ont rendu compte de la Conférence qu'ils eurent hier avec M. de Villedeuil et ont dit que ce ministre persistait à ne vouloir pas regarder la députation comme légale, et à ne pas répondre à ses lettres; que, prétendant même n'avoir pas fixé le nombre des membres de cette députation auxquels il donnait audience, il ne les recevrait pas en plus grand nombre que douze et seulement comme particuliers. »

C'était, sous une forme non déguisée, un fin de non recevoir les prétentions des députés bretons. Ceux-ci se rappelèrent le vieux proverbe, qu'il vaut mieux s'adresser à Dieu qu'à ses saints, et ils décidèrent d'en user. Ne pouvant passer par les ministres, ils résolurent d'aller au roi directement.

« D'après lequel rapport, continue le procès-verbal, les députés des trois ordres, considérant qu'ils ne peuvent nullement se départir de cette qualité, qui est le titre de leur mission, mais qu'il est également de leur devoir de ne négliger aucun des moyens qui peuvent servir à éclairer la religion du roi, et que le plus propre sans doute est de mettre sous les yeux de Sa Majesté le mémoire signé de tous les députés :

« Par ces considérations, les dits députés ont unanimement arrêté de se rendre de suite à Versailles et de mettre en usage tous les moyens possibles pour présenter au roi leur mémoire... »

Aussitôt dit, aussitôt fait; le dimanche après-midi, 31 août, les députés étaient à Versailles, et ils y demeurèrent le lendemain 1^{er} septembre.

Mardi 2 septembre. — Le mardi, ils rédigeaient le procès-verbal de ces deux journées, ainsi qu'il suit :

« Le dimanche 31 août 1788, les députés des trois ordres, réunis en la grande galerie du château de Versailles, ont pris des renseignements sur les moyens à employer pour pouvoir présenter au roi leur mémoire. Ils ont consulté surtout plusieurs gentilshommes bretons, gardes du roi, qui ont répondu qu'il était indispensable de s'adresser à M. le maréchal de Duras, premier gentilhomme de la Chambre, et M. le duc de Guiche, capitaine des Gardes. En conséquence, plusieurs députés se sont rendus d'abord chez M. le maréchal de Duras et lui ont fait part de leur mission. Ce seigneur a répondu de la manière la plus obligeante qu'il se ferait un vrai plaisir d'être utile à la Bretagne et qu'il donnerait à ses députés toutes les facilités possibles pour la présentation de leur mémoire. Mais il a répété qu'il était nécessaire d'avoir l'agrément de M. le duc de Guiche, capitaine des Gardes.

« M. le duc de Guiche a fait aux députés l'accueil le plus gracieux; il leur a témoigné qu'il prenait le plus vif intérêt à la cause qu'ils défendaient et leur a conseillé de se rendre dans l'un des appartements où devait passer le roi pour aller à vêpres, et où ils pourraient lui remettre leur mémoire. Tous les députés se sont réunis en ce moment dans cet appartement et, au moment du passage du roi, ils ont présenté leur mémoire. M. le duc de Guiche l'a reçu et l'a remis dans le même instant à Sa Majesté, qui en a commencé la lecture en se rendant à la chapelle.

« A son retour, les députés se sont réunis, au même endroit, sur le passage du roi. Lorsqu'il a été rentré dans son appartement, M. le duc de Guiche est venu vers les députés et les a assurés du plaisir qu'il avait eu à leur être utile. Il a ajouté qu'il était d'usage que les placets ordinaires fussent croisés par lui avant d'être présentés au roi; mais qu'un mémoire présenté au roi par les députés bretons n'avait pas besoin de cette attache, et qu'il leur avait fait bien volontiers le sacrifice de cette prérogative.

« Les députés ont ensuite fait des démarches vers les officiers

et dames d'honneur de la Reine et des Princes et Princesses de la famille royale, pour obtenir la permission de leur présenter le lendemain des mémoires, et tous ont accordé cette permission.

« Le lundi 1^{er} septembre, les députés des trois ordres, réunis à Versailles, se sont rendus aux appartements de la reine, des princes et des princesses et leur ont présenté des mémoires à leur passage. M. le comte d'Artois et Mesdames ont accueilli les députés de la manière la plus affectueuse et ont reçu le mémoire avec des témoignages d'intérêt qui les ont tous pénétrés de reconnaissance. M. le comte d'Artois, déjà sorti de son appartement, voyant que les députés n'étaient pas encore rendus dans celui qui leur était destiné a eu la bonté de rentrer pour les attendre. Madame, qui n'était pas chez elle, lorsque les députés s'y sont présentés, leur a dit en rentrant qu'elle était fâchée de les avoir fait attendre, et que si elle avait su plus tôt qu'ils fussent là, elle eût rentré à l'instant.

« Tous les officiers et dames d'honneur de la reine, des princes et des princesses ont aussi eu pour les députés tous les égards possibles, et leur ont témoigné un intérêt bien sensible. »

Mercredi 3 septembre. — « Les députés des trois ordres, réunis au lieu ordinaire de leurs séances, ont arrêté d'envoyer à M. le duc d'Orléans et à M. le prince de Conty, seuls princes du sang qui soient actuellement à Paris, copie du mémoire présenté au roi. »

Jéudi 4 septembre. — « Les députés des trois ordres... ont arrêté d'envoyer à M. Necker et à M. de Villedeuil des imprimés du mémoire présenté au roi, et de leur écrire en même temps pour les prier de solliciter une réponse favorable. »

Et ainsi de suite. Pendant que le roi lit le mémoire, ces jours de septembre se traînent, monotones, jours de grisaille, comme l'automne qui approche. Le procès-verbal de chaque jour tient en quelques lignes : on écrit aux ministres pour faire lever les lettres de cachet expédiées contre certains personnages bretons; on agit sur toutes les influences pour faire décider que les

prochains Etats de Bretagne se tiendront à Rennes ; et on attend. Cependant, le 13 septembre, voici un jour de soleil : on apprend que les 12 gentilshommes « embastillés » sont mis en liberté, et nos députés, sans rancune, décident de remercier Necker de la part qu'il a prise à leur élargissement.

C'était un premier succès; nos députés, avec la ténacité de leur race, en attendent un autre. Il va venir. Après Brienne, Lamoignon à son tour est obligé de démissionner.

Dimanche 21 septembre. — « Les députés des trois ordres, réunis au lieu ordinaire de leurs séances, ont arrêté qu'il sera écrit à M. Barentin pour le féliciter sur sa nomination à la place de Garde des Sceaux et lui témoigner avec quelle impatience on attend de lui le rétablissement de l'ordre ancien... »

Voici la lettre écrite à Barentin :

« MONSIEUR,

« Députés des trois ordres de la province de Bretagne, nous concevons les plus hautes espérances du choix que Sa Majesté vient de faire en vous nommant Garde des Sceaux. Vous serez, nous nous en flattons, le restaurateur de la Constitution; votre zèle et vos talents en sont un sûr garant. Remplissez cette tâche importante : c'est le vœu de la nation. Nous attendons, Monsieur, avec la plus vive impatience, l'heureux moment où nous pourrions annoncer à nos concitoyens que les lois leur sont rendues et que ce bienfait est votre ouvrage. »

L'événement attendu ne tarda pas. Le surlendemain les édits de mai étaient rapportés et les parlements rappelés. Ce fut le triomphe des députés bretons. Relisons le dernier compte rendu de leur députation.

Mercredi 24 septembre. — « Les députés des trois ordres, réunis au lieu ordinaire de leurs séances, ayant été informés le jour d'hier, sur les 8 heures du soir, non seulement par la voie publique, mais encore par des voies positives, que le Parlement de Paris devait faire sa rentrée sur les huit heures du matin de ce jour, il a été [arrêté que trois des membres de la]

députation se rendraient au Palais, pour y connaître les intentions de la Compagnie, qui avait précédemment annoncé le désir d'y voir les 53 députés de Bretagne, et pour conférer avec les principaux membres du Parlement de l'accueil qu'ils ont fait à la députation.

« Sur les 8 heures du matin, les trois membres ainsi envoyés ont instruit la députation qu'elle serait accueillie au Palais avec la distinction due à son caractère. En conséquence, les députés des trois ordres de Bretagne se sont aussi rendus au Palais en plusieurs carrosses. Arrivés au pied du grand escalier, ils y ont trouvé deux officiers de robe courte qui les ont introduits en leur précédant et en leur faisant faire place, au milieu d'un peuple immense, qui faisait retentir les voûtes des cris d'allégresse et d'applaudissements.

« Six ou huit mille hommes criaient ensemble : *Vivent les Généreux Bretons! Vive la Bretagne! Vivent les 53 députés! Vivent nos défenseurs et nos amis! Bravo les Bretons! Chapeau bas pour la députation de Bretagne!* Des tambours battaient aux champs; les gardes présentaient les armes.

« C'est ainsi que la députation a traversé les salles au bruit des acclamations réitérées, en recevant de la part du peuple des témoignages de respect et de reconnaissance. Elle a été conduite dans la Grande Chambre où elle a été reçue par plusieurs présidents et conseillers avec honneur et amitié. M. le duc de Praslin s'est distingué particulièrement; il est venu au-devant des députés; il les a prévenus par des démonstrations et des paroles pleines d'égards et d'attachement. Après les avoir entretenus un temps considérable, il a prié un président à mortier du Parlement de les placer dans le lieu le plus commode.

« Lorsque le Parlement s'est formé à huis-clos, un des officiers de la Compagnie a conduit la députation dans le parquet de MM. les Gens du Roi et y a trouvé M. le Procureur général, et M..., avocat général, et autres personnes moins connues, de toutes lesquelles elle a été traitée avec égards. Après quelque temps, MM. les députés ont envoyé prier M. Yzabeau, greffier du Parlement, de demander à M. le Premier Président si,

comme on le leur avait dit, l'intention de la Compagnie et son désir étaient que la députation fut admise à féliciter le Parlement sur son rétablissement.

« M. Yzabeau, rentré à la Grande Chambre, est revenu et a dit au doyen de la députation que la demande qu'elle faisait en ce moment ne pouvait être que très agréable à la Compagnie, qu'elle reconnaissait combien la Bretagne et ses députés méritaient de distinction, que M. le Premier Président envisageait quelques inconvénients à recevoir les compliments des députés de la Bretagne relativement aux vues du Gouvernement, que cependant, voulant montrer à la députation combien ils désiraient la satisfaire, il laissait à la prudence des députés de faire le discours projeté ou de ne pas le faire.

« Sur quoi délibéré, les trois ordres ont arrêté unanimement de ne pas compromettre le Parlement, puisqu'il y trouvait du danger pour la Compagnie, et qu'en conséquence il a été répondu à M. Yzabeau qu'on n'insistait pas de leur part à être admis et que l'on prenait le parti de se retirer. M. Yzabeau a prié MM. les députés de suspendre l'effet de leur résolution jusqu'à ce qu'il n'eût rendu leur réponse à M. le Premier Président. Et, promptement revenu, il a dit à la députation que M. le Premier Président remerciait MM. les députés de la sagesse avec laquelle ils s'étaient décidés, et que le Parlement conserverait toujours pour la Bretagne les sentiments qu'elle méritait à juste titre.

« La députation est sortie du parquet de MM. les Gens du Roi sur les 10 h. 1/2 du matin, et traversant les salles, elle y a trouvé le même accueil et les mêmes acclamations qu'en entrant. Le peuple a suivi MM. les députés, environnant les voitures et les comblant de bénédictions et de respect.

« Rentrés au lieu ordinaire de leurs assemblées, MM. les députés ont arrêté : 1° Qu'il serait écrit des lettres de remerciements à M. de Barentin sur le rétablissement de la magistrature, à M. Necker sur la part qu'il y a eue personnellement, et enfin à M. de Villevieille sur la révocation des ordres rigoureux précédemment lancés contre les citoyens bretons; 2° Que la mis-

sion de MM. les députés était finie à Paris, sauf à chacun d'eux, arrivés en Bretagne, d'en rendre compte séparément à leurs commettants et collectivement aux Etats de Bretagne lorsqu'ils seront assemblés. »

Suivent les signatures des 53 députés.

Cette réception triomphale fut le couronnement des patients efforts des députés bretons. Ils s'en retournèrent dans leurs diocèses avec une sorte d'auréole, ne se doutant pas qu'ils venaient de faire un peu plus large encore la brèche dans « l'ordre ancien » dont ils réclamaient le rétablissement.

C. DUTEMPLE.

Le Tumulus de la Motillais

Dans les derniers jours d'avril 1930, M. Chrétien, président de notre société, recevait de M. l'abbé Gourio, recteur à Saint-Jacut-de-la-Mer, une lettre l'informant de fouilles exécutées au tumulus de la Motillais, en Ploubalay, par le propriétaire du terrain, M. Rouxel. Il signalait la trouvaille d'objets de bronze et demandait l'envoi sur les lieux pour examen de quelqu'un d'entre nous.

Malgré mon incompetence en matière préhistorique, M. Chrétien voulut bien m'offrir de remplir cette mission, et c'est dans ces conditions que je me rendis à la Motillais, le mardi 30 mai, accompagné du Vicomte de Lourmel.

Le tumulus de la Motillais est connu depuis longtemps. C'est un des tumuli inscrits pour Ploubalay, à l'*Inventaire des Monuments mégalithiques des Côtes-du-Nord* (1) en 1880, par l'un de nos anciens présidents, M. G. de la Chénélière, sans aucune description d'ailleurs. Peu après, le président de la Société Archéologique des Côtes-du-Nord, J. Gaultier du Mottay, dans son *Répertoire Archéologique des Côtes-du-Nord* (2) disait de ce monument qu'il « est en argile et mesure cinq mètres cinquante centimètres de hauteur sur trente-cinq mètres de diamètre. Des fouilles opérées à diverses reprises ont donné deux lames de silex, dont l'une est en la possession du Frère instituteur. » Je n'ai trouvé nulle part de plus amples indications, ni rencontré trace des lames de silex signalées.

(1) *Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, 1880, vol. XVII, p. 94 (so du tirage à part).

(2) Ce répertoire est un ouvrage posthume. Saint-Brieuc, Prud'homme, 1833, in-8°, voir p. 476 ; mais qui, pour la majeure partie, avait déjà paru par fragments, notamment dans les *Annaires des Côtes-du-Nord*. J'ai tout lieu de penser que la visite du savant archéologue à la Motillais doit dater au plus tard de 1877, et est même peut-être fort antérieure.

Cependant, en dehors des sources indiquées, il y a aussi une légende vraisemblablement d'origine assez récente, œuvre, je crains fort hélas ! de quelque faux savant, mais dont je suis obligé de dire un mot pour en dénoncer l'absurdité; non seulement parce qu'elle tend à s'ancrer dans la région, mais encore parce qu'il y est fait allusion dans quelques livres, et enfin parce que, récemment, un article de journal relatant les découvertes de la Motillais en a encore parlé comme authentique.

D'après cette prétendue légende, le tumulus de la Motillais ne serait donc autre chose que le tombeau de Chramme, le fils du roi Clotaire et de Gonsinde (3), qui aurait été supplicié là ou près de là en 560.

Or les anciens historiens pour la plupart, comme l'a fait aussi depuis La Borderie dans son Histoire de Bretagne (4), plaçaient sur la côte sud (la côte atlantique) la bataille entre le roi Clotaire et le comte vannetais (5) Cono Ber, le protecteur de Chramme. Toutefois, avant La Borderie, on disait volontiers près de Guérande, supposée capitale du prince breton, tandis que notre grand historien incline pour un point du littoral entre la Vilaine et Vannes, ce qui paraît plus rationnel. En tout cas, Clotaire, venant probablement de Paris, où il venait de prendre possession du trône de son frère Childebart, était passé par Céaucé, près de Domfront, comme l'atteste un passage de la vie de saint Elbin (6), et par Evron, où il avait rencontré saint Constantien (7). Il prenait donc bien la direction de la Bretagne du Sud et non point celle de Saint-Malo, comme on l'a voulu.

Arthur de La Borderie n'est, on le sait, guère suspect de partialité à l'encontre de Dom Lobineau. C'est cependant celui-ci

(3) Le nom de cette femme se trouve aussi sous les formes : Chansine et Gonsine.

(4) Tome 1^{er} (Rennes, Plihon et Hervé, 1896, in-4^o) aux pp. 443 et 565.

(5) Et non point, comme on a écrit, comte du Bro Weroch, puisque le Vannetais ne paraît avoir pris ce nom que de Weroch, fils de Macliau, le frère de Cono Ber. La désignation exacte devrait être « Comte des Bretons au pays de Vannes ».

(6) Le 10 octobre, aux *Vita Sanctorum* du religieux chartreux Laurent Surius. Cologne, 1570-1575, 6 in-4^o.

(7) *Acta St. Constantiani*, apud Duchesne. *Historie Francorum Scriptores Constantini*, t. 1, 244.

qui semble avoir en 1707 (8) émis le premier l'hypothèse de la côte nord pour l'emplacement de la bataille; mais le savant bénédictin de Saint-Jacut croyait alors que Clotaire venait de Rennes, d'où son erreur. En 1750, Dom Morice (9) reproduit à peu près sans changement l'hypothèse de Dom Lobineau, tout en l'agrémentant quelque peu, disant de la bataille sous une forme dubitative « ...que l'on croit avoir été donnée vers Saint-Malo ». Enfin, à ces deux ouvrages qui sont, vu leurs dimensions, des ouvrages de bibliothèque, pas toujours très accessibles à tous, il faut joindre la collection, très répandue jadis, de l'abbé des Fontaines en 1739. C'est ainsi que F. Guyot (10), c'est-à-dire l'abbé des Fontaines lui-même, plaça la bataille entre Saint-Malo et Châteauneuf, et son collaborateur l'abbé Gallet (11) près de Dol.

Mais les étymologistes à la fin du XVIII^e et début du XIX^e vinrent aussi placer leur grain de sel; et après les Celtomanes de l'Académie Celtique, qui avaient d'abord vu dans le nom de « Crêhen » « *Creisse Hend* » (12) c'est-à-dire, paraît-il, chemin creux, ils découvrirent encore mieux en faisant dériver Crêhen de Chramme! ou du latin « *Crematus* », ce qui est au moins aussi fou (13), et de l'aventure on plaça au Guildo (14), lieu des plus propices, et alors dans la paroisse de Crêhen, la flotte bretonne de Cono Ber, dont parle Grégoire de Tours.

Il est étrange de voir des archéologues suivre ce mouvement. Cependant, en 1820, Poignand (15) parlait du Guildo, où l'in-

(8) *Histoire de Bretagne*, Paris, Veuve Muguet, 1707, 2 in-4^o, t. I, p. 11 et II, p. 18.

(9) *Histoire Ecclésiastique et Civile de Bretagne*, Paris, Delaguette, 1750, 2 in-4^o, t. I, p. 17.

(10) *Histoire des Ducs de Bretagne*, Paris, Damonville, 1739, 2 in-12, t. I, p. 11.

(11) *Dissertation historique sur l'Origine des Bretons*, Paris, Rollin, 1739, 2 in-12, II, pp. 145 à 148.

(12) L'ancien nom de Crêhen est *Ker Han*. Comté de 1330 apud Longuenou, Pouillé de Tours. Ce nom était déjà défiguré au Pouillé imprimé par Gervais Allot en 1658.

(13) Voir *Mémoires de l'Académie Celtique*, t. I, p. 279.

(14) Le Guildo était autrefois compris dans la paroisse et commune de Crêhen et la commune actuelle de Notre-Dame du Guildo a été formée en 1854 par des lambeaux de Crêhen, Saint-Cast et Saint-Polus.

(15) *Antiquités de Montfort à Curesol*, Rennes, Duchesne, 1820, in-8^o, p. 13.

fortané prince Chramme, fils révolté du roi de France Clotaire I^{er}, vint joindre le prince domnonéen Comor ou Canao en 560 avec une flotte nombreuse... »

Il faut avouer que, tout anachronisme dans l'âge des monuments mis à part, l'hypothèse n'était point déraisonnable dans le système de Dom Lobineau. On situait ainsi en effet la bataille par rapport à la Rance, comme plus tard La Borderie l'a située par rapport à la Vilaine, c'est-à-dire derrière un obstacle qui avait déjà arrêté l'armée mérovingienne, et que signalent les vieux textes. Bien plus, on s'imaginait connaître exactement l'emplacement de la bataille, voire même le tombeau de Cono Ber qui y fut tué. Et le fait est que ceci, bien qu'évidemment sans rapport avec les événements, est fort intéressant pour notre tumulus, et c'est même ce qui nous a conduit à entrer dans tous ces détails. A quelques kilomètres de la Rance donc, en un lieu, précisément appelé autrefois *Cana*, Carnier aujourd'hui, tout près de la gare actuelle de Pleslin, s'élevait (ou plutôt s'élevait, car le vandalisme des Ponts et Chaussées, fortement secondés par la municipalité et les habitants de Pleslin, a quasi tout détruit) un monument mégalithique qu'on doit rapprocher du Stone Henge d'Angleterre ou des Alignements de Carnac. Lecourt de la Villehassetz (16) y pratiqua des fouilles pendant l'été de 1847 et estima qu'il avait dû comprendre 127 menhirs dressés sur 7 rangs dans un espace de moins d'un demi-hectare. Chacun d'eux était élevé sur un cercle de cailloux quartzeux offrant uniformément une échancrure vers l'Est. Si de là, où l'on plaçait naturellement le tombeau du prince breton et de ses compagnons, on va vers Ploubalay et Créhen, on tombe, à 5 kilomètres, dans la commune de Trigavou, au lieu dit Palluel ou mieux Pallued (le Marais), où on a trouvé quantité d'antiques armes en bronze. En avril 1847 notamment, des ouvriers

(16) Association bretonne. Congrès de Saint-Malo, en septembre 1849. Bulletin Archéologique, II, pp. 181 à 184. En 1847, il y avait encore 65 menhirs debout, et 63 en 1852. La Chevallière, en 1880, en comptait seulement 10 debout et 55 renversés, et donnait à l'alignement 97 mètres... Le village près de ce « *Champ des Roches* » est dit aujourd'hui Carnier, mais les vieilles cartes l'appelaient « *Cana* ». Il paraît que les menhirs dispersés ont servi à empierrer la route de Dinan à Dinard!

travaillant à un chemin recueillirent plus d'une centaine de haches de toutes dimensions, et il ne s'agit pas d'un dépôt votif ou d'une cachette de fondeurs, car l'une d'elles était encore emmanchée (17). Pour être complet, il faudrait encore signaler dans cette région le menhir de la Roche Bise, dans Pleslin; le tumulus du bourg de Trigavou; celui du Tertre Bannier, dans Ploubalay; celui du bourg de Créhen; le dolmen de Gesrouan, dans Notre-Dame du Guildo; et, dans Trégou, les trois menhirs de Binocelin et les deux dolmens de la Heurchère, etc... Il est évident que tous ces monuments tendent à faire penser à des combats livrés près de là dans des temps très anciens; beaucoup plus anciens il est vrai que les rois mérovingiens!

Mais de la chronologie on n'avait cure, si bien que, vers 1849, Hippolyte de la Morvonnais et François du Breil de Marzan (le dernier était mon propre grand-père) découvrirent (?) déjà une première fois le tombeau de Chramme dans le tumulus de Créhen (18). La prétention actuelle pour celui de la Motillais n'est donc qu'une simple revendication tout à fait de même ordre que la première découverte.

Toujours est-il, qu'après les hésitations d'auteurs, pourtant peu soucieux de critique, comme l'abbé Brouster (19) en 1833, et le président Habasque (20) en 1845, les découvertes de 1847 à 1849 influèrent singulièrement sur géographes et historiens, et la légende de Chramme prit corps. Benjamin Jollivet notamment accueillit le conte dans ses « *Côtes-du-Nord* » (21) parues en 1855. Malgré la sage réserve du savant Gaultier du Mottay, absolument muet sur cette question en 1863 dans son excellente « *Géographie départementale* » (22), Rigault a encore res-

(17) Elle est au musée de Rennes. Elle avait été présentée, le 13 mai 1856, par Danjou, à la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine avec un rapport sur la découverte de ces haches.

(18) Papiers de famille. Lettres d'Hippolyte de la Morvonnais à mon grand-père (19) Brouster : *Histoire de Bretagne*, Saint-Brieuc, Prod'homme, 1833, in-8°, III, p. 13, « ...près de Saint-Malo. »

(20) *Annuaire des Côtes-du-Nord*, 1845. Notice sur Malgouan.

(21) *Les Côtes-du-Nord*, Guingamp, Jollivet, puis Rouquelin, 1854-1856, 4 tomes, II, p. 287.

(22) J. Gaultier du Mottay, E. Visier et J. Rousselié : *Géographie Départementale des Côtes-du-Nord*, Saint-Brieuc, Guyon, 1864, in-8°.

suscité Chramme, sous quelques réserves il est vrai, dans sa « Géographie Historique des Côtes-du-Nord » (23). Mais le chef-d'œuvre est dans un livre récent, *Le Guildo*, par M. l'abbé Tréguy (24), paru en 1914. Il a trouvé, Dieu sait où, mais point dans Grégoire de Tours à coup sûr, encore qu'il pense devoir l'invoquer (!) un texte... « étonnant ». Le voici tel quel, car il en vaut la peine : « *Chramnus sic dictus quia crematus est inter Corsilium et more* » (25). Il paraît que Corsilium veut dire Corseul, et *more* (sic) la mer !!! Quel dommage de ne point avoir la référence! Aussi je vais essayer de la trouver, puisque M. l'abbé Tréguy l'a négligée. D'abord, peut-être bien a-t-il pris le Pirée pour un homme, et l'ensemble n'est-il que la fameuse étymologie de Crêhen citée plus haut, et qui vaut d'ailleurs sa traduction. Mais « *Corsilium* » va trahir notre auteur, puisqu'en dépit des nombreuses variantes des non moins nombreux manuscrits de la « *Notitia Dignitatum* », ce nom serait tout à fait inconnu pour Corseul, si...

Si, au beau temps du Romantisme, n'avait vécu au pays nantais un certain auteur né à Paimboeuf en 1812 et mort à Paris en 1863. Il se nommait Pierre-Michel-François Chevalier, et signa ses ouvrages « Pitre Chevalier ». En 1844, il fit paraître à Paris, chez Coquebert, un luxueux et, ma foi, sans aucune plaisanterie, très intéressant, mais fort romanesque ouvrage in-4°, alors intitulé « *La Bretagne Ancienne et Moderne* », qui eut un succès prodigieux. Si prodigieux qu'en 1859 l'auteur récidiva, n'en changeant que le titre et l'éditeur (26) : mais, cette fois, dit-on, avec la complicité de sa femme, certaine demoiselle Decan de Chatouville, plus connue dans les lettres sous les noms de Lady Janne et de Lady Melvil. Ce n'est pas ici le lieu de critiquer cet ouvrage qui valut à son auteur une dure

(23) J. Rigaud : *Géographie historique des Côtes-du-Nord*, Saint-Brieuc, Guyon, 1899, in-12, p. 229.

(24) E. A. Tréguy : *Le Guildo*, Paris, Champion, 1914, in-8°, p. 43.

(25) Est-il besoin de signaler que le nom même de Chramme, d'origine franque, dans l'indique, veut très probablement dire tout simplement : « Corbeau ».

(26) Cette édition parut chez Didier en 2 volumes : *Bretagne Ancienne et Bretagne Moderne*, ce dernier auparavant intitulé *Bretagne et Vendée*.

appréciation de Guillaume Le Jean (27) ; mais du moins en ce qui concerne l'aventure de Chramme, je ne saurais trop conseiller d'en lire le récit aux amateurs d'émotions fortes (28). L'illustration elle-même s'en mêle (car rien ne manque dans ce livre) et le texte est agrémenté de certaine composition d'Octavien Penguilly l'Haridon à faire dresser les cheveux sur la tête du lecteur. Chramme, qui vraiment semble s'y porter pas mal pour un homme qu'on vient d'étrangler, y est représenté brûlé vif à côté de sa femme Chalte, et entouré de deux fils qu'il n'avait pas. Du reste, texte et image sont à l'avenant, aussi bien du point de vue historique que du point de vue dramatique. Mais il y a aussi tout au début de l'ouvrage certaine carte, en couleurs naturellement, de la Bretagne Ancienne, et là, probablement à l'imitation de Deric (29), peut-être bien seule source de l'auteur, Corseul est baptisé « *Corsilium* », tout comme il a été confirmé par M. l'abbé Tréguy. N'oublions pas de mentionner en passant que ce « *Corsilium* » est là, de plus, très au Nord du « *Fanum Martis* » relégué bien loin dans l'intérieur!

Sur cette histoire de Clotaire, Cono Ber et Chramme, les sources d'ailleurs n'abondent point, et je crois bien qu'elles se réduisent à trois : Grégoire de Tours, Aimoin, Les Grandes Chroniques de France.

Le premier dut écrire vers 576, et a peut-être revu en 591, son quatrième livre de l'« *Historia Francorum* ». Le meilleur texte paraît celui du Manuscrit de Corbie (n° 17.665 des mss. latins à la Nationale), et il a été publié par Henri Omont. Je l'ai consulté ainsi que l'édition de 1561 donnée par Guillaume Morel

(27) Voir de cet auteur : *La Bretagne, son histoire et ses historiens*, Nantes-Guérand, 1860, in-8°, pp. 159 à 161. Plus tard, dans un article de revue, comparant Pitre Chevalier à Jules Janin, pour leurs *Histoires de Bretagne*, G. Le Jean alla jusqu'à écrire que si le dernier était surtout un dramaturge, le premier n'était « qu'un baladin ».

(28) Loc. cit., pp. 131 à 132 de l'édition de Coquebert.

(29) Ce chanoine de Dol écrivit l'« *Histoire Ecclésiastique de Bretagne* », Saint-Malo, Hovius, 1777-1780, 6 in-12. Elle a été réimprimée en 1812 à Saint-Brieuc par Prod'homme, in-8°. C'est un fait, dénué absolument de toute critique et sans aucune valeur. Pour Corseul, voir l'introduction du n° 11 sur p. 60 inclus; mais du moins Deric sait-il que le « *Fanum Martis* » est bien à Corseul, Baltes n° 21, car il avait le Don Lohinson, ce qui n'est peut-être jamais arrivé à Pitre Chevalier.

sur un manuscrit de Tours inconnu. J'ai comparé aussi avec l'édition de Dom Ruinart donnée sur deux manuscrits en 1679, avec celle de la patrologie de Migne en 1858, et même avec la traduction française de Guizot en 1861; et n'ai rien trouvé pouvant justifier M. l'abbé Tréguy (30). Quant à la « *Chronique de Frédégaire* », simple abrégé, comme on le sait, de Grégoire, elle résume l'affaire en deux lignes (31).

Aimoin est mort en 1008 au monastère de Fleury-sur-Loire, et écrivait sans doute vers la fin du x^e siècle; mais le moine de Villefranche semble bien s'être lui-même fortement inspiré de Grégoire de Tours et n'en dit pas plus long, sauf la fameuse prière qu'il attribue à Clotaire. Je n'ai pu consulter qu'une seule édition du « *De Rebus gestis Francorum Libri V* », celle donnée par André Wechel à Paris en 1567. Je n'y ai également rien trouvé au chapitre xxx du Livre II (32).

Les *Grandes Chroniques de France*, doivent être d'environ deux siècles postérieures à Aimoin, qu'elles ont sûrement utilisées, comme en témoigne certain contre-sens dans sa traduction par le moine Primat au passage nous intéressant. C'est probablement vers 1274, au temps de Philippe Le Hardi, que ce moine continuait, sous la direction de son abbé, Mathieu de Vendôme, l'œuvre commencée sous Saint-Louis. Il s'agit ici du chapitre xix du Livre II, intitulé « *Comment Crannes, sa femme et si enfant furent ars* » (33). Le rédacteur disposait évidemment de Grégoire et d'Aimoin, et aussi, dans les Archives de Saint-Denis, des « *Gesta gentis Francorum* » (34), dont Dom Morice a précisément reproduit dans ses Preuves le passage nous intéressant (35).

(30) Voir en appendice le texte de Grégoire de Tours d'après la recension d'Omont. Paris, Picard, 1888, in-8°.

(31) « *Chronicus a Chlotario patre suo captus cum uxore et liberis in Britannia, igne concrematur, Conobor comes Britannorum interfectus est.* » et c'est tout.

(32) Pages 123 à 124 de l'édition en question. Voir le texte à l'appendice.

(33) Voir le texte à l'appendice, d'après la recension de Jules Viard. Société de l'Histoire de France, 1900, in-8°, pp. 173 à 177.

(34) Voir également ce texte à l'appendice.

(35) Dom Morice « *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire de Bretagne* ». Paris, Omonet, 1752-1756, 3 in-4°, I, 202-203.

Bien que plus amplifié que les autres récits, celui des *Grandes Chroniques* ne contient lui non plus rien pouvant justifier M. l'abbé Tréguy.

Il se pourrait pourtant qu'il existât une quatrième source; mais ce n'est qu'un doute à vérifier. Je veux parler de la *Chronique de Saint-Brieuc*, dont il existe deux manuscrits, je crois, à la Nationale, celui de Colbert et celui de Bertrand d'Argentré; mais dont je connais seulement les extraits donnés aux Preuves de Dom Morice. Une phrase suivant une interruption dans son texte semble en effet faire allusion à l'incident (36). C'est tout ce que je puis en dire, sauf que la rédaction doit être de 1115 (37).

Voici en définitive tout ce qui ressort des textes dont nous venons de parler, et qui, répétons-le, constituent pour ce fait les seules sources connues de l'Histoire de France.

A la mort du roi Childebert, survenue à une date qu'on ne connaît que depuis peu avec exactitude (38), le 23 décembre 558, Chramme, alors réfugié près de lui, voyant son père Clotaire, déjà roi de Neustrie et de partie d'Aquitaine, devenir aussi roi de Paris par héritage de son frère, s'enfuit de cette ville en Bretagne. Il y trouva asile et même assistance chez le comte breton Cono Ber (c'est-à-dire Cono le Petit) alors maître du Vannetais et de partie du Nantais; mais Clotaire l'y poursuivit. Après avoir reculé un instant devant l'armée de son père, Chramme, avec les Bretons de Cono Ber lui fit face dans un lieu inconnu, mais très proche de la mer, où mouillait la flotte bretonne lui servant de point d'appui. Les historiens postérieurs estiment en outre que ce fut à l'ouest d'une rivière ayant offert un premier obstacle aux Francs. On a ainsi supposé la Rance ou la

(36) Loc. cit. 114 « ...In antiquis Britannia historia repetitur (repetitur) quod cum Childeberto Lelaclarum seu Armanocorum Rex illucis in bello compositi per Chlotarium Gallorum Regem interfectus fuisset, Lelaclarus seu minor Britannia fuit paulo post oppressa... per Frelomas... etc. »

(37) Sur le « *Chronicon Briocense* », voir le travail de M. Bouthou dans *Étude des Chartes, Position des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1890*. Mécon, in-8°.

Le manuscrit de Colbert est le 988 du fonds latin et est incomplet. Celui de d'Argentré porte le numéro 562 au même fonds.

(38) Voir Bulletin de la Société des Antiquaires de France, année 1871, pp. 119 à 128.

Vilaine. Mais cette dernière semble bien plus probable, non seulement à cause de la direction vers le sud-ouest indiquée par la marche de Clotaire; mais parce que là seulement commandait Cono Ber, l'allié de Chramme. Au cours de la bataille, Cono fut tué et les Bretons taillés en pièces. Chramme s'enfuit vers les vaisseaux bretons, mais fut pris comme il cherchait à sauver sa femme et ses filles. Condamné à mort par son père, on l'étrangla avec un « orarium », sorte de mouchoir ou de serviette dont usaient les guerriers mérovingiens pour essuyer leur visage. Son corps, placé sur un banc, fut ensuite incinéré avec ceux de sa femme et de ses filles, dont on ne connaît point le supplice, dans la hutte d'une mendicante qu'on incendia. Cette incinération avait évidemment pour but de détruire jusqu'à la dernière trace du fils révolté, lequel, dans ces conditions, n'a pas dû avoir de sépulture, comme il s'est pratiqué longtemps pour les grands criminels. Il est donc parfaitement illusoire de chercher son tombeau, qui n'a jamais sans doute existé, et tout au plus pourrait-on en attribuer un à son allié le comte Cono Ber.

Ajoutons enfin, et peut-être aurait-il fallu commencer par là, que si à l'époque mérovingienne on a parfois utilisé encore pour des sépultures d'antiques tumuli (39), il y avait alors bien longtemps qu'on n'en élevait plus, et surtout qu'on n'usait plus de l'incinération (40). Il y avait aussi des siècles qu'on ne se servait plus d'armes de bronze : Polybe parle, à propos d'une campagne de Flaminius contre les Insubres, en 223 avant notre ère, de la mauvaise qualité des épées de fer gauloises qui se

(39) Beaupré dans ses *Observation sur les tumuli de Lorraine*, pp. 30, 33 et 37, et Piroulet, dans *Études sur les fibules préromaines des environs de Salins*, II, 54, signalent des pièces mérovingiennes dans des monuments funéraires balatliens, et Charlemagne, encore plus tard, dut interdire aux Saxons de se faire inhumer « ad tumulos paganorum ». A fortiori trouve-t-on dans les tumuli des sépultures romaines ou germaniques : mais ces sépultures polytaphes n'occupent point alors le noyau central, et seulement la périphérie. Voir à ce sujet Déchelette : *Manuel d'Archéologie Préhistorique*, II, *Archéologie celtique*, Paris, Picard, 1913, 3 in-8°, p. 420. Il y cite les auteurs qu'on vient d'énumérer.

(40) Le tumulus a commencé à disparaître dès le second âge de la Tène, c'est-à-dire vers 500 A. C.; et au début du troisième âge, vers 100 A. C., on a cessé complètement d'en ériger. Déchelette, *Loc. cit.*, note précédente, pp. 1012 à 1019, et 1020 à 1021.

ployaient ou s'émoissaient dès les premiers coups (41); et c'est un glaive de fer que, 390 ans avant le Christ, Brennus avait déjà jeté dans la balance des Romains.

Il est donc légitime de traiter d'absurde la légende dont nous venons de parler; que l'on veuille placer le tombeau de Chramme dans la région ou ailleurs. Peut-être n'était-il point besoin d'un aussi long exposé pour la confondre; mais les légendes ont la vie dure, et j'ai pu me convaincre que celle-ci avait déjà commencé à se répandre. Enfin, on l'a vu, plusieurs détails de son histoire ne sont pas étrangers au cœur même de notre sujet, comme situant à proximité du tumulus de la Motillais de nombreux monuments de la même époque.

Ayant maintenant passé en revue et discuté tous les documents écrits ou oraux que j'ai trouvés pouvant se rapporter au tumulus de la Motillais, j'arrive maintenant à ma reconnaissance.

Ce monument est dans la commune de Ploubalay et à une distance, mesurée à vol d'oiseau, de 1.600 mètres, presque exactement dans le S.-O., du clocher de cette localité. Il ne figure point aux cartes, confondu chez elles avec les maisons du hameau de même nom. Pour s'y rendre, on emprunte à Ploubalay le chemin du Plessix-Balisson vers le Sud. A environ 1.200 mètres du bourg, on rencontre un chemin de terre accessible à tous véhicules. On laisse tout près, au Sud, la ferme de la Chauvière, et, à peine engagé sur l'embranchement de droite, on aperçoit le tumulus à sa gauche. Il s'élève à 150 mètres à peine dans le Sud du hameau de la Motillais formé de deux fermes contiguës, dont l'une appartient à M. Rouxel, qui vient de procéder aux fouilles. Le tumulus est d'autant plus apparent qu'il est placé au point culminant d'une croupe faisant partie des bords d'une vallée, où coule la branche orientale du Drouët,

(41) On incline aujourd'hui à penser qu'en écrivant un siècle et demi avant notre ère le récit de la campagne de Flaminius contre les Insubres, où se trouve le passage visé, n-xxxii, 3 et 4 (p. 91 de l'édition Didot), Polybe s'est trompé en prenant pour un accident le rite funéraire de la kurion ou règlement des épées. Toutefois, il convient de remarquer que pareil rite ne s'est développé tout au moins que pendant la seconde période de la Tène. Déchelette, *Loc. cit.*, pp. 1170 à 1171.

c'est-à-dire le ruisseau du Plessix-Balisson, ce ruisseau lui-même n'étant guère qu'à 250 mètres. Tout le terrain avoisinant, totalement dépourvu de pierres, paraît provenir de très anciens marais, étant formé d'une tourbe argilo-siliceuse. La tradition veut que ce soient des alluvions remontant à l'hypothétique cataclysme de 709. Relevons encore que l'antique voie romaine de Vorganium à Aleth (Carhaix à Saint-Servan) passe tout près de là, à la Ville-Bague, où l'on a rencontré de très nombreux débris gallo-romains. D'après les traces encore visibles de cette voie, elle devait franchir la branche orientale du Drouët presque en face du tumulus, bien que du passage même il ne subsiste point de traces. Nos observations confirment donc ici l'hypothèse émise par Gaultier du Mottay sur le tracé de la voie (42).

Le tumulus, élevé sur un plan circulaire, a bien les dimensions indiquées par Gaultier du Mottay, soit 34 à 35 mètres de diamètre sur une hauteur de 5 m. 50; mais il n'est pas constitué uniquement d'argile, comme l'avait cru cet archéologue, sans doute à la suite d'une reconnaissance trop superficielle, ainsi qu'on va voir. La partie supérieure offre un plateau assez égal, où croissent des buissons et même quelques arbres rabougris; et ne présente pas trace de l'habituelle dépression centrale en entonnoir. Nous avons appris du propriétaire, M. Rouxel, une circonstance très particulière qui est à noter, et dont Gaultier du Mottay n'a évidemment pas eu connaissance. Il paraît qu'au nord du tumulus, c'est-à-dire sensiblement dans la direction du hameau de la Motillais, et à quelques mètres seulement, il existe un puits assez profond regardé comme fort ancien, mais dont on ne voit plus la trace sous les terres labourées. Il y a au plus 50 ans environ, le grand-père de M. Rouxel, lui-même fermier à la Motillais, craignant des accidents, et en outre gêné dans ses travaux par l'orifice béant de ce puits, le recouvrit avec des troncs d'arbre, qu'il chargea ensuite de terre, de telle sorte que l'emplacement exact est maintenant perdu,

(42) Gaultier du Mottay : *Recherches sur les voies romaines du Département des Côtes-du-Nord*, Saint-Brieuc, Guyon, 1869, in-8°, voir pp. 60 à 61.

tant que quelque éboulement ne surviendra pas. Qu'il s'agisse d'un puits à eau, d'un puits funéraire ou d'un puits à silex, il serait peut-être intéressant de le remettre à jour et de le fouiller, mais, en l'absence de toute trace, c'est un travail bien aléatoire à tenter.

Voici déjà presque exactement un an depuis le commencement des fouilles opérées par M. Rouxel, fouilles dirigées moins dans un but d'exploration qu'en vue d'un nivellement avantageux pour son exploitation agricole. Il attaqua donc le tumulus par une tranchée unique en forme de coin, autrement dit, dont le plan est un segment circulaire, et dont les parois sont plus ou moins verticales. L'axe de ce segment partait sensiblement de la direction Est-Sud-Est, et son amplitude est d'environ 100 degrés. Le déblaiement a actuellement atteint et même légèrement dépassé le centre du cercle dans la direction W N W, et est pour le moment abandonné ou plutôt suspendu.

Dans ces conditions, on aperçoit facilement sur les parois verticales de la tranchée ouverte les couches successives des matériaux dont le monument est formé. Il n'est pas exact, en effet, comme l'avait écrit Gaultier du Mottay, qu'il soit entièrement formé d'argile; et cette substance, d'ailleurs fortement mélangée de la terre tourbeuse voisine, ne forme qu'une sorte de revêtement ou carapace, l'englobant complètement. Elle n'a peut-être même existé jadis, lors de la construction, qu'à la partie supérieure, où son épaisseur atteint actuellement environ 75 à 80 centimètres, et a peut-être simplement glissé de là sur les parois latérales où son épaisseur va s'amincissant de haut en bas pour se réduire à 40 ou 50 centimètres au plus vers la base. La couleur de cette argile est gris noirâtre (gris clair par dessiccation), ce qui semble correspondre à l'argile formant dans le substratum un rocher schisteux dont il sera question, contenant un peu de sels de fer au minimum (sels ferreux) gris verdâtres.

Sous la carapace extérieure argileuse en question règne une

couche (n° 2) formée d'une sable jaune clair, très quartzeux, quelque peu mêlé d'argile rouge (sels ferriques) d'un grain très fin, paraissant provenir de la désagrégation par les eaux de roches granitoïdes, comme le révèle l'examen microscopique qui y montre aussi d'abondantes traces de mica. Il m'a semblé complètement azoïque ; mais on y rencontre çà et là de menus fragments portant traces de cuisson, et qui pourraient être, soit des débris de poterie grossière, soit plutôt des traces de feu ayant transformé l'argile qu'il contenait. Les fragments fort dispersés sont très petits et le plus gros que j'aie rencontré, et que je soumetts à l'examen de la Société, ne pèse pas même tout à fait 8 grammes. Il se pourrait que le sable en question provienne de la branche voisine du Drouët. La couche qu'il constitue est d'environ 1 m. 25 en moyenne, au sommet.

Au-dessous vient une troisième couche de même épaisseur moyenne, contenant, mélangées quelque peu de sable et d'argile, une très grande quantité de cendres anciennes ; on y trouve nombre de petites parcelles de charbon de bois que l'humidité effrite, et qui se réduisent en poussière au moindre frottement ; et aussi, fort disséminés, des débris infimes de cette argile cuite signalée plus haut, provenant peut-être d'infiltrations de la couche supérieure.

La quatrième couche en profondeur est composée exactement comme la seconde de sable jaune ; mais je n'y ai point vu de débris d'argile cuite, comme dans cette dernière. Son épaisseur est aussi plus faible, d'environ 95 centimètres à 1 m. 10 au plus.

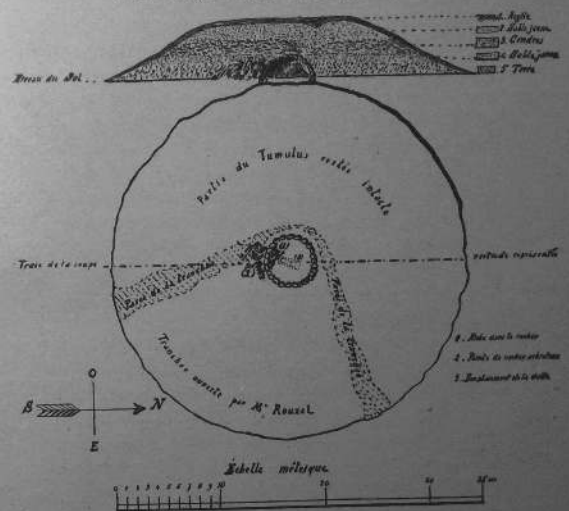
Vient enfin ensuite une cinquième couche, d'environ 1 m. 30 d'épaisseur, et qui semble fournie, pour la majeure partie, par la même terre d'alluvions silico-tourbeuse que le sol voisin du tumulus. Elle est de couleur gris noirâtre assez foncé, mais pâlisant à la dessiccation. Je n'y ai rien relevé de particulier comme débris.

L'examen chimique, très sommaire, il est vrai, des échantillons prélevés un peu partout, ne m'a point révélé en quelque

point que ce soit des matériaux du tumulus la moindre trace de calcaire, de même que l'examen microscopique ne m'a jamais montré trace d'os.

Lors des fouilles pratiquées par M. Rouxel, quand on attei-

Plan et coupe verticale du Tumulus.



gnit la ligne de séparation entre la troisième couche (cendres silico-argileuses grises) et la quatrième couche (sables quartzo-alumineux jaunes) ; donc, à peu près, à 3 m. 25 ou 3 m. 50 de profondeur à partir du sommet, ou ce qui revient au même, à 2 mètres environ ou un peu plus au-dessus du sol naturel environnant, on se trouva en présence, vers le centre, de pierres de grosseurs diverses offrant l'aspect général de cailloux roulés (galets) dont, malheureusement, la plupart ont été utilisées depuis, la pierre étant une rareté dans la région. Les

quelques-unes que j'ai vues étaient constituées par une sorte de poudingue assez grossier et très légèrement caverneux, sans trace de coquilles, à pâte rougeâtre (alumine ferrique ?). On m'a assuré que des pierres de ce genre se trouvaient seulement à l'îlot des Ebihens (6 kilomètres 1/2 dans le Nord-Ouest). Toujours est-il que ces pierres formaient par leur réunion au centre du tumulus une sorte de calotte en forme de voûte surbaissée. Si la description est exacte (?), la coupe verticale aurait été d'apparence hyperbolique. Cette calotte constituait donc au centre du tumulus une sorte de grotte artificielle, évidemment la chambre sépulcrale. Sa base circulaire aurait, d'après les repérages indiqués par le propriétaire, atteint plus de 4 mètres de diamètre, ce que je crois volontiers exagéré mais sans aucune vérification actuellement possible. Du côté Sud, cette calotte prenait appui sur un rocher schisteux très friable à stratifications presque verticales, et de couleur grise un peu verdâtre, qui, bien qu'atteint fortement par la pioche des fouilleurs, faisait encore saillie de plus d'un mètre à sa pointe lors de notre reconnaissance.

Ici une remarque avant de passer à l'examen du mobilier funéraire. M. Rouxel m'a affirmé avoir trouvé partout intacte la voûte des galets et, en conséquence, il estimait que la sépulture était inviolée. Tel n'est pas mon avis, et j'incline à penser, au contraire, que des chercheurs de trésors ont très anciennement, et peut-être à plusieurs reprises, pénétré dans la grotte, et enlevé probablement par suite partie du mobilier. Ils auraient seulement tenté de dissimuler leur passage en remettant plus ou moins habilement en place les pierres de la voûte. En effet, quand on examine les parois de la tranchée, on constate vers le Nord-Nord-Ouest dans les couches successives, une dépression en entonnoir extrêmement accentuée, bien que non apparente sur le revêtement argileux extérieur. Il a certainement existé là, anciennement, une sorte de cheminée ou de puits, par lequel ont glissé sable et cendres, et cela surtout du côté Nord, correspondant précisément à l'entonnoir en question. Ce sont donc les couches supérieures qui ont pénétré dans

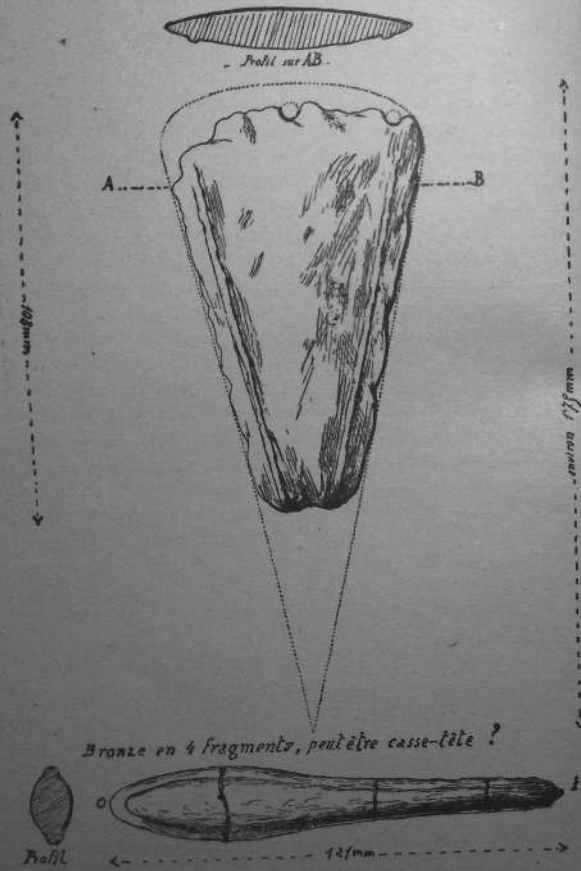
la cavité sépulcrale par un trou qui, probablement, a servi aux anciens chercheurs de Trésor pour s'y introduire. Nous verrons tout à l'heure, du reste, que le mobilier porte des traces d'effraction ancienne. Mais à quelle époque le fait s'est-il produit ? S'est-il renouvelé ou non ? C'est ce qu'on ne saurait dire. Cependant on serait tenté de croire qu'on est entré dans la grotte au moins une fois au milieu du XVII^e siècle. En effet, il y avait une dizaine de jours quand nous visitâmes le tumulus, un petit pâtre recueillit de ce côté, dans les terres qui venaient de s'ébouler, trois monnaies de cuivre du temps de Louis XIII (43) ; Il faut dire toutefois à l'encontre de l'hypothèse que ces trois médailles étaient exactement superposées les unes aux autres et collées ensemble par l'oxydation. Cela est assez anormal pour des monnaies perdues, et il faut peut-être voir là, au contraire, la trace de quelque usage superstitieux qui avait subsisté, ces trois monnaies empilées ayant constitué une offrande votive. Dans ce cas, on pourrait penser que l'entonnoir dont j'ai reconnu les traces n'est autre chose que l'habituelle dépression qu'on trouve à la plupart des tumulus inviolés.

C'est donc sous une couche d'un mélange de sables, cendres et terres que l'on trouva le mobilier funéraire. Pas tout à fait cependant, car dans le rocher schisteux dont on a parlé existait une sorte de niche, qu'on a malheureusement détruite, et qui devait se trouver, comme on va voir, près de la tête du cadavre et à sa gauche. On y recueillit deux bronzes dont l'un brisé, l'autre paraissant à première vue intact, mais rongé fortement en réalité.

Ce dernier objet m'est apparu comme étant un fragment important de poignard triangulaire rappelant le type morgien. Il mesure, dans sa longueur, 108 à 110 millimètres, ce qui me conduit, comme on le voit au croquis, à lui supposer une longueur primitive d'environ 17 centimètres, quand

(43) Sur la plus ancienne de ces monnaies, je crois lire 1613; sur une autre, la date de 1640 est très nette, et cette pièce n'a subi aucune usure par le trait. La troisième, très abîmée porte les armes de France brisées d'un lambel et à l'avers on lit le nom de Gaston; ce doit donc être Gaston d'Orléans et, alors, avant 1635. Toutes trois sont des doubles deniers tournois.

Fragment d'un poignard triangulaire en bronze



il était intact. Ceci bien entendu non compris le manche, vraisemblablement fixé par des rivets, dont les trous me semblent, tout au moins pour celui du centre, avoir laissé quelques traces. Une particularité, que je crois être remarquable, est à relever dans les filets ornementaux, ils sont en relief, au lieu d'être en creux comme d'ordinaire, circonstance fort rare, me semble-t-il. C'est ce fragment que le propriétaire avait cru être une hache et annoncée comme telle. Malgré mon inexpérience dans la matière, je n'hésite cependant guère sur son identification.

Mais je suis, par contre, extrêmement perplexe sur la nature du second objet, qui bien que brisé est entier, et bien plus, à l'encontre du poignard visiblement ébréché par l'usage, est absolument neuf en ce sens qu'il n'a jamais dû servir. On y distingue même encore (au point I du croquis) la bavure de coulée très nette. Comme on voit, l'aspect général est celui de l'outil de mécanicien appelé bédane, ou même à la rigueur d'une petite épée de 12 centimètres frappant seulement d'estoc. Le propriétaire l'avait annoncé comme un poignard, ce qui me paraît impossible, car sa pointe en O est mousse et ses bords non tranchants. Et puis comment l'aurait-on emmanché ? Il ne serait rien resté de saillant. L'hypothèse d'un fer de lance me semble à écarter pour les mêmes raisons. S'il m'était permis de tenter une opinion, et me référant à mes lectures, j'inclinerais donc à penser que nous sommes en présence d'un de ces rares spécimens d'une arme très antique, qui succéda directement à la hache pierre, et, comme elle, sorte de casse-tête, en un mot de cette arme, qu'Evans en Angleterre, appelait une hallebarde, et que les Allemands nomment Schwerststab, c'est-à-dire du pic d'armes de Mortillet, ou de la hache poignard de Déchelette. Il me souvient, si je ne me trompe, d'instruments très voisins de forme, décrits comme tels par Avenau de la Grancière, dans des tumuli armoricains. Les cassures très nettes sont certainement tout à fait récentes, et probablement dues à un coup de pioche maladroit des fouilleurs encore qu'ils s'en défendent. La texture du métal, et sa couleur aux cassures,

m'ont paru indiquer un bronze contenant extrêmement peu d'étain, soit presque du cuivre pur, ce qui est, je crois l'indice d'une antiquité extrême.

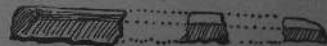
Je ne saurais trop le répéter, mes connaissances en préhistorique sont quasi nulles ; ce n'est donc que sous les plus expresses réserves que je formulerai l'opinion que vous attendez sur l'âge du monument. D'un côté, la hache poignard, si c'en est bien une, est sûrement fort ancienne et de la phase I du bronze ; mais par contre les filets en relief du poignard me portent à ramener jusqu'au début du bronze II sa fabrication, et finalement j'inclinerais à penser pour l'ensemble vers la fin de la première phase, ou début de la seconde (44). Les lames de silex signalées autrefois par Gaultier du Mottay ne s'opposeraient point, je crois, à cette manière de voir, car dans le Finistère et les Côtes-du-Nord on trouve la pointe de flèche en silex associée constamment au poignard triangulaire (45). L'adoption d'une époque aussi reculée tendrait évidemment à écarter l'ensevelissement par ustion, ce qui *a priori* semble en contradiction avec la masse de cendres rencontrée ; mais il va précisément être question tout à l'heure d'une autre trouvaille, celle tout au moins probable d'une dalle funéraire, véritable pourrissoir en pierre, qui tend, elle aussi, à écarter l'hypothèse de l'incinération préalable des cadavres ensevelis. Je me suis donc efforcé par l'examen, même microscopique, de la terre noire garnissant la cellule centrale de trouver des traces d'os, si infimes soient-elles ; mais dans les échantillons que j'avais prélevés pour cet examen, je n'ai rencontré, en dehors de débris végétaux, absolument aucun débris organisé, et seulement avec eux, du sable, des parcelles argileuses, dont beaucoup cuites, et des particules de charbon. Cependant, je ne considère pas cet examen comme probant, car M. Rouxel a malheureusement si bien bouleversé tout, que les terres recueillies par moi comme

(44) On sait que Montellus fait durer la première phase de 2.500 à 1.900 environ, et la seconde, où il place les poignards triangulaires, de 1900 à 1600 pour les pays celtiques.

(45) Déchelette : Manuel cité. Archéologie Celtique, 1^{re} partie, p. 192.

provenant du fond n'en étaient peut-être point originaires, et celles du fond sont peut-être actuellement intégralement incorporées aux champs labourés contigus. Il est même possible que le manque de méthode scientifique dans l'exploitation, notamment l'absence de tout criblage des terres du fond, de règle dans les fouilles, ait fait disparaître de menus objets très précieux.

Ainsi que je crois l'avoir déjà dit, la pierre est très rare dans le pays ; M. Rouxel enleva donc pour être utilisées tout ce qu'il en trouva ; mais quelques-unes non encore employées étaient déposées dans un coin de cour. Les examinant j'ai relevé parmi des pierres brutes des fragments en pierre rougeâtre, de grain relativement assez fin pour des poudingues, et qui portaient sur une face au moins, sinon même aussi sur leurs tranches (car c'étaient des pierres plates) la trace d'un travail de grossier polissage. Il ne m'a point été possible de reconstituer l'ensemble, mais on voit que ces fragments proviennent sûrement d'une sorte de dalle longue, épaisse d'environ 15 centimètres en moyenne, dont la face supérieure large d'environ 60 centimètres, portait creusée dans sa partie centrale une sorte de gouttière ou d'auge, à bords droits, large au plus de 40 à 45 centimètres ; et profonde de quelques centimètres. La longueur est très incertaine puisque l'on ne possède point tous les morceaux, tant s'en faut peut-être, mais il existe des fragments des deux extrémités, montrant que si un des petits côtés de cette gouttière était fermé, l'autre était ouvert, soit la coupe schématique ci-dessous (sans échelle) :



M. Rouxel déclare qu'il trouva cette pierre brisée en morceaux dans la grotte sépulcrale artificielle et que le petit côté fermé touchait vers la gauche à la niche où il recueillit les

fragments de bronze (46). On voit du reste sans peine que les cassures sont fort anciennes. Ce ne me paraît pouvoir être autre chose qu'une dalle funéraire où était placé le cadavre ou le squelette comme à Gavrinis. Elle a dû être brisée par les anciens chercheurs de trésors qui ont voulu voir si elle ne cachait point quelque objet précieux.

Pareil objet tend à faire soupçonner une sépulture polytrophe, les cadavres se succédant sur le lit de pierre au fur et à mesure des funérailles. La dimension quelque peu insolite (si elle est exacte) de la grotte sépulcrale donne lieu à la même supposition.

On voit enfin qu'il y a là un indice de violation très ancienne du tumulus et que, par conséquent, bien probablement, des objets précieux y ont été soustraits dès une époque reculée. Néanmoins, il est bien probable que si les fouilles au lieu d'avoir un but d'exploitation avait été dirigées méthodiquement en vue d'une recherche purement scientifique, elles auraient donné des résultats plus intéressants et surtout plus certains. Il resterait à retrouver et à explorer le puits signalé par M. Rouxel, où il y a sans doute à recueillir encore plus, quelle que soit sa destination primitive.

(46) Il faut remarquer que ceci donnerait comme orientation de la dalle funéraire sensiblement le Sud-Nord, ou, peut-être plus exactement, le Sud-Ouest-Sud-Nord-Est-Nord; ce qui me semble tant soit peu anormal.

APPENDICE

I. — EXTRAIT DE GRÉGOIRE DE TOURS, HISTORIA FRANCORUM

IV, 13 (alias 20). (Texte du mss de Corbie d'après H. Omont.)

... Chlotharius autem rex, contra Chramnum frendens, cum exercitu adversus eum in Britannias dirigit. Sed nec ille contra patrem egredi timuit. Cumque in unum campum conglobatus uterque resederat exercitus, et Chramnus cum Britannis contra patrem aciem instruxisset, incumbente nocte a bello cessatum est. Ea quoque nocte Chonoo Brittanorum comes dicit ad Chramnum, « Invidium censeo te contra patrem tuum debere egredi. Permite me hac nocte, ut inruam super eum, ipsumque cum toto exercitu prosternam ». Quod Chramnus, ut credo, virtute Dei præventus, fieri non permisit. Mane autem facto, uterque commoto exercitu, ad bellum contra se properant. Ibatque Chlotharius rex tamquam novus David contra Abissalonem filium pugnaturus, plangens atque dicens : « Respice, Domine, de cælo, et iudica causam meam, quia iniuste a filio iniurias patior. Respice, Domine, et iudica iuste illudque impone iudicium, quod quondam inter Abessalonem et patrem eius posuisti ! » Confligentes etenim pariter, Brittanorum comes terga vertit inque cecidit. Denique Chramnus fugam inivit, naves in mare paratas habens ; sed dum uxorem vel filias liberare voluit, ab exercitu patris oppressus, captus atque legatus est. Quod, cum Chlothario regi nuntiatum fuisset, iussit eum cum uxore et filiabus igni consumi. Inclusitque tugorium cuiusdam pauperuli ; Chramnus super scammum extensus oratio sugillatus est : et sic postea, super eos incensa casula, cum uxore et filiabus interiit.

II. — EXTRAIT D'AÏMOIS. — DE REBUS GESTIS FRANCORUM, II, 30

(Texte de l'édition d'André Wechel en 1567.)

... Non dissimulandas autem filii arbitratus iniurias, inde quanta potuit suorum manu Britanniam est ingressus. Occurrit autem ei Chramnus, cum Conabo Britonum rege barbarorum agmen ductante. Ubi ad certamen ventum est tentato utrinque agmine, ubi neque Chramnus pecunia conductos deficere à fide vidit Britannos, neque

Clotharius filium erga se suscepta deposuisse odia, suosque ad belli partes certamina, armis decernendum astimaverunt. Tunc Clotharius in incerto belli positus, lachrymis suffusus ora Christum exorat in hæc verba : « Christe, inquit, Deus qui occulta hominum solus agnoscis, precibus nunc adesto meis iusti exercens examen iudicis. Etenim quod nulli iusto maxime tibi omnium cognitori rerum veniabilis Chranni nequitia possit videri, satis certus sum ; ideo quod naturalis oblitus gratia pietatis, hostili animo contra vitam insurrexit patris. Et quod fraude machinatus occulte nequivit efficere, id nunc palam illato bello contendit explere, dumque unius decrepiti senis accelare querit exitium, non dubitavit morti exponere tantarum innumeritatem gentium. Et certe regnandi spem dederam cum vivens tuenda ei Aquitaniæ solitudinem mandaveram, sed morantem non passus est, nec expectavit regnum, nisi parricidio adipisceratur. Respice ergo, Domine, de cælo, et iudica iuste ; illudque iudicium exerce, quod contra Absalon patri David quondam infestissimum exercuisti. Non ego quidem David, sed tamen fide non degener. Credidit ille mundi redemptorem venturum ; credo et ego venisse, æquique arbitrum sæculi iudicem futurum ». His intentum precibus audivit omnipotens Deus. Nam superior bello factus, Britannos usque ad refugia navium (quod ad hos usus paraverant, ut si adversa bellorum forent eo se conferrent) persecutus, maximam ex eis stragem dedit. Chrannus quoque ipse, dum filias pariterque uxorem captivitati subducere gestit, ab exercitu captus patrique presentatus, iussuque eius in cuiusdam pauperculæ casa super scamnum extensus, oratio que sugillatus, ibidem cum conjugæ ac filiarum igni est concrematus...

III. — EXTRAIT DES GESTA GENTIS FRANCORUM XV, II

... Chramnus nihil timens contra patrem ad bellum cum Cuniberto rege Britonum egreditur. Cumque fortiter inter se compugnarent, Chlotarius rex commotus lacrymis aiebat : « Respice, Domine de cælo et iudica iuste, illudque impone iudicium quod quondam inter Absalonem et patrem ejus posuisti ». Confligentesque pariter Britanorum rex in fugam vertitur ibique cecidit. Chramnus quoque cum se fugam evadere conaretur, navesque in mari paratas haberet, et dum uxorem vel filias liberare vellet, ab exercitu patris oppressus captus atque ligatus est. Quod cum Chlotario regi nuntia tum fuisset, iussit eum cum uxore et filiabus igne consumi inclususque in tugurium cuiusdam pauperculæ, Chramnus super scamnum extensus oratio sugillatus est. Et sic postea super eos casella ipsa incensa, cum uxore et filiabus combustus est.

IV. — EXTRAIT DES GRANDES CHRONIQUES DE FRANCE, II, 19

Texte de la Société de l'Histoire de France, par Jules Viard

Comment Chrannes, sa fame et si enfant furent ars

Puisque Crannes vit que il eut perdu le confort et l'aide dou rois Childebert son oncle, qui morz estoit, il s'enfui en Bretaigne la Petite à Conaber, qui rois estoit de la terre, en cele entencion que il peust avoir secors de lui et rapareillier bataille contre son père. Cil rois Conabers avoist espousée.... (suit un passage où le rédacteur a commis un contre-sens dans sa traduction d'Aimoin, et qui ne nous intéresse point ne concernant que la restauration par Clotaire de la basilique de Saint-Martin à Tours...)

.... Li rois (Clotaire) qui moult avoit grant ire conceue vers son fil, ne vout pas faindre par simulations les dommages que illi avoit faiz, ainz se monst ses oz et rapareilla sa force de toutes parz, puis entra en Bretaigne. Crannes, qui d'autre part se refu bien par charciez et ot retenus en soudées les Bretons et quanque il pot trouver de gent, revint à bataille contre lui, et amena en s'aide Conaber, le roi de Bretaigne et toute sa gent. Quand les II oz furent venus ou champ de la bataille, chascuns tenta et essioia les cuers de ses homes. Crannes vit bien que li Breton, que il avoit retenus à gages, se tenoient en loï et en loiauté vers lui par les convenances que li avoient mises. Et li rois Clothaires, qui pas ne vout pardonner à son fil son mantalent, revit d'autre part les siens entalentez et apareilliez de combattre. Lors jugièrent que la cause fust terminée par armes et par batailles. Mais li rois, qui estoit mis en la douteuse sort de fortune, fist avant ceste oresson à Dieu, en pleurs et en larmes que ils venissent ensemble : « (Je passe ici l'interminable prière de Clotaire, combinaison allongée de toutes les précédentes....) » Nostre Sires ot la prière Clothaires, car quant les batailles furent ajustées et li estors out longuement duré, il seurmonta ses anemis, et les chaça jusques à leurs nés, que ils avoient garnies et apareillés seur le rivage en cele entencion que si fortune leur fust contraire et ils veissent la desconfiture, que ils venissent là à garant. En cele chace fu occise la plus grant partie des Bretons. Crannes fu pris ensi come il emmenoit sa fame et ses filles pour ce que eles ne fussent pas prises. Tout maintenant que il fu amenez devant son père il fu estendus seur un banc et forment loiez en une partie d'une petite maison ; avec lui fist li rois metre sa fame et ses filles puis fist bouter le feu dedens. Ensi ardi Crannes, sa fame et ses filles et la maison tout ensemble...

LA NUMISMATIQUE EN BRETAGNE

En me présentant devant les membres de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, je croirais manquer à un devoir de reconnaissance, en ne saluant pas, devant vous, la mémoire de deux des membres fondateurs de votre société : Anatole de Barthélemy et Geslin de Bourgogne.

Anatole de Barthélemy, qui sortait de l'Ecole des Chartes, avait acquis, dans cette illustre maison, les connaissances requises pour déchiffrer les vieilles chartes, et il fit paraître en 1851, à la librairie Roret, un *Manuel de numismatique ancienne*, qui fut écrit à Saint-Brieuc.

La même année, il publiait un *Manuel de numismatique du moyen âge et moderne* qui a un peu vieilli, car la numismatique, comme toutes les sciences, a fait bien des progrès depuis 1851. Les ouvrages de Barthélemy sont aux mains de tous les numismates. Sous une forme modeste, ils recèlent de véritables trésors de renseignements.

Geslin de Bourgogne, lui, n'était pas un numismate. C'était un historien qui a écrit, d'une plume indépendante et personnelle, l'histoire de nos *vieux évêchés bretons*, l'histoire de la *Bretagne féodale et militaire*.

A tous deux je dois une grande reconnaissance, puisque l'un m'a appris les rudiments de la numismatique, et que l'autre a mis de la clarté dans les vagues notions d'histoire bretonne que j'avais acquises au lycée de Brest.

A ces deux illustres membres de la Société d'Emulation, j'adresse mon salut de reconnaissance.

Messieurs, le sujet de cette causerie est la numismatique en Bretagne. Ce n'est qu'une partie de la numismatique générale. Mais une causerie sur la numismatique générale demanderait un temps tellement long qu'il ne peut être question de l'entre-

prendre. Songez qu'il y a des monnaies depuis le VII^e siècle avant J.-C., que toutes les cités de l'antiquité, toutes les villes de Grèce, d'Asie-Mineure, de Grande Grèce, de Sicile, du Pont, des îles de l'Égée, de Sicile et d'Égypte, ont frappé d'énormes quantités de monnaies, et que les Romains seuls, jusqu'à la chute de Constantinople, c'est-à-dire pendant 20 siècles, ont émis dans toute l'étendue du monde civilisé d'alors, une telle quantité de numéraire que cette salle ne serait pas assez grande pour en contenir toutes les variétés.

Nous nous bornerons donc à ce qui a trait à la Bretagne.

Mais qu'est-ce que la Numismatique?

C'est la science des monnaies à titre réglé par la loi, puisque « numisma » vient de *nomos* = loi. En réalité, on comprend, sous ce nom de numismatique, non seulement les monnaies, c'est-à-dire les pièces de métal précieux ou non servant aux échanges et frappées par une autorité souveraine, au coin de cette autorité, mais aussi tous les monuments métalliques à type monétiforme : les jetons, les méreaux, les dénéraux, les médailles.

En Bretagne, les premières monnaies connues datent des Gaulois. Le sol de notre pays a restitué bien des pièces appartenant aux Osismiens (Léon et Cornouaille), aux Rhédones, aux Namnètes, aux Curiosolites (pays de Corseul). Les traités de numismatique gauloise citent même des pièces de *Coriosopitum* qui serait la Cornouaille. Mais Geslin de Bourgogne a établi que les *Coriosopites* n'ont jamais existé, que *Coriosopitum* c'est *Coriosolitum* mal lu. Simple faute de copiste.

Chez tous les peuples que j'ai cités, la monnaie conserve un certain air de famille! C'est toujours une tête plus ou moins nette, avec de grosses mèches de cheveux, qui représente souvent le dieu gaulois Ogmios, la tête entourée de rinceaux. Au revers on voit le plus souvent un cheval plus ou moins disloqué, conduit par un aurige. Parfois on voit un sanglier, mais jamais de coq, bien que, par un jeu de mots facile, on ait voulu identifier gallus : coq, avec gallus : gaulois. Jamais d'ailleurs, sur aucune pièce de monnaie française on n'a mis de coq. Seul,

Dupré, sur certaines monnaies de la révolution, a placé dans un coin du champ un coq, qui n'est ici que le symbole de la vigilance.

Les pièces gauloises, qui sont le plus souvent anépigraphes, sont des dégénérescences des statères grecques, venues par Marseille, ou des pièces de Philippe de Macédoine, venues par la vallée du Danube qui, de dégénérescence en dégénérescence, ont donné cette représentation si laide des délicieux biges et quadriges qui ornent les statères de Syracuse, et qui sont les plus belles œuvres monétaires de tous les temps.

Le métal des monnaies gauloises est l'or, fortement mélangé de cuivre, ou l'argent fortement mélangé d'étain, ou le cuivre. Leur module varie de celui d'une pièce de deux francs, pour les statères, à celui d'une pièce de 0 fr. 50 pour les 1/4 de statère. Elles sont d'ailleurs beaucoup plus épaisses que ces pièces françaises.

Il faut une ferveur très grande et de bons yeux pour s'occuper de ces monnaies gauloises, qui rebutent un peu au premier abord. Un de nos compatriotes, M. de Kergarion, de la Grandville, près Châtelaudren, avait réuni une très belle série de Gauloises qui ont été dispersées en deux temps — en 1855 à Paris, et en 1924 à Saint-Brieuc même, par le ministère de M^r Belin.

Une chose qui étonne, c'est que, parmi les peuples habitant la Bretagne, seuls, les Vénètes, qui étaient pourtant les plus puissants des peuples gaulois de l'Armorique, n'aient point de monnaies. Dans les 10.400 pièces gauloises que décrit La Tour, aucune pièce n'est attribuée aux Vénètes, si célèbres pourtant par leur lutte contre César.

Après la conquête romaine, ce fut évidemment le numéraire des empereurs qui circula en Bretagne, numéraire frappé un peu partout, à Arles, Lyon, Rome, Trèves, Constantinople. Mais il n'y eut jamais d'atelier en Bretagne. Pourtant, les trouvailles de monnaies romaines ont été fréquentes en Bretagne. Il y a 16 ans, notamment à Moustéru, près Guingamp, on a découvert un trésor d'aurei et de deniers d'argent des empereurs : César, Néron, Othon, sur le bord de la route qui menait aux

mines de Huelgoat et Poullaouen. J'ai vu la totalité de la trouvaille. Elle n'avait rien de particulier à notre pays. C'était du numéraire purement romain.

Mais il y a lieu de remarquer qu'à cette période de l'empire romain, assailli par les Barbares, la surveillance des espèces s'était beaucoup relâchée, et que de nombreuses pièces fausses circulaient.

On a trouvé un peu partout des moules à fausse monnaie, notamment en 1909 à Bézé, dans la Loire-Inférieure. Il s'agit donc, non de pièces frappées au marteau, comme l'était la bonne monnaie, mais de pièces coulées.

Une série de disques en terre fine recevait l'empreinte des deniers que possédait le faussaire, deniers d'époques, d'empereurs divers. Le moulage obtenu, on faisait une entaille sur chaque moule. On réunissait trois piles de ces moules, de façon que les entailles fussent au centre, formant une cavité. Le moule était alors cuit, et, dans la solution de continuité qui existait entre les trois piles, on versait le métal en fusion.

Les pièces ainsi fabriquées présentent toutes sur la tranche la marque du ciseau qui a séparé la pièce de la masse du culot, de telle sorte qu'on les distingue facilement des pièces de fabrication régulière.

PERIODE MEROVINGIENNE

Le sol de la Bretagne a donné peu de documents de la période mérovingienne. Les espèces mérovingiennes sont surtout des sous d'or, imités des pièces byzantines. Mais, à la fin de la période mérovingienne on frappa de l'argent; et, dans la trouvaille de Bais, près Vitré, qui date de 1904, et qui fut étudiée par un avoué de Vitré, M. Bougenot qui, avant de s'occuper de procédure, était passé par l'École des Chartes, il n'y avait que des deniers d'argent.

La Bretagne était représentée, dans ce trésor de 321 pièces, par des deniers de RENNES, portant le nom de la ville au droit, avec un buste; au revers un nom de monétaire, BARONO le plus

souvent. Il y avait aussi des pièces de l'église de Rennes : RACIO ECCLESIE REDON ; une pièce de l'église de Sainte-Melaine, avec RACIO SCI MELNI. D'autres monnaies portaient le nom de BEAUCE, MARCILLÉ-ROBERT, VENDEL (Ille-et-Vilaine), CAMPDON, BÉZÉ, SAINT-MÈME (Loire-Inférieure).

Vous le voyez, il s'agit le plus souvent de tout petits hameaux, et non de grandes cités. C'est que les Mérovingiens n'avaient pas d'ateliers fixes. Leurs monétaires suivaient les expéditions militaires, récoltant le métal précieux, le fondaient et, sur place, avec un simple marteau, un billot et deux coins, ils frappaient les monnaies, en y inscrivant le nom du lieu de la frappe.

C'est ce qui explique l'extraordinaire multiplicité des noms de lieux sur les pièces mérovingiennes. Sur cent pièces, il y en a ordinairement cent d'origines différentes. Vous noterez que pas une pièce mérovingienne ne semble avoir été frappée dans cette partie de la Bretagne que nous habitons, sauf à Vannes toutefois, mais très rarement. Presque toutes les pièces mérovingiennes frappées en Bretagne l'ont été dans le seul pays de Rennes, surtout dans la région de Fougères.

C'est qu'à cette époque, du IV^e au VI^e siècle, la Bretagne avait reçu des émigrés de la Grande-Bretagne, que les autochtones, avec le concours des nouveaux venus, avaient chassé ce qui restait des garnisons romaines dans la province, et qu'en fait le pays était devenu indépendant. L'autorité des Mérovingiens s'arrêtait aux marches du pays breton, au pays de Rennes et de Nantes.

CAROLINGIENS

Charlemagne, avec sa robuste poigne, se rendit bien maître de la Bretagne; mais peu après lui, Charles le Chauve fut battu par un chef breton, Nominoë, qui se fit reconnaître comme roi des Bretons, et la Bretagne, dès lors, resta indépendante jusqu'en 1532, sous François I^{er}.

Nous arrivons ainsi à la période purement bretonne.

Les premiers monuments numismatiques sont des deniers frappés à Rennes et à Nantes, qui portent le monogramme carolingien K.R.L.S. en croix, avec à l'entour GRATIA DI REX, et au revers le nom de l'atelier émetteur : Nantes ou Rennes. Ce sont là des types royaux, mais frappés en Bretagne.

De Nominoé, d'Erispoé, on ne trouve point de monnaies à leur nom. C'est que l'éclat du grand Charlemagne avait été tel, ses espèces si répandues, que le peuple n'eût pas accepté d'autre type que celui auquel il était habitué et les monétaires bretons se contentèrent, pendant deux siècles, d'imitations de ce type de Charlemagne, imitations qui devinrent de plus en plus barbares. Monogramme, légendes dégénérent, mais la pièce conserva toujours l'aspect général des espèces carolingiennes.

Ce n'est qu'au début du XI^e siècle qu'on voit apparaître un nom de comte des Bretons, d'une façon assez timide d'ailleurs. C'est Alain III (1008-1040) qui signa la première monnaie bretonne indépendante, mais son nom entoure toujours le monogramme carolingien K. R. L. S., plus ou moins altéré, car les types monétaires ont une grande fixité, et, pour ne pas brusquer les habitudes des peuples, il fallait bien conserver la partie la plus voyante des pièces, celle qui la faisait reconnaître. On conserva donc le monogramme K. R. L. S. plus ou moins déformé.

PENTHIÈVRE

Vous savez qu'à la mort d'Alain III, son fils Conan fut confié à la garde de son oncle Eudon de Penthièvre. En réalité, les deux frères Alain III et Eudon étaient conjointement comtes des Bretons. Eudon eut pour sa part le Penthièvre, c'est-à-dire le pays de Lamballe et partie de Saint-Brieuc : le Goëlo.

Eudon tenta, dit-on, de frustrer le jeune Conan de son héritage. Sur ce point, d'ailleurs, les historiens ne sont pas d'accord. D'Eudon date la longue rivalité qui divisa si profondément la Bretagne, entre la maison ducal, l'aînée, et la maison de Penthièvre, branche cadette, et qui ne prit fin qu'à la bataille d'Aray par la mort de Charles de Blois.

Cette maison de Penthièvre qui possédait, lors de sa plus grande splendeur un domaine immense, s'étendant du pays de Saint-Malo à la rivière de Morlaix, a produit une quantité prodigieuse de monnaies. Les successeurs d'Eudon, depuis Etienne (1093) en ont frappé une telle quantité que je crois bien que leurs deniers sont les plus nombreux de toute la série féodale. C'est par milliers qu'on les rencontre dans les nombreuses trouvailles que la terre nous restitue.

Ce denier qui porte toujours le nom d'Etienne est donc une pièce extrêmement commune. C'est un type qui présente au droit une tête à droite avec la légende G'VINGAMP et au revers le nom du comte STEPHAN, avec, dans les cantons de la croix deux étoiles, marque commune et constante de toutes les pièces du Penthièvre.

On a pensé que l'atelier de Guingamp n'avait pu, à lui seul, fabriquer les milliers de deniers que l'on trouve, que Guingamp était devenu un terme générique pour indiquer les pièces de Penthièvre, et que plusieurs ateliers, outre Guingamp, avaient frappé à ce type. Ce qui donne à cette hypothèse une quasi certitude, ce sont les marques adventices que l'on rencontre sur les deniers, par exemple une étoile devant la bouche de la tête du droit.

Au début, vers le commencement du XI^e siècle, ces pièces sont d'une assez bonne facture. Elles présentent une tête assez bonne, imitation évidente des deniers romains qui devaient encore circuler dans le pays. Mais, bien vite, cette tête s'altère et devient quelque chose d'affreux. C'est une caricature plus qu'une figure humaine. Bientôt d'ailleurs cette caricature ne présente plus rien d'humain. On ne voit plus qu'un œil, une bouche, quelque chose d'informe. C'est le dernier degré de la barbarie.

Seuls restaient immuables le nom de G'VINGAMP et celui du comte STEPHAN.

Cela alla ainsi pendant deux siècles. Les espèces de Penthièvre ne changeaient point, toujours identiques à elles-mêmes, toujours informes.

Mais à l'aurore du XIII^e siècle un descendant d'Eudon, Alain

de Penthièvre qui possédait le Penthièvre occidental (Guingamp, Tréguier, jusqu'à la rivière de Morlaix) hérita du Penthièvre oriental en 1204. Il devenait dès lors un prince très puissant avec un domaine presque aussi étendu que celui du duc de Bretagne. C'était d'ailleurs un prince magnifique, riche et généreux, qui dotait l'abbaye de Saint-Riom, aussi bien en France qu'en Angleterre, fondait l'abbaye de Beauport, dotait celle de Bégard. Mais la fortune lui sourit tout à fait quand le roi Philippe-Auguste choisit son fils *Henri* pour le mari de l'héritière du duché, *Alix*, fille de Guy de Thouars. Le contrat est signé à Paris en 1209. Les deux branches de la maison de Bretagne vont se trouver réunies sous le même sceptre. D'après le traité, outre la totalité du Penthièvre, Alain devait recevoir les évêchés de Rennes, de Dol et de Saint-Malo, ce qui lui faisait un domaine énorme, de la Vilaine à la rivière de Morlaix.

Alain est en fait « duc de Bretagne » de 1204 à 1210, puisque son fils *Henri* n'avait que quatre ans, et que c'était Alain qui régnait, en attendant que son fils prit de l'âge.

Mais le vent tourna. Philippe-Auguste se ravisa, ne voulant pas avoir comme voisin un si puissant feudataire qui avait fait montre d'un caractère indépendant. Il voulut un prince de sa maison et il choisit *Pierre de Dreux*.

De cet Alain nous avons une pièce très précieuse qui présente une tête moins laide que d'ordinaire, avec comme légende DVX BRITANIE, mais sans nom de duc. Au revers, au lieu de GUINGAMP on lit QVEMPERLL. Jusqu'à présent cette pièce avait été attribuée à Quimperlé, sous prétexte qu'Endon avait pu frapper comme bailliste à Quimperlé. Mais, Quimper en breton veut dire : confluent. Les quatre Quimper qu'il y a en Bretagne sont tous au confluent ou près du confluent de deux rivières. Et *Quimperlé* étant un mot composé, il s'agit de savoir auquel des Quimper la monnaie peut être attribuée.

Ecartons Quimper-Odet et Quimper-Even. Rien dans les qualificatifs de ces deux localités ne peut donner Quimperlé. Restent Quimper-Ellé et Quimper-Guézennec. L'Ellé, qui à Quimperlé se réunit à l'Issole, s'appelle en breton : *Er-Laig*

ce qui donne *Quimper-Laig* et s'écrit sur les monnaies de cette ville qui sont nombreuses : *Quimperleat* avec le véritable son de Quimper-Laig. Le Quimper qui se trouve dans l'arrondissement de Guingamp se qualifie aujourd'hui : Guézennec, c'est-à-dire : au milieu des bois, parce qu'une forêt très vaste couvrait toute cette région, au temps où florissait la célèbre abbaye de Beauport.

Ce Quimper là se trouve aujourd'hui à une certaine distance du *Leff*, mais il n'y a pas doute que l'ancien Quimper se trouvait au point de réunion — au confluent du *Leff* et du *Trieux* — à *Fri n'an dour* — ou bien en un point nommé encore aujourd'hui *Fri-Quimper* (le nez du confluent). Il y a toujours à Frinaudour une motte, des ruines. C'est l'emplacement de l'ancienne vicomté de Frinaudour et Quimper qui embrassait encore au xv^e siècle les paroisses de Quimper, Saint-Gilles-Pommerit et Saint-Clet, une étendue de plus de 80 kilomètres carrés, et était évaluée à cette époque à 1.700 livres.

Or, le *Leff*, dans les vieux actes s'appelle le *LEM* ou le *LIEM*, Quemper-liem, en contraction donne régulièrement Quemperli, et ce Quimper est situé non seulement dans le Penthièvre, mais aussi dans cette partie du Penthièvre qui s'appelle le *Goëlo* — qui était le vrai berceau d'Alain, à telles enseignes que *Henri* — le mari manqué d'*Alix* — ne s'appelle plus, après la rupture du mariage que *comte de Goëlo*.

Il n'y a que ce Quimper là qui puisse convenir à la pièce dont je vous ai parlé un peu trop longuement peut-être. Mon excuse est que je suis assez content d'avoir pu faire accepter par les numismatistes, cette restitution à notre Penthièvre, d'une pièce qui lui appartient en réalité.

En France, pendant le moyen-âge, outre le roi et les possesseurs des grands fiefs, bien des petits seigneurs se sont arrogés le droit de frapper monnaie. Beaucoup de villes, d'abbayes, ont suivi leur exemple.

En Bretagne, sauf les Penthièvre, nul seigneur, nulle abbaye, nulle cité n'ont frappé monnaie. Il n'y a dans notre pays que des monnaies de Penthièvre et des monnaies ducales.

Mais depuis Alain III tous les ducs jusqu'à Anne après son veuvage de Charles VIII ont battu, tous, c'est-à-dire pendant 500 ans (1008 à 1500). Le type général c'est un monogramme, une croix ancrée avec le nom du duc, et au revers le nom de l'atelier ou simplement DUX BRITANIE.

Philippe-Auguste, quand il envahit la Bretagne frappe comme duc des pièces de même type sorties de l'atelier de Guingamp.

A partir de P. Maclerc (1213) paraissent pour la première fois les armoiries. Ce sont les armes du prince : un échiqueté pour Dreux, avec un canton de trois mouchetures d'hermines pour Bretagne. Et, jusqu'à la fin de l'indépendance du pays, les monnaies bretonnes se reconnaissent facilement. Toujours on y voit ou bien une *hermine passante* ou des mouchetures en nombre variable de 1 à 10. Parfois l'écu du duc est écartelé des armes de la duchesse, comme sur les pièces de Jean III pour sa vicomté de Limoges.

Certains ducs inscrivent un autre titre que celui de duc des Bretons. Ils écrivent COMES RICHEMUND. Richemont est au nord de l'Angleterre, dans le comté d'York, sur la frontière de l'Écosse. C'est un comté qui fut donné par Guillaume-le-Conquérant à un de ses nombreux compagnons bretons — un Alain — qui y construisit un château qu'il appela Richemont.

Les souverains bretons ont joui pendant longtemps des revenus de ce comté. Mais, dès que les relations entre l'Angleterre et la Bretagne devenaient tendues, les monarques anglais confisquaient le comté pour le donner à une de leurs créatures, quitte à le restituer par la suite, lorsque l'harmonie se rétablissait entre les deux pays. L'un de nos ducs, *Arthur II*, est surtout connu dans l'histoire sous le nom de connétable de Richemont, et, si le hasard vous conduit dans le Calvados, vous pourrez admirer une très belle statue du vainqueur de Formignies qui s'élève sur la grand-route de Formignies à Caen. Le connétable a du reste une autre statue — équestre celle-là, — qui orne une des places de Vannes.

OU SE FRAPPAIENT LES MONNAIES BRETONNES ?

Mon Dieu, un peu partout. Je vous ai cité, à propos du Pen-thièvre, l'atelier très actif de Guingamp, celui de Quemper-Guëzennec, peu actif. Mais il y eût des ateliers nombreux à Nantes, à Rennes — (ce furent les plus actifs) — à Fougères, Vannes, Redon, Quimper, Quimperlé, Evran, Dinan, Morlaix, Auray, Ploërmel, Guérande, Jugon, — à Saint-Brieuc sous Jean II. Il y eut même un atelier à Hennebont.

Vous savez qu'Hennebont fut le dernier refuge de la femme de Jean-le-Captif, Jeanne de Flandre, qu'elle y soutint un long siège des Blaisois. Elle avait un atelier dans cette ville qui a donné des pièces assez mal venues, assez mal frappées, ce qui s'explique par la pénurie dans laquelle elle se trouvait, et par les pauvres moyens dont elle disposait.

Il y eut aussi un atelier à Brest, pendant un temps assez court. Cet atelier n'est connu que depuis 1869. Les pièces qui en sont sorties sont de Jean IV. Elles présentent une bien plus belle facture que les pièces bretonnes ordinaires — un meilleur titre — et le revers porte d'ailleurs, écrite, la preuve qu'on a affaire à une monnaie de bon argent : *Moneta fortis*, mots qui, abrégés, s'écrivent MON-FORT, ce qui donne, en même temps que des renseignements sur sa pureté le nom même du prince émetteur. C'étaient d'ailleurs des ouvriers anglais qui forgeaient ces monnaies ; et, bien après Auray, ils restèrent à Brest, car les Anglais n'abandonnent pas vite ce qu'ils ont occupé une fois ; et ils se cramponnèrent à Brest jusqu'en 1397, c'est-à-dire 32 ans après le traité de Guérande (1365). Les Anglais avaient, du reste, mis leur marque de fabrique sur les monnaies. Au revers on voit, en effet, la croix anglaise cantonnée de 12 besants, comme sur toutes les pièces d'Angleterre, depuis Henri III jusqu'à Henri VII, c'est-à-dire pendant 300 ans.

La période la plus intéressante de la numismatique bretonne est celle de la rivalité de Charles de Blois et de Jean-le-Captif, puis Jean IV, non que les pièces émises soient d'un excellent aloi ; elles sont, au contraire, d'un métal détestable où le cuivre

est plus abondant que l'argent, ce qui s'explique par la misère du temps, mais tous deux, Charles de Blois et Jean ont imité à peu près toutes les monnaies des rois de France, Philippe VI et Jean II. On dit même que c'est avec l'autorisation du roi que Charles contrefit les espèces françaises. Jean les contrefit, lui, sans autorisation. Il imita aussi les pièces de Flandre, sa mère étant flamande. Tout cela donne une très grande variété de types.

On reconnaît les produits des dix-neuf ateliers de Bretagne à ce qu'ils portent l'initiale du lieu où ils ont été frappés. Une M pour Morlaix, un B pour Saint-Brieuc, R ou N pour Rennes ou Nantes, etc.

À la réunion de la Bretagne à la France, les deux ateliers de Rennes et Nantes continuèrent seuls à œuvrer. Louis XII et François I^{er} portent encore sur certaines pièces, outre le titre de roi de France, celui de *duc de Bretagne*. Mais en 1539, l'incorporation de la Bretagne à la France est effectuée, et les monnaies qui sortent des ateliers de Rennes ou Nantes, maintenus, ne se reconnaissent plus que par la lettre d'atelier, un N ou un T pour Nantes, un R pour Rennes, puis un G. Mais elles sont, par ailleurs, identiques à celles frappées dans les autres ateliers du royaume. Rennes fut fermé en 1772. Nantes eut la vie plus longue, l'atelier ne fut fermé qu'en 1837, de telle sorte que les médailleurs peuvent posséder de cet atelier des monnaies de tous les ducs, de tous les rois de France, jusque et y compris Louis-Philippe.

COMMENT FONCTIONNAIENT LES ATELIERS

Sur la période ducal on est mal renseigné. Sous nos rois, il y avait à la tête de chaque atelier un directeur ou *maître de la monnaie*, qui payait son office un prix élevé. En 1745, à Rennes, Gazon paye son office 82.000 livres. Le cautionnement s'élevait parfois à 100.000 livres ; et, comme les gages n'étaient que de 2.160 livres, on voit que les directeurs avaient bien des tentations de se livrer à quelques opérations frauduleuses, pour

ne pas y être de leur poche. On sait, d'ailleurs, qu'un certain nombre d'entr'eux furent emprisonnés pour fraudes, condamnés à l'amende, à la prison et même pendus. Le maître, pour authentifier sa fabrication, appliquait sur la monnaie une marque particulière qui s'appelle *un différent*.

Sous lui, il y avait toute une armée de *ricochons* ou apprentis, d'ouvriers *tailleurs* ou *tailleresses*, car les femmes, filles d'ouvriers étaient admises dans la corporation. Les émoluments de tout ce monde étaient dérisoires. Mais comme la corporation était fermée, elle constituait une caste à part, avec de grands privilèges : exemption de taille, de fouage, d'impôts et billots, de la garde aux portes, etc. Les monnayeurs portaient l'épée. Tous ces privilèges se transmettaient par le sang ; nul ne pouvait être monnayeur s'il n'était d'*estoc*, *lignée* et *race* des anciens monnayeurs, issus de six gentilshommes. Les femmes, filles de monnayeurs, transmettaient leurs droits à leur fils aîné.

QUEL GENRE DE MONNAIES ONT ÉTÉ FRAPPÉES PAR NOS DUCS ?

Jusqu'à Charles de Blois, ce furent uniquement des *deniers*, c'est-à-dire des pièces d'argent à flan mince à 300 millièmes, dont 12 faisaient un *sol de compte* — des deniers et des *oboles* qui valaient la moitié d'un denier. Mais ce qui est singulier c'est la rareté des oboles. J'ai vu des milliers de deniers d'Étienne et je n'ai jamais vu d'autre obole de ce prince que celle qui orne mon médaillon. Pourtant certaines redevances étaient évaluées *une obole*. J'en ai trouvé mention dans Geslin de Bourgogne. Je crois, pour ma part, que le bronze romain qui n'avait pu s'évanouir, servait de plus petite division monétaire. Car, jusqu'en 1853-57, où l'on refondit les monnaies de cuivre, on usait de ces petites divisions romaines, comme des liards, des doubles tournois, pour acheter de menus objets, des friandises, pour payer sa chaise à l'église.

Il n'y avait donc que des deniers et quelques rares oboles. Charles de Blois et Jean IV firent des monnaies valant 2 deniers

ou doubles deniers — des gros valant 12 deniers ou un sol — des demi-gros — des blancs qui valaient 10 deniers, et le nom breton du sou : *Guennec* n'a pas d'autre signification que blanc.

Toutes ces monnaies étaient d'argent, à bas titre en général, mais jamais de cuivre. C'est donc le métal argent qui circulait, celui qu'on appelle : *argent de billon*, car, à l'encontre de ce que l'on pense, billon n'est pas synonyme de cuivre, mais d'argent à bas titre.

Pourtant les ducs ont aussi frappé de la monnaie d'or, en assez petite quantité. Il faut arriver à Charles de Blois (1341) pour trouver la première monnaie bretonne d'or, un royal qui représente le duc sous un dais gothique, tenant un sceptre fleurdelysé dans sa dextre. C'est la copie parfaite du royal de Jean II. Tout y est, sauf le nom, bien entendu, et le titre : KAROLVS et DVX au lieu de JOHANNES REX.

Jean IV a frappé un franc à cheval imité de celui de Jean II, si ce n'est qu'au revers au lieu de XPS VINCIT, on lit DEVS IN ADIVTORIVM MEVM INTENDE. Cette pièce est perdue.

De Jean V nous avons aussi un petit nombre de francs à cheval, frappés à Nantes et à Rennes.

François I^{er} et II ont émis une plus grande quantité d'or — des cavaliers : le duc, sur son cheval au galop, caparaçonné d'une housse semée d'hermines, l'épée haute. Toutes ces pièces sont frappées à Nantes et à Rennes.

À la mort de Charles VIII, Anne retirée en Bretagne fit frapper à Nantes et à Rennes une superbe pièce d'or qui la représente assise, avec une robe aux armes de France-Bretagne, tenant sceptre et glaive. À l'exergue, la date 1498. Cette *cadivère* est ce qu'il y a de plus beau dans la numismatique de notre pays.

Après le mariage d'Anne, l'union était faite avec la France, mais le duché n'était pas annexé au royaume. Le roi était, en même temps que roi de France, duc de Bretagne et Charles VIII, Louis XII, François I^{er} indiquent ce titre sur certaines monnaies.

Mais en 1532 l'annexion est faite, il n'y a plus que des pièces

françaises frappées en Bretagne aux mêmes coins que celles frappées dans les autres provinces. Toutefois, les ligueurs ouvrirent un atelier à Dinan qui battit au nom de Charles X jusqu'en 1597 bien que Charles de Bourbon fut mort dès 1590.

JETONS

Les jetons sont des pièces monétiformes qui servaient à calculer. C'est avec des jetons d'os et de corne que calculaient les Grecs et les Romains. C'est avec de tels instruments qu'opérait Pythagore, et, jusque et même longtemps après l'adoption des chiffres arabes, c'est au moyen de jetons que l'on effectuait toutes les opérations arithmétiques. *Jeton* = machine à calculer ; d'ailleurs jeton se traduit par *calculus*.

Donc, les jetons servaient à compter. Leur nom est souvent indiqué sur le morceau de métal : OCT... GECTOUERS. Ils étaient de cuivre ou de laiton. Et, souvent, ils présentaient des types monétaires : un roi sous un dais, comme les royaux de France. Aussi le *vol aux jetons* était-il fort pratiqué. Dans le « *Monologue des perruques* », de Coquillart, il est parlé de gens qui

« ont la bourse pleine de gectouers »

« pour dire qu'ils ont de l'argent ».

C'est à cause de la ressemblance du jeton avec une pièce de monnaie qu'a pris naissance le proverbe : *faux comme un jeton*.

Tous les marchands, toutes les administrations étaient pourvus de jeux de jetons.

Après l'adoption des chiffres arabes, on abandonna — en partie seulement — l'usage de calculer avec les jetons. Cependant, dans un but de luxe, de vanité, bien des grands seigneurs continuèrent à émettre des jetons présentant leurs armoiries et celles de leurs femmes, avec une devise, de leur choix ; par exemple, Montboucher, un Rennais qui n'avait sans doute plus beaucoup d'illusions sur la constance de l'amitié fit frapper un jeton représentant une marmite bouillante avec cette légende :
DUM FERRET OLLA FERRET AMICITIA.

En Bretagne, il y a un grand nombre de ces jetons frappés

par les grands seigneurs : Mercœur, César de Vendôme — François de Laval, évêque de Dol — Sébastien de Rosmadec, etc.

A côté d'eux, les Etats de Bretagne, depuis 1594, émirent des jetons d'argent, pour les sessions des Etats, c'est-à-dire tous les deux ans, 3 ou 4.000 jusqu'à 12.000 à chaque session. Ils étaient réunis, au nombre de 100, dans une bourse aux armes mi-parties France et Bretagne, chacune distribuée aux commissaires du roi — aux officiers des Etats — à la commission de l'ordinaire — à 12 membres de chaque ordre, et dans certaines circonstances à des citoyens qu'on voulait honorer.

Aux Etats de 1720, la noblesse voulut supprimer les jetons qui servaient, disait-elle, à gagner les modérés et les douteux, mais l'Eglise et le Tiers s'y opposèrent. Après la bataille de Saint-Cast, les Etats distribuèrent des bourses de jetons aux Bretons qui s'étaient distingués dans l'affaire de 1758. La Fayette vint un jour s'asseoir aux Etats, car il était richement possessionné aux portes même de Guingamp, dans la paroisse Saint-Michel. Une bourse lui fut offerte.

Les Etats frappèrent des jetons jusqu'en 1788.

Depuis 1582, les maires de Nantes offrent une belle série de jetons — de cuivre pour les échevins — de cuivre ou d'argent pour les maires, jusqu'en 1790. Au revers on voit le vaisseau nantais, aux voiles semées d'hermines ; au droit : les armes du maire. Il y a une centaine de ces jetons.

Trois maires de Rennes seulement ont émis des jetons : Baillon, Hévin et La Motte-Fablet.

Il y a bien d'autres jetons frappés en Bretagne par la cour des comptes, les intendants, etc...

LES MÈREAUX, LES DÉNÉREAUX, LES MÉDAILLES

Les *mèreaux* sont des monuments métalliques, de cuivre parfois, de plomb souvent, qui avaient une certaine valeur monétaire. On les distribuait, par exemple, aux chanoines, aux chantres, qui avaient assisté à certains offices, et ils portent souvent un grand chiffre représentant leur valeur en deniers. On en connaît fort peu pour la Bretagne.

Les *dénéraux* sont des poids. Les monnaies, frappées au marteau, n'avaient pas la forme régulière, le poids exact qu'ont les monnaies modernes, et les changeurs, les commerçants étaient obligés de peser les monnaies qu'ils recevaient parce que très souvent rognées, elles étaient, conséquemment, diminuées de poids et de valeur. De là l'usage des *dénéraux*. Ceux qui appartiennent à la Bretagne représentent le type même de la monnaie dont le *dénéraux* était le poids. Ils sont facilement reconnaissables.

Nombreuses sont les *médailles* qui rappellent certains événements survenus en Bretagne. Telle, par exemple, celle qui fut frappée à l'occasion de la reconstruction de Rennes, après l'incendie de 1720 — celle qui rappelle la bataille de Saint-Cast. Celle-ci, œuvre de Roëttiers, est une œuvre délicate, avec son revers qui montre Mars et la Bretagne accrochant à un palmier deux boucliers qui portent comme légende *VIRTUS DUCIS ET MILITUM* et *VIRTUS NOBILITATIS ET POPULI ARMORICI*.

Deux médailles célèbres sont celles qui furent offertes par la ville de Lyon à Anne de Bretagne, lors de son entrée à Lyon, en 1494 — puis un peu plus tard en 1500, lors de son voyage dans la même ville avec son second époux Louis XII.

LE COLLECTIONNEUR

Messieurs, le collectionneur est un être qui semble singulier à beaucoup. Réunir de vieux morceaux de métal dont les types, les inscriptions sont parfois difficiles à déchiffrer, les entasser dans des tiroirs — à quoi cela peut-il bien servir ? Quand cela ne servirait qu'à donner de la joie à de doux maniaques, la manie serait à respecter. Mais le collectionneur n'est pas le simple maniaque que l'on croit. Il apporte à l'histoire une foule de documents. Combien de princes, dont l'histoire écrite ne fait pas la moindre mention, ne sont-ils connus que par les médailles ? Et, les quelques mots de langue punique qui sont parvenus jusqu'à nous, où les a-t-on recueillis si ce n'est sur les monnaies de Carthage, de Sicile et d'Espagne ? Et les monuments, les temples disparus des cités antiques, les statues des grands

sculpteurs grecs, ne les retrouve-t-on pas représentés sur les monnaies ? Souvent même c'est là seulement que l'on doit aller chercher un bon nombre de monuments, de statues, dont il ne reste de traces que là. Et les figures éternelles des Césars qui sont de véritables portraits où les trouve-t-on sinon uniquement sur les médailles ?

Même sur les monnaies du moyen-âge aux types si variés, et parfois si barbares, émis par les féodaux, combien il est intéressant de s'expliquer les types qu'ils ont choisis — les raisons de leur choix — la filiation de leurs espèces avec celles de leurs prédécesseurs. Et — mais ceci est du sentiment — tenir entre ses mains une pièce qui est peut-être passée entre les mains d'Eudon, de Charles de Blois ou d'Anne de Bretagne, n'est-ce pas éprouver un peu la douce joie du fils qui touche avec vénération les objets laissés par les parents.

Que le collectionneur soit parfois un simple maniaque cela est certain. J'en connais un qui a une passion singulière.

Comme c'est un homme de cheval, il ne collectionne que les types qui présentent un cavalier. Tout cheval lui est sacré, et sa collection est une cavalerie complète depuis celle des Grecs et des Numides jusqu'aux temps modernes. D'autres ont des spécialités aussi singulières. Certains ne collectionnent que l'or, parce que l'or brille, qu'il réjouit l'œil et qu'il est cher. De telles collections n'offrent aucune spéculation pour l'esprit, ce n'est que de la quincaillerie élégante et dispendieuse.

Le vrai collectionneur recueille avec une même joie le beau et le médiocre, même le laid, si sur la pièce il y a quelque signe nouveau à interpréter.

C'est surtout parmi ceux qui ont reçu une instruction secondaire que se recrutent les collectionneurs de monnaies : officiers, magistrats, prêtres, anciens commerçants, même parmi les têtes couronnées, puisque le roi actuel d'Italie est un très habile numismate qui est président d'honneur de notre société de numismatique.

Tous doivent avoir quelques notions de langues anciennes

s'ils veulent lire les légendes, latines le plus souvent, s'ils veulent les traduire avec l'aide d'un bon dictionnaire.

Il faut qu'ils ne soient pas trop brouillés avec l'histoire, s'ils veulent placer à leur rang les monuments rencontrés. Il faut quelques notions de blason, indispensables pour classer les jetons armoriés, qui sont souvent anépigraphes. Il faut de la patience, de la constance, du flair car ce n'est qu'avec le temps que le médailler se forme. Il faut enfin faire quelques sacrifices pécuniaires. Et cette obligation d'avoir un budget spécial consacré à l'achat des monnaies est génératrice de certaines qualités.

Au lieu de la « manille aux enchères », de l'apéritif quotidien, du baccarat ou de la roulette, le collectionneur, tout à sa passion, fréquente les antiquaires, fouille dans leur stock et, l'acquisition faite, il rentre chez lui, et passionnément déchiffre ses acquisitions, les étudie, les classe. Il n'a plus le goût, ni le temps d'aller au café, c'est tout bénéfice pour sa bourse et sa santé. Les vermouths qu'il n'a pas pris sont représentés par de bonnes valeurs qui ne s'évaporent pas. Ne trouvez-vous pas que le collectionneur est un sage ?

Mais ce sage éprouve parfois des désillusions, des déboires dans la chasse aux monnaies.

J'apprends un jour qu'une trouvaille de pièces d'or a été faite à Corlay. Je prends le train, dès l'aurore, par une matinée glaciale de décembre, et j'arrive à St-Nicolas-du-Pélem, tout gelé. Je frette une auto pour Corlay. Là j'apprends que l'inventeur du trésor habite St-Mahieu. Je file à St-Mahieu, où, après de longs pourparlers diplomatiques, on finit pas me montrer quatre pièces d'or de Charles VI, communes et en mauvais état. « Combien ? — 1.000 fr. — Les quatre ? — Non, chacune. » Je ne pousse pas plus loin la conversation et je reviens à Corlay. Je ne pus rentrer à Guingamp, par Quintin et St-Brieuc, qu'à 10 heures du soir, ayant perdu toute ma journée, fait une dépense appréciable, et ne rapportant de mon excursion numismatique qu'un gros rhume qui me tint huit jours à la chambre.

Une autre fois je reçois une dépêche de Callac : « Venez vite, pièce de Clovis. » Mazette ! une pièce de Clovis, cela peut être

intéressant. J'avais bien des doutes pourtant sur l'authenticité de cette pièce de Clovis, car Clovis s'appelait en réalité CHLONOWIC sur ses monnaies ; mais ma passion étant plus forte que ma raison, je me précipitai pourtant dans le « tortillard » et, arrivé à Callac, on me montre une petite pièce de cuivre, sur laquelle je lus en effet C. LOVIS très net ; mais après ces lettres je déchiffrai R. DE FR et DE NAV. et, dans le champ les traits un peu effacés de Louis XIII. Il s'agissait simplement d'un double tournois de ce roi, frappé à Saint-Lô, qui portait naturellement la lettre C qui est la marque de cet atelier. Mon correspondant n'avait fait qu'une erreur de dix siècles.

Mais le collectionneur a parfois des joies. C'est surtout quand il peut acquérir une trouvaille complète, telle que la terre la restituée. Outre que l'on peut, dans ce cas, découvrir quelque pièce inédite, il y a, dans l'étude de la trouvaille, un bel aliment pour l'esprit. Il s'agit, chacune des pièces étant identifiée, d'établir la date de l'enfouissement, les raisons probables de cet enfouissement. On ne peut arriver à un résultat satisfaisant que l'histoire sous les yeux — et, la conclusion trouvée, le collectionneur éprouve la joie du mathématicien qui a découvert une solution élégante à un problème difficile.

D'autres fois ce sont des petites aventures réjouissantes, comme celle qui m'est arrivée avec une veille marchande de légumes que je soignais. Marie Saint-Léonard, qui avait comme pseudonyme le nom de la butte célèbre dans l'histoire de Guingamp, était très dévote. Comme je lui avais fait enlever son corsage pour l'ausculter, je constatai qu'elle portait autour du cou, outre le scapulaire obligatoire, une chaînette d'argent où était suspendue toute une série de médailles.

Ma curiosité de numismate en éveil, j'examinai chacune des médailles une à une, et, parmi les médailles de la Salette, de Lourdes, de Sainte-Anne d'Auray et de N.-D. de Bon-Secours, de Guingamp, j'eus la joie de découvrir une médaille avec une tête laurée qui portait comme légende : REPUBLIQUE FRANÇAISE, et au revers CONCOURS DE MUSIQUE. Inutile de vous dire que Maire Saint-Léonard ne savait pas lire. Dans sa simplicité elle

avait cru qu'une si belle dame, avec un profil si pur, et une grande couronne, ne pouvait être autre chose qu'une sainte du paradis. Le soir, sans doute, les prières dites, elles baisait avec la même ferveur Marianne et les autres médailles. Elle a du reste été enterrée avec toutes ses médailles, y compris Marianne.

En terminant cette causerie, je me permets de faire appel à la bienveillance de mes collègues de la Société d'Emulation pour qu'ils me signalent les jetons de nacre ou d'os ou d'écaille qu'il pourraient connaître. Il a été gravé un certain nombre de jetons de cette sorte. Ils portent au droit les armes accolées du mari et de la femme, et au revers un ornement géométrique. Ils sont sans légende.

Ce chapitre des jetons gravés sur os, nacre, écaille n'a jamais été écrit, et si la récolte de renseignements était assez abondante, on pourrait tenter de l'écrire, ce qui ne pourrait qu'honorer les descendants des auteurs des jetons.

Il ne s'agit d'ailleurs que des jetons gravés, émis pour des familles bretonnes, les familles des autres provinces étant sans intérêt pour moi.

Docteur MACÉ.

Les Transports en commun depuis le XVII^e siècle jusqu'à nos jours et la Gare de l'Ouest-Etat, à St-Brieuc

Au moment où s'achèvent les grands travaux de notre nouvelle Gare (1), nous avons pensé qu'il n'était pas sans intérêt de jeter un regard en arrière pour nous rendre compte des progrès réalisés et fixer en même temps une page de notre histoire locale.

Maintenant que le wagon moderne, confortable et luxueux, nous emmène rapidement (2), sans fatigue, ni incommodité, d'un bout à l'autre de la France, on se figure difficilement combien pareil voyage était malaisé, dangereux, fatigant et coûteux les siècles passés.

C'est ainsi qu'au XVII^e siècle, il n'y avait pas encore de voitures publiques, on ne pouvait voyager qu'à cheval. Si l'on était pressé et que l'on forçait un peu sa monture, il arrivait assez souvent que l'animal ne pouvait résister à la fatigue éprouvée et mourait peu après avoir achevé sa course, ce qui créait une source d'ennuis, les voyageurs étant responsables des bêtes qui, par leur faute, éprouvaient quelque dommage.

(1) Comme suite à la demande présentée par la Chambre de Commerce, dans sa séance du 28 janvier 1929, l'Administration des Chemins de fer de l'Etat, après avoir amélioré la sortie de la petite vitesse, afin de faciliter la circulation des camions avec remorque, faisait procéder à certaines modifications du hall des Messageries, notamment à la suppression d'un pilier sur deux, comme l'avaient suggéré les usagers, pour faciliter l'accès du quai aux divers véhicules.

D'autre part, près du pont des Sourds-Muets, elle faisait édifier avec tout le confort désirable, une importante construction, destinée à abriter le « Foyer cheminot », provisoirement installé dans une maison rue du Séminaire ; puis, un dispensaire derrière la petite gare départementale.

(2) En cette saison d'hiver 1929-1930, le train rapide partant de Paris à 13 h. 20, arrive à Saint-Brieuc, le même jour, à 19 h. 7, soit après six heures de trajet !

C'est ce qui se produisit notamment, le 24 septembre 1697, pour le cheval que Guillaume Resmond, loueur de chevaux à Saint-Brieuc, avait donné au S^r Boulanger, courrier de cabinet du Roi, pour se rendre à Lamballe et qui mourut après sa course faite.

Les nobles, bourgeois et habitants de la Ville et Communauté de Saint-Brieuc durent se réunir spécialement, le 5 novembre suivant, à l'effet de délibérer sur la demande en paiement du cheval en question, faite par ledit Resmond, lequel on envoya se pourvoir près Mgr l'Intendant, pour en obtenir un ordre.

Plus grave fut le cas dans lequel se mit le prieur des Bénédictins de Pontorson. Etant venu demander au nommé Plantar, maître de poste à Moncontour, des chevaux pour aller à franc étrier à Saint-Brieuc, distant seulement de cinq lieues, le maître de poste les lui refusa. Cette route étant en traverse, on ne pouvait, en effet, le forcer à y conduire ; il était maître d'écouter ou de refuser les propositions qui lui seraient faites sur cet objet. Mais le Prieur le contraignit à lui en donner et, avant de partir de la ville, il déclara au postillon qui l'accompagnait pour ramener la monture, qu'il voulait arriver à destination en cinq quarts d'heure. En effet, il quitta son postillon à moitié chemin et força son bidet de telle façon, qu'au retour l'animal tomba sur la litière et mourut quatre heures après !

A la suite de la plainte portée par le maître de poste à l'Intendant, le prieur des Bénédictins fut condamné à lui payer les 200 livres, dont le cheval avait été estimé par des maréchaux.

Les relais, cependant, ne possédaient pas que des chevaux de qualité inférieure, sur le nombre, il s'en trouvait de plus résistants et de plus nerveux. Ces chevaux de luxe, demandaient même à être bien montés. Gare alors à celui qui n'était pas bon cavalier !

Notre grand historien breton, Dom Lobineau, venu à Saint-Brieuc boire les eaux minérales, en fit pour son compte, la dure expérience : « M'estant advisé — écrit-il à un ami — d'aller faire une cavalcade sur le bord de la mer, monté sur un palfroi un peu plus fringant qu'il ne me convenait, je fus païé

de ma folie. Le cheval, estonné du bruit des flots et choqué de l'odeur de la mer, prit le mors aux dents, fit cent tours de manège malgré moi, terminés par cinq ou six sauts de mouton, dont le dernier m'enlevant de la selle, m'envoia bien loin mesurer le sable, avec tant de véhémence, que j'en eus le bras démis ».

Aussi voyageait-on bien peu à cette époque.

Le xviii^e siècle fut l'âge d'or des aubergistes. La voiture y fit son apparition, sans que pour cela fut détrôné le cheval.

La voiture élégante, le *carrosse*, était un vrai monument que l'on définît ainsi : Un vaisseau propre à tenir plusieurs personnes, suspendu avec de grosses courroies, sur quatre moutons posés sur un train à quatre roues ; l'attelage comprenait six chevaux, plus un « volontaire », pour servir à la place de quelqu'un des autres à qui il arriverait accident. Cette lourde voiture, conduite par deux hommes au moins, n'était destinée qu'à six voyageurs, huit en se serrant.

Le *coche*, voiture de deuxième classe, était un grand carrosse, partant plus massif, plus lourd, et moins rapide, ou mieux plus lent, à quatre roues, sans suspension, garni d'un grand panier voûté large de deux ou trois mètres, traîné par deux chevaux de flèche, harnachés comme des chevaux de charrettes. Plus tard, on les mit de front, attelés au timon et à des palonniers. Il ne passait à Saint-Brieuc que deux ou quatre fois par semaine et au pas ; le plus ordinairement, il ne servait qu'au transport de quelques effets et des accusés allant à Rennes pour être jugés, ou des condamnés en revenant. Peu de voyageurs profitaient de cette voiture, que la lenteur de sa marche et la fréquence de ses séjours, rendaient dispendieuse.

La *litière*, qui constituait la troisième classe, était un rustique coffre d'osier, garni d'un matelas ; elle reposait sur deux brancards, avant et arrière ; ceux-ci plus longs, pour que le cheval de derrière put voir ses pieds en marchant. Un valet conduisait l'animal de tête par la bride, un autre poussait de son bâton l'animal de queue. Cette bolte, qu'était la litière, donnait au voyageur la sensation d'une mer agitée. Aux litières de luxe, on

accédait par des portières, mais aux brancards de louage, il fallait enjamber les barres transversales, à moins que le conducteur, prenant son client à bras le corps, ne le déposât dedans comme un paquet.

C'est en litière, qu'en 1720, les religieuses de N.-D. de Charité du Refuge de Guingamp, envoyèrent quatre de leurs sœurs, pour fonder un établissement de leur ordre à Paris. Aussi ne doit-on pas s'étonner, si les voyageuses mirent vingt-deux jours pour accomplir le trajet !

Il faut avouer que voyager dans une voiture de ce genre n'avait vraiment rien de bien tentant !

Il y avait aussi le *fourgon*, qui était une espèce de charrette dont on se servait pour porter les bagages et même les personnes. Il était d'ordinaire à quatre roues et chargé d'un coffre couvert de planches en dos d'âne.

En principe, les messageries étaient astreintes à faire, par jour, dix lieues en été, et huit en hiver — la lieue ancienne était de 3.898 mètres — mais si l'on songe aux retards fréquents, entraînés par le mauvais état des chemins, on admettra que les voitures publiques ne faisaient, en moyenne, que sept à huit lieues par jour.

L'état des chemins était en effet une vraie calamité ; avant le macadam, qui n'apparut qu'à la fin du xviii^e siècle, l'empierrement était fait de gros cailloux et de lourds pavés mal enfoncés et, dans notre montueux pays, il y avait quantité de côtes à escalader ; entre autres celle de Saint-Barthélemy. Ne fut-elle pas jusqu'aux derniers temps, même macadémissée, l'effroi des conducteurs de diligences ?... Les voyageurs en étaient quittes pour monter ces côtes à pied ; ce qui leur permettait d'ailleurs, tout en causant, de se dégourdir les jambes !

Aussi, quand après une longue étape on atteignait le relais, et qu'on apercevait dans la haute cheminée de l'auberge, la belle flamée joyeuse, devant laquelle rôissait le diner, on n'était pas fâché, cela se conçoit, de se restaurer un peu confortablement, en se reposant.

La « Grande-Maison », qui se trouvait au coin de la rue Saint-

Gilles et de l'Allée-Menault, puis le « Pélican », situé dans l'Hotel du Vieux-Marché-au-Bled, — ancêtres de nos hôtels terminus actuels — étaient de ces fameuses hostelleries où, au xviii^e siècle, s'arrêtaient à Saint-Brieuc, la malle-poste et le coche antiques.

Progressivement, les relais se multiplièrent et s'organisèrent ; à ce point, qu'il n'était plus de route importante, où l'on ne fut assuré de trouver des chevaux de rechange. C'est alors qu'apparut la *chaise de poste*, plus légère que le carrosse et le coche, où deux personnes seulement pouvaient prendre place, ce qui permettait de « courir à fond de train, au risque de se rompre le cou ».

D'après l'arrêt de 1716, les voyageurs qui utilisaient ce véhicule, appelé aussi *Galiote*, payaient 87 francs, pour se rendre de Rennes à Brest, dont la distance était comptée pour dix-neuf à vingt lieues.

Mais tout le monde ne pouvait s'offrir ce luxe ; c'est ce qui empêcha notamment notre concitoyen, le S^r Bellevue-Gautier, procureur du roi, syndic de la Communauté de ville, de se rendre aussi promptement qu'il l'aurait désiré, à la convocation à lui envoyée, le 5 mars 1765, par le duc d'Aiguillon : « je serais party aujourd'hui, si ma santé me permettait de faire le voyage à cheval, et si ma fortune me mettait en état de le faire en chaise ; c'est pourquoy je suis obligé d'attendre le carrosse de voiture, qui ne partira que le jedy 14 » (3).

Il ne fallait pas être pressé, comme on le voit !

Bien que l'établissement des grandes routes remonte, dans ce pays, à l'année 1758, ce ne fut pourtant qu'en juin 1776, que fut établi un service de transport régulier par l'Administration des Postes et par les entrepreneurs de Messageries, au moyen de diligences légères, commodes, bien suspendues et à huit places.

Préalablement à cet établissement, M. Quérangal de la Hauteville, subdélégué à Saint-Brieuc, sur la demande de l'Intendant, lui fournit, le 28 septembre 1775, les intéressants renseignements suivants : « Je vous observeré, Monseigneur, que la Ville

(3) Délibération de la Communauté de Ville, du vendredi 3 mars 1765.

de Saint-Brieuc se trouve sur la grande route de Rennes à Brest ; elle communique de plus à Moncontour, Quintin et Lanvollon ; mais ces trois routes sont peu fréquentées par les voitures, les négocians de Quintin se servent de leurs chevaux et font plus communément voiturier, par charrettes, leurs toilles à Saint-Malo. Ainsi, je ne vois pas d'établissement à faire, quant à présent, sur ces routes. Quant à la grande route, deux carrosses allant et venant, ont suffi aux voyageurs qui ont voulu s'en servir ; le nombre est communément de six et huit ; le poids des ballots est depuis 1.500 jusqu'à 3.000 L., mais si l'on considère les transports qui se font par rouliers et voitures, le poids sera considérable.

« Les diligences, une fois établies, ceux qui se servaient des carrosses, plusieurs mesme qui prenaient des chaises de poste à louage, les préféreront. Il n'est pas possible de fixer le nombre de celles qui seront nécessaires sur la route de Brest à Rennes. Je doute qu'une à huit places soit suffisante, pour recevoir les personnes qui demanderont des places dans les différents endroits de la route, en ce cas, une chaise à quatre places, à Saint-Brieuc, y suppléerait. Pour faire cet établissement, il me paraît nécessaire, Monseigneur, qu'il vienne un inspecteur sur les lieux, il verra l'état des chevaux de postes et ce que peuvent les Maîtres de ce service et l'augmentation de chevaux qu'il leur faudra... »

Par l'ordonnance royale, du 12 août 1775, qui confiait le service des messageries et des diligences aux maîtres de poste, il devait être fourni par ces derniers, lorsque la charge n'excéderait pas 18 quintaux, poids de marc, 6 chevaux ; 21 quintaux, 7 chevaux ; 24 quintaux, 8 chevaux. Chaque diligence était accompagnée d'un commis conducteur et d'un postillon, qui était chargé de la conduite des chevaux.

Celui-ci était un cocher, mais un cocher habile, doublé d'un excellent cavalier, car le postillon, tantôt conduisait sa voiture en cocher, c'est-à-dire en s'asseyant sur le siège, et tantôt il la conduisait en postillon, c'est-à-dire en montant un des chevaux de sa voiture.

Le postillon en course devait toujours être revêtu de son uniforme : veste de drap bleu de roi ; collet, revers, paremens et retroussis de drap rouge ; boutons de métal blanc ; chapeau rond à haute forme, en cuir verni ; culotte de peau jaune ; bottes fortes ou demi-bottes. Aussi le postillon était-il fier de son costume, et, quand au moment du départ, il faisait claquer son fouet, il ne manquait pas de jeter un coup d'œil sur l'assistance, pour voir l'effet qu'il produisait.

Les clic-clac de ce fouet constituaient une véritable langue, que tous les postillons comprenaient.

Lorsque le postillon conduisait une voiture particulière, il se servait de son fouet pour annoncer, au relais suivant, la générosité ou l'avarice du voyageur (4). Un triple appel de fouet indiquait clairement que le voyageur payait les guides (pourboires) à la milord — c'est-à-dire au maximum. Dans ce cas, les chevaux de relais étaient lestement garnis à l'avance sur la route. Le relayage s'opérait en un clin d'œil. Une salve moins prononcée, signifiait que les guides étaient payés à l'ordinaire. Enfin un simple petit coup, voulait dire qu'on avait affaire à un voyageur qui ne payait que suivant le tarif ordinaire. Pour celui-là, aucune prévenance, aucune attention.

On ne voyageait guère la nuit, d'ailleurs nombre de passages n'étaient pas sûrs ; par exemple, pour notre région, la traversée du bois de Malaunay, entre Guingamp et Châtelaudren et le pont jeté sur le Gouët, à Saint-Barthélemy, où l'ancienne route formait un véritable précipice, qui la faisait passer pour la plus dangereuse de toute la Bretagne. Aussi ces lieux étaient-ils redoutés des postillons et des rouliers.

Au moment de la Révolution, on avait fait quelques progrès pour la vitesse, mais pendant cette période d'anarchie, qui com-

(4) Le 28 mai 1835, le postillon, conduisant la voiture dans laquelle se trouvaient la princesse Clémentine, fille de Louis-Philippe et son mari le prince de Saxe-Cobourg, se rendant à Brest, fit si bien claquer son fouet en l'honneur de ses augustes voyageurs, qu'en entrant à Guingamp, il tomba à deux reprises, avec son cheval porteur ; la deuxième fois, il eut le malheur de voir les roues de la voiture lui passer sur les jambes ! Relevé aussitôt, il fut transporté à l'hospice, où le prince de Saxe-Cobourg l'assistait pendant deux heures et lui fit prodiguer les soins les plus empressés.

mença en 1791 et ne se termina que sous le Consulat, tout s'en alla à la dérive.

En même temps que les routes se font impraticables, toute sécurité disparaît ; se déplacer seulement d'une ville à la ville voisine, constitue un danger véritable. Outre que les événements favorisent les entreprises hardies et jettent sur les chemins des bandes auxquelles il ne fait pas bon avoir affaire, les malfaiteurs isolés se multiplient. Chaque jour voit s'accroître la fréquence des attentats contre les diligences, la poste, les simples particuliers.

Au printemps de 1793, c'est Boishardy qui se poste, avec sa petite troupe, sur le grand chemin de Lamballe à Saint-Brieuc, attaque au pont sur l'Évran, la diligence qui porte le courrier de Paris, dispersant à coups de fusil, la garde-nationale de Lamballe qui s'oppose mollement à sa marche.

Quatre ans plus tard, dans la nuit du 2 au 3 novembre 1797, et au même endroit, c'est Duvicquet et ses hommes qui renouvellent cette entreprise contre la grosse diligence, que tirent trois chevaux : deux aux brancards et un en flèche, sur lequel est le postillon, et emportent avec les correspondances, l'argent et un précieux butin.

A minuit 1/2, le 9 nivôse an III, la générale battait dans les rues endormies de notre cité, pour annoncer que les deux dragons, qui convoient la malle de Brest, rendus vers la hauteur de Saint-Barthélemy, avaient entendu partir d'un groupe d'hommes, des cris disant : « Rends-toi bougre de Bleut », et au même instant, on leur tirait au moins trente coups de fusil.

Dans la nuit du 12 au 13 octobre 1798, dans la traversée du bois de Malaunay, la diligence allant de Saint-Brieuc à Brest est pillée de vingt-deux mille francs et à l'un de ses chevaux tué.

D'autres attaques eurent encore lieu, le 4^e complémentaire de l'an VIII, entre Langouhède et Lamballe ; en Thermidor an IX, entre Lamballe et Saint-Brieuc ; en l'an XII, entre Lamballe et Broons, etc., etc.

Avec l'avènement de l'Empire, la sécurité est assurée par une

police et une gendarmerie solidement reconstituées, mais tous les autres inconvénients du voyage demeurent.

En 1808, l'inspecteur Testard signalait dans un rapport au ministre Lavalette, « l'état affreux des routes du département des Côtes-du-Nord, beaucoup plus dégradées que celles du Morbihan et du Finistère. Les diligences, les courriers y versaient à chaque voyage. Entre Montauban-Ille-et-Vilaine et Le Ponthou-Finistère, les courriers seraient bientôt obligés de se frayer un passage à travers champs ».

Sans parler des incommodités multiples et intolérables de ces interminables véhiculages sur le pavé raboteux, on était sans cesse à la merci d'un accident plus ou moins grand : maladresse des postillons (5), chevaux abattus, essieux brisés, diligences versées ; aussi la liste des catastrophes est longue et inquiétante. Pour cette même année 1808, la proportion des accidents de tous genres dépasse 8 % pour l'ensemble de la France.

Et encore ne s'agit-il ici que des diligences desservant les artères principales, reliant entre elles les grandes villes. Dès qu'on s'éloigne de ces courants principaux, on ne trouve plus aucun de ces relatifs perfectionnements, plus de rapidité, plus de sécurité, plus de confort (6).

En 1814, il fallait encore 87 heures à la malle-poste pour se rendre de Paris à Brest, en 1829 elle n'en mettait plus que 69 et en 1838 quarante-huit... quand on arrivait !

A cette époque, les malles-poste étaient peintes en jaune, formées d'un coupé-cabriolet et d'une rotonde ; une large bâche

(5) En 1817, l'abbé Richard, grand vicar de Mgr Le Groing de la Romagère, se rendant à Guingamp, descendit de la diligence avec les autres voyageurs, avant d'escalader la côte de Saint-Barthélemy ; il marchait devant la voiture, en causant avec un notaire bas-breton, lorsque arrivé un peu au-dessus des Eristous, devant lequel la route passait, les chevaux se mirent au galop, excités par le fouet du postillon désireux d'avaler une chopine à l'auberge, en attendant les voyageurs restés à l'arrière. M. Richard, surpris à l'improviste, eut un moment fatal d'hésitation, le cheval de devant le renversa et les autres piétinèrent sur lui. Le malheureux abbé Richard, lorsqu'on le releva, avait une épaule brisée et une énorme contusion au bas-ventre. Il expira peu après.

(6) Lorsque Mgr de Bellecize (1725-1796) se rendait en villégiature à son manoir des Châtelets, il y allait en fiacre, en chaise à porteurs ou à cheval, vers le cheval du séminaire. Ce qui prouve que les chemins étaient à peine praticables.

de cuir retenait les paquets des quatre ou cinq voyageurs qu'elles pouvaient contenir ; quatre chevaux, montés par deux postillons, les entraînaient à travers la poussière qu'elles soulevaient sur les routes. Le prix de chaque place était fixé à 1 franc 50 par poste (7) ; le bagage reçu en franchise jusqu'à concurrence du poids de trente livres ; il devait être renfermé dans un sac de nuit ou dans une valise, mais non dans une malle.

Malgré tout, ce n'était pas l'idéal des voyages !

Mais bientôt, la première locomotive va faire entendre son sifflet strident et révolutionner l'art de voyager. On commencera par mettre simplement les diligences sur des wagons plats, puis les trains se transformeront, deviendront des express, des rapides, des éclairs ; comporteront des lits, des salons, des restaurants, des bureaux de poste ambulants, traîneront des machines énormes, « véritables bêtes humaines », soufflant et haletant !

Voici le Dragon-rouge annoncé par Merlin !
Il vient, il a franchi les Marches de Bretagne,
Traversant le vallon, élevant la montagne,
Passant fleuves, étangs, comme un simple ruisseau,
Plus rapide nageur que la coulèuvre d'eau.

C'est en 1843 que les Chambres votèrent l'étude d'un *chemin de fer* de Paris à Brest.

En 1846, ces études, par Le Mans jusqu'à Rennes, étaient terminées et avaient reçu toutes les consécérations législatives.

Mais pour le tracé de la section *Rennes-Brest*, les ingénieurs n'étaient pas d'accord. D'après les projets proposés, la ligne du chemin de fer allant de Paris à Brest, devait primitivement se diriger de Rennes, par Loudéac et le centre de la Bretagne, mais les Briochins ne l'entendirent pas ainsi et insistèrent, pour qu'on la fit passer par le chef-lieu du département.

Le 5 janvier 1855, le conseil général des Ponts et Chaussées adopta, à l'unanimité, le tracé de Rennes à Brest, par Saint-Brieuc, Guingamp, Morlaix, ligne du Nord.

Quatre ingénieurs se prononcèrent contre ce projet, en 1856.

(7) Il y avait 57 postes 1/4 de Saint-Brieuc à Paris ; 24 1/4 de Brest à Paris ; 20 de Brest à Rennes et 17 de Brest à Saint-Brieuc.

De nouvelles études furent réclamées et une commission fut chargée, de concert avec l'Administration municipale, de suivre cette affaire. Les observations qu'elle présenta sur les avantages du tracé Nord-Bretagne, vigoureusement appuyées par plusieurs conseils municipaux et la députation des Côtes-du-Nord, provoquèrent une nouvelle enquête de la Compagnie. Si bien que le lundi, 12 juillet 1858, le conseil supérieur des Ponts et Chaussées adopta une nouvelle fois, à l'unanimité, le tracé déjà choisi en 1855.

L'empereur Napoléon III vint alors visiter la Bretagne. S'étant arrêté les 17 et 18 août 1858 à Saint-Brieuc, il dit un mot favorable, à propos du tracé du chemin de fer par notre ville.

Le Corps législatif l'accepta à son tour, le 17 mai 1859, à la majorité de 221 voix contre 11, puis la concession fut définitivement accordée, par la loi du 11 juin 1859.

Conformément aux instructions ministérielles, en date du 24 janvier 1860, l'enquête sur l'avant-projet pour l'établissement de la station de Saint-Brieuc fut ouverte, du 30 janvier au 6 février ; deux personnes seulement consignèrent leurs observations, sur le registre ouvert à la Mairie. D'après les propositions des ingénieurs, la Gare devait être établie de niveau, sur un pailier de 870 mètres, et aurait elle-même 700 mètres de longueur. Elle se terminait vers l'Est, au chemin des Eaux minérales, en-deçà de l'établissement des Sourds-Muets et, vers l'Ouest, à la rue Cordière ; au Sud, elle serait en-deçà du bureau d'octroi de la route de Quintin et au Nord, elle se rapprochait beaucoup de l'enclos du Séminaire. La superficie était de onze à douze hectares, c'est-à-dire près de huit fois l'étendue du Champ-de-Mars. La gare des voyageurs se trouvait à neuf cents mètres de la Cathédrale.

Le 25 janvier 1860 eut lieu, à la Préfecture, l'adjudication des travaux de terrassement à entreprendre, pour la construction de la partie comprise entre Saint-Brieuc et la rivière Le Leff. C'est M. Raffray, de Vitry, qui devint adjudicataire.

Les premiers travaux entrepris à la porte de Saint-Brieuc, entre le prolongement de la rue de Quintin et la Ville-Hellie, consis-

tant en un écrêtement et un remblai considérables, attirèrent en juin 1860, un grand nombre de curieux.

L'adjudication des travaux de la partie comprise entre Yffiniac et Saint-Brieuc, sur une longueur de 7.550 mètres et évalués à 1.520.000 francs, fut consentie à MM. Perrichont, Le Cardeur et Radenac, moyennant un rabais de 14 %, en juillet 1860.

Le viaduc de Gouédic — hauteur 38 mètres au-dessus du sol des fondations, et 130 mètres de longueur — fut commencé dès septembre de cette même année et, au mois de juillet 1862, en bonne voie d'achèvement, on s'occupait de placer les parapets. On peut se rendre compte de l'immense solidité qu'offre ce viaduc, construit avec l'un des plus beaux et des plus durs granits de la Bretagne, qu'on trouva à pied d'œuvre.

Les travaux de la ligne Rennes à Brest reçurent une très vive impulsion pendant la campagne 1861, aussi la compagnie dut-elle se préoccuper de commencer l'exécution des stations dès 1861.

Le périmètre de notre Gare fut tracé dans les premiers jours de mars 1863 et sa construction commença sitôt après, dans le même mois. Elle formait une vaste ellipse entre deux ponts, qui permettaient, en la contournant, d'arriver également à la route de Quintin.

Le mardi 3 mars 1863, la « Gauloise », première locomotive destinée à établir le ballast du chemin de fer, fit son entrée dans la commune, traînée par quarante-cinq chevaux. Après une courte station à Beaufeuillage, elle fut dirigée, par la traverse, avec son tender qui la suivait, vers la voie ferrée, près la Ville-Bougault.

Le 7 septembre 1863, la Ville de Saint-Brieuc put enfin profiter du chemin de fer attendu depuis si longtemps !

Le conseil municipal, pour marquer par une fête l'ouverture du service dans notre cité, avait voté une somme de deux mille francs et décidé qu'un banquet serait offert aux Directeurs et employés de la Compagnie de l'Ouest, à leur passage à Saint-Brieuc, mais ces résolutions ayant été adressées au Directeur général, ce dernier exprima le regret de ne pouvoir accepter et répondit qu'il n'y aurait d'inauguration officielle de la ligne,

que le jour où elle reliait Rennes à Brest. Il n'y eut donc pas de fête.

Le service commença, dès ce jour, entre Paris et Guingamp, alors tête de ligne.

Le premier Chef de Gare de Saint-Brieuc fut M. Simonet, qui y vint avec avancement de Beaumont-le-Roger.

La ligne de Rennes à Brest fut inaugurée le 25 avril 1865. Dès lors, la diligence avait fini son temps !... (8).

La ligne de Saint-Brieuc à Pontivy, quoique d'un ordre secondaire, si on la compare à celle de Paris-Brest, n'en est pas moins l'artère principale de circulation, qui met toutes les régions du Centre-Bretagne en communication directe avec la grande voie de la côte Nord, et, par suite, avec la mer, source assurée de richesses. D'un autre côté, ce chemin de fer se coordonnant à celui de Pontivy à Vannes et à Lorient, est la ligne transversale directe, unissant la Manche avec l'Océan. Saint-Brieuc était indiqué par la nature, pour être le point d'attache de cette ligne transversale, parce qu'il était d'un côté le plus rapproché de Pontivy, établissant ainsi la jonction la plus courte de la Manche à l'Océan. L'intérêt bien entendu de l'agriculture, indiquait également ce point, puisqu'un embranchement dirigé ultérieurement de la Gare de Saint-Brieuc vers le port du Légué, permit d'y prendre les sables de la baie et d'y recevoir les marles et les sablons des îles Saint-Quay, pour de là les diriger vers les contrées du Centre, où elles portent la fertilité et la richesse.

Cette ligne fut déclarée d'utilité publique, par décret du 14 juin 1861 et fut comprise dans la loi des 2 et 5 juillet suivant.

(8) Si le Chemin de fer a tué les voitures publiques, que de progrès ont été accomplis depuis cette époque, dans les moyens de transport... En effet, que de véhicules et d'appareils de toutes sortes, n'avons-nous pas vu défilier sous nos yeux : vélocipèdes à roue gigantesque, bicyclettes, tricycles, tandems, motocycles et enfin l'automobile à essence, de plus en plus rapide, commode, élégante qui, avec ses canions utilisés par le commerce et l'industrie, ses autobus et autocars, pour les voyageurs et touristes, est devenue la puissante auxiliaire du Chemin de fer. En attendant que l'avion devienne, à son tour, le mode pratique de locomotion ultra-rapide de l'avenir, comme il l'est déjà dans les relations internationales !

Par décision du 8 avril 1862, le ministre des Travaux publics, sur l'avis du Conseil général des Ponts et Chaussées, et conformément aux propositions de l'ingénieur en chef du Chemin de fer, arrêta le tracé de cette ligne, par Quintin et Uzel.

Concédée à la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest, suivant une convention approuvée par la loi du 11 juin 1863, moyennant une subvention de 750.000 francs, cette ligne, dont la longueur totale est de 61 k. 300, devait être, d'après le cahier des charges, complètement achevée, le 11 juin 1871 ; mais les événements de la guerre franco-allemande retardèrent la marche des travaux. Dans l'état incomplet où cette ligne se trouvait, elle fut pourtant utilisée pour servir de refuge au matériel roulant des Chemins de fer de l'Est, qui fuyait alors son réseau, devant l'occupation prussienne. Sitôt la cessation des hostilités, les travaux reprirent plus vigoureusement que jamais et mirent les entrepreneurs à même de livrer la section de Saint-Brieuc à Quintin, le 20 novembre 1871.

En même temps, on reprit les travaux sur la section Quintin-Pontivy, ce qui permit d'en faire l'ouverture le 1^{er} juillet 1872 ; l'inauguration officielle ayant eu lieu la veille par le préfet, l'évêque Mgr David, les députés du département et un grand nombre d'invités.

Dès le 16 mars 1869, la Ville de Saint-Brieuc se préoccupa de la construction d'une ligne de chemin de fer, devant relier *Saint-Brieuc au Légué*, par la vallée de Gouédic. En 1871, tout était prêt pour la mise en chantier, suivant le tracé proposé par notre compatriote M. Lecoq, ingénieur civil, lorsqu'on dut abandonner ce projet ; la compagnie concessionnaire n'ayant rempli, à aucun degré, les obligations qu'elle avait contractées, se vit, en effet, déchue de tous ses droits, à la convention qui lui avait été consentie par le Conseil général. Ce ne fut que par la loi du 31 janvier 1880 que cette ligne fut déclarée d'utilité publique.

Cependant son exécution fut encore remise. L'administration des Ponts et Chaussées ayant fait de nouvelles études sur des tracés nouveaux, par la section de Cesson, ce projet eut la préférence sur l'ancien. Enfin, l'adjudication des travaux de

construction de cette ligne, de 6.847 mètres de longueur totale, fut fixée au 2 septembre 1884, et M. Couvert, qui s'était déjà chargé de la construction de la ligne de Saint-Brieuc à Pontivy, fut déclaré adjudicataire, moyennant un rabais de 28 % sur le montant des travaux, s'élevant à 700.000 francs.

Outre les gares extrêmes de Saint-Brieuc et du Légué, on ménagea, à l'entrée du souterrain sous la Tour de Cesson, au lieu dit Le Valais, un palier de 113 mètres, destiné à servir de halte ; ce qui devait constituer une source de revenus, pendant la saison des bains et au moment des courses, la plage de Cesson servant d'hippodrome.

La ligne de Saint-Brieuc au Légué était terminée le 15 avril 1887, mais ce ne fut qu'à partir du 31 juillet suivant, que la Compagnie de l'Ouest fut autorisée à l'ouvrir à l'exploitation complète.

Il n'y eut pas de fête d'inauguration.

LA NOUVELLE GARE DE L'OUEST-ETAT

En raison du trafic constamment en voie d'augmentation, dont le détail indiquait que Saint-Brieuc était un centre industriel et agricole d'une certaine importance (9) auquel correspondait une progression très élevée du nombre des voyageurs (10), l'insuffisance de notre gare, malgré les nombreuses améliorations qui y furent successivement apportées (11), était notoire et ne répondait plus aux exigences d'une ville chef-lieu du département et tête des lignes de Lison, Pontivy, Le Légué et des Chemins de fer départementaux. Aussi envisagea-t-on, dès 1911, un important programme de travaux, devant bouleverser de fond en comble notre modeste station de chemin de fer.

(9) En 1909, ce trafic atteignait 115.000 tonnes ; en 1913, 130.000 tonnes environ et en 1923, 203.000 tonnes.

(10) Le nombre de voyageurs qui, en 1909, était de 258.262, atteignait 643.263 en 1913.

(11) Notamment sur la demande faite par la Municipalité, en novembre 1896 et qui comportait : la séparation du service des messageries de celui des bagages ; l'installation du premier, dans un bâtiment spécial à construire ; la modification de la salle des pas-perdus ; la couverture du chemin de sortie des voyageurs ; la création de nouveaux guichets pour la distribution des billets ; l'aménagement et l'agrandissement de la gare des marchandises, etc.

C'est ainsi que les travaux d'élargissement du viaduc de Gouédic, au moyen d'encorbellements en béton armé, furent entrepris au mois de mars 1914 et poursuivis jusqu'à leur achèvement malgré la guerre.

Les terrains nécessaires pour la construction d'un nouveau dépôt furent acquis et, en 1915 et 1916, on exécuta les terrassements de la plateforme de ce dépôt, pour donner du travail, au moment d'une crise de chômage.

Ensuite furent successivement exécutés : en 1916-1917, le remplacement du tablier et l'élargissement du pont des Sourds-Muets;

L'établissement d'une voie de tiroir, côté de Paris, exclusivement réservée aux trains de marchandises ;

L'installation, en 1920-1921, d'un parc à combustible, dans l'emplacement du nouveau dépôt, ainsi que les bâtiments destinés aux agents du réseau, comprenant seize chambres à deux lits, pour les mécaniciens et chauffeurs; réfectoire, cuisine, lavabos, salles de bains, garages de bicyclettes, établis avec tout le confort moderne, y compris le gaz et l'électricité;

L'allongement de la halle aux marchandises et l'établissement d'un bureau restant, en béton armé;

La construction d'un nouveau pont en ciment armé, de 30 mètres de long, remplaçant celui en granit de la rue de Quintin, en vue de l'élargissement de l'entrée de la gare du côté de Brest. Il fut livré à la circulation le 26 août 1925.

La construction du nouveau dépôt, dans la patte d'oie formée par les lignes de Rennes à Brest et Saint-Brieuc à Pontivy, s'étendant d'une part, du pont de la rue de Quintin à la brasserie de la Ville-Berno, et, d'autre part, au passage à niveau de la Villette qui, pour la circonstance, fut supprimé et remplacé par un pont, mis au service des usagers, le 11 mai 1928. Ce dépôt comprend : une grande rotonde-abri, pour cinquante-sept machines, non compris celles des gares de Laval, Rennes, Brest, Dol et Dinan, dont les séjours sont plus ou moins longs; des ateliers de réparations de machines et de wagons; un pont tournant de vingt-quatre mètres, un triangle de tournage, etc.

Une gare de triage comportant un réseau important de voies, tant pour le service du dépôt que pour le remisage des wagons. Travaux titanesques, qui ont profondément modifié la physiologie de cette partie Ouest de Saint-Brieuc.

De plus, en 1928, on procéda à la transformation de l'ancien dépôt et à son affectation aux Messageries; à la reconstruction de l'Entrepôt des dépêches postales et de la petite gare des chemins de fer départementaux qui, elle aussi, en avait grand besoin! Au remaniement des voies intérieures, et enfin à la reconstruction, à quinze mètres en avant, de l'ancienne Gare de l'Ouest, du bâtiment principal des voyageurs; travaux que l'on compléta par l'établissement de passages souterrains, d'abris sur les quais et de water-closets avec lavabos.

Les plans de cette construction furent établis, le 7 juin 1923, par M. Letrait, ingénieur-chef de la division d'architecture du réseau de l'Etat.

La mise en adjudication des travaux à exécuter fut fixée au 4 janvier 1924, sur un devis de 2.475.290 fr. 42 et consentie à la Société Industrielle de Travaux, rue de Clichy, 42, Paris, moyennant un rabais de 8 %. Par délibération du Conseil municipal, du 23 février 1923, la Ville de Saint-Brieuc y a contribué pour 1.500.000 francs à titre d'avances, qu'elle a d'ailleurs été autorisée à récupérer, au moyen de surtaxes locales temporaires, sur les billets de voyageurs et sur les marchandises.

M. Touzard, architecte du réseau de l'Etat, s'étant mis d'accord avec la Société sur les premières mesures à prendre, le premier coup de pioche fut donné, le 1^{er} mars 1924, et la première maçonnerie commencée le 12 avril suivant à 16 h. 15.

A cette occasion, eut lieu dans l'intimité une petite cérémonie au cours de laquelle M. Jamet, chef de gare, en présence de tous les ouvriers, prit avec une truelle du béton dans une brouette remplie à cette intention et le jeta dans le puits destiné à la construction du premier pilier de soutènement des fondations. Un vin d'honneur fut ensuite offert dans les salons du buffet, où les invités levèrent leur verre au succès de l'entreprise.

Cependant, les travaux n'avançaient que très lentement, lors-

qu'ils furent tout à fait suspendus à partir du 6 septembre 1924, par suite de la défection de la Société concessionnaire.

Au mois de mars 1925, le réseau parvint, non sans peine, à les confier à la maison Féron frères, 15, rue Eugène-Delacroix, Paris, mais à un autre prix que celui fixé par la première adjudication.

Enfin, le 1^{er} juin 1926, la première partie des bâtiments, constituant l'aile droite, put être mise en service.

L'édification de l'aile gauche, fut commencée en octobre 1927, et le jeudi 28 février 1929, on pouvait procéder au transfèrement de tous les services de l'ancienne gare, dans les bâtiments neufs.

La nouvelle Gare de Saint-Brieuc Ouest-Etat, dont la longueur totale est de cent dix mètres, pour la construction de laquelle on s'est servi de granit bleu et blanc, ainsi que de ciment armé, ne se trouve pas dans l'axe de l'avenue de la Gare, ce qu'il y a lieu de regretter. Il faut également remarquer, que sur la façade extérieure, certaines pierres de taille sont mal placées et qu'il en résulte un effet déplorable pour l'esthétique. Enfin, l'ensemble est un peu lourd. Toutefois, ces quelques critiques n'enlèvent rien à son caractère monumental et architectural.

Elle se compose d'un bâtiment central, surmonté d'une coupole de 26 m. 50 sur 16 mètres ; on y accède par cinq portes à deux vantaux, abritées par une marquise vitrée. Au-dessus, se trouve une grande verrière semi-circulaire, à droite de laquelle ont été incrustées les armes émaillées de la ville de Saint-Brieuc, et à gauche, celles de la Bretagne. Le fronton de cette façade possède, depuis fin décembre 1928, une horloge ayant deux mètres de diamètre, qui rendra de grands services aux voyageurs, le jour et la nuit, car son cadran, avec très grosses lettres, est lumineux, ainsi que les aiguilles, ce qui le rend visible de loin.

A l'intérieur se trouvent : à gauche, sept bureaux pour la distribution des billets et les renseignements ; en face, la bibliothèque ; à droite, le service des bagages au départ ; de ce même côté et contre le mur, on y a placé un autre grand cadran ; près

de l'entrée, ont été disposés divers appareils automatiques distributeurs, et au centre, une table-pupitre où se trouvent exposés les horaires des trains.

Avec ses boiseries finement exécutées, ses peintures décoratives, que complètent, de façon si heureuse, les écussons armoriés des villes de Paris, Rennes, Saint-Brieuc et Brest ; son important luminaire électrique en fer forgé ; cette salle, où sont, d'autre part, largement dispensés l'air et la lumière, est vraiment d'une imposante beauté !

Ce bâtiment est flanqué de deux ailes en retrait, terminées chacune par un pavillon, en avancée sur la cour extérieure.

Les deux ailes ne possèdent qu'un rez-de-chaussée et les pavillons, un rez-de-chaussée et un étage.

L'aile droite, également munie d'une marquise vitrée, comporte : la salle des bagages à l'arrivée ; la consigne et le passage réservé aux voyageurs. Le pavillon est entièrement occupé par le buffet.

L'aile gauche est affectée aux salles d'attente, aux bureaux des inspecteurs, du liquidateur, du caissier, des commis d'ordre, du commissaire spécial, des sous-chefs et chef de gare, du télégraphe, etc. Le pavillon sert de logement au chef de gare.

Le chauffage de toutes ces pièces est assuré par des radiateurs placés aux endroits propices et l'éclairage par de nombreuses lampes électriques.

Du côté des voies, le service des voyageurs s'effectue sur trois quais. Une marquise en ciment armé règne tout le long du bâtiment principal ; une seconde marquise, de même longueur, est située sur le quai n° 2 et comprend : une salle d'attente fermée, une annexe du buffet, une bibliothèque et des water-closets. Une troisième marquise, de 45 m. 80, est édifiée sur le quai desservant la ligne de Pontivy.

Tous ces quais sont reliés au bâtiment principal par des passages souterrains revêtus de carreaux en faïence blanche.

A chaque extrémité de la gare, ont été placés, le 10 juillet 1929, des cadrans électriques, à double visibilité, montés sur pylones de fer.

La cour extérieure nivelée, empierrée et bitumée, en juin 1929, est limitée en bordure des voies du chemin de fer départemental, par plusieurs refuges dont les intervalles forment l'entrée et la sortie des véhicules.

Sur ces refuges, ont été installés, le 12 juin 1929, deux lampadaires électriques, ainsi que des panneaux indiquant l'emplacement des divers véhicules stationnant dans la cour de la gare.

Une grille en fer forgé, reliant d'une part, les messageries au bâtiment central et, celui-ci, au bureau de l'entrepôt des dépêches postales d'autre part, fut posée le 19 juin 1929, tandis qu'une élégante clôture en ciment était constituée entre l'entrepôt et la Gare départementale ; ce qui permit d'agrémenter la partie libre du quai n° 1, de jolis petits parterres fleuris.

Enfin, boulevard Carnot, du pont des Sourds-Muets à la gare des marchandises, un mur en mosaïque de granit, surmonté d'une clôture en ciment, de même style que la précédente, établi de juillet à septembre 1929, renferme complètement les services de la gare.

Tel est dans son ensemble le nouvel et magnifique édifice, dont l'Administration des chemins de fer de l'Ouest-Etat a doté notre bonne ville de Saint-Brieuc, qui s'est ainsi embellie et agrandie, pour le plus grand profit, espérons-le, de ses habitants et du commerce de toute sa région.

ARNAUD LE MÉHAUTÉ.

Saint-Brieuc, Janvier 1930.

A PROPOS DU CENTENAIRE DE LA PRISE D'ALGER

Le futur Maréchal de Bourmont

COMMISSAIRE DU ROI DANS LES COTES-DU-NORD, EN 1796

Au début de mai 1796, Hoche, après avoir écrasé les armées de Stofflet et de Charette, contraignait Scépeaux à déposer les armes et achevait la pacification de la Vendée. Pleine et entière amnistie était accordée aux insurgés, mais les émigrés revenus en France pour combattre dans leurs rangs, devaient reprendre le chemin de l'exil et recevaient à cet effet des sauf-conduits du gouvernement (1).

Parmi ces bannis se trouvait le comte Louis-Auguste-Victor de Ghaisne de Bourmont, le futur conquérant d'Alger. Enseigne surnuméraire aux Gardes Françaises au début de la Révolution, il avait rejoint l'armée des Princes, puis, après son licenciement, était revenu faire la guerre dans le Maine-et-Loire, son pays natal, sous les ordres du vicomte de Scépeaux, dont il était devenu, malgré sa jeunesse, le major général, et pour qui il avait rempli, en 1795 et 1796, plusieurs missions en Allemagne et en Angleterre. Son séjour à l'étranger, en 1792, lui valut d'être déporté en Suisse, comme émigré rentré, mais tourmenté du besoin d'agir et aussi apte aux intrigues diplomatiques qu'à la guerre, il ne faisait qu'y passer juste le temps nécessaire pour recevoir les instructions des représentants de Louis XVIII.

Tandis que Puisaye, soutenu par l'Angleterre, usait le peu

(1) Cf. Chassin, *Les Purifications de l'Ouest*, t. II, Gabory, *La Révolution et la Vendée*, t. III, 1928, Paris.

qui lui restait encore d'influence entre Laval et Brest pour préparer dans l'ouest une nouvelle prise d'armes, l'entourage du comte de Provence qui, depuis la mort de l'Enfant du Temple, avait pris le titre de roi, et l'Agence royaliste de Paris qui en relevait, travaillaient à préparer légalement la restauration de la monarchie. Les Conventionnels, en se retirant en 1795, avaient décidé, pour se perpétuer au pouvoir, que les deux tiers des Conseils législatifs du Directoire seraient obligatoirement pris parmi eux, mais le tiers librement élu ne compta que des modérés, nullement hostiles à la monarchie. Un nouveau tiers devait être élu en avril 1797, et l'opinion se prononçait nettement partout contre les survivants de la Terreur. La tactique préconisée par l'Agence de Paris était, les circonstances s'y prêtant, d'agir auprès des électeurs pour diriger leurs choix et ensuite de traiter avec les nouveaux élus et les « conventionnels honnêtes », pour en obtenir le rétablissement pacifique de la monarchie, par un vote du Corps législatif.

C'est pour préparer cette révolution parlementaire que Bourmont rentra en France avec de faux passeports et vint se mettre à la disposition de l'Agence de Paris, qui l'envoya comme commissaire du roi en Bretagne et en Normandie (2). Afin de faciliter ses courses et ses démarches, car, émigré rentré, il risquait la guillotine sur simple découverte de son identité, il se fit établir par une municipalité complaisante un certificat de résidence, lui permettant de nier, avec preuves à l'appui, ses séjours à l'étranger antérieurement au soulèvement de la Vendée.

Le 21 novembre 1796, il se présenta, en compagnie d'un autre émissaire royaliste, Philippe-Armand-Fidèle-Célestin Greslier du Fougeroux, devant la municipalité cantonale de Plédran, dont faisait partie plusieurs communes naguère chouannées, et, sur les attestations en bonne et due forme de huit habitants de Plain-tef, qui déclaraient que les deux citoyens avaient habité sans interruption chez Jacques Oger, dans leur commune, le premier,

(2) G. Gautherot, *Un Gentilhomme de Grand Chemin, le Maréchal de Bourmont*, 10-26, 1926, Paris.

du 1^{er} mars 1792 au 1^{er} avril 1793, le second, du 9 septembre 1791 au 25 mars 1793 (3), ils obtenaient tous deux sans difficulté le certificat protecteur.

Le signalement du futur maréchal de France porte : « Louis-Auguste-Victor Quesne (*sic*) de Bourmont, âgé de 22 ans, taille de cinq pieds un pouce, natif de la Chapelle-Themer (*resic*), département de la Vendée, cheveux et sourcils châtain, yeux roux, nez et bouche moyenne, menton rond, figure ovale » (4). La taille moyenne, plutôt petite, les yeux roux, « les yeux de couleur » qui devaient plus tard frapper Bonaparte, démontrent qu'il a bien comparu en personne devant la municipalité de Plédran, mais l'âge et le lieu de naissance, soit confusion du scribe (l'autre émigré était de la Chapelle-Themer), soit dessein caché de l'intéressé, sont inexacts. Bourmont, qui portait à peine son âge, avait alors 23 ans accomplis et était né au château de Bourmont, dans la paroisse de Condé, Maine-et-Loire, le 2 septembre 1773.

Il est difficile de préciser, faute de documents, le temps que le commissaire du roi passa dans les Côtes-du-Nord, et la part qu'il y prit à la préparation des élections de l'an V. Les démarches secrètes des chefs royalistes pour « manœuvrer l'opinion et mettre à profit l'ambition ou la candeur républicaine » (5), dans les premiers mois 1797, sont l'objet d'une foule de dénégations de la part des « patriotes », rendus clairvoyants par la crainte de perdre les emplois électifs qu'ils détiennent encore, mais bien que le nom de Bourmont n'y soit pas prononcé, il est certain, vu son caractère et le travail qu'il accomplit ensuite dans l'Orne et dans l'Eure, qu'il fut auprès des chefs chouans des Côtes-du-Nord, l'agent de liaison très actif du Comité de Paris.

(3) Jugement du Conseil de guerre de la 1^{re} Division qui condamne à la peine de mort François Donnio, impr. 32 p., Lamballe, s. d., p. 19 et 20. Arch. personnelles. Cf. également A. D. C.-D.-N. 1215, 126. Texte du jugement et A. S. P. 7204. Etat des certificats annulés le 26 fructidor.

(4) *Ibid.*, p. 20.

(5) G. Gautherot, *op. cit.*, p. 58.

Malgré la découverte du complot en février, l'impopularité du gouvernement directorial était telle que les élections d'avril 1797, germinal an V, donnèrent aux modérés la majorité dans les Conseils des Cinq-Cents et des Anciens. Mais les « honnêtes gens de l'an V », de tendances nettement conservatrices et catholiques, n'étaient pas des hommes d'action et, parmi eux, les « francs-royalistes » ne formaient qu'une minorité. Le Directeur se ressaisit, les trois directeurs Barras, Reubell et La Réveillère appelèrent à l'aide Bonaparte qui leur envoya Augereau avec 12.000 hommes de l'armée d'Italie. La nuit du 3 au 4 septembre, le soldat jacobin, qui devait finir sa carrière comme duc de Castiglione, enveloppait les Tuileries avec sa division, arrêtait les chefs de la majorité et le directeur Barthélemy. Le lendemain, 18 fructidor, les Conseils épurés cassaient les élections dans 49 départements, décrétaient la déportation à la Guyane de 63 de leurs collègues et des directeurs Barthélemy et Carnot. La contre-révolution légale brisée par le Coup d'Etat devenait une chimère.

Entre temps, la fabrique de faux certificats de résidence cù s'était approvisionné Bourmont était découverte. L'autorité militaire, surprise de voir émaner de Plédran les certificats que présentaient à ses réquisitions quelques individus justement suspects pour leurs démarches, envoyait enquêter sur place, le 18 juin 1797, le capitaine Hébert, rapporteur du Conseil de guerre de la 13^e division militaire, siégeant à Saint-Brieuc. L'officier examinant le registre municipal, eut la surprise d'y découvrir la mention de 23 certificats délivrés à des gens inconnus dans le canton et domiciliés, les uns dans des arrondissement éloignés, comme Pierre Taupin, l'ex-maître d'hôtel de l'ancien évêque de Tréguier, d'autres dans des départements parfois assez distants des Côtes-du-Nord : Loire-Inférieure, Vendée, Deux-Sèvres, Charente, etc. Deux d'entre eux, natifs de Lyon, ne s'étaient même pas présentés et avaient fait retirer leur

(6) Arch. dép. des C.-D.-N. Fonds du Tribunal criminel, liasse n° 901. Affaire Fidèle Le Vicomte.

certificat par leur fondé de pouvoir, Fidèle-Casimir Le Vicomte (de la Ville-Gourio), de Morieux, chef chouan amnistié en l'an IV.

Une enquête sommaire et l'audition de quelques témoins démontrèrent que tous ces certificats avaient été rédigés par le même individu, un certain François Donnio, cultivateur à Plain-tel. C'était un petit noireaud d'une trentaine d'années, au nez long et pointu, au menton volontaire, aux yeux roux, dont toute la physionomie disait la ruse et la résolution, qui, après avoir étudié au collège de Saint-Brieuc pour être prêtre, était revenu dans sa paroisse faire valoir le bien que lui avaient laissé ses parents. Incorporé au 92^e d'infanterie à la levée en masse, il avait déserté presque aussitôt, en novembre 1793 et, pendant la chouannerie, était devenu chef de canton dans la division de son compatriote Dutertre. En thermidor IV, il avait fait sa soumission aux lois de la République devant le général Valletaux, et cessé de courir les campagnes, mais il avait continué de servir son parti, en employant en faveur de ses anciens compagnons d'armes, émigrés rentrés, l'influence que lui valaient près de ses concitoyens son instruction et sa participation à la chouannerie, et fortifiant ses arguments de quelques pièces de monnaie ou de quelques boîtes, il en avait obtenu sans peine toutes les signatures nécessaires pour la délivrance à ses amis de certificat de résidence. Les témoins interrogés déclarèrent que leur signature avait été surprise, qu'ils ignoraient l'usage qu'on voulait en faire et qu'ils avaient signé par crainte de Donnio, et la plupart avouèrent qu'il leur avait payé à boire.

Traduit devant le Conseil de guerre de la 13^e division le 27 fructidor (11 septembre) Donnio se défendit comme un beau diable, invoqua l'amnistie qui couvrait ses agissements antérieurs, en appela au Tribunal criminel des Côtes-du-Nord, seule juridiction dont il était légalement justiciable, puisqu'il n'avait pas été fait prisonnier dans un rassemblement armé. Malgré une démarche du Tribunal criminel, les juges militaires, mal disposés en principe pour les chouans et leurs complices, et encouragés à la rigueur par le Coup d'Etat, passèrent outre. Le

fait que Donnio se trouvait armé d'un fusil dans l'auberge de Richard, au bourg de Plédran, l'après-midi du 18 floréal, à l'occasion d'une chasse au loup, lorsque deux chouans avérés y étaient entrés, et qu'après avoir eu avec eux une conversation amicale, il s'était porté garant de leur honorabilité devant l'agent communal, leur fournit un prétexte suffisant pour le revendiquer comme de leur gibier et, à l'unanimité, ils le condamnèrent à mort (7).

Parmi les chefs d'accusation retenus, le premier mérite d'être cité :

« Considérant que les crimes et les machinations affreuses dont s'est rendu coupable François Donnio sont une suite évidente du plan formé par les ennemis de la République, et exécuté lors de la réunion des assemblées communales et électorales, en secondant les projets hostiles des rebelles armés, en leur procurant les moyens de rester sur le sol de la République, pour y effectuer leurs complots liberticides :

« Considérant que cette vérité est plus que suffisamment démontrée par le certificat donné au nommé Bourmont, l'un des agents reconnus de la conspiration royale, dans les départements qui composent la ci-devant Bretagne » (8).

Le même jugement annulait les 22 certificats de résidence, mais l'un au moins des intéressés était loin. Aussitôt après le Coup d'Etat, Bourmont, malgré les mandats d'amener affichés partout contre lui, avait quitté Paris pour la Normandie et, pendant que Donnio portait sa tête sur l'échafaud dressé sur la place de l'Egalité, ci-devant Saint-Guillaume, il voguait vers l'Angleterre.

Il serait inutile de le suivre dans sa carrière tourmentée de « gentilhomme de grand chemin », si magistralement racontée par M. G. Gautherot, mais il nous a paru curieux, à l'occa-

(7) C'étaient deux hommes de la bande de Daviquet qui, pour dérocher la justice, après avoir commis un assassinat à Gausson le même jour, de grand matin, avaient poussé une incursion jusqu'à Plédran. Cf. dans les *Mémoires de la Société d'Émulation*, t. LIX, *Les Drames de la Mirhantaisille*, p. 25 et 26.

(8) *Jugement*, p. 4.

sion de la prise d'Alger, d'apporter un petit complément à cet ouvrage, à tant d'autres points définitif, et d'évoquer un épisode encore inconnu de la vie aventureuse du conspirateur royaliste, qui devait, une trentaine d'années plus tard, devenu ministre de la guerre du roi Charles X et commandant du corps expéditionnaire, détruire le nid de pirates devant lequel les flottes de Charles le Quint, de Louis XIV et de l'Angleterre elle-même, s'étaient avouées impuissantes.

Le fauteuil de Grand'Père

J'ai conservé la souvenance
D'un fauteuil en tissu lamé,
Où je voyais dans mon enfance
Avec joie un aïeul aimé.
C'est qu'aussi dans ce meuble antique
Un enfant fut souvent bercé,
C'est que sur son dossier magique
Mon aïeul redit son passé.
Lorsque je m'écriais : « Grand Père,
Un beau conte pour ton enfant »,
Sur ses genoux à ma prière,
Il me prenait et, lentement,
Disait d'une voix solennelle
Des mots que j'entendrai toujours,
Des mots qu'encor je me rappelle
Comme un écho de ces beaux jours.
Sur les ailes de la pensée
Je m'envolais rapidement,
Sans être nullement lassée
D'un chemin fait aussi gaiement.
Je visitais prince et princesse,
Matalobos, brigand fameux,
Je me plongeais avec ivresse
Dans ce pays du merveilleux,
Aussi, quand avec un sourire
Il me disait le dénouement,
Un merci ne pouvant suffire
Je l'embrassais bien tendrement.

A. CHRÉTIEN, née LE FORT.

BIBLIOGRAPHIE

de la Contre-Révolution dans les Provinces de l'Ouest

OU DES

GUERRES de la VENDÉE & de la CHOUANNERIE

(1793-1815-1832)

PAR

EDMOND LEMIERRE

Continuée par son fils Yves LEMIERRE

et publiée grâce aux soins de M. Pierre Le Gall

Lettre M

L'ENFANT

(Sonnet)

Donnez-nous des enfants, il en faut pour la France,
Il en faut au foyer, froid et désert sans eux,
Vainqueurs, nous subissons le joug des plus nombreux
Qui nous font payer cher leur tardive assistance.

Est-il rien de plus beau, de plus pur que l'enfance ?
Un être, né de soi, n'est-ce pas merveilleux ?
Son sourire est charmant, son babil nous émeut,
Notre vie, avec lui, s'éclaire et recommence.

Mais s'il reste tout seul, il sera moins heureux,
Il a besoin d'amis pour partager ses jeux,
Puis pour l'aider plus tard, l'aimer et le défendre.

Qui pourrait regretter un surcroît de labeur,
Etreint par ces doux bras, dont il fier d'attendre
La grandeur du pays et son propre bonheur.

A. CHRÉTIEN, née LE FORT.

- M... (Bla). Notice nécrologique sur Michel-Louis Talot (né à Cholet), adjudant-général, membre du Conseil des Cinq-Cents. *Angers, s. d.* (fin-février 1828), in-8° de 16 pp.
- Talot a servi contre les Vendéens. Ouvrage cité par le Dr Pissot : *autobiographie de Talot*, voy. Pissot et Talot.
- M.*** (C* de). Manuscrit.
- Cité par M. de la Scotière : *Frotté I*, p. 345, pour la délivrance du C^o de Chambray sur la route de Rouen à Caen, et page 360.
- MACÉ (A.). Les affaires du Bondon et de Liziec (7-13 fév. 1791). *Vannes, imp. Galles, 1891*, in-8°, 17 pp.
- Cité *Chronique de la Revue historique de l'Ouest*, 1891, p. 136. Comptes-rendu de M. O. de Gourcuff, *Revue de Bretagne et Vendée*, 1891, I, p. 249-250.
- MACÉ (A.). Le Cabinet noir dans le Morbihan (1791-1800). *Vannes, Lafolye, 1887*.
- Cité *Chronique de la Revue historique de l'Ouest*, mars 1887, p. 113.
- MACÉ (A.). Georges Cadoudal et la Chouannerie, étude critique de l'ouvrage de Cadoudal. *Vannes, Lafolye, in-8°, 32 pp.*
- MACÉ (A.). Georges Cadoudal et la pacification de 1796. *Revue de la Révolution*, tome IX, avril 1887, documents, p. 118 à 120.
- MACÉ (A.). Etudes d'histoire bretonne. Journal d'un bourgeois de Vannes (Jean-Marie Galles), 1799-1801. *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1890, I, p. 188-205, et 325-343.
- MACÉ (Albert). Gesril du Papeu, le Regulus de Quiberon. *Charleville, imp. du Courrier des Ardennes, 1893*.
- Compte rendu de *Bretagne et Vendée*, 1898, I, p. 158.
- MACÉ (Albert). Remise de Noirmoutiers aux Républicains (27-28 avril 1793).
- MACÉ (Albert). Prise de Noirmoutiers par l'armée républicaine (2-3 janvier 1794). *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1888, I, p. 317-320.
- MACÉ (Albert). Les pèlerinages au Champ des Martyrs en l'an V. in-8°, 6 pp. *Vannes, imp. Galles*.
- Bibliographie de la *Revue Bretagne et Vendée*, 1885, II, p. 88.
- MACÉ (Abbé J.). Quatre siècles d'histoire ou Saint-Germain-en-Cogès, 1550-1900. — 1^{re} partie: La paroisse et son clergé, 1550-1803. *Rennes, imp. du Nouvelliste, s. d.*, in-12, 332 pp. (P. 239-293, chap. 9, La Terreur. P. 295, 339, chap. 10, les Confesseurs de la foi). — 2^e partie. Les Confesseurs de la foi (suite) et le Clergé sous le Concordat. *Ibid.*, 270 pp.
- Renseignements sur la chouannerie dans le pays de Fougères, Boigny.

MACÉ DE VAUDORE (J.-F. de). Dictionnaire historique, géographique et topographique de Nantes et de l'ancien Comté Nantais. Nantes, 1846, in-4°.

MADELEINE PETIT-JEAN (femme soldat, canonnière volontaire dans l'armée républicaine pendant les guerres de Vendée, d'après le Manuel des braves, Paris, Planches, 1818). Question n° 424, signée Poverock, dans le *Chercheur des Provinces de l'Ouest*, mai 1902, p. 438-439.

MADELIN (Louis). Fouché. *Brière et Caron. Répert. méthod.* pour 1901, n° 569. *Brière et Caron. Répert. méthod.* pour 1902, n° 565.

Compte rendu G. Paris et : 1° *Revue critique d'histoire et de littérature*, t. II, p. 316-319 ; 2° *Annales de l'Est*, 1902, t. XVI, p. 620-621.

2° édition, 2 vol. in-8°, XXXIII, 517 et 568, pp. Paris, Plon, 1903.

Compte rendu B. F. (Anquier), *Bulletin critique*, 1903, t. XV, p. 343-348.

MAGALON (J.-D.). Annales militaires des Français, depuis le commencement de la Révolution jusqu'à la fin du règne de Napoléon, publiées à Paris, Chaumerot, 1826-1827, 9 vol. in-32.

Chaque volume à son titre particulier et une date différente. 1^{er} vol., Guerre de la Révolution, 1826 ; 2^e vol., Campagne d'Italie, 1827 ; 3^e vol., Expéditions d'Égypte et de la Suisse, 1826 ; 4^e vol., Campagne d'Allemagne, Austerlitz, Wagram, 1827.

Les guerres de la Vendée, la Campagne d'Allemagne (Hohenlinden) et les Campagnes maritimes sont annoncées sur la couverture imprimée de chaque volume, mais n'ont pas paru ou du moins la Bibliothèque de Nantes ne les possède pas. Biblioth. de Nantes, n° 46.316.

Voir Quérard, *France littéraire*, t. V, p. 424-425. Il n'y est question que de 8 vol. La campagne de France (figurant dans le catal. de la Biblioth. de Nantes) n'est pas indiquée par Quérard. La partie annoncée sur les guerres de Vendée n'a jamais dû paraître.

MAGNANT (L.-G.). Madame, duchesse de Berry. Paris, Dentu, 1832, in-8°, XVI et 363 pages.

Biblioth. nat., tome III, p. 638, Lb³ n° 1497.
A la lettre A voir : Alexandre de Quérard.

MAIGNAN (Ch.). La place de Hercé. *Le Bibliophile du Maine*, libr. Goupil, Laval, n° 34, janvier 1899, n° 38, mai 1899, n° 45, déc. 1899. Janvier 1900 (feuilleton).

MAIGNEN, député de la Vendée, ayant pris la parole dans le procès de Carrier. Y. Chassin : *Vendée patriote*, IV, p. 605.

MAIGNEN (Ch.). Inauguration du monument de La Rochejacquelein. *La France illustrée* du 13 octobre 1895.

Index bibliog. de la *Revue Poitevine*, 15 janv. 1896.

MAILLARD (Em.). Maire d'Ancenis. Ancenis pendant la Révolution. *Ancenis, imp. Ch. Loncin*, 1880, in-8°.
Biblioth. de la Ville de Nantes, n° 71.545, (supplément).

MAILLARD (Em.). Histoire d'Ancenis et de ses barons. Nantes, 1860, grand in-8° pl.

Ibid., 2^e édition augmentée, Nantes, 1881, in-8°.

MAILLARD (Em.). Les Cent Jours à Ancenis. *Savenay, Allair*, 1895, 1 vol. petit in-4°.

Compte rendu : de M. H. B. D. *Ouest art. et litt.*, n° du 15 mai 1895 ; de M. O. de Gourcuff. *Revue de Bret. et Vendée*, 1895, p. 232-235.

MAILLARD (Em.). Continuation de l'histoire d'Ancenis et de ses barons. *Ancenis, Loncin*, 1895, in-8°.

Compte rendu de M. H. B. D. *Ouest art. et litt.*, n° du 15 juin 1895.

MAITRE (Léon). Les volontaires Troyens à l'armée républicaine de Vendée (1793). *Mémoires de la Sté Académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du départ. de l'Aube*, 7^e année. Troyes, s. d., in-8°, p. 59 à 67. *Billogr. des Stés savantes (de Luseyrie)*, pour 1901-1902, n° 112.

Pièces extraites de la correspondance des Commissaires civils envoyés en mission en province : *Annuaire administratif, statistique et commercial du départ. de l'Aube*, 1901, t. LXXV, 2^e partie, p. 59-67.

MAITRE (Léon). Le Clergé nantais et les débuts de la Révolution. *Revue de Bretagne*, t. XLVIII, 1912, p. 277-299.

C. R. par H. Sée, dans les *Annales de Bretagne*, t. XXVIII, 1912-1913, p. 563. *Bibliog. bretonne*, pour 1912, des *Annales de Bretagne*, t. XXIX, 1913-1914, n° 59.

MAITRE (Léon). Un maire de Carquefou pendant la Révolution.

Cité par Jh. de Goué dans son article « à propos de la méthode historique de l'histoire de Carquefou ». *Revue de Bret.*, 1913, 2^e sem., p. 166, note 1.

MAITRE (Léon). La méthode historique. A propos de l'histoire de Carquefou. *Revue de Bretagne*, 1913, 1^{er} sem., t. XLIX, 1^{re} série, p. 91-93.

MAITRE (Léon). A propos de la méthode histor. de l'histoire de Carquefou. Lettre de Goué (Joseph) à Léon Maître. *Ibid.*, p. 163-166.

MAITRE (Léon). Inventaire sommaire des Archives de la Loire-Inférieure, série L (période révolutionnaire). Nantes, Mellinet, 1909, in-4°.

Compte rendu par André Lesort. *Annales de Bret.*, t. XXVI, 1910-1911, p. 63-64. « L'importance des événements politiques, religieux et militaires dans la région nantaise, les allées et venues de l'armée catholique et royale et des troupes de la République, les guerres civiles, tout cela donne une valeur inestimable aux archives des administrations et des corps judiciaires qui y ont vécu depuis 1792 jusqu'à la création des préfets par le Consulat. Par contre, les mêmes motifs ont eu pour résultat la destruction d'une quantité considérable de documents, soit que les nouveaux administrateurs aient eu intérêt à faire

« disparaître, parmi les papiers qu'ils trouvaient dans les bureaux où ils s'installaient, des pièces compromettantes pour eux, soit que chouans et bleus se soient tour à tour évertués à brûler les papiers des municipalités ou des districts. C'est ainsi que les archives des districts de Blain, de Clisson, de Guérande, de Machecoul, de Savenay ont presque complètement péri, de même que les dossiers des domaines nationaux et de l'enregistrement dans ces mêmes régions. »

(Extrait du C. r. de A. Lesort, pages 631-633).

MALARTIC (de). Les réclamations contre le livre de d'Ambrageac. Voir Tercus. Note de la Chanavie, p. 396-397.

MALBRANCO (G^{de}). La surprise des Chouans dans la nuit du 19 au 20 germinal, tragi-comédie en deux actes et en vers, suivie de couplets patriotiques et d'évolutions militaires. *Impr. de l'armée*, an IV (1796), in-8°.

V. Quéraud, *France litt.*, V, p. 460.

MALBRANCO (G^{de}). La surprise des hommes égarés, tragi-comédie burlesque, fait historique en 4 actes et en vers, suivie d'évolutions et de plusieurs couplets patriotiques. *Paris, Chaigneau aîné*, an V (1797), in-8° de III, 84 pp.

V. Quéraud : *France litt.*, V, p. 460. *Biblioth. nat.* Yth 16.926.

MALLERAY (Henri de). Les Cinq Vendées. Précis des opérations militaires sur l'échiquier vendéen de 1793 à 1832, d'après les documents inédits extraits des archives de la guerre, avec un tableau chronologique et deux cartes. *Angers, Siraudeau*, 1924, in-8°.

Même ouvrage. *Paris, Plon-Nourrit*, 1924, in-8°, 216 p., 1 carte.

Cité : *Bibliog. R. B. P.*, 1925, 3, p. 225.

MANCEL. A publié : Souvenir de l'insurrection normande dite du fédéralisme en 1793, par Vaultier. *Caen*, 1858, in-8°, frontisp. gravé.

MANEVILLE (O. de). Récit du siège de Granville par un témoin oculaire. *Le Pays de Granville*, mars 1906, n° 5, p. 1 à 16.

MANGIN (Victor, fils) et A. THEVENOT. Le général Travot dans la Vendée (26 août 1838). *Nantes, imp. C. Mellinet*, s. d., in-8°, 44 pp.

Cette brochure, à laquelle la couverture imprimée sert de titre, comprend : 1° p. 1 à 21, Biographie du général Travot par Victor Mangin, fils ; 2° Chant d'hymne sur l'inauguration de la statue du général Travot par A. Thévenot (C. D. M.).

Cité n° 51.994, note *Biblioth. Nantes*.

MANIFESTE des royalistes de la Vendée, en réponse à l'amnistie offerte par la Convention (28 janvier). *Mondeurier, imp. de Clambart*, s. d., in-8°, pièce.

Biblioth. nat. Lh^o, n° 4.336.

MANIFESTE des royalistes des provinces de l'Ouest de la France, en réponse à la proclamation des soi-disant consuls de la prétendue répu-

blique française (s. l.). *Imprimerie de l'armée royale et catholique*, 1800, in-8° pièce. 15 p.

Biblioth. nat. Lh^o, t. 3, p. 207.

MANSEAU (l'abbé). Les prêtres et religieux déportés sur les côtes et dans les îles de la Charente-Inférieure. *Bruges, Desclée, de Broue et C^{ie}*, s. d. (1887), 2 vol. in-8°.

MARANZE (Joseph). Les Robinsons Vendéens. *Paris, Charavay, Manterez, Martin*, 1895, 1 vol. in-8° raisin, 240 pp., illust. de Grobet.

MARBOEUF (J.). Bonchamp, poésie vendéenne. *Revue de Bretagne et Vendée*, 1880, 1, p. 376-377.

MARC (Yves). Histoire de Sablé, citée par M. de Lorrière. *Revue hist. et archéol. du Maine*, t. LVI, 1904, 2^e sem.

MARCEAU (Sergent) (A.-F.). Notice historique sur le général Marceau mort dans la campagne de 1796. *Milan, Giusti*, 1820, 1 vol. in-8°, 7 planches.

Il y a aussi une édition in-12 d'après Quéraud. *France litt.*, IX, p. 70.

MARCEAU (La modeste de). Lettre de Sergent à Robespierre. *L'Intermédiaire des Chercheurs*, V, (1869), 525. 6.

MARCEAU (le général) et Mademoiselle de Chateaugiron. *L'amateur d'autographes* du 15 juillet 1898.

Cité dans *L'Intermédiaire des chercheurs*, t. LVII, 1908, 1^{er} sem., col. 377. « Mademoiselle Leprêtre de Chateaugiron. »

MARCHAIS (A.). Mort de la Rouërie. *L'Hermine*, 30 mars 1899, p. 266-269, 10^e année, t. XIX, 6^e livr.

MARCHEGAY (Paul). Recherches historiques sur le département de la Vendée (ancien Bas-Poitou). *Napoléon-Vendée*, 1859, in-8°.

MARCO DE SAINT-HILAIRE. Histoire des conspirations et attentats contre le gouvernement et la personne de Napoléon. *Paris*, s. d. gr. in-8°, gravures.

MARCOMBE, née de Falloux (Mme de), guillotinée à Angers (1794). *L'Anjou historique*, novembre 1903, p. 313 à 317.

MARGARET (J.-L. de). Récits et souvenirs de la guerre de Vendée. *Paris et Lyon, Delhomme et Brigueot*, in-8°, 287 p. avec grav.

MARGERIE (K. de). Les recherches historiques du Marquis d'Elbée. *Compte-rendu de diverses études : Le Soleil*, du 22 juin 1906.

MARIAGE (Le) de M. de la Salmonière avec la fille de l'immortel Bonchamp. *R. P. Drouhou*, 3^e vol. de l'Histoire de la Vendée militaire de Créteuse

- Joly, supplément (Miettes), p. 449-453. Paris, Maison de la Bonne Presse, reproduction des signatures de l'acte.
- MARIAGE (Le) de Mlle de Mesnard. Chroniques Vendéennes, n° du 14 décembre 1892 du journal *La Vendée*. *Revue du Bas-Poitou*, année 1892, p. 570. Bibliographie de Thivenay.
- MARIAGES républicains (Les) (de Carrier). Le chercheur de Provinces de l'Ouest, avril 1901, d'après *l'Anjou historique*, juillet 1901, p. 125-126. *L'Intermédiaire III*, p. 162, 243, 368. — Laurent Lescadieu, Histoire de Nantes, II, p. 123.
- MARIE (P.). Une page de la guerre de Vendée, *La Vérité*, du 17 août 1896.
- MARIE-ANTOINETTE et les biens nationaux. *L'Intermédiaire des chercheurs*, t. LXXIII, 1916, 1^{er} Sem. col. 9-11. Réponse de M. H. Bagnenier-Desormaux qui parle de biens nationaux de la 1^{re} catégorie, situés dans l'arrondissement de Cholet, achetés par la noblesse et par les futurs chefs des Vendéens, qui furent dans la circonstance des personnes interposées. Cf. Bagnenier-Desormaux. Les origines et les responsabilités de l'insurrection vendéenne. *Revue du Bas-Poitou*, janvier-mars 1916, p. 15-16.
- MARIE-JEANNE (Le Canon des Vendéens). Article anonyme, *La Mosaique de l'Ouest*, Paris 1844-45, in-4°, p. 17-19, fig.
- MARIE-THEOPHILE (R. P.), religieux de la Trappe de Bellefontaine. Histoire du sanctuaire et de la communauté de N.-D. des Grâces. *Angers*, 1875, Briand et Hervé, in-12.
Le marquis de Beauvais, commandant la milice du district de Cholet, avait voulu, en 1793, détruire cette chapelle.
- MARNIER (le C^o J. de) ancien capitaine au 24^e de ligne. Souvenirs historiques et anecdotiques, Suisse, Piémont, Provence, Vendée, 1 vol. in-12, chez les principaux libraires, 1852.
- MARNIER (le C^o J. de) Souvenirs de guerre en temps de paix, 1793, 1806, 1823, 1862, récits historiques et anecdotiques, extraits des mémoires inédits du colonel J. Marnier. Prusse, Espagne, Suisse, Piémont, Provence, Vendée, Danemark. 1 vol. in-8° Faure, 1868.
D'après M. Bellevue dans son article sur La Roche de Murs, cet auteur, cité conjointement avec Crétineau-Joly et Alb. Lemarchand, aurait également écrit sur le combat de La Roche de Murs.
- MAROLLES (Vidor de). Les lettres d'une mère. Episode de la Terreur (1791-1793). Paris, Perrin, 1901, in-8° de XX-335 p.
Un chapitre porte le nom de « Petite Vendée » : c'est l'histoire de la résistance des femmes de Coulonnières (S.-et-M.) contre le vandalisme révolutionnaire. Rien donc de commun avec la grande guerre. *Compte-rendu : Polybiblion*, partie littéraire, mars 1902, p. 249.
- MAROT (G.) et PHILIPPE (Ed.). Kléber, drame, in-12, 1883.

- MARQUET (E.). L'insurrection de 1832 dans le Vendômois. *Les Annales Fléchoises et la Vallée du Loir*, t. VII (1906), p. 335-340. Cf. Calendini (Paul) : l'insurrection de 1832 à La Flèche.
V. *Bibliog. des sociétés Savantes*, par Lasteysrie, 1905-1906, n° 20, 604.
- MARQUISSET (A.). Vendée (1793). Les annales franc-comtoises, octobre 1911. *Revue du Bas-Poitou*, 1901, p. 413.
- MARQUIS-DUCASTEL (Pichon et). La Chouannerie dans le district d'Evron en 1794 et 1795. Notes publiées par l'abbé Pichon, ch. XXVI.
- MARSAC (Emile). Pour le roi, drame sur les guerres de Vendée. V. *Le Soleil* du 7 mars 1914.
- MARSEILLAISE. Parodies. *L'Intermédiaire*, t. 6, 569, LIII (1906), LIV (1906), p. 150, LIV (10 septembre 1906). Réponse signée J. R. Marbertin, col. 359.
« ... Pendant les guerres de Vendée, les blancs eurent leur Marseillaise comme les blancs. A ce propos, M. Sôbillot, dans la *Revue des traditions populaires*, n° 1889, p. 209, écrivait : à l'époque des guerres civiles, blancs et blancs chantaient : « Il y eut des refrains guerriers pour exciter au combat, et les vendéens répondirent à la Marseillaise par une chanson païoise sur le même air. Il suffit de citer les deux premiers vers du dernier couplet de cette parodie, pour montrer qu'elle est due, ainsi que le fait observer Bugeaud, à un prêtre réfractaire :
« Allons, armées catholiques,
« Le jour de gloire est arrivé, etc...
« O Sainte-Vierge Marie
« Conduis, soutiens nos bras vengeurs. »
On trouve le reste dans le tome II des Chants populaires de l'Ouest, de Bugeaud.
- MARSILLE (Louis). L'affaire du Pré-Clos Tréal (Morbihan), 29 juin 1791. Vannes, imp. de Galles, 1911, in-8° de 27 pp.
Extrait du *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan*, 1911, p. 34-64. *Biblioth. nat.*, 8°, Lb⁹, 17,988. C. r. par M. H. Bourde de la Rogerie, *Annales de Bretagne*, t. XXVIII (1912-1913) p. 268-269. *Bulletin bibliog. pour 1911 des Annales de Bretagne*, n° 89, t. XXVII.
- MARSILLE (Louis). Pages détachées d'une notice sur Maistreuil. *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan*, 1911, p. 153-153, n° 198 de la *Biblioth. des Annales de Bretagne*, t. XXVIII, 1912-1913.
- MARSY (de) et TRAVERS (Emile). Article dans le *Congrès archéologique de France*, 50^e Session, 1884, p. 172, sur le duc de Bouillon.
Cité par M. de la Sicilère : *Louis de Froté*, I, p. 71 note.
- (MARTEL ?) (M.-A. de M.). Etude sur l'affaire de la machine infernale du 3 nivôse an IX. Paris, Lechaud, 1870, in-18.
Biblioth. nat., Lb⁹, n° 388.

MARTEL (C^{te} de). Monsieur Thiers. La pacification de l'Ouest. La machine infernale du 3 nivôse, in-18 de 430 pp. Paris, Dentu, 1883, 3 vol. in-12.

MARTEVILLE (OGÉE et A.). Rennes ancien, par Ogée, et annoté par A. Marteville. Rennes moderne ou Histoire complète de ses origines, de ses institutions et de ses monuments par A. Marteville. Rennes, Deniel et Verdier, s. d. (1830), 3 vol. in-12, texte encadré.

MARTIN. Oraison funèbre de Cathelineau.

Cité par C. Pert, *La Légende de Cathelineau*, p. 107.

MARTIN (Abbé). Mémoires (Inédits).

Cités : par Chauveau, vie de Bonchamps, p. 114 ; et par l'abbé Deniau, *Revue du Bas-Poitou*, 1890, p. 350.

MARTIN (le P. Arthur) de la C^{te} de Jésus. Le Pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray, suivi d'une notice historique sur les environs. Vannes, Galles, imp., 1845, 3^e édition, 1 vol. in-12, 283 pp.

MARTIN (G.). Les Blancs à Machecoul. *Révolution française*, octobre 1924 et janvier 1925.

MARTIN (G.). Le premier contingent noir de l'armée française. Les « hussards américains » de Saint-Domingue, à Nantes, en 1793. *Le Furet breton*, décembre 1923, n^o 73, p. 6-9.

MARTIN (G.). Carrier et sa mission. (Thèse de doctorat), 1924, in-8^o de 394 p. Paris, Presses universitaires de France.

Compte rendu : de M. Courteussis, *Bulletin de la Société d'Hist. et archéolog. de Bretagne*, 1925, n^o 1, p. 21-24 ; de H. Sée, *Annales de Bretagne*, XXXVI, 1925, p. 612-615.

MARTIN (H.). Un martyr vendéen, André Ripoché, défenseur de la Croix, in-12, 15 pp. Nantes, imp. Emile Grimaud.

V. R. de Thivercay, *Revue du Bas-Poitou*, 1865, p. 142.

MARTIN (Victor). Souvenirs d'un vieux Nantais. Paris, Ancienne Maison Douriot, Téqui, éditeur, 1906, in-12.

Compte rendu par M. de Gourcuff, *Revue de Bretagne*, 1906, 1, p. 421.

MARTIN DU THEIL. Le livre terrible. Laville, 1842, 1 vol. in-8^o.

« Louis XVI prophétise ses malheurs et ceux de la France. Projet de d'Orléans, de se faire proclamer roi. — Tallien à Bordeaux. — La Vendée. Le retour du roi dans sa capitale. La révolution de juillet prédite par M. de Chateaubriand. Capture de M^{me}, duchesse de Berry, etc... etc... »

MARTINEAU (Henri). La coalition du Poitou et la préparation de la guerre de Vendée. *Revue du Bas-Poitou*, 1911, pp. 360-367, et 1920, p. 163.

MARTINVILLE (ou MORTINVILLE). Les suspects et les fédéralistes, vaudeville en un acte. *An III*, in-8^o.

MASSE (D. P. J.). Rapport fait à la Société populaire de Fontenay-le-Peuple, le 5 nivôse, an II, etc., au nom du Comité de présentation par... membre de ce comité. Imprimé par ordre de la Société S. L. (Fontenay), imp. Testard et Goichot, s. d. in-8^o, 12 pp. (C. D. M.).

Cité en note du n^o 51.340. Biblioth. de Nantes.

MASSON (F.). L'affaire Becdelièvre, l'affaire du Chatellier, la contre-police de Cadoudal. *Revue des études napoléoniennes*, mars-avril 1923.

MASSON (Frédéric). Introduction aux Mémoires de Talour de la Cartrie, édition anglaise 1906, édition française 1910.

« M. F. Masson de l'Académie Française a écrit pour les mémoires de Talour de la Cartrie une introduction magistrale où il analyse, avec une science aussi haute que bien avertie, les causes morales et les phases logiques de la période révolutionnaire. » Extrait de l'étude de la Chouannerie : La Vendée militaire. Les mémoires de Talour de la Cartrie. *Revue du Bas-Poitou*, 1909, p. 236.

MATHIEU. Convention Nationale. Rapport des Commissaires dans le département de la Sarthe, présenté à la Convention le 12 janvier (1793), l'an II de la République française, par le citoyen Mathieu, l'un d'eux. S. L. (Paris), imp. nat., s. d. in-8^o, 11 pages.

Cité : note n^o 51.021, Biblioth. de Nantes ; *Revue historique et archéol. du Maine*, 1885, II, t. XVIII.

MATHIEU. Discours prononcé par le représentant... Mathieu, en mission près les armées des Côtes de Brest, de Cherbourg et de l'Ouest, à la fête du 10 août, à Rennes, dans le temple de l'Être suprême. (S. L. n. d.), an III (1795), in-4^o pièce.

Biblioth. nat., t. XI, p. 100. Lb^o, n^o 4390.

MATHIEU. Humanité, Justice, Constitution. Victoire Mathieu représentant du Peuple, délégué par la Convention près les armées des Côtes de Brest, de Cherbourg et de l'Ouest, aux républicains composant l'armée des Côtes de Brest. (Eloge pompeux de la Constitution de l'an III). Vannes, chez L. Bizelle, s. d. placard in-f^o à 3 col. (A. M.).

Cité au n^o 51.977. Biblioth. de Nantes.

MATHIEU (l'abbé). Grand vicaire d'Evreux. Discours pour la translation des restes du C^{te} de Protêt et de ses compagnons d'armes dans l'église de la Madeleine de Verneuil, le 15 mai 1827. Paris, Anthelme Boucher, MDCCCXXVII, in-4^o, 16 p.

M. de la Sicolière a reproduit les principaux passages de ce discours : *Protêt II*, appendice (XXIII), p. 789-790.

MATHIEU (cardinal). Article dans le *Correspondant* du 25 mai 1899 sur les négociations du Concordat et dans lequel se trouve un protesté très curieux de l'abbé Bernier.

Bibliog. de l'Anjou historique, juillet 1901, p. 111.

- MATHEU (cardinal). Le Concordat de 1801, ses origines, son histoire. Paris, Perrin, 1903.
Compte rendu de l'Anjou historique, juillet 1903, p. 109.
- MAUDUIT. Note sur l'affaire de la Croix-Avranchin où commandait de Boiguy. *Revue trim. de la Société d'archéologie d'Avranches*, 1834, p. 188.
La Sicotière : *Frotté II*, p. 455.
- MAURICET (Jean-Joseph). Le collège de Vannes en 1812, souvenirs d'un vieux collégien. *Bullet. de la Société polymathique du Morbihan*, t. XXI, 1876, p. 42.
Lasleyrie et Lefebvre-Portais : *Bibliog.*, t. II, 2^e année, p. 327.
- MAURIN (Albert). Galerie historique de la Révolution française. Vie privée et publique des principaux personnages qui ont paru sur la scène politique, depuis l'assemblée des notables jusqu'au Consulat. Paris, Amie l'aîné, 3 vol. in-8°, 48 portraits, 1843.
5^e édition : Paris, Bureau des Travailleurs unis, 1849, 3 vol. in-8°. Portraits par Lacouchie, gravés sur acier. (L'indication 5^e édit. ne semble pas exacte).
Dans le tome II, biographie de Cathelineau, Bonchamps, Charette, Henri de la Rochejacquelein (sic) ; dans le III^e, celles de Hoche, Marceau, Puisaye (sans portrait), Kléber, portrait sans notice.
Citée par de La Sicotière : *Bibliog. des insurrections de l'Ouest. Bullet. de la Sté Bibliog.*, juin 1889, p. 226.
- MAURIN (Albert). Galerie historique du Consulat et de l'Empire (1799-1815), 5 vol. in-8°, 50 portraits, Paris, Amie l'aîné, 1844-1849.
- MAURY. Article de la *Revue des Deux-Mondes* du 1^{er} juillet 1876 qui établit une assimilation entre la façon de combattre des soldats de Du Guesclin et celle des Chouans et des Vendéens.
D'après M. de La Sicotière : *Frotté I*, p. 35, note 1. Voir aussi Siméon Luce : *Histoire de du Guesclin*, I, p. 99.
- MAUTOUCHET (Paul). Le conventionnel Philippeaux. Paris, Société Nouvelle de librairie et d'édition, 1901, 1 vol. in-8°, 408 p.
Pages 165-186, chapitre très intéressant et très neuf sur les guerres de Vendée, d'après l'Anjou historique, nov. 1901, p. 351.
Compte rendu : F. Meyron-Eling, *The American historical review* (New-York), 1901-1902, t. VII, p. 146-147 ; L. Madelin, *Bulletin Critique*, 1901, 2^e série, t. VII, p. 407-409 ; R. Reuss, *Revue historique*, 1901, t. LXXVII, p. 356-357 ; Ph. Sagnac, *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1902-1903, t. III, p. 401-409.
- MAUTOUCHET (Paul). L'esprit public dans le département de la Sarthe à la fin de l'assemblée législative (août-septembre 1792). Voir : *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1900-1901, t. II, p. 368-385, 502-518.
Édité : Macon, Protat frères, éd. in-8°, 36 p. Voir : *Bulletin bibliog. de la Revue hist. et archéolog. du Maine*, t. LII, 1902, 2^e sem., p. 220.

- MAYEUR DE ST-PAUL (Pierre Villiers et François-Marie). Portefeuille d'un chouan. *Pentarchopolis, imp. des honnêtes gens*, 1796, 96 p (d'après Barbier).
Biblioth. nat. Lbⁿ n° 1083.
- MAYEUX (L.-J.-B.). Notes géographiques sur les îles Saint-Marcof. *Valognes*, 1816.
Citée par M. de La Sicotière, *Frotté II*, p. 200, à propos de l'attaque de ces îles, le 6 mai 1809, par une flottille républicaine.
- MAYEUX-DOUAL (L.-J.-B.). Mémoires historiques et statistiques sur la ville, le port et le canton de Granville, suivis de recherches histor. sur le camp de Sabinus, lieutenant de César. *Granville, Vve Beaufrils*, 1876, in-8°, 2 pl.
- MAYNARD (l'abbé). Jacques Créteineau-Joly, sa vie politique, religieuse et littéraire, d'après ses mémoires, sa correspondance et autres documents inédits. Orné d'un portrait gravé à l'eau-forte, 1 vol. in-8°, Paris, Didot et C^{ie}, 1875.
Compte rendu par M. l'abbé de Trossay, *Biographies Vendéennes* : Créteineau-Joly. *Revue de Bretagne et Vendée*, 1876, t. II, p. 161-173 ; 159-268.
- MAYNARD (U.). Étude sur la part qui revient à M. de Barante dans la rédaction des Mémoires de la marquise de La Rochejacquelein. *Bibliog. catholique*, 4 septembre 1868.
Citée par M. de La Rochejacquelein. Préface de l'édition définitive des Mémoires, publiée en 1889.
- MAZAS. La prise de Charette, fait historique en deux actes, en prose, par le citoyen Mazas, chef de la 34^e demi-brigade. Nantes, chez les libraires associés, an V, in-8°, 25 pages.
Biblioth. de Nantes, n° 29.000.
- MAZE (Hippolyte). Les généraux de la République (Kléber, Hoche, Marceau). Paris, Charavay, Manloz, Martin, 1887, 1 vol. grand in-8° Jésus de 320 p., illustr. de Hercouët.
- MAZE (Hippolyte). Le général Hoche. Conférence faite au Grand Théâtre de Versailles, le 24 juin 1879, pour le 111^e anniversaire de Hoche. Versailles, imp. Cerf, 1879, plaq. in-8°.
La couverture imprimée sert de titre.
- MAZE (Hippolyte). Hoche. Paris, Charavay, Manloz, Martin, 1 vol. in-8° Jésus, 144 p.
Ouvrage adopté par le Ministère de l'I. P.
- MAZE (Hippolyte). Hoche en Vendée. Paris, Charavay, Manloz, Martin, 1 vol. in-32.
Ouvrage adopté par le Ministère de l'I. P. et par la ville de Paris.

- MAZE (Hippolyte). Kléber. *Paris, Charavay, Mantoux, Martin*, 1 vol. in-8° Jésus, 144 p.
Ouvrage adopté par le Ministère de l'I. P.
- MAZE (Hippolyte). Le général F. S. Marceau, sa vie, sa correspondance, d'après des documents inédits. *Paris, Charavay, Mantoux, Martin*, 1899, gr. in-8°, portrait.
Admis par le Ministère de l'I. P., adopté par la ville de Paris.
- MAZE (Hippolyte). Marceau. *Paris, Charavay, Mantoux, Martin*, 1 vol. in-8° Jésus, 144 p., illust.
Adopté par le Ministère de l'Inst. publique.
- MAZON (A.). La Chouannerie à Largentière et aux environs. *Revue du Fleurais*, 1902, t. II, p. 410-430 ; 445-464.
- MEAULLE. Opinion du représentant du peuple Méaulle sur la proposition de réjuger les anciens membres du Comité révolutionnaire de Nantes. *Paris, imp. nationale, vendémiaire*, an III, in-8°, 4 pp. (Contre la remise en jugement).
Biblioth. ville de Paris, 508-833.
- MÉDAVY (Montregard de). Mémoires (manuscrits).
Note de la Sicotière, *Frotté I*, XVIII et 316-317.
- MEHÉE DE LA TOUCHE (J.-Cl.). Les Noyades, ou Carrier au Tribunal révolutionnaire. *Nantes*, 1879, *Paris*, s. d. in-8°, 11 p.
N° 350 catal. Baguemier-Desormeaux, mai 1904. Biblioth. de Nantes, n° 50.612.
- MEHÉE, fils (Fellémési, anagramme de), (Méhée de la Touche), Queux (la) de Robespierre.
Voy. Quécrard, *France littéraire*, VI, p. 16.
- MÉHÉE, fils. La vérité tout entière sur les vrais acteurs de la journée du 2 septembre 1792, et sur plusieurs journées et nuits secrètes des anciens Comités du gouvernement, in-8°, 69 p., 1794.
- MÉLIAND (F.-R.). Vues pittoresques pour servir à l'Histoire de la Vendée. *Paris, N. Pichard*, 1822, in-4° obl., 56 pages, 36 pl.
Cité par C. Port, *Dictionn. histor. de Maine-et-Loire*.
- MELLINET aîné. Des causes qui ont perpétué les guerres de la Vendée et des moyens de la terminer. Mémoire présenté à la Convention nationale par la Société populaire et la commune de Nantes du 14 vendémiaire, an III. Signé : Robinot-Bertrand, président, Lefort de Clisson, Lecoq, Badel et Mellinet aîné, rédacteurs. *Nantes, imp. P.-F. Hérault*, an III, in-8°, 30 p.
D'après M. Pichaut, la rédaction appartient à Mellinet, seul. Bibliothèque de la ville de Nantes, n° 50.605 et n° 51.957.

- MELLINET aîné. Détails sur l'entrée à Nantes de Charette et autres chefs vendéens le 8 ventôse, an III. Supplément à la *Feuille nantaise*, s. l. n. d. *Nantes, imp. Brun aîné*, an III, in-4°, 3 p.
Biblioth. de Nantes, n° 50.672.
- MELLINET (Camille). La Commune et milice de Nantes. *Nantes, Mellinet*, 1839-1844, 12 vol. in-8°.
- MELLINET (Camille). Correspondance avec Ch. Briffault et autres au sujet de l'impression du livre : *Vie du 9^e Charette, nouv. édit. Nantes, Mellinet*, 1853. Manuscrit.
Biblioth. de Nantes, n° 57.517.
- MELLINET (Camille). Français de Nantes (1756-1836). *Bullet. de la Société académique de Nantes*, t. VII, 1836, p. 497.
- MELLION (A.). Les deux capitulations de Quiberon (à propos du livre de Ch.-L. Chassin : le général Hoche à Quiberon). *Revue encyclopédique*, 1898, p. 175-176.
- MELUN (V^{ie} de). La marquise de Baral, sa vie et ses œuvres, suivie d'une notice sur Silvio Pellico. *Paris*, 1869, portrait.
- MÉMOIRES de M^{lle} M... D... Vendéenne, publiés par P. M. de Q... *Paris, Pélicier*, 1814, 2 vol. in-16.
« Récit des infortunes d'une Vendéenne, victime de l'insurrection qui dévasta son pays, curieux détails sur la mort de Charette, sur l'expédition d'Irlande » et sur la Hollande en 1819. » (note du libraire).
- MÉMOIRE des pertes que la ville et commune de Dol a essayées depuis la Révolution française sans en avoir été dédommée par aucun bienfait ou établissement quelconque, si ce n'est une administration et un tribunal de District qu'on s'est bien empressé de lui enlever, et un tribunal de police correctionnelle qu'on lui a été pour la transférer à Montfort.
Extrait du Registre de correspondance de la Municipalité de Dol. À la fin du document on lit : Fait à Dol, le 25 floréal an XIII (25 mai 1805). *Annales de la Société histor. et archéol. de l'arrondissement de Saint-Malo*, année 1903, p. 92-97.
- MÉMOIRES du 6^e d'Autichamp devant le Tribunal (9 nov. 1891). Chroniques du Bas-Poitou insérées au *Publicateur de la Vendée*.
Bibliog. de la Revue du Bas-Poitou, R. de Thouaroy, année 1891, n° 4.
- MÉMOIRE et réponse (Liberté, Égalité, Fraternité, Justice) à la lettre du ministre de l'Intérieur, sur les renseignements qu'il désire se procurer sur la guerre de la Vendée, par des Républicains de Nantes (du 26 nivôse an IX), s. l. n. d., in-4°, 12 p.
Biblioth. de Nantes, n° 50.689. (On lit 243 signatures, au bas de ce mémoire qui a été rédigé par Orhoul, curé constitutionnel de St. Firmin. Note de M. Pichaut).
Voir à ce sujet M. de la Sicotière, *Frotté I*, p. 509, note 2, où il est dit que les administrations départementale et communale étaient hostiles au traité de pacification et essayèrent d'entraver les vues du pacificateur.

MÉMOIRE justificatif du 2^g Lajolais, de sa femme et de sa belle-sœur (15 vendémiaire an VIII). *Strasbourg, imp. de F.-G. Leersault* (s. d.), in-8° pièce.

Biblioth. nat., Ld^o, t. III, p. 200.

MÉMOIRE politique et historique des insurrections de l'Ouest par un officier supérieur qui a été chargé d'une partie des opérations relatives au rétablissement de la tranquillité intérieure. *Paris, Moutardier, An VIII, n° 8.*

Biblioth. nat., La^o, tome 1, p. 153, n° 2.

D'après Grille, c'est le travail primitif qui a servi de base aux vol. publiés chez Boudouin : *Guerre des Vendéens et des Chouans.*

MÉMOIRE pour la citoyenne M. Honoré Monsorbier contre les citoyens J. Varailhan. *Paris, an VI, in-4°.*

N° 490 du Catal. XXVII (nouv. série), octobre 1903, de la librairie Honoré Champion, avec cette mention : substitution d'enfant.

MÉMOIRE pour Mme la Duchesse de Berry au nom et comme tutrice du duc de Bordeaux, dans la cause relative au domaine de Chambord. *Paris, s. d. broch. in-8° de 59 pages.*

MÉMOIRE pour Sophie-Victoire-Reine de Beauvau Craon-Tigny, contre le prétendu marquis de Beauvau-Tigny (1817). *Paris, imp. Porthmann, rue Sainte-Anne, in-4°, 8 pages.*

Bibliog. des documents cités (n° 3) par le Comte de Miramon-Fargues dans son livre : *L'héritage de Beauvau-Tigny, Paris, Plon, 1907.*

MÉMOIRE relatif à la dénomination à donner à certaines rues de la ville de Cholet. *Bullet. de la Société des Sciences, Lettres et Beaux-Arts de Cholet, pour l'année 1884, p. 113-119* (rédigé par le président (?)).

Ce mémoire consacre plusieurs souvenirs des guerres de Vendée, et contient quelques notes sur Savary, Talot et autres révolutionnaires du crê.

MÉMOIRE sur la pacification de la Vendée par un habitant du pays (Hulin). *Angers, Jahyer et Gestin, an IV (1796) in-8°, 16 p.* avec une carte du théâtre de la guerre dite de Vendée, en couleurs.

V. *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, Barbier, t. III, p. 163.

MÉMOIRES sur la Vendée, comprenant les Mémoires inédits d'un ancien administrateur militaire des armées républicaines, et ceux de Mme de Sapinaud. — *Paris, Boudouin 1823, in-8°.*

MÉMOIRES d'un administrateur militaire des armées républicaines (Collections des mémoires relatifs à la Révolution française des frères Boudouin). *Paris, 1825, 2 vol. in-8°.*

MÉMOIRES ou journaux inédits sur les guerres de Vendée. Question posée par un Manceau dans *Le chercheur des Provinces de l'Ouest*, mai 1901, p. 263, et restée sans réponse.

MEMORIAL du Calvados, n° du 12 juillet 1835.

Cité par M. de la Scitière, *Frotté II*, p. 686, pour l'affaire d'Aché.

MÉNARD. Détails et réflexions sur le siège d'Angers, le 15 frimaire an II. *Angers, chez Mame, an III, in-8°, 27 pages.*

Biblioth. nat., Ld^o, n° 2.558. Biblioth. de Nantes, n° 51.935, note. *Ibid. Angers, imp. Nat., an III, in-8°, 27 p.*

MÉNARD (Ernest). Quiberon, royalistes et républicains. *Paris-Desessart 1836, 2 vol. in-8°.*

Biblioth. de Nantes, n° 31.539.

MÉNARD (Ernest). Le Champ des Martyrs. *Paris Moutardier, 2 t. in-8°, in-8°.*

Biblioth. de Nantes, n° 31.536.

MÉNARD (Victor), chanoine de Coutances. Assemblées nocturnes dans le Mortinais et procédure qui les suivit (juin 1794). *Revue de l'Avranchin, t. 9, 1898-1899, p. 9-54.*

Tirage à part : *Avranches, J. Durand, 48 pp.*

MÉNARD. Histoire religieuse, civile et militaire de St James de Beuvron, depuis sa fondation jusqu'à nos jours. Avec le plan de la ville et château au moyen-âge. *Avranches, Alfred Perrin, in-8°, 1897.*

V. *Chronique de la Revue histor. de l'Ouest*, dec. 1898, p. 207. Cité : Brel de Ponthréand : *Un chouan*, p. IX.

MÉNARD. Les Vendéens dans le département de la Manche (assaut tenté contre Granville par l'armée vendéenne en novembre 1793, retraite définitive de l'armée en Bretagne. *Mémoires de la Société Académique du Cotentin*, 1918, t. XIV, p. 65-116 (suite) et 1920, t. XV, p. 17-87 (fin).

Le début a dû paraître dans les années 1896 et 1897.

MÉNARD. *Ibid. Avranches, Perrin 1907.*

« Cette partie de l'histoire vendéenne qui a duré un mois est traitée ici de main de maître. Après avoir lu l'ouvrage, on ne peut s'empêcher de dire que « l'œuvre de Chassin est celle d'un « compilateur sans impartialité ». Nous recommandons à nos lecteurs ce livre qui a sa place marquée dans toutes les « bibliothèques vendéennes ». *L'Anjou historique*, sept. 1903, p. 219.

MÉNARD. Un chapitre de l'histoire de la Terreur à Avranches, d'après les pièces officielles (juillet 1794). *Avranches, Perrin, in-8°.*

Compte rendu de M. H. B. D. *Ouest artist. et litt.*, n° du 15 juin 1895.

MÈNEVAL, auteur cité par M. de la Scitière : *Frotté II*, p. 194, pour l'exécution de Frotté.

MENIÈRE (D^r P.). La captivité de Mme la Duchesse de Berry à Blaye (1835). *Journal du D^r P. Menière*, publié par son fils le D^r L. Menière, avec deux lettres inédites de Balzac et du maréchal Bugeaud. *Paris, C. Lévy 1882, 2 vol. in-8° de 493, 464 pages.*

MÉNIGER. Chroniques du Vieux Grandville et ses environs depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Paris, 1886, in-12, 530 p., 2^e éd., Paris, Guérin 1881, in-18, 534 pages.

Cité par M. de la Sicotière, *Frois II*, 1^{re} note page 258, à propos de l'enlèvement de Dostouches de la prison de Coutances (p. 144) ; 2^e p. 395 pour le rôle des femmes dans la Chouannerie normande (p. 145).

MÉNORVAL (J. de). Une victime inconnue de la Révolution. *Hermine*, t. IV, 365.

Cl. Coupel, p. 221.

MERCIER DU ROCHER. Souvenirs et Mémoires. Paris, in-8^e, Lucien Gougy, n^o du 15 janvier 1899, pages 1 à 30.

Voir : 1^{er} pour la procès relatif à la publication de ces Mémoires par MM. Paul Bonneton et L. Gougy, et intenté par M. Besson ; la Chronique de la *Revue du Bas-Poitou*, 1899, p. 433-435, 618 ; 1900, p. 171 ; 2^e Journal inédit (fragments) même *Revue*, 1900, p. 88-91.

M. Bonneton (Paul), Bibliothécaire à l'arsenal, directeur de Souvenirs et Mémoires, doit être l'auteur de la publication des Mémoires de Mercier du Rocher pour servir à l'histoire des guerres de Vendée.

MERCIER-LA-VENDEE. *Le Fureteur breton*, t. XI, août, septemb., oct. 1921, p. 55, question posée par M. Ch. Le Pêcheux. Réponses : nov.-déc. 1921, pour 1922, p. 75, signée : L. M. ; fév., mars, avril 1921, p. 112-113, signée : Etienne Port.

MERCEL-BUCY (l'abbé J. P.). Victoire, triomphe complet de ce qu'on appelle en France la Petite Eglise (par Mercel-Bucy, prêtre non assermenté de la Ville du Mans). *Au Mans*, 1818, in-8^e.

MERLAND (Constant). Notice historique sur le général comte Belliard. *Napoléon-Vendée*, imp. Rue Tonnel, 1868, in-8^e, 2 ff. et 138 p. Bibliot. de Nantes, n^o 56.031.

MERLAND (Constant). Souvenirs des guerres de Vendée. L'humanité du g^o de Conillus. *Revue de Bretagne et Vendée*, 1880, t. I, p. 293-295.

MERLAND (Constant). La prise de Charette. Détails inédits. *Revue de Bretagne et Vendée*, 1881, t. I, p. 466-467.

MERLAND (Constant). Deux Souvenirs. *Revue de Bretagne et Vendée*, 1883, t. I, p. 484-486.

MERLAND (C). Joseph-Marie Goudin, député à la Convention (1754-1818). *Annales de la Société Académique de Nantes*, t. XL, 1869, p. 165.

MERLAND (C). Illustrations Vendéennes. Lareveillière-Lepaux, in-8^e, 57 p., 1870. Niort, Clouet.

Extrait des Mémoires de la Société de statistique, sciences et arts des Deux-Sèvres.

MERLAND (C.). Comte d'Hector, lieutenant général de la marine. *Revue de Bretagne et Vendée*, 5^e série, t. V, p. 51, 129, 228, 276. Cl. Coupel, p. 221-223.

MERLAND (J.). Quelques documents inédits (1836) à propos de l'érection de la statue du général Travot à La Roche-sur-Yon (en 1838). *Sité d'Emulation de la Vendée*, XLVI, 1903, 59^e année, 3^e série, t. II, p. 215-223. *Bibliog. des Sociétés savantes. Laiterie*, pour 1903-1903, n^o 8.330.

MERLAND (Julien). Notes et documents pour servir à l'histoire du district de Challans. Nantes 1886.

Cité par La Goue, *Histoire religieuse de la Révol. Française*, t. II, p. 408.

MEBLET (P. abbé). Essai sur l'administration générale d'un district pendant la Révolution. Le district de Rochefort (Morbihan), 1^{er} juillet 1799, 30 mai 1795. *Revue de Bretagne*, 3^e série, 6^e année 1907, t. XXXVIII, novembre, p. 284-275, décembre, p. 345-360, année 1908, t. XXXIX, p. 47-56 ; p. 101-117 ; p. 168-174 (fin).

C. r. sommaire et peu élogieux de cette fin d'étude, par H. S. (Henri Sée ?), *Annales de Bret.*, t. XXII, 1909-1910, p. 183.

MERLIN (de Douai). Projet de décret sur le jugement du Tribunal révolutionnaire du 26 frimaire dernier, concernant les membres du Comité révolutionnaire de Nantes, présenté en forme d'amendement, à la séance du 21 pluviôse par Ph. Ant. Merlin (de Douai). Paris, Imp. Nation., ventôse an III, 3 p., in-8^e.

« Projet de casser le Jugement qui a acquitté les complices de Carrier ». Bibl. Ville de Paris, n^o 508.855.

MERLIN (de Thionville). Lettre. Rapportée par Muret (Th.), t. p. 337.

Voir : Bonchamps et le passage de la Loire. *Revue de Bretagne et Vendée*, 1866, t. p. 318.

MERLIN (de Thionville), en Maine-et-Loire. *L'Anjou historique*, avril 1928, p. 101-103.

Cet article cite : *Merlin de Thionville d'après des documents inédits*, par Roger Merlin. Paris, Alcan, 1927.

Voir : Raynaud, Vie et correspondance de Merlin de Thionville. Paris, Fournier, 1860, in-8^e, portrait.

MERSAN (Charles de). Note sur Charette et ses deux neveux, Athanasie-Charles et Louis-Anathase, avec la reproduction d'une lettre du « général Souravov à M. de Charette, généralissime des troupes du roi de France, à son quartier général », datée du 1^{er} octobre 1795.

Cité dans la *Gazette de France* du 10 mai 1813, p. 520.

MERSON (Ernest). Le maréchal de Bourmont. Notice biographique. Nantes, imp. de l'auteur, 1846, gr. in-8^e, 2 ff., 122 pages.

Biblioth. de Nantes, n^o 56.579.

MEYERSON (Ernest). Notice historique sur Hyacinthe Hervouet de la Robrie, major-général de l'armée royale du Bas-Poitou. Paris, au bureau de la *Revue générale biographique* (imp. E. B. Delanchy), 1847, gr. in-8°, 31 p.

« Extrait de la *Revue biographique et nécrologique*, rédacteur en chef : M. L. Pascallet. »

Biblioth. de Nantes, n° 57.057.

M. l'abbé Deniau : *Hist. de la guerre de Vendée, nouv. éd., t. V*, p. 385-386, attribuée par erreur cette notice à M. Pascallet, rédacteur en chef de la *Revue biog. et nécrol.*

MESNARD (Comte de). Souvenirs intimes de M. le C^{te} de Mesnard, premier écuyer et chevalier d'honneur de S. A. R. M^{me} la duchesse de Berry. Paris 1844, 3 vol. in-8°.

Mémoires anecdotiques aussi rares que curieux rédigés par Mme Nélanie Waldor sur les papiers authentiques du C^{te} de Mesnard, et sans y rien changer. Particulièrement intéressante en ce qui concerne la Vendée et Madame ; le mariage du duc de Berry, la jeunesse de Henri V, etc., n° 330, Catal. 133, décembre 1901, Dordou.

MESNARD (Em.). Le Champ des Martyrs. Paris, Montardier, 1837, 2 vol. in-8°.

MESNIL (V^{te} Henri du). Jeanne Hebelin, in-18, 292 pp. Paris et Lyon, Delhomme et Briquet.

Bibliog. de la *Revue Bret. et Anjou*, 1881, t. p. 416.

MESSAGE (Conseil des Cinq-Cents). Extraits des registres des délibérations du Directoire exécutif. (Communications au corps législatif.)

1^{er} Message de Puisaye intitulé : « Armée catholique et royale de Bretagne et pays adjacents, Joseph C^{te} de Puisaye, lieutenant-général des armées du Roi, commandant en chef pour Sa Majesté dans la province de Bretagne, etc., aux habitants de ces pays ». 1^{er} janvier 1797.

2^o « Beaufranchet, président de l'administration municipale du canton de Nantes, au Ministre de la police générale. Nantes, 21 pluviôse, an V. »

3^o Manifeste de Dufeu, commandant la garde nationale de Nantes : Le chef de division de la garde nationale de Nantes à ses collègues. 10 pléviôse, an V. Paris, Imp. Nat., ventôse, an V, in-8°, 10 p.

Biblioth. ville de Paris, 508.822.

MESSAGE (sur la situation des provinces de l'Ouest). Corps législatif. Conseil des Cinq-Cents. Egalité, Liberté. Extrait du registre des délibérations du Directoire Exécutif. Du 8 nivôse, an VII. Paris, Imp. Nat., nivôse, an VII, in-8°, 4 p.

Biblioth. de Nantes, n° 51.089.

MÉTIVIER (femme) née Deberlin. Pétition adressée aux Consuls. S. l. n. d., in-4°, pièce.

« En faveur de son mari, condamné à la déportation par l'acte du 14 nivôse. » Biblioth. Nat., Lb^{es}, n° 596.

MEURET. Annales de Nantes. Nantes et Paris, s. d., 3 vol. in-8° pot., portrait et fac-similé.

MEYAN (Paul). La Grande Vendée, roman historique. Feuilleton de la *Croix*, du 2 mars 1882 au 23 avril 1882.

MEYER (Alfred). L'abbé Bernier, apôtre de la Vendée, négociateur du Concordat, évêque d'Orléans. Paris, 1903, in-8°, portrait, VI, 336 p. avec 1 hors-texte.

MEYNIER. Un représentant de la bourgeoisie angevine à l'Assemblée Nationale. La Révellière-Lépeaux, Angers, Germain et Gruzin, 1906.

C. r. dans *L'Anjou historique*, juillet-août 1905, p. 109.

MICHAUD. Biographie universelle, ancienne et moderne, ou Histoire par ordre alphab. de la vie publique et privée de tous les hommes qui se sont fait remarquer, etc. Nouvelle édition. Ouvrage rédigé par une société de gens de lettres et de savants. Paris, M^{me} Desplaces, 45 vol. gr. in-8°, 1842-1865 (1^{re} édition, 52 vol. in-8°, 1811, 1818).

MICHEL DE MONTUCHOU. Notice sur Messieurs Michel des Essarts. *Revue de Bretagne et Vendée*, 1891, II, p. 410-413.

MICHEL DE R... Jean Chouan et la chouannerie. Abbeville, s. d. pl. grav. sur bois.

MICHELET MOULIN. Mémoires (sur la chouannerie normande) publiés par la *S^{te} d'Histoire contemporaine*, Paris, 1893, 1 vol. in-8°, 428 pp.

MIDY (M^{me} Th.). Un épisode des guerres de Vendée, suivi d'autres épisodes. *Linoges, Martial Ardent, frères*, 1850, in-8° fig.

MIGNEN (dit Plumer), président du Tribunal criminel de la Vienne. Mémoire justificatif. *Châtelleraut, Grainlieu*, août 1795.

MILLION (abbé A.). Inauguration de la statue de Hoche à Quiberon. *Chronique de la Revue de Bretagne*, 1902, 2^e sem., p. 229 à 232.

Il y est dit que : « le marquis de Roys, petit-fils de Hoche qui habite au château de Gailleton, près de Forges-les-Eaux, pays de Bray, en Normandie, s'occupe depuis 30 ans à réunir tout ce qu'il peut, papiers et autres objets concernant son aïeul ».

MILNES (R. M.). Poésie en langue anglaise sans titre, commençant par ces mots : *For honest men*, donnée par M. Rio dans son ouvrage : *La Petite chouannerie*, p. 396, 398.

MILON (E.). Notice sur la ville de Segré et son arrondissement, 1889, 1 vol. in-12.

MIRABEAU (C^{te} de). Le baron d'Aché. Paris, Maillet, 1869, 1 vol. in-18.

Paru d'abord en feuilleton, notamment dans *L'Ordre et la Liberté de Caen*, 1860.

MIRAMON-FARGUES (le C^{te}). L'héritage de Beauvais-Tigay, 1750-1830. Aventures hist. d'après les documents inédits. Paris, Plan, Nourrit et C^{ie}, 1907, in-12 de 280 pp.

- MISE en état de siège des départements de l'Ouest (De la) (3 juin 1832). Nantes, imp. Mellinet, s. d. pièce in-8°.
Biblioth. Nat., t. III, p. 631, Lb⁹¹, n° 1372.
Bibliot. de Nantes, n° 51.996.
- MISERMON (Lucien), prêtre de la Mission. Le premier hôpital des Filles de la Charité et ses glorieuses martyres les Sœurs Marie-Anne et Odile, fusillées à Angers, le 1^{er} février 1794. Paris, Emile Paul, 1913, 1 vol. in-8° de 434 pp. et 14 planches.
C. r. par M. André Lesort dans les *Annales de Bretagne*, t. XXIV, 1913-1914, p. 547-549.
- M. L. Madame et Mademoiselle de Luigné, fusillées au Champ des Martyrs. *L'Anjou historique*, novembre 1900, p. 321-328; janvier 1901, p. 407-423, 2 fig.
- M. L. F***. Mystère dévoilé, ou les Godeliers de Blaye confondus par eux-mêmes. Paris, 1833.
- MOCQUEREAU de la Barie. Mes trois mois de prison dans la Vendée, manuscrit publié par Bord (Gustave) avec préf. et introd. *Revue de Bretagne et Vendée*, 1882, II, pp. 5-28, 133-145; 169-180.
- MOCQUEREAU de la Barie. Même ouvrage : Mémoires d'un capitaine des Volontaires de Sillé-le-Guillaume, envoyé en Vendée en 1793, publiés et annotés par Bord (Gustave), avec un autographe inédit de Bonchamps. Brochure in-8° de 55 p. Nantes, Forest et Grimand, 1882.
(Tirage à part de la *Revue de Bret. et Vend.*).
- MODELE du guerrier républicain. Vie de Hoche depuis son entrée dans les Gardes-françaises jusqu'à sa mort. Extrait de l'histoire de sa vie en 2 gros vol. Berne, Imp. de Haller, 1799, 1 vol. in-8°, 88 pp. et un portrait lithog.
- MOISAN (J.). La propriété ecclésiastique dans le Morbihan pendant la période révolutionnaire. Vannes, imp. Lafolye, 1911, in-8°, 228 p.
Livres nouveaux, Revue historique de la Révol. Franç., t. II, année 1911, p. 622.
- MOITHEY P.-J.). Aurait écrit sous le pseudonyme de M. de Vouziers, d'après Quérard. *France littéraire*, X, p. 459.
Celui-ci, toutefois, à l'article Moithey ne cite aucun des trois ouvrages sur les guerres de Vendée signés de Vouziers. Il signale seulement : 1° Les Bourbons ou l'honneur des lys. Paris, Le Normant, 1816, in-8° oblong, grav.; 2° Le Règne de 3 mois... Cependant les trois ouvrages de Vouziers (ou, au moins, la Vie de Henri de La Rochejaquelein) avaient paru avant 1834, date de publication du tome VI de Quérard où figure l'article Moithey.
- MOMORO. Rapport sur les événements de la guerre de la Vendée et le plan d'oppression dirigé contre les chauds républicains, suivi de plusieurs pièces intéressantes. Fait à la Société des Cordeliers (qui en a ordonné la publication dans sa séance du 14 nivôse an II) par le citoyen Momoro, administrateur du département de Paris.

- MOMORO. Rapport sur l'état politique de la Vendée, fait au Comité de Salut public de la Convention Nationale, au Conseil exécutif et au département de Paris, suivi d'un discours à la Société des Jacobins sur la nouvelle coalition formée contre les patriotes, et d'une réponse à la lettre de Philippeaux, etc... Paris, le 23 du 1^{er} mois de l'an II de la République une et indivisible.
- MOMORO. Rapport à la Convention Nationale, sur la suspension arbitraire du général Rossignol (28 août 1793, vieux style), suivent d'autres pièces. S. l. (Paris ?), imp. Momoro, s. d. in-8°, 3 parties de 6, 14, 50 pp. en 1 vol.
Le rapport sur la suspension du 2^o Rossignol est de Bourbotte.
Biblioth. de Nantes, n° 51.053.
V. Quérard, *France littéraire*, t. VI, p. 193.
- MOMORO. Rapport sur l'état politique de la Vendée (voir ci-dessus). Paris, imp. de Bailard (s. d.) (1793), in-8° pièce.
Biblioth. Nat., tome XI, n° 3.389 Lb⁹¹, p. 57.
- MOMORO. Compliments, aux Jacobins, son collègue Parcén, de la grande quantité d'aristocrates qu'il a fait guillotiner en Vendée. Compte rendu de la séance dans le *Moniteur du 22 du 1^{er} mois*, 13 octobre 1793, p. 87.
- MOMORO (Ronsin et). Rapport du général Ronsin et de Momoro, commissaire national, envoyé à la Commune de Paris, daté de Sainmur, 9 sept. 1793. *Revue de la Révolution*, tome XVI, octobre 1819, Documents, p. 36-40.
- MOMORO et HAZARD. Rapport des événements relatifs à la visite, par le général en chef Rossignol, des différentes divisions composant l'armée des Côtes de La Rochelle. Observations essentielles. (Paris) Imp. de Momoro (s. d.) an I-II, 1793 P), in-4° pièce.
Biblioth. Nat., tome XI, p. 55, Lb⁹¹, n° 3.324.
- MONBAIL (C^o de). Notes et croquis sur la Vendée, histoire, mœurs, monuments, costumes, portraits, dessins d'après nature, texte historique et descriptif. Niort, Robin et C^o, 1843, in-4°, 40 pl. hors-texte.
- MONBRUN (Renée), pseudonyme de Mme Claire Normand. Une amie de Charette : Madame de la Rochefoucauld. Vannes, Lafolye, 1897.
V. *Revue du Bas-Poitou*, année 1897, p. 19-31 (complét).
Compte rendu de M. H. B. D. : *Ouest artist. et litt.*, n° du 15 juin 1897.
V. *Le Populaire de Nantes* du 31 juin 1897. Critique de cet ouvrage par A. Barrau; et la *Revue du Bas-Poitou*, t. 50, p. 362-363; polémique de l'auteur et du critique.
- MONBRUN (Renée). Les Cent jours dans l'Ouest : La Rochelle et La Rochesur-Yeu. *Revue du Bas-Poitou*, 1898, p. 433-441; 1899, p. 147-150 et 529-543.

MONBRUN (Renée). Ames de Vendéennes au XVIII^e siècle. *L'Avenir-Indicateur* (de la Vendée ?), 25 mai 1902.

Cité *Revue du Bas-Poitou*, 1902, p. 202.

MONTEUR DU CALVADOS, n^o de décembre 1875.

Cité par M. de la Sicotière, *Frotté I*, p. 490, pour l'affaire du château de Cheaubier.

MONNET (Emile). Archives politiques du département des Deux-Sèvres (1789-1889). *Niort, Clouzot*, 1889, 2 vol. gr. in-8^o, fig. 74 port. hors-texte.

MONNIER (Louis). Mémoires sur la guerre de la Vendée, par le promoteur du soulèvement aux environs de Clisson, chef de la division de Montfaucon (1793-1799), publiés et annotés par l'abbé F. Déniau. *Angers, Germain et Grassin*, in-8^o.

Extraits de la *Revue de l'Anjou*, 5 et 6^e livraisons, 1895.

MONNIER de la Motte (G.). Mort de Bonchamps, poésie. *Revue de l'Anjou*, 4^e série VI (1870), p. 281.

MONIN (H.). Deux historiens de la Révolution, Egar Quinet et Charles-Louis Chassin, d'après leur correspondance originale. *Revue Historique I. S. T. de la Révol.*, t. I, pages 51-80 ; 528-544.

MONIN (H.). Compte rendu de l'Histoire de la guerre de Vendée par l'abbé Déniau, Dom Chamard, et l'abbé Uzureau, t. I, II et III, dans *Revue historique de la Révolution Française*, t. II, 1911, p. 278-279 (bibliog.)

MONOD (Gabriel). Le général Hoche et les prisonniers de Quiberon. *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*, novembre 1910.

Bibliog. des périodiques de la *Revue historique de la Révol.*, t. II, année 1911, p. 305.

MONTALIVET (C^o de). Fragments et souvenirs.

Compte rendu du t. 1^{er}, 1816-1832, précédé d'une notice historique par M. Georges Picot.

Compte rendu par F. Bonnefon, *Souvenirs et Mémoires*, octobre 1899, p. 351-353. (Dans ce compte rendu, il n'est pas question des événements de la Vendée.)

MONTALIVET (C^o de). Rapport adressé au Roi par M. le Ministre de l'Intérieur (C^o de Montalivet), concernant la présence de la duchesse de Berry et de l'ex-maréchal Bourmont en France, et Ordonnance du Roi sur les mesures à prendre pour les départements de la Vendée. *Le Moniteur* (3 juin 1832), extrait. *Paris, Adolphe* (s. d.), in-4^o pièce.

Bibliot. nat., tome III, p. 63, lb^o, n^o 1371.

MONT (Elle de). La Révolution au Salon (1883). Critique des tableaux représentant des scènes des guerres de Vendée et de la Chouannerie. *Revue de la Révolution*, juin 1883.

MONTARLOT (Paul). Les Emigrés de Saône-et-Loire. *Mémoires de la Société Eduenne*, t. XLIV, Autun, 1920.

On y trouve des renseignements sur Cormatin.

MONTAULT DES ISLES (Pierre), premier préfet de Maine-et-Loire. L'industrie et le commerce dans le département de Maine-et-Loire, sous le Consulat : Manufactures, usines, mines, etc. *L'Anjou historique*, mars 1905, p. 491-510.

MONTAULT DES ISLES et NARDON. Rapports préfectoraux (1802-1803). Etat de situation du département de Maine-et-Loire. Rapport du 17 juin 1802, au Ministre de la Police générale, et rapport du 15 avril 1803, au Ministre de la Justice. *L'Anjou historique*, mars 1905, p. 540-545 et 545-547.

MONTBRON (le chevalier de). Vers faits le jour du service funèbre du marquis Louis de la Rochejacquelein. *A Nantes, chez Depierreis, jeune, s. d.*, une page in-8^o.

MONTBRON (C^o Joseph de). Récit de l'évasion d'un officier pris à Quiberon. *Paris, Egron*, 1815, in-12.

La 2^e édition, 1 vol. in-8^o, revue et augmentée de notes historiques et explicatives par J^{ms}, ancien député, et suivie d'une élogie, 2 grav. par Couché fils.

MONTEIL (Amand-Alexis). Les Elapes d'un Volontaire de l'an II.

Cité par M. de Kérigant : *Les Chouans*, pour les Documents publiés par Monteil sur les Faux-Chouans.

Louandre cite « *Les Souvenirs d'un volontaire de l'ancienne république* » paru dans le journal *La Patrie*.

MONTESSON (de). Mémoires de François Morin, publiés par M. de Montesson. *Le Mans*, 1876, in-8^o.

Cité par M. de la Sicotière *Frotté II* (p. 69) pour l'affaire des frères Morin, de Ventré (1803-1813) et des réfractaires de la Sarthe et de la Mayenne.

« Episode des guerres civiles du 1^{er} Empire, relatant les aventures du « fameux Capitaine Sans-Façon », auquel M. Gilbert-Augustin Thierry a consacré un volume.

MONTGILBERT (A. de). Des Jacobins et des Sociétés populaires dans un gouvernement républicain. *Paris, en III*, 1795, petit in-8^o de 62 p.

MONTI de RÉZÉ (Alex. de). Documents généalogiques pour la maison de Charette. *Nantes, Grimand*, 1891, in-8^o de VIII, 297 p.

Un Mont de Rézé (C^o Edouard de) prit part au soulèvement de 1832. V. *Créteil-Joly*, t. IV, p. 52.

V. Recueil de documents de famille se rapportant à la mort du C^o Ed. de Monti de Rézé, gentilhomme de la maison du C^o de Chambord. *Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimand*.

Rézi. de la *Revue de Bret. et Vendée*, 1883, t. I, p. 124.

- MONTIER (A.). Le département de l'Eure en juin 1793. *La Révolution Française*, février et mars 1896. Polybiblion, 1896, p. 176.
- MONTIER (A.). La Chouannerie dans l'Eure. *Sotteville-lès-Rouen. Lecourt*, 1897, in-8°, 39 p.
- MONTLUC (Léon de). Le conventionnel Méaulle (notice biographique dans laquelle il est question de sa mission aux armées opérant en Vendée, et des mesures auxquelles il contribua. *La Révolution française*, t. 5, juillet, décembre 1883, p. 441-453 ; 513-532 ; t. VI, 1884-1, p. 592-599.
- MONTROL F. de). Histoire de l'Emigration (1789-1815). *Paris. Ponthiers*, 1855, in-8°, 1^{re} et 2^e édition. La 3^e édition est de 1827.
V. Quéhard, *France littéraire*, VI, p. 273.
- MONTYON (de). Cordéboeuf. *L'Intermédiaire des Chercheurs*, 1933, LXXXVI, p. 524.
- MONTZEY (de). Histoire de La Flèche et de ses Seigneurs. *La Flèche. Pellechot-Champion*, 3 vol. gr. in-8°, 1878-79.
Cité dans : *Emigration et Chouannerie de La Frégenhère* ; dans : *Monographie de la paroisse et commune de Crosnières* ; *Revue hist. et archéol. du Maine*, 1882, p. 205 ; dans la *Prise du Mans par les Chouans en 1799*, par M. Triger ; *Revue hist. et archéol. du Maine*, tome XLVI, 1899, 2^e Sem., p. 121, et dans *Frotté I*, de M. de la Scollière, p. 129.
- MONTZEY (de). Institutions d'éducation militaire.
Cité par M. de la Scollière, *Frotté I*, p. 563 (appendice sur la carrière militaire de Philippeaux, rival de Napoléon, qui avait servi en Vendée, et qui mouquit à Saint-Jean-d'Acre dont il avait contribué à assurer la défense).
- MONUMENT de Bonchamp (Le) à Saint-Florent-le-Vieil. *Anjou historique*, septembre 1913, p. 201-208.
Inauguration du monument. *Anjou historique*, juillet 1903, p. 51-71. Signé : Uzeureau.
Ibid. Leclerc, architecte, David, statuaire. Gravure par Delaforge, in-4° en 1. (*L'Artiste*).
- MONUMENT de Cathelineau (Le) au Pin-en-Mauges. *Anjou historique*, 1896-32 ; septembre 1914, p. 298-316 ; janvier 1930, p. 48-57. *Anjou historique*, septembre 1908, p. 210-216. Erection du monument à Saint-Florent-le-Vieil, 1858.
- MONUMENTS à élever aux trois Cathelineau, à Henri de la Rochejacquelein. Souscription. V. *Revue du Bas-Poitou*, 1893, p. 557-558.
- MONUMENT à élever à Charette. *Nantes, imp. Mellinet-Malaissia*, s. d. in-8°, 4 p.
Bibliot. de Nantes, n° 57.521.

- MONUMENT de Charette, à Lège, le 22 mai 1895. *Nantes, Mellinet-Malaissia*, s. d. in-8°, 22 p.
Bibliot. de Nantes, n° 57.522.
Kerviler dans sa *Bio. bibliog.*, VIII, p. 343, indique la date du 2 mai 1855.
- MONUMENT destiné à honorer les victimes de Quiberon, dessins de Aug. Caristie, lithograph. sous la direction de M. Fragonard. *Paris*, 1834, in-f°.
Bibliot. de Nantes, n° 49.451.
- Liste des membres de la Commission chargée de la direction des travaux et programme du monument, du 30 novembre 1814, s. l. (*Paris*). *imp. Gueffier*, s. d., in-4°, 4 p.
Bibliot. de Nantes, n° 49.449.
- Circul. du Comité central du Monument, contenant la liste de la nouvelle Commission et invitant tous les Français à souscrire au monument, 12 août 1834. *S. l. n. d.*, in-f°, 3 p.
Bibliot. de Nantes, n° 49.450.
- MOREAU. Mon opinion sur les progrès effrayants des Chouans et les moyens propres à les arrêter. *Angers, imp. de Mame*, s. d. (an III, 1795 ?), in-8° pièce.
Bibliot. Nat., Lb°, n° 4.477.
- MOREAU (G^{de}). Recueil des interrogatoires subis par le g^{de} Moreau et quelques-uns de ses co-accusés, des p. v. de confrontation, etc. *Paris, imp. Impériale. Prairial*, an XII, in-8° de 181 p.
- MOREAU (G^{de}). Discours prononcé par le g^{de} Moreau, au Tribunal criminel spécial du département de la Seine. *Paris, Lebour*, s. d., 8 pp.
Coup d'œil d'un juriconsulte sur le procès de la conspiration et particulièrement sur la façon dont y figure le général. 21 pp.
- MOREAU, père (Basile), avocat à Napoléonville. *La Vendée, poème en deux chants*, dédié à Fr. Grille. *Paris, A. Aubry, et Nantes, imp. Armand Guéroult et C^o*, 1861, in-8°, 372 pp. et 1 feuillet.
- MOREAU père (Basile). *Les Géorgiques vendéennes, poème en 14 chants. Napoléonville, chez l'auteur*, s. d., in-8°.
- MOREAU, Henry de la Rochejacquelein, né en 1772, mort le 14 mars 1794. 21^e notice du t. VIII de : *Le Plutarque français, vie des hommes et des femmes illustres de la France, avec leur portrait en pied*, publié par Mennechet. *Paris, de l'imp. de Crapetel*, 1811, in-8°, 12 p., portrait par Bailly, gravé par Leclerc.
- MOREAU (abbé Elie). Le combat des Mathes et la mort de Louis de la Rochejacquelein (documents inédits). *Revue du Bas-Poitou*, 1897, p. 424 à 435.

- MOREAU (le chanoine). Les origines du nouveau Collège de Beaupréau, comprenant notamment : « Les anciens élèves et l'insurrection de 1832 ; « les réfractaires ; la mort du marquis de Civrac ; M. Gourdon, curé de la Chapelle-du-Genêt, auteur des oraisons funèbres de Bonchamps, « Cathelineau, Moflen, de Civrac, etc. » *L'Anjou historique*, nov. 1902, p. 261 à 284.
- MOREAU (le chanoine). Notice historique sur le Collège de Beaupréau (1831-1861). *Angers, Siraudeau, 1903.*
Compte rendu de l'Anjou historique, juillet 1903, p. 109.
- MOREAU DE JOXNÈS (A.). Aventures de guerre au temps du Consulat et de l'Empire. *Paris, Pagnerre, 1858*, 2 vol. in-8°, 2^e édition, préface de Léon Say. *Paris, Guillaumin, 1893*, in-8° (Récits d'événements survenus à Paris, en Bretagne, etc.).
- MOREL (ou Ty... Morel). La vérité sur l'arrestation de la D^{esse} de Berry, ou les mensonges de Deutz dévoilés, suivie de documents pour servir à la biographie des gens de Nantes, avec portrait du traître, augmentée de « L'homme qui livre une femme » de V. Hugo. *Paris, Levasseur, 1836*, in-8°.
Bibliot. nat., tome III, p. 642. Lb⁴, n° 1576.
- MORELLET (l'abbé André). Observations sur la loi des otages, ou loi pour la répression du brigandage et des assassinats dans l'intérieur. *Paris, les marchands de nouveautés, thermidor an VII*, in-8°.
V. Quéraud. *France litt.*, VI, p. 307.
Cité par Lacroix, *Précis histor. de la Révolution Française.*
- MORICET. Histoire des épidémies de maladies dans le Morbihan de 1792 à 1851. *Bullet. de la Société Polymathique du Morbihan.*
C. r. par Ant. Dupuy. *Annales de Bretagne*, juillet 1888, p. 643-645.
- MORICET (Jenn-Joseph). Le Collège de Vannes en 1812, souvenirs d'un vieux collégien. *Bullet. de la Société Polymathique du Morbihan*, t. XXI (1876), p. 42.
- MORIN (François). Mémoires recueillis par G. R. de M. *Le Mans, typog. Mannoyer, 1876*, in-8°, 2 ff., 52 pp.
- MORLENT. Précis historique, statistique et minéralogique sur Guérande, le Croisic et environs. *Nantes, 1819*, 1 carte.
- MORT de Lescure. Que sont devenus ses restes ? Question (sans réponse) de A. Chauvin. *L'Intermédiaire des Chercheurs*, LXXXVII (1904), p. 282-285.
- MORT de Roche (La) et les Angevins. *Anjou historique*, juillet 1905, p. 164-165.

- MORT de Stofflet et de Charette (La) (1796). *Anjou historique*, mai-juin 1915, p. 637-646.
Extrait des *Affiches d'Angers.*
- MORT chrétienne de Benabon. *L'Anjou historique*, septembre 1904, p. 204-210.
- MORT de Sauveur, fils, receveur de l'Enregistrement et président de l'administration du District de la Roche-Bernard. Extrait des registres des délibérations des Corps administratifs de Rennes, réunis. Séance du 30 avril 1793, l'an II de la République française. Pour expédition, signé : Gilbert, président ; Le Graverend, secrétaire général ; suivi de l'extrait du p.-v. de la Convention Nationale du 19 avril 1793, l'an II de la République, et d'une lettre signée Lasource, président de la Convention, en date du 25 avril 1793, et adressée au citoyen père de Joseph Sauveur, assassiné par les rebelles. *A Rennes, chez J. Robiquet, Imp. du département d'Ille-et-Vilaine*, gr. in-4° de 2 feuilles ou 1 feuille double, en tout 4 pages.
Collection P. Philouze, de Rennes.
- MORT et Testament de Charette, généralissime de la Vendée. *S. l., 1796*, in-8°.
- MORT et Testament de Charette, généralissime de la Vendée (Paris), imp. des frères unis, s. d. (an IV-1796 ?). Pièce.
Bibliot. nat., Lb⁴, n° 982, tome IX, page 118.
- MORTIMER-TERNAUX (ou mieux Ternaux-Mortimer). Histoire de la Terreur, d'après des documents authentiques et inédits. *Paris, Lévy frères, 1869-1869*, 8 vol. in-8°.
Le tome VIII a paru, en 1881, chez C. Lévy.
Le tome VI s'occupe des débuts de l'insurrection vendéenne.
- MORTONVAL. Histoire des guerres de la Vendée depuis 1793 jusqu'en 1796. *Paris, 1828*, in-8°, portraits, plans, cartes.
V. jugement de M. de la Sicotière, n° 7885 du catalogue de sa bibliot.
- MORVAN (Jean). Les Chouans de la Mayenne (1793-1796). *Paris, Colman-Lévy, 1901*, 1 vol. in-8° de VII-430 p.
C. r. : E. Laurain, *Bulletin de la Commission hist. et archéol. de la Mayenne*, 1901. 1^{re} Série, t. XVII, p. 308-312 ; Maulouchet, P. *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1901-1902, III, p. 606-618 ; d'après le M^{re} de Charmaut, *Revue angevine* du 25 janvier 1901. « Cet ouvrage est absolument manqué. C'est un livre à relaire ». *V. L'Anjou historique*, mars 1902, p. 252.
- MOTREY (Vouziers de). Athanase Charette, général vendéen, sa vie, et un précis des causes qui ont amené la guerre de la Vendée. *Paris, Tisser, s. d.*, in-18, portrait, 108 pp.
De quel Charette s'agit-il ? Est-ce du premier, ou de son neveu ? Quel est ce livre est ouvrage parait sous ce nom ?

MOTREUIL (abbé). Oraison funèbre de Mgr de Hercé, prononcée à Jersey, en 1796.

Citée par l'abbé Robert : *Mgr de Hercé*, p. 452, sans indiquer si l'ouvrage a été imprimé.

MOUCHERON (C^{te} de). Le Roman d'un royaliste (vie de Claude-Pierre Gabriel de Fontenay, XVIII, s.). *Bulletin de la Société histor. et archéol. de l'Orne*, t. XI, 1892, p. 326, 102-527 de la *Bibliographie des Sociétés savantes par Lasteyrie*, t. V, 4^e livr.

MOULARD (M.-P.). Notice biographique des personnages qui, à Fresnay ou dans les communes de ce canton, ont acquis une certaine notoriété dans le passé ou dans le présent, par un chercheur. *Fresnay-s.-Sarthe*, imp. H. Brunet, 36 p. in-8°.

Bullet. Bibliog. de la Revue histor. t. archéol. du Maine, t. XLVI, 1899, 2^e Sem., p. 294.

MOULIN, aîné (le g^{al}) en Vendée. *Anjou historique*, mai-juin 1914, p. 641-644.

Cité : *Révolution française*, t. 50, p. 354.

Le g^{al} Moulin, commandant à Saint-Florent-le-Vieil, *Anjou histor.*, janvier 1925, p. 38-43.

MOULINS du Mont des Alouettes (Les). Article de l'*Ouest artistique* reproduit dans le *Vendéen de Paris*.

Bibliog. de la Revue du Bas-Poitou, 1914, p. 98. « L'auteur fait ressortir l'intérêt qu'il y aurait à assurer la conservation de ces moulins qui ont joué un rôle historique dans les guerres de la Vendée. Ce sont d'anciens combattants. « À ce titre — et quel que soit l'esprit dont on juge la cause qu'ils ont servi — ils ont droit au respect et à l'estime de tous. »

MOURAIN DE SOURDEVAL (Ch.). Etudes physiques et historiques sur le littoral vendéen compris entre Saint-Gilles-sur-Vie et Bourgneuf-en-Retz, *Poitiers*, imp. A. Dupré, s. d. (1884), gr. in-8°, 62 pp. avec 2 cartes.

Extrait des *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, t. XXIX. Bibliot. de Nantes, n° 47.596.

MOURAIN DE SOURDEVAL (Ch.). Le Journal d'un Nantais à Londres pendant la Terreur. La Correspondance française ou Tableau de l'Europe, *Journal publié à Londres*, du 2 nov. 1793 au 2 août 1794, par Jean-Gabriel Pellier. *Revue de Bretagne et Vendée*, 1869, I, p. 3-25.

MOURAIN DE SOURDEVAL. Beauvoir-sur-Mer, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*.

Cité : Bibliot. de Nantes, n° 47.463.

MOURAIN DE SOURDEVAL (Ch.). Histoire de la Garnache, avec des additions par Charles Dugast-Matifeux, *manuscrit*.

Bibliot. de Nantes, n° 47.438.

MOURAIN DE SOURDEVAL (Ch.). Notices sur les châteaux et seigneuries de la Garnache et de Beauvoir-sur-Mer, et sur le Perrier. *Nantes*, imp. A. Guérard, 1858, gr. in-8°, 84 p. avec une carte.

Extrait de la *Revue des provinces de l'Ouest*.

Bibliot. de Nantes, n° 47.479.

MOURAIN DE SOURDEVAL (Ch.). Le Perrier, manuscrit autographe de l'auteur. Notice imprimée dans *La Revue des provinces de l'Ouest*. Bibliot. de Nantes, n° 47.486.

MOUSTIER (Clément-Edouard, M^e de), ambassadeur de France à Dresde et à Madrid, aide de camp de Louis Frotté : *Journal de son voyage*.

Consulté par M. de la Sicotière pour son livre : *Louis de Frotté*.

Cité par Biré : *Mémoires et souvenirs*, article : Louis de Frotté, p. 63.

Bibliot. de M. de la Sicotière, n° 7.920.

MOUVEMENT insurrectionnel de 1807 en Vendée. Question signée comte M. A. dans l'*Intermédiaire du Curieux*, tome LV, n° 1148, 20 mai 1907, col. 723 (sans réponse).

MOYRA (Gabriel de). Odilie ou l'ange du Bocage, 1827, in-8°, Lyon, Perrin.

D'après Quérard, *France littéraire*, ce roman contient 384 pages et a été tiré à 100 exempl. pour être donnés en présent aux amis de l'auteur.

M*** R***. Secrets de la Cour de Louis XVIII. Recueil de pièces authentiques, précis historique, lettres confidentielles au général Pichegru, au comte d'Artois, au duc de Fitz-James, aux généraux Vendéens, liste des membres de la Convention qui devaient être livrés à différents supplices, lettre de Georges III au duc d'Angoulême, etc. Suivis de fanfaronnades et projets de vengeance des émigrés, extraits de leur correspondance. *Paris*, A. Rymery, avril 1825, in-8°, 2^e édition, mai 1915, in-8°.

Bibliot. nat., tome III, p. 511, 1b^{ss}, n° 133.

M. T. G. Un petite ville sous la Terreur (Carhaix). *Le Temps*, 6 novembre 1912.

MULLER (Paul). L'équipée de la duchesse de Berry (1832-1833), dans la *Chronique médicale*, 1^{er} mai 1910, pp. 289, 302, 329, 336. *Les Périodiques dans la Revue Histor. de la Révolut.*, t. I, 1910, p. 167.

MULLIE. Biographie des Célébrités militaires des armées de terre et de mer de 1789 à 1850, 2 col. gr. in-8°, à 2 col.

MULOT (A. J., prêtre). La duchesse de Berry aux Mathes, d'après des sources orales. *Revue du Bas-Poitou*, 1922, p. 1-9.

MULOT (A. J., prêtre). Un officier de l'armée vendéenne du Marais, Benjamin-Dubois de la Guignardière et sa famille. *Revue du Bas-Poitou*, 1927, p. 235-245 ; 1924, p. 31-38.

- MUNICIPALITÉ d'Angers (La) et les Chouans. *Anjou historique*, octobre 1923, p. 245.
- MUNICIPALITÉ d'Angers (La guerre de Vendée et La). *Anjou historique*, septembre 1912, p. 172.
- MUNICIPALITÉ de Doué-la-Fontaine (La) et la guerre de Vendée. *Anjou historique*, avril 1921, pp. 109-113.
- MUNICIPALITÉ de Nantes. Fête civique pour l'anniversaire de la journée où les citoyens de Nantes sauvèrent cette ville de l'invasion des Brigands royalistes qui vinrent l'assiéger les 29 et 30 juin 1793. Délibération du Corps municipal du 7 messidor an III^e de la République française une et indivisible. *Nantes, Malassis*, plac. in-fol. à 2 col.
Biblioth. de Nantes, n° 50.677.
- MURET (Théodore). Histoire des guerres de l'Ouest, Vendée, Chouannerie (1793-1815). *Paris, Ed. Prouz*, 5 vol. in-8°.
Biblioth. de Nantes, n° 40.764.
- MURET (Théodore). Histoire des guerres de l'Ouest, Vendée, Chouannerie (1792-1819). *Paris, 1847-1848*, 5 vol. in-8°. *Prouz-Dentu*.
« Un des plus rares et des plus savants ouvrages qui aient été écrits sur cette période sanglante. On y trouve les noms des officiers du régiment Royal-Louis en 1795, etc. L'organisation de l'armée de Charette en 1795, etc. Une grande carte pour les opérations des guerres de l'Ouest ».
- MURET (Théodore). Souvenirs de l'Ouest. *Paris 1839*, in-18, 1 vol. de Saint-Florent d'après un dessin de S. A. R. Madame, duchesse de Berry.
- MURET (Théodore). Article sur l'assassinat du C^{te} d'Aché. *La quotidienne* du 10 août 1839.
De la Sicotière : *Frotté II*, p. 686.
- MURET (Théodore). Catastrophe de Quiberon. *Paris, 1847*, 4 livr. in-8°.
- MURET (Théodore). Jacques-le-Chouan. Madame en Vendée. *Paris, 1832*. *Canet et Guyot*, in-8°, front. sur Chine.
- MURET (Théodore). Le bon Messager pour 1867. *Paris, Dentu*, 1 vol. in-16.
Cité par M. de la Sicotière, *René Chouan et sa prétendue postérité*. *Revue histor. et archéolog. du Maine*, t. VII, 1880, 1^{re} Sem., p. 152.
- MURET (Théodore). Vie populaire de Bonchamps. *Paris, Dentu, 1845*, in-18, 72 pp.
Biblioth. Nantes, 50.664 ; 51.936-7.
- MURET (Théodore). Vie populaire de G. Cadoudal. *Paris, Dentu, 1845*, in-18, 72 pp.

- MURET (Théodore). Vie populaire de Cathelineau. *Paris, Dentu, 1845*, in-18, 72 pp.
Biblioth. Nantes, 56.558 ; 56.720.
- MURET (Théodore). Vie populaire de Charette. *Paris, Dentu, 1845*, in-18, 72 pp.
V. *Le Panache*, 4 janvier 1914. *Biblioth. de Nantes*, n° 57.519.
- MURET (Théodore). Vie populaire de La Rochejaquelein. *Paris, Dentu, 1845*.
V. *Le Panache*, du 20 16 novembre et 7 décembre 1913.
- MURET (Théodore). A travers champs. Souvenirs et propos divers. *Paris, 1858*, 2 vol. in-12.
- MUSNIER-DESCLOZEUX. — Indiscrétions, 1798-1836. Souvenirs anecdotiques et politiques tirés du portefeuille d'un fonctionnaire de l'Empire, mis en ordre par Musnier-Desclozeaux. *Paris, Dufey, 1835*, 2 vol. in-8°.
« On dit que le fonctionnaire est feu le comte Réal ». Bourquelot, *Littérature française contemporaine*, V, p. 493.
Cité par Lenôtre-Tournebot, *Affaire Cadoudal*, p. 5.

TABLE

Liste des Membres de la Société d'Émulation.....	v à xix
Revue de l'Année 1930 (V ^{ic} FROTHIER DE LA MESSELIÈRE)	xxi à xxvi

MÉMOIRES

	PAGES
Le Directoire vu de Saint-Servan par un agent secret de Mgr Le Mintier (René COUFFON et Hervé POMMERET)	1
Le Collège de Tréguier à Paris (René COUFFON)	61
Note sur quelques Lichens nouveaux du Massif Armoricain (H. DES ABAYES)	83
Procès-verbal de la députation des trois ordres des neuf évêchés de la Province de Bretagne (Chanoine DUTEMPLE).....	95
Le Tumulus de la Motillais (O. DU BUEL DE PONTBRIAND).....	111
La Numismatique en Bretagne (D ^r MACÉ).....	137
Les transports en commun depuis le XVII ^e siècle jusqu'à nos jours et la gare de l'Ouest-Etat, à Saint-Brieuc (Arnaud LI MÉNAUTÉ) ..	159
Le futur Maréchal de Bourmont, commissaire du roi, dans les Côtes-du-Nord, en 1796 (H. POMMERET)	179
L'Enfant (A. CHAÉRIER, née Le Fort).....	187
Le Fauteuil de Grand-Père (A. CHAÉRIER, née Le Fort).....	188
Ouvrages publiés sur la Chouannerie (Bibliographie par Edmond LEMIERRE, continuée par son fils Yves Lemière et publiée grâce aux soins de M. Pierre Le Gall)	191

Société d'Emulation des Côtes-du-Nord

TABLES

TABLES GÉNÉRALES

des

COMPTE-RENDUS, BULLETINS et MÉMOIRES

Publiés par la Société d'Emulation

du 1^{er} Janvier 1896 au 31 Décembre 1929

Suite aux tables publiées en 1896, depuis la fondation

31 Janvier 1811, jusqu'au 31 Décembre 1895

Tables établies par le V^{is} de Lourmel du Hourmelin

Table alphabétique des Chapitres

DANS LESQUELS SONT DISTRIBUÉS LES TRAVAUX

	PAGES
Agriculture, Economie agricole.....	227
Archéologie	227
Beaux Arts, peinture, musique, architecture.....	227
Bibliographie	228
Biographie, hagiographies.....	228
Discours, Allocutions,	229
Épigraphie	229
Généralités, faits divers	229
Géographie, voyages	230
Grammaire, linguistique, enseignement.....	231
Histoire	231
Industrie, commerce, économie sociale.....	233
Littérature, poésies.....	233
Médecine, anthropologie.....	234
Météorologie	234
Nécrologie	234
Philosophie, sciences morales.....	235
Préhistoire	235
Sciences mathématiques, physiques, naturelles.....	237

Agriculture

ECONOMIE AGRICOLE

- La poule pratique en Bretagne, BOBY DE LA CHAPELLE, XXXIV, 1895, B. 5.
 Les Sociétés d'Assurances mutuelles contre la mortalité du bétail, PROVOST DE LAUNAY, XXXVII, 1899, B. 9.
 La culture linière dans les CM's-du-Nord, SÉVÉGRAND, LIII, 1921.
 Le progrès de l'agriculture dans les Côtes-du-Nord, P. SÉVÉGRAND, LIV, 1922.
 Les régions agricoles des CM's-du-Nord, P. SÉVÉGRAND, LIX, 1927.

Archéologie

- Les Églises de Bretagne, Abbé ANGRAU, XXXVI, 1898, B. 1.
 La Chapelle de N.-D. de la Cour, ou Lanté, MORVAN, XXXI, 1903, B. 7.
 Notice sur la Chapelle de Lescorno, Abbé HÉLIET, XXXII, 1904, B. 6.
 La sépulture de du Guesclin, TRÉVINO, XXXIII, 1905, B. 4.
 Les fouilles de Crète, XXXVIII, 1906, B. 4.
 Inventaire des découvertes archéologiques du Département des Côtes-du-Nord, A.-L. HARMONIS, XXXVII, 1909, XXXVIII, 1910 et L. 1919.
 La Poterie (près Lamballe). Étude archéologique, A.-L. HARMONIS, XXXVIII, 1910.
 L'Abbaye de Beauport, MORVAN, LII, 1920.
 Habitation gallo-romaine à Plessala, J. LE TEXIER, LIII, 1921.
 Le Prieuré de Roc'h-Hirglas, en Plestin, R. LANGUËRE, LV, 1923.
 Vieilles chapelles, vieux saints, HÉMO DE LA RENAISSANCE, LX, 1925.
 Le Cippé anépigraphé de Pléchérel, O. DU BERT DE POTERDAN, LXI, 1929.

Beaux-Arts

Peinture, Musique, Architecture.

- Conférences sur les mélodies bretonnes, BOURBAULT-DESCORREAY, XXXII, 1904.

- Les vitraux de Saint-Hélen, de LA MESSÈRIÈRE, XXXV, 1907, B. 3.
 Un jeune artiste, OLLIVIER, XXXIV, 1896, B. 5.
 Les mélodies populaires bretonnes, Abbé VARENNE, XXXVIII, 1900, B. 2.
 Alphonse Le Hénaff, peintre, H. POMMERET, LX, 1928.

Bibliographie

- Bibliographie des ouvrages et écrits publiés sur les guerres de Vendée et sur la Chouannerie, E. LEMÈRE, XXXII, 1904 ; XXXIII, 1906 ; XXXVII, 1909 ; XXXVIII, 1910 ; XXXXIII, 1911 ; 1913 ; LV, 1923 ; LVI, 1924 ; LVII, 1925 ; LIX, 1927 ; LX, 1928 ; LXXI, 1929.
 Notice sur quelques ouvrages rares et curieux, F. VALLÉE, XXXV, 1897, B. 8.
 Les dépenses du P. Botherel, Vicomte d'Acigné, XXXIII, 1904.

Biographie. — Hagiographie

- Les sept saints de Bretagne, TRÉVÉDY, XXXV, B. 2.
 Notice sur la vie et les travaux de M. Massieu, E. NIVORT, XXXV, 1897, B. 7.
 V^e H. DE HALGOUET, XXXVI, 1908, B. 6.
 La famille de Kerazan, Chanoine PEYRON, XXXVI, 1908, B. 7.
 Le Général de Courson de la Villeneuve, BERTHELOT DU CHESNAY, XXXVI, 1908.
 Le culte des 7 Saints en Bretagne, au Moyen-Age, André OHEIX, XXXVIII, 1910.
 L'Abbé Auguste Clec'h, F. LE BIHAN, L, 1912.
 Obituaire du couvent des Cordeliers de Dinan, LEMASSON, LIII, 1921.
 Gilles Rivault, maître d'hôtel du roi Charles VIII, A.-R. DE CLEUZIOU, LIV, 1922.
 Locquival et ses Saints, R. LARGILLIÈRE, LVI, 1924.
 Saint Goneri, LARGILLIÈRE, LIX, 1927.
 Un oublié : J.-B. Noulleau, H. POMMERET, LXI, 1929.
 Le Bilien-Vras, les apparitions de Rospez et l'aube de pierre dit cercueil de Lezobreiz, XXXIV, 1896, B. 9, Abbé LE BOUNDELÈS.
 Pèlerinage à l'Oratoire de Saint Brienc, XXXV, 1927, B. 2.
 Saint Brienc, sa vie et son temps, par le Chanoine du Bois de LA VILLERABEL, XXXV, 1897, B. 3.

- Journal d'un bourgeois de Dinan, P. AUBRY, XXXV, 1897, B. 4.
 Une famille de chirurgiens, DUPORTAL, XXXVI, 1898, B. 8.
 Guillaume de Rosmadec, RAISON DE CLEUZIOU, XXXII, 1904, B. 7.
 Villiers de l'Isle-Adam, DE TOURNEMINE, XXXIII, 1905, B. 2.
 Villiers de l'Isle-Adam, DE TOURNEMINE, XXXIV, 1905, B. 3.
 Monsieur de Tréanna, le Chanoine PEYRON, XXXVI, 1908, B. 5.

Discours et Allocutions

- Discours du V^e de LA NOUE, XXXVI, 1898, B. 1.
 Conférence de MM. ARGALL et GÉNEAUX, XXXVI, 1898, B. 1.
 Bienvenue au Marquis de Vogüé, C^{te} HANSCOLET, XXXIV, 1896, B. 6.
 Réponse du Marquis de Vogüé, XXXIV, 1896, B. 6.

Epigraphie

- Répertoire épigraphique de la Bretagne Occidentale, SIVOUX DE RICCI, XXXV, 1897.

Généralités et faits divers

- Les Gaulois peints par eux-mêmes, Lionel BONNEFANT, XXXIV, 1896, B. 4.
 Une visite au Palais de Rennes, M. de LA PINGAIS.
 Exhibition d'armes carlovingiennes trouvées à Plourivo, DE KERDAN, XXXVI, 1898, B. 7.
 Communication d'un incunable et d'un manuscrit, C^{te} de LA NOUE, XXXVI, 1898, B. 8.
 Exhibition par le V^e de LA NOUE et AUBRY, XXXVI, 1898, B. 8.
 Pâtisseries et rôtisseries ; une cause grasse devant le Parlement de Bretagne, TRÉVÉDY, XXXVII, 1899, B. 4.
 Notes sur une famille bretonne, DE PONTVILLE, XXXVII, 1899, B. 10.
 L'Armée anglaise, DE MALLERAY, XXXVII, 1899, B. 9.
 Les ancêtres de la Tour-d'Auvergne, Abbé HÉLIS, XXXVIII, 1900, B. 6.
 Don d'une hache celtique, GUILLEMET, XXXVIII, 1900, B. 7.
 De l'habitabilité du monde, LA VILLERABEL, XXXVIII, 1900.
 Les œuvres sociales de M... A. DE CLÉMENT-BONNEFANT, XXXVIII, 1901, B. 3.

- La criminalité de l'enfance, H. JOLY, XXX, 1907, B. 2.
 La venelle entre les deux portes, etc..., ANNE DUPORTAL, XXX, 1902, B. 5.
 Election du bureau et du conseil de direction, XXX, 1902, B. 6.
 Une fête à Châtaudren en 1788, EM. PIQUET, XXXVIII, 1910.
 Pot aux Rose ou Pot au Rose, P. LE BIRAN, L, 1912.
 Les Règlements du Collège de Saint-Brieuc de 1731-1791, E. GALMICHE, LI, 1913.
 Testament de Mathurin Ruffet, sieur des Alleux, GALMICHE, LI, 1913.
 La grande prophétie de Merlin, O. DU BRIEL DE PONTBRIANT, LV, 1913 et LVI, 1924.
 Les cimetières de Saint-Brieuc, LE MÉHAUTÉ, LVI, 1924.
 Exhibition de poteries découvertes à Coëtmen, Abbé HELLIET, XXXI, 1903, B. 2.
 Les Œuvres de Mer, du Bois SAINT-SÉVRIN, XXXI, 1903, B. 3.
 Manoir de la Ville-Daniel, ANNE-DUPORTAL, XXXI, 1903, B. 6.
 Lettre patente de Henri IV, ANNE-DUPORTAL, XXXI, 1903.
 De l'habitabilité des mondes, LA VILLERABEL, XXXIX, 1901.

Géographie. — Voyages

- La province de Valentin dans l'île de Bretagne, DU BOIS DE LA VILLERABEL, XXXV, 1897, B. 2.
 Notes sur un séjour en Égypte de 1864 à 1869, DE MÉNORVAL, XXXVI, 1898, B. 8.
 Compte rendu de l'excursion de Collinée, HARMOIS, XXXVII, 1909, B. 5 et B. 7.
 Géographie ancienne de la Bretagne, TRÉVÉDY, XXXIV, 1896, B. 4.
 Voyage en Bretagne en 1606, JOÛBERT, XXXVII, 1899, B. 1.
 Les voies romaines, G^{de} LE BOULÉDEC, XXXVI, 1899, B. 1.
 La voie romaine de Coz-Yaudet, TRÉVÉDY, XXXVII, 1899, B. 4.
 Conférence sur Madagascar, Le P. DE VILLÈLE, S. J., XXXVII, 1899, B. 5.
 La colonisation, LA BARRE DE NANFECUL, XXXVII, 1899, B. 7.
 L'Indo-Chine, Conférence par M. LEBRET, XXXIX, 1901, B. 6.
 A travers les peuplades sauvages du Haut-Niari, BERTHELOT DU CUESNAY, XXXI, 1903, B. 4.
 La destruction de Saint-Pierre de la Martinique, CORFEC, XXXVII, 1905, B. 2.
 De Saint-Nazaire à Golon, DE TOURNEMINE, XXXVIII, 1905, B. 1.
 Au Maroc en 1912, GÉNIAUX, LIII, 1921.
 Le territoire des Côtes-du-Nord, V^o DE LA MESSIÈRE, LVIII, 1926.

Grammaire. — Linguistique Enseignement

- Vœu en faveur de l'enseignement de la langue bretonne, XXXV, 1897, B. 8.
 Recueil de proverbes bretons par l'abbé Hingant, VALLÉE, XXXVI, 1898, et XXXVII, 1899.
 L'influence française au Canada, Abbé J. GARRE, XXX, 1903, B. 1.
 Causerie linguistique d'un Haut-Breton, E. ERNAULT, LX, 1928 et LXI, 1929.

Histoire

- Une correspondance de l'amiral Villaret de Joyeuse, V^o A. DE LONGERIE, XXX, 1902, B. 1.
 Les vieilles chansons françaises, M. DUPASSE, XXX, 1903, B. 5.
 La Bretagne et Luzel, Le BRAZ, XXX, 1902, B. 4.
 Le rôle historique des provinces françaises, DE CALAN, XXX, 1902, B. 6.
 Communications d'actes extraits des Archives de Lesquiffon, de CLEZIOU, XXXI, 1903, B. 1.
 Le Comte de la Magnane, Alain de CLEZIOU, XXXII, 1904, B. 3.
 La Tour-d'Auvergne était-il gentilhomme ? TRÉVÉDY, XXXII, 1904, B. 4.
 Duel de Beaumanoir et de Tournemine, ANNE-DUPORTAL, XXXIII, 1905, B. 2.
 Les origines de l'histoire de Bretagne, Alain de CLEZIOU, XXXIII, 1905, B. 2.
 Monseigneur Caffarelli, par le Chanoine DU BOIS DE LA VILLERABEL, XXXIV, 1896, B. 1.
 Montalibert, CARMERIANNE, XXXIV, 1896, B. 2.
 Un chapitre d'histoire de la Marine française, Charles de LA BOUTILLIERE, XXXIV, 1896, B. 7.
 Un procès contre les États à la fin du XVI^e siècle, ANNE-DUPORTAL, XXXV, 1897, B. 6.
 Expédition de Quiberon, XXXVI, 1898, B. 2, C^o HARSOUET.
 La Tour de Cosson, DU PONTAVICE, XXXVI, 1898, B. 4.
 Un Breton à Palma, DE LA PINELAIS, XXXVI, 1898, B. 5, B. 3.
 Documents inédits pour servir à l'histoire de la Ligue en Bretagne, A. DE CLEZIOU, Mémoires, p. 111, XXXVI, 1898.
 Histoire de Moncontour, ROUSSAY, XXXVII, 1899, B. 8.

- Journal de François Grignart de Champsavoie, BOUAN DU CHEF DE BOS, XXXVII, 1899, B. 8.
 Une lettre de Henri II, TEMPIER, XXXVII, 1899, B. 9.
 François Delaizre, HÉMON, XXXV, 1897.
 Archives de M. Rioust de Largentaye (Château de Craffault), B. TEMPIER, XXXIX, 1901.
 La Vicomté de Rennes, de TRÉVÉDY, XXXVIII, 1905, B. 2.
 La Campagne des Anglais en France en 1373, TRÉVÉDY, XXXVIII, 1906.
 Les États de Bretagne et le Parlement de Rennes, LANFRANC DE PANTHOE, XXXV, 1907, B. 6.
 La Bretagne au Traité de Westphalie, DE KERGUÉFFINAN-FURIC, XXXV, 1907.
 Les députés Girondins en Bretagne, HÉMON, XXXVI, 1908, B. 8.
 Documents pour servir à l'histoire d'Évrard, DE LA MESSÉLIÈRE, XXXVI, 1908.
 La Police de la ville de Saint-Brieuc au XVII^e siècle, ANNE-DUPORTAL, 1910, B. 4.
 Notes sur les ecclésiastiques des Côtes-du-Nord déportés pendant la Révolution, Abbé LEMASSON, XXXVIII, 1910.
 La Police de la ville de Saint-Brieuc à la fin du XVI^e siècle, ANNE-DUPORTAL, XXXVIII, 1910.
 Relation du passage des Anglais au Guildo et à Matignon, en 1758, J. BAROÛ, XXXVIII, 1910.
 Les bureaux et l'Hôtel des P. T. T., depuis l'origine jusqu'à nos jours, A. LE MÉHAUTÉ, XXXVIII, 1910.
 Histoire du Royal Monastère de Saint-Jacut-de-la-Mer, Abbé LEMASSON, L, 1919.
 Tréguier, par un Trécorrois, GUILLOU, L, 1912, et LI, 1913.
 L'Hôtel-Dieu de Tréguier, René DURAND, LI, 1913.
 Date de la mort d'Alain III, duc de Bretagne, A. OHEUX, LI, 1913.
 Les origines du pèlerinage et du sanctuaire de N.-D. de Nazareth, près Plancoët, A. LEMASSON, LI, 1913.
 L'ancienne psalette de la Cathédrale de Saint-Brieuc, GLÉYO, LIII, 1921.
 Le dernier évêque-comte de Tréguier, H. POMMERET, LVI, 1924, et LVII, 1925.
 Le premier siège de Quintin sous la Ligue, COURTECISSE, LVII, 1925.
 Le drame de la Mirlitantouille, H. POMMERET, LIX, 1927.
 L'Hôpital général de Tréguier au XVIII^e siècle, R. DURAND, LIV, 1922.
 Saint-Brieuc au temps de Poulain-Corbion, E. GAIGNOUX, LIV, 1922.
 Quelques notes sur Lanfoup, R. COUFFON, LVI, 1924.
 Quelques notes sur les Seigneurs de Coëmen, R. COUFFON, LVIII, 1926.

- Note sur un rentier du XV^e siècle de la paroisse de Louannec, R. COUFFON, LIX, 1927.
 Hénon, V^e A. de LORGERUL, LX, 1928.
 Note sur les plus anciens registres paroissiaux des Côtes-du-Nord, François MERLET, LX, 1928.
 Quelques notes sur Plouha, R. COUFFON, LX, 1928.
 Une bulle inédite d'Urbain VIII, François MERLET, LXI, 1929.
 Une montre bretonne en 1554, LEMASSON, 1929.
 Monument pour servir à l'histoire de Pédervec, GATMORE, LII, 1929.
 Le pays de Lamballe, DE LA MESSÉLIÈRE, LIII, 1921.
 Les trois frères Poutrin, morts pour la France, M. CHÉRIÈS, LIII, 1921.
 Le pays de Lamballe, DE LA MESSÉLIÈRE, LIII, 1922.
 Les prééminences dans l'église de Gouëdin, E. GAIGNOUX, LIII, 1922.
 Une bulle du Pape Paul V, COURTECISSE, Archiviste des Côtes-du-Nord, LV, 1923.
 Un manuscrit inconnu de la très ancienne coutume de Bretagne, A.-R. DE CLÉZIOU, LV, 1923.
 Histoire et monographie de la Cathédrale de Saint-Brieuc, J. MORVAN, LV, 1923.

Industrie. — Commerce Economie sociale

- Le dernier Evêque-Comte de Saint-Brieuc, H. POMMERET, LVI, 1924.
 Exploitation romaine de la mine d'argent de Trémouën, PÉLOUZE, XXXVI, 1898.
 De l'industrie des mines en Bretagne, PÉLOUZE, XXXIX, 1901, B. 1.
 Les œuvres sociales de M. du Clézieux, Ed. BRESVENE, XXXIX, 1901.
 Commerce en Espagne, TEMPIER, XXXI, 1903, B. 9.
 Les mines de plomb argentifères dans les Côtes-du-Nord, M. CHÉRIÈS, LII, 1920.
 L'industrie de la soie dans le Monde et à Saint-Brieuc, E. CHÉRIÈS, LIII, 1922.

Littérature. — Poésie

- Une légende bretonne, GAURET, XXXV, 1897, B. 5.
 Proverbes bretons, VALÉRIE, XXXVII, 1899, B. 8.
 Le Traverser, poète et historien, 1476-1555, TRÉVÉDY, XXXIX, 1901.

- Le théâtre populaire en Bretagne, AUBERT, XXXIX, 1901, B. 2.
 Epître à un ami sur son départ pour l'Italie, C^{te} H. DE TOURNEMINE, LIV, 1922.
 Louis Hémon, auteur de « Maria Chapdelaine », L. CHRÉTIEN, LV, 1923.
 La jeune carpe, les étoiles et la loutre, C^{te} H. DE TOURNEMINE, LIV, 1922.
 Le Minuit de Bretagne, C^{te} H. DE TOURNEMINE, LIX, 1929.
 La Maison déserte, C^{te} H. DE TOURNEMINE, LXI, 1927.
 La Foi, C^{te} H. DE TOURNEMINE, LXI, 1929.
 Prince de la Critique, C^{te} H. DE TOURNEMINE, LXI, 1929.
 A un enfant au berceau, C^{te} H. DE TOURNEMINE, LXI, 1929.
 Un peuple héroïque : Les Boërs, I. JOUBERT, XXXVIII, 1900, B. 4.
 La Légende en Bretagne, Chanoine DESPORTES, LXI, 1929.
 Valentine de Rohan, V^{te} DE TOURNEMINE, XXXIV, 1896, B. 2.
 Les galets bretons, JOUBERT, XXXIV, 1896, B. 4.
 Aux agriculteurs de France, A. JOUBERT, XXXIV, 1896, B. 5.
 Poésies, JOUBERT, XXXV, 1897, B. 1.
 L'if de Lanleff, DE GRANDPONT, XXXV, 1897, B. 4.
 Journal d'un bourgeois de Dinan, AUBRY, XXXV, 1897, B. 5.
 Les Plumes, JOUBERT, XXXV, 1897, B. 6.
 Littérature bretonne, VALLÉE, XXXV, 1897, B. 7.
 La Chambre rose, JOUBERT, XXXVI, 1898, B. 5.
 Les poètes de la destinée, PACHEU, XXXVIII, 1905, B. 5.

Médecine. — Anthropologie

- Jean-Louis Bagot, médecin du XVIII^e siècle, D^r DU BOIS SAINT-SÉVRIN, IX, 1928.

Météorologie

- Observations météorologiques, LELIÈVRE, années 1890 et suivantes.
 L'éclipse de soleil, DETAILLE, XXXVIII, 1900, B. 5.

Nécrologie

- M. MASSIEU, inspecteur général des Mines, XXXIV, 1896, B. 2.
 M. VAGLET, professeur d'agriculture, XXXIV, 1896, B. 2.

- Mme la V^{ve} DE GESLIN DE BOURGOGNE, XXXIV, 1896, B. 8.
 M. le Docteur MABÉ, XXXIV, 1896, B. 11.
 Mme la G^{de} MARQUISAN, XXXV, 1897, B. 4.
 M. le V^{te} Ch. DE LORGERIL, XXXV, 1897, B. 8.
 M. JOUBERT, XXXVIII, 1900, B. 6.
 M. DE SERÉ, XXXVII, 1904, B. 4.
 M. DE BARTHÉLEMY, XXXVII, 1904, B. 6.
 M. CARMÉJANNE, L, 1912.
 M. Maurice Gourdet, HARSOUET DE SAINT-GEORGES, L, 1912.
 M. le Comte DE GESLIN DE BOURGOGNE.
 M. HARSOUET DE SAINT-GEORGES, L, 1912, B. 2.
 M. G. MORVAN, par M. E. Chrétien, LVI, 1924.
 Nécrologie des Jacobins de Guingamp, M. COLFFON, LVIII, 1926.

Philosophie. — Sciences morales

- Les Victoires pacifiques, BOUCLÉ, XXXIV, B. 1.

Préhistoire

- Géographie mégalithique des Côtes-du-Nord, Victor LE COSTAT, XXXIV, 1896, B. 3.
 Allée Couverte de Trédaniel, BERTHELOT DE CHESNAY, XXXIV, 1896, B. 3.
 Le Dolmen de la Ville-Hamon, Le MOUËAN DE LANGOURIAN, XXXIV, 1896, B. 3.
 Dolmen et pierres branlantes, RUFFET, XXXIV, 1896, B. 4.
 Deux tumulus de l'époque de bronze des communes de Locmaria, Paul DU CHATELIER, XXXIV, 1896, B. 4.
 Allée couverte de Quessoy, COLLET, XXXIV, 1896, B. 4.
 Trédaniel, BERTHELOT DE CHESNAY, XXXIV, 1896, B. 3.
 Menhir de la Ville-Thieriot, DE LA GOUBIATE DE MÉNIGUAL, XXXIV, 1896, B. 5.
 Les grottes de Sainte-Marie de Cozmalouen, CHAVIER, XXXIV, 1896, B. 5.
 Monument mégalithique de Pleuis, J. LEBLANC et NICOLLE, XXXIV, 1896, B. 5.
 Monument mégalithique de Saint-Servais, A. LEBLANC, XXXIV, 1896, B. 5.

- Deux tumulus de l'époque du Bronze, PAUL DU CHATELIER, XXXIV, 1896, B. 5.
- Allée couverte de la Poterie, Allée couverte de Kervé en Plédéliac, XXXIV, 1896, B. 6.
- Les grottes de Saint-Glen, XXXIV, 1896, B. 7.
- Les dolmens de la lande Gras ; les pierres de la Ricollais, le Bocher Durand en Evran, XXXIV, 1896, B. 8.
- Les monuments mégalithiques de Plainel, XXXIV, 1896, B. 8.
- Découverte d'une station lacustre de l'âge de la pierre polie, dans le lac de Clairvaux, Jules LE MIRE, XXXIV, 1896, B. 8.
- Les Menhirs du Canton de Rostrenen, XXXIV, 1896, B. 8.
- Les Menhirs de Kerguénennec, en Bégard, XXXIV, 1896, B. 8.
- Penguily, BERTHELOT DU CHESNAY, XXXIV, 1896, B. 9.
- Menhirs de Quintin, de Launay, en Saint-Brandan ; de Carbrion, en Saint-Brandan ; de l'Hôpital, en Plaine-Haute ; de Kernanouet, en Saint-Gilles, DURAND-VAUGARON, XXXIV, 1897, B. 2.
- La poterie aux époques préhistoriques et gauloises en Armorique, P. DU CHATELIER, XXXV, 1897, B. 4.
- Les Menhirs de Kermeur et la pierre à bassin de Kerivoalan, Pichoulox, XXXV, 1897, B. 4.
- Le Menhir de Pédernec, X. MAMÉ, XXXV, 1897, B. 4.
- Le Dolmen de Cuvailles, BERTHELOT DU CHESNAY, XXXV, 1897, B. 5.
- Explorations dans le Finistère, P. DU CHATELIER, XXXV, 1897, B. 5.
- Découverte d'une lame d'or près Collinée, XXXV, 1897, B. 6.
- Découverte d'une habitation gauloise à Tronoën, en Saint-Jean-Troïmou, DU CHATELIER, XXXV, 1897, B. 7.
- Allée couverte de la Ville-au-Bourg, BERTHELOT DU CHESNAY, XXXVI, 1898, B. 2.
- Notice mégalithique, MARTIN, XXXVI, 1898, B. 2.
- La voie romaine de Coz-Yandet à Aleth, TRÉVÉDY, XXXVI, 1898, B. 4.
- Géographie mégalithique des Côtes-du-Nord. Trébeurden, XXXVI, 1898, B. 6.
- Découvertes à Tréméven, XXXVI, 1898, B. 8.
- Fouilles de Tréverec, MARTIN et B. DU CHESNAY, XXXVII, 1899, B. 4.
- Exploration du tumulus de Tossen-Maharit, Tréverec, MARTIN et BERTHELOT DU CHESNAY, XXXVII, 1899.
- La Croix Dollo, ANNE DUPORTAL, XXXVIII, 1900, B. 5.
- Le Tumulus de Tossen-ar-Run, C^{te} MARTIN, XXXVIII, 1900, B. 5.
- Les grottes artificielles du Tertre-Aubert, ANNE DUPORTAL, XXXIX, 1901.
- Une cachette à l'époque du bronze à Pléguen, ANNE DUPORTAL, XXXIX, 1901.

- Deux tumulus de l'âge du fer dans les Côtes-du-Nord, BERTHELOT DU CHESNAY et A. MARTIN, XXXIX, 1901.
- Découverte de haches de bronze à Pléguen, ANNE DUPORTAL, XXXIX, 1901, B. 3.
- Le tumulus du Pont de la Planché en l'Hermitage, A. MARTIN, XXXIX, 1902, et XXXXI, 1903, B. 1.
- Recherches préhistoriques en 1903, BERTHELOT DU CHESNAY, XXXXII, 1904, B. 2.
- Découverte de médailles romaines à St-Brieuc, ANNE DUPORTAL, XXXXII, 1904, B. 4.
- Fouilles de tumulus, BERTHELOT DU CHESNAY, XXXXII, 1904, B. 6.
- L'année préhistorique dans les Côtes-du-Nord, BERTHELOT DU CHESNAY, XXXXII, 1904 et XXXXIV, 1906, B. 3.
- Une sépulture par incinération découverte sur la grève des Rosaires, HARMOIS, XXXXIV, 1906.
- Excursion dans la lande de Plourivo, DU CREZIOU, XXXXIV, 1906.
- Fouilles et restauration de l'Allée couverte de Quereffis, D^r BALDOUTS, XXXXV, 1907, B. 4.
- Découvertes archéologiques à Plouvara, HARMOIS, XXXXVI, 1908, B. 6.

Sciences Mathématiques, Physiques et Naturelles

- Les rayons Roentgen, DETAILLE, XXXIV, 1896.
- Astronomie préhistorique, F. GAILLARD, XXXV, 1897, B. 7.
- Les années du grand flot de Meris, THÉBAULT, XXXVII, 1899, B. 1.
- La Télégraphie sans fil, DETAILLE, XXXVII, 1899, B. 6.
- La Photographie des couleurs, DETAILLE, XXXIX, 1901.
- Histoire Géologique de la Bretagne, R. MAZÈRE, LNI, 1909.

LES DIEMES BRETONNES

SAINY-BRIEUC.

